

www.e-rara.ch

**Exposition sur l'Epistre de saint Paul aux Romains, extraicte des
Commentaires de M. J. Calvin.**

Calvin, Jean

Genève, 1543

Musée historique de la Réformation, Genève

Shelf Mark: A 117,1(43)

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-12637>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

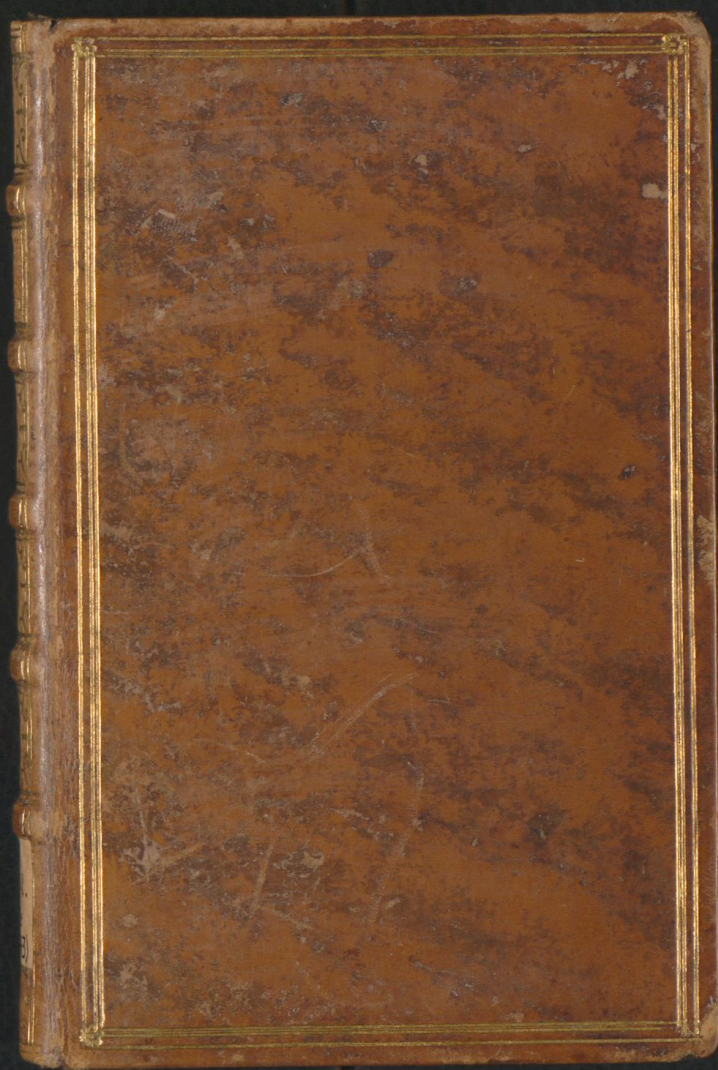
e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

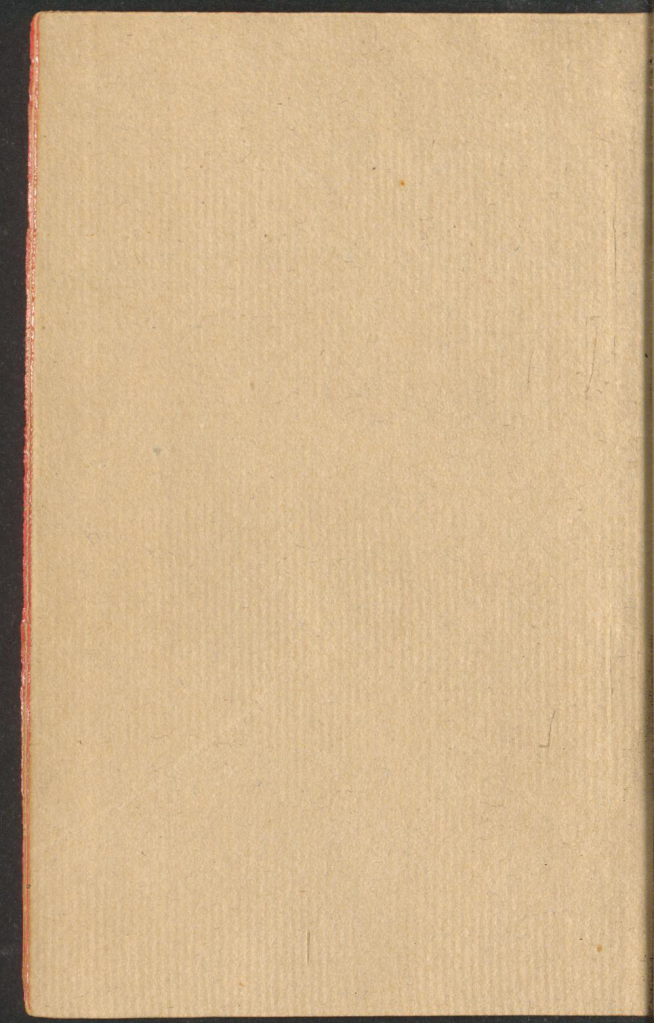


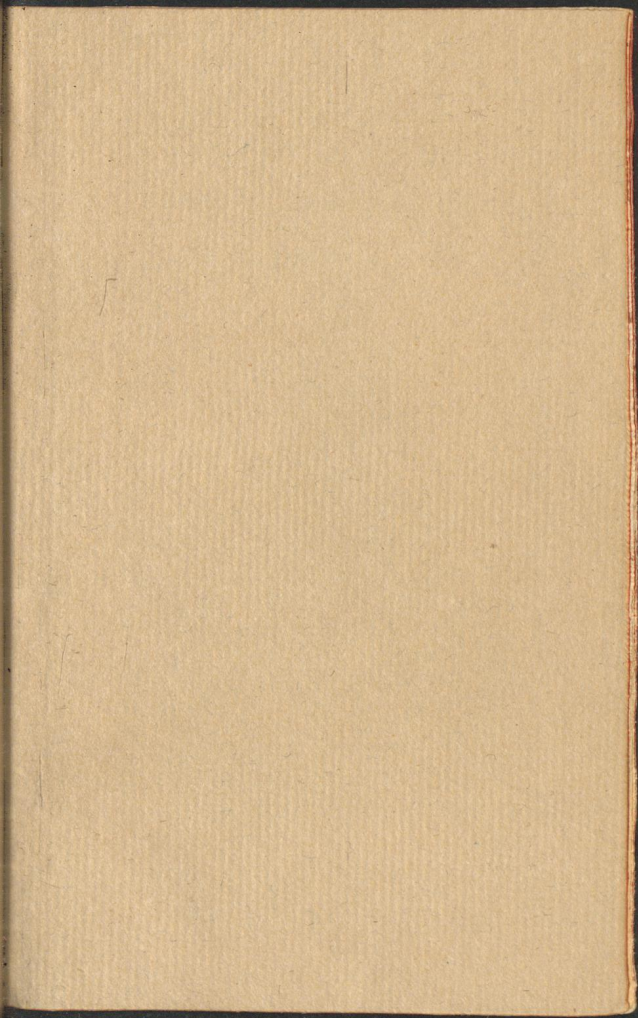


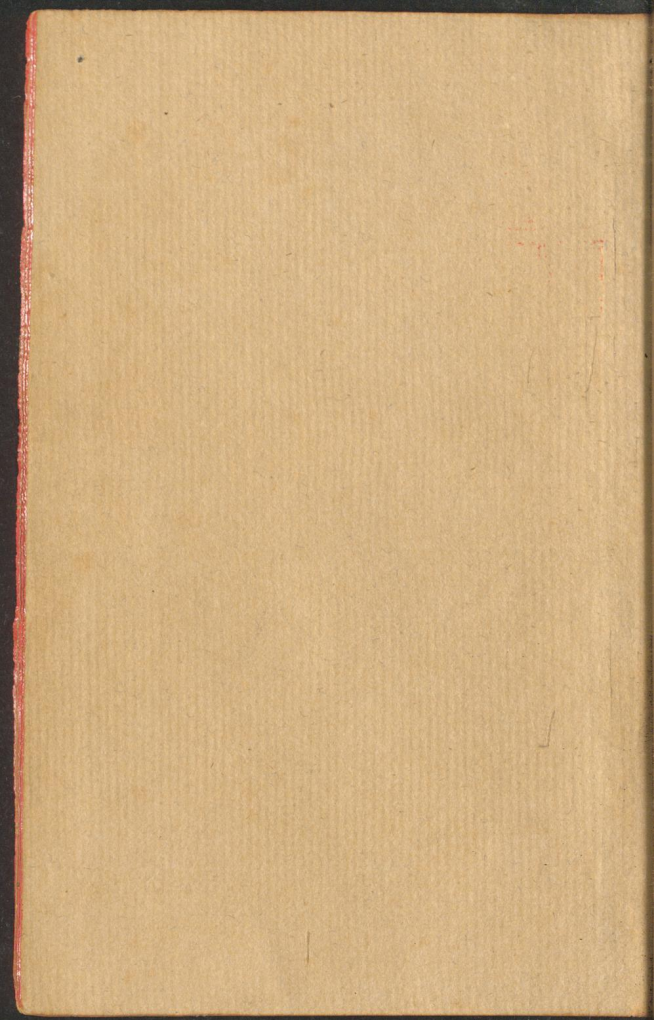


6263

manque de papier







EXPOSITION

SVR L'EPISTRE DE SAINT
PAVL AVX ROMAINS,

Extraicte des Commentaires de M. I. Calvin.

GLADIVM. MATT. X.

NON VENI PACEM MITTERE, SED



VENI IGNEM MITTERE. LVC. XII.

A GENEVE,
PAR IEHAN GIRARD.

1543

A 117, 1 (43)

MUSÉE HISTORIQUE
de la
RÉFORMATION
Genève

ARGUMENT SVR

L'epistre aux Romains.

DE m'arrester trop à demōstrer l'vtilité de ceste Epistre, ie ne scay s'il est expedient: pource que ie crains, que pas mes louenges, qui sont certes sans comparaison inferieures à la grādeur d'icelle, plustost elle ne soit obscurcie: ou bien que de soy-mesme elle n'apparoisse, & se declaire beaucoup mieux en sa vraye espece, que par aucunes parolles, qui d'elle pourroyent estre dictes. Pourquoy me semble plus expediēt de venir à l'argument: auquel, mesmes de prime face, pourrions certainement veoir, ceste Epistre outre les grandes & infinies graces dont elle est douée, auoir ce propre & particulier, chose qui souffisamment ne peut estre louée ny estimée, que quiconque a la vraye intelligēce d'icelle, il peut sans difficulté penetrer iusques aux plus secretz & cachez thresors de l'Ecriture.

Car en toute ceste Epistre le chemin y est tellement descouuert & abbrege, que mesme le commencement est couché selon l'art, propre à la matiere. L'artifice duquel combien qu'il se declare en beaucoup de passages, comme nous verrons en temps & lieu: ce nonobstant le principal gist en ce que d'iceluy tout l'argumēt del'Epistre est prins. Car auoir commencé par l'approbation de son office d'Apostre, de là il tombe sur les louenges del'Euangile. Or pource que cela ne peut estre sans disputer de la foy, su yuāt le fil de son propos, il en vient a traicter. Et ainsi il entre en la principale question de ceste Epistre, c'est ascauoir, que par foy nous sommes iustifiez, laquelle il deduit iusques à la fin du cinquiesme chapitre. Le theme donc des cinq premiers chapitres est: La misericorde de Dieu exhibee en Christ, estre la seule iustice des hommes, quand estant offerte par l'Euangile elle est apprehendée par foy.

Mais pource que les hommes se flattent & s'endormēt en leurs vices se trompans

pans d'une faulſe opiniõ de iuſtice propre, neſtimans la iuſtice qui eſt par la foy leur eſtre neceſſaire, ſinõ qu'ilz ayent oſté ceſte confiance: Pource auſſi qu'ilz ſont tellement enyurez de la douceur des voluptez, & ſont plongez en vn ſommeil & aſſeurãce tant profonde, qu'il eſt difficile de les eſueiller & exciter à chercher la vraye Iuſtice ſinon par la terreur du Iugement de Dieu: l'Apoſtre pourſuyt tous les deux moyens, en conuaincant l'homme de ſon iniquité, & l'ayant conuaincu, luy oſtant ceſte laſcheté à bien faire.

Et premierement il condamne tout le genre humain d'ingratitude, par la creation du monde: veu que par tant excellente œuvre, il n'a point recongneu l'ouurier. Et combien qu'il ayt eſté contraint à le congnoiſtre, ce nonobſtant ne l'a point reueré, ny eu en tel honneur ſa maieſté comme il appartient: mais au contraire par ſa vanité l'a profanée & violée. En quoy tous ſont renduz coupables d'impieté & meſpris de Dieu, qui eſt

l'oultrepasse de tous pechez. Et pour plus clairement faire apparroistre tous auoir delaissé le Seigneur: il raconte plusieurs horribles & detestables pechez, ausquelz les hommes coustumierement sont addonnez. Qui est vn argument manifeste pour mōstrer qu'ilz ont forligné du Seigneur: car telles choses sont signes del'ire de Dieu, qui ne pourroyent aduenir sinon aux iniques.

Mais pource que les Iuifz & aucun d'entre les Gentilz qui par vne apparence de saincteté couuroiēt leur meschanceté interieure, sembloient estre exēptz & deliures de telz crimes & de telle condemnation: l'Apostre dresse son style contre telle saincteté feincte & simulée. Pour ce aussi qu'il estoit impossible d'oster deuant les hommes la masque d'hypocrisie à ces sainctereaux iustitiaux, il les cite deuant le iugement de Dieu, les yeux duquel voyent mesmes les cupiditez cachées. En apres auoir fait vne partition ou distinction des Iuifz & Gentilz, il les appelle vn chascun à part deuant le Tribunal

bunal de Dieu. Aux Gentilz il oste toute occasion d'ignorance, dont ilz causoient leur erreur: veu que leur conscience leur seruoit de loy, de laquelle ilz estoient trop plus que pressiez. Les Iuifz il les presse mesme de ce, dont ilz pensoient se defendre, c'est ascauoir, de la loy escrite: de laquelle estans trouuez transgresseurs, ilz ne pouoyent nier leur iniustice, puis que contre eux la sentence estoit ia prononcée par la bouche de Dieu. Quāt & quant aussi il leur rabbat l'obiection qu'ilz pouoient faire, que l'on feroit tort à l'alliance de Dieu, qui leur estoit en signe de sanctification, si on ne les discernoit en rien des autres nations. Car premierement il monstre que par le droit de ceste Alliance ilz ne sont à preferer aux autres, puis que par leur lascheté ilz l'on quictée & delaisnée. Toutesfois pour ne deroguer à la certitude des promesses de Dieu, il leur concède quelque prerogatiue à raison de ceste Alliāce: laquelle soit prinse de la seule misericorde de Dieu, & non de leurs merites. Parquoy

ilz demeurent semblables aux Gentilz quant aux vertuz particulieres. Consequemment il preuue par l'autorité de l'escriture, & les Iuifz & les Gentilz estre pecheurs : auquel lieu il touche aucunement l'vsage de la loy.

Et apres auoir du tout despouillé l'homme de toute gloire de iustice propre & de toute confiance de sa vertu, l'ayant esbrälé & estôné de la seuerité du iugement de Dieu, il retourne à son premier propos, c'est, que par foy nous sommes iustifiez : exposant quelle est ceste foy, & comment par icelle nous acquerons la iustice de Christ. Et pour rabbatre l'orgueil de l'homme, à ce qu'il ne s'enflast contre la grace de Dieu, il met à la fin du troysiesme chapitre, comme pour conclusion, vne belle & notable sentence. De peur aussi que les Iuifz n'estimassent ceste grande grace de Dieu estre enclose entre eux seulement, il monstre icelle appartenir aussi aux Gentilz.

Au quatriesme chapitre il propose vn exemple, clair & exempt de toutes calum-

calumnies, c'est ascauoir d'Abraham: lequel comme ainsi soit qu'il est Pere de tous les fideles, aussi doit il estre comme vne reigle & exemple general de tous. Ayant donc prouué iceluy auoir esté iustificié par foy, il nous enseigne a tenir ce mesme chemin. Et là il fait ceste consequence par comparaisō cōtraire, que la iustificatiō de la foy ayant lieu, la iustice des œuures est aneantie. Ce qu'il conferme par le Psalmiste, lequel en constituant la beatitude de l'homme en la seule misericorde de Dieu, il oste cela aux œuures, qu'elles ne peuuent rendre l'homme bienheureux. Puis apres il deduit plus amplement ce qu'il auoit aucunement touché: c'est que les Iuifz n'ont occasion de se preferer aux Gentilz, puis qu'ilz ont ce bien commun avec eux, attendu que Abraham a esté iustificié au prepuce. Auquel lieu comme en passant il parle aucunemēt de l'usage de la Circōcisiō. En apres il adioust la promesse de nostre salut estre appuyee sur la seule bonté de Dieu. Car si elle estoit fondée sur la

loy,

loy, les consciences, qui prennent leur seul appuy d'icelle ne seroient iamais en repos, & d'autre part elle ne seroit iamais accomplye. A ce donc qu'elle soit ferme & stable, en l'apprehension d'icelle il nous faut consyderer la seule verité de Dieu, & non pas nous mesmes : & ce à l'exemple d'Abraham qui sans aucune consideration de soy mesme, à regarde à la seule puissance de Dieu. Sur la fin du chapitre, à fin de mieux approprier cest exemple & l'appliquer à tous en general, il fait vne comparaison des choses semblables tant es vns que aux autres.

Le cinquiesme chapitre, apres auoir touché le fruct & effect de la iustice qui est par la foy, se deduit quasi en amplifications pour mieux declairer la matiere. Car par vn argument prins de la chose plus grãde à la moindre, il monstre combien nous estans rachetez & reconciliez à Dieu, deuons esperer & attendre de la charité d'icelluy, quand desia il l'auoit si abondamment espendue sur nous pources pecheurs, en nous donnant son trescher &

& vnique filz. Apres il vse decertaines comparaisons de peche avec la iustice gratuite, de Christ avec Adá, de la mort avec la vie, de la loy avec la grace: afin qu'il nous conste tous noz pechez, encores qu'ilz soient grandz, estre ce nonobstant couuerts & engloutiz par l'infinie bonté de Dieu.

Au sixiesme chapitre il parle de la sanctification que nous obtenons en Christ. Car cela est propre à la chair, des aussi tost qu'elle a senty quelque goust de ceste grace, de suyure ses vices & cupiditez, comme si desia elle s'estoit bien acquitee. Mais aucontraire l'Apostre dit que nous ne pouons receuoir iustice en Christ, que quant & quant ne soyons sanctifiez. Laquelle chose il monstre par le Baptisme, par lequel nous commençons ceste participatiõ de Christ. Nous y sommes enseueliz avec luy: à ce que estans mortz à nous mesmes, par la vie d'iceluy soyõs suscitez à vne nouueauté de vie. Il sensuyt donc que sans estre regenere nul ne peut estre veü de sa iustice.

ce. De là il prent ses exhortatiōs à sanctimonie & pureté de vie: lesquelles choses necessairement doiuent reluyre en ceux qui du regne de peché sont reduitz à celuy de iustice, ayans osté toute licence charnelle laquelle demande en Christ vn abandon de pecher. Apres cela il fait quelque mētion del'abrogation dela loy, en laquelle abrogation le nouueau Testament se demonstre, auquel oultre la remission des pechez, le sainct Esprit est encores promis.

Au Septiesme chapitre il traite à plein del'vsage de la Loy, duquel au parauant il auoit parlé cōme sans y penser, l'ayant seulement mōstré au doigt: rendāt raison de ce que sommes deliurez dela Loy, pource que de soy elle ne seruoit qu'à condemnation. Afin toutes fois que cela ne tournast en contumelie à la loy: il la maintient vertueusement cōtre toutes calumnies. Car il monstre nostre peché estre en cause, que la Loy qui nous estoit donnée en vie, nous est tournée en matiere & occasion de mort. Et quant

& quant declare cōme le peché est augmenté par elle. De là il vient à descrire la luiſte & repugnance de la chair & de l'Esprit, que les enfans de Dieu experimentent en eux, cependant qu'ilz sont enuironnez de la prison mortelle de ce corps. Car ilz portent avec eux les Reliques de Concupiscence; par lesquelles ilz sont en partie quasi tousiours retirez del'obeissance de la Loy.

Le huiſiesme chapitre est plein de consolations: à ce que les consciences des fideles, voyans les reprehensions & condemnatiō de leur desobeissance, ou plustost obeissance imparfaite ne soyent du tout deiettees par ce tremblement, ou mises en desespoir. Toutesfois, pour oster toute occasion aux iniques de se flatter, auant toutes choses il tesmoigne ce grand bien appartenir seulement aux regenez, esquelz l'Esprit de Dieu vit & besoigne. Il monstre donc deux choses: C'est assauoir que tous ceux qui par l'Esprit sont inferez & entez en nostre Seigneur Iesus, sont hors de peril & exemptz de
de

de condemnation, encores qu'ilz soyent fort chargez de pechez. L'autre est, que ceux qui vivent selon la chair n'estans sanctifiez par le saint Esprit, n'ont point de part à ce grand benefice. En apres il declare la certitude de nostre confiance estre en ce, que le saint Esprit par son tesmoignage chasse hors de nous toute deffiance, & crainte. Puis par vne maniere d'anticipation, il monstre que l'assurance & tranquillite mesme de la vie externene peut estre troublee ou esbranlee d'aucunes miseres ou calamitez, desquelles sommes detenuz en cestevie mortelle: mais que plustost nostre salut est aduancé par telz exercices: à l'excellence duquel si toutes ces calamitez presentes sont comparees, elles seront estimees comme rien. Cela preuue il par l'exemple de Christ, lequel comme Prince & premier nay en la maison de Dieu, nous est aussi pour vn continuel exemple, auquel nous fault tous cōformer. Et pourtant comme si tout estoit paisible, il adiouste vne bonne gloriation, par laquelle

le il deffie hardiment toute la puissance & machinations de Sathan.

Or pource que plusieurs s'esmerueilloient, voyans les Iuifz, qui estoient les premiers heritiers & observateurs de l'Alliance, se destourner ainsi de Christ, & ainsi estimoyent, ou que l'Alliance estoit ostée à la posterité d'Abrahā, pource qu'elle mesprisoit l'accomplissement d'icelle: ou bien que Christ n'estoit point ce Redempteur promis, veu qu'il laissoit en tel desarroy la Gent Israelitique: l'Apostre obuie à ceste question des le commencement du neuuesime chapitre. Et ayant premierement testifié l'amour qu'il a porte à ce Peuple, afin qu'il ne semblaist parler d'affection hayneuse, & monstre les grandes prerogatiues dōt il estoit orné, il vient de peu à peu à oster le scandale qui estoit survenu par leur aueuglissement. Il met deux especes d'enfans d'Abraham: à ce qu'il monstre tous ceux qui sont descenduz de luy selon la chair, n'estre pas cōprins en la semence qui participe au bien de ceste Alliance.

liance: mais que au contraire les estrangers, si par foy ilz y sont entez, obtiennent le lieu des enfans & sont reputez pour telz. Pour laquelle chose il met en exemple Ismaël & Esau. Parquoy il nous fait icy retourner à l'election de Dieu: de laquelle il faut estimer ceste chose provenir necessairement. Puis donc que ceste election prend son appuy de la seule misericorde de Dieu: en vain on cherche la cause d'icelle en la dignité des hōmes. Del'autre coste la reprobation est: de laquelle combien que la iustice en soit certaine: toutesfois si n'y a il point en ce de cause superieure à la volonté de Dieu. Sur la fin du chapitre il monstre, & la vocation des Gentilz & la reprobation des Iuifz auoir esté predicte par les Prophetes.

Au Dixiesme chapitre, auoir derechef commencé par l'amour qu'il porte aux Iuifz, il dit la cause de leur ruyne estre la vaine confiance de leurs œuvres. Et afin qu'ilz ne meissent au deuât la loy, il les preuient: disant que mesmes par la loy

loynous sommes conduictz à la iustice de la foy. Il dit apres, que ceste iustice est offerte indifferemmēt à toutes nations, par la benignite de Dieu: mais que seulement elle est apprehendee de ceux que le seigneur de grace speciale a illuminez. Quand à ce que beaucoup plus grand nôbre des Gentilz que des Iuifz ont obtenu ce bien, il môstre ce auoir este prediēt par Moise & Isaie: desquelz l'un a ouuertement prophetize de la vocation des Gentilz, & l'autre de l'endurcissement des Iuifz.

Toutes fois il y auoit encores vne doute: assauoir mon si à cause de l'Alliance de Dieu il y auoit point de difference entre la Semence d'Abraham & les autres nations? Pour la solution de laquelle, il admoneste premierement vn chascun de ne iuger à veuë d'œil de l'œuvre du Seigneur: considere que les esleuz souuentefois ne sont point congneuz de nous. Tout ainsi que iadis Helie fut trompe, estimant le vray seruice de DIEU estre aboly entre les Israëlites, combien que

6 sept

sept mille fussent encores reseruez. Item que ne soyons esmeuz pour la multitude des Infideles, lesquelz nous voyons auoir l'Euangile en horreur. Apres cela il afferme l'Alliance du Seigneur estre encores en la charnelle posterite d'Abraham: en ceux toutes fois seulement que DIEU a predestinez par son election libre. Puis il adresse sa parolle aux Gentilz, afin que à cause de leur adoption, ilz ne vins-
sent à s'orgueillir, & mespriser les Iuifz comme reiettez: leur monstrant toute leur dignite, & prerogatiue estre de la seule bonte de Dieu, qui leur deuroit estre plus grande cause de s'humilier. Mesme pource que la semence d'Abraham n'en est pas du tout priuee, veu que par la foy des Gentilz les Iuifz en fin serôt prouoquez à ialousie & emulation afin que par ce moyen Dieu rassemble Israel vniuersel.

Les trois chapitres ensuyuans sont pleins d'exhortations & admonitions, toutes fois en diuerse sorte. Car le dou-
ziesme instruit par commandemens ge-
ne-

neraux la vie Chrestienne. Le treizieſme pour la plus part traite de l'authorite du Magiſtrat. Qui nous donne grande & meſme ferme coniecture d'eſtimer que en ce temps là eſtoyēt aucuns barbouillons, qui eſtimoyent la liberte Chreſtienne ne pouoir conſiſter, ſinon que la police ciuile fuſt abbatue. Toutesfois afin que l'Apoſtre ne ſemblaſt vouloir charger l'Egliſe d'aucun commandement ſepare de charite, il monſtre ceſte obeiſſance eſtre encloſe & conioincte à charite. Apres cela il met les commandemens, deſquelz il n'auoit point encore parle, qui ſeruent à l'inſtruction de noſtre vie.

Au chapitre enſuyuant il fait vne exhortation treſque neceſſaire pour le tēps d'alors. Car aucuns par vne ſuperſtition obſtinee s'arreſtoyent touſiours aux ceremonies Moſaiques: & ne pouoyēt porter, ſans eſtre grandement offenze, le meſpris d'icelles. D'autre part ceux qui cōgnoiſſoyent l'abrogatiō d'icelles, pour arracher ceſte ſuperſtition, les meſpriſoyent de faict aduis, publiquement ſans

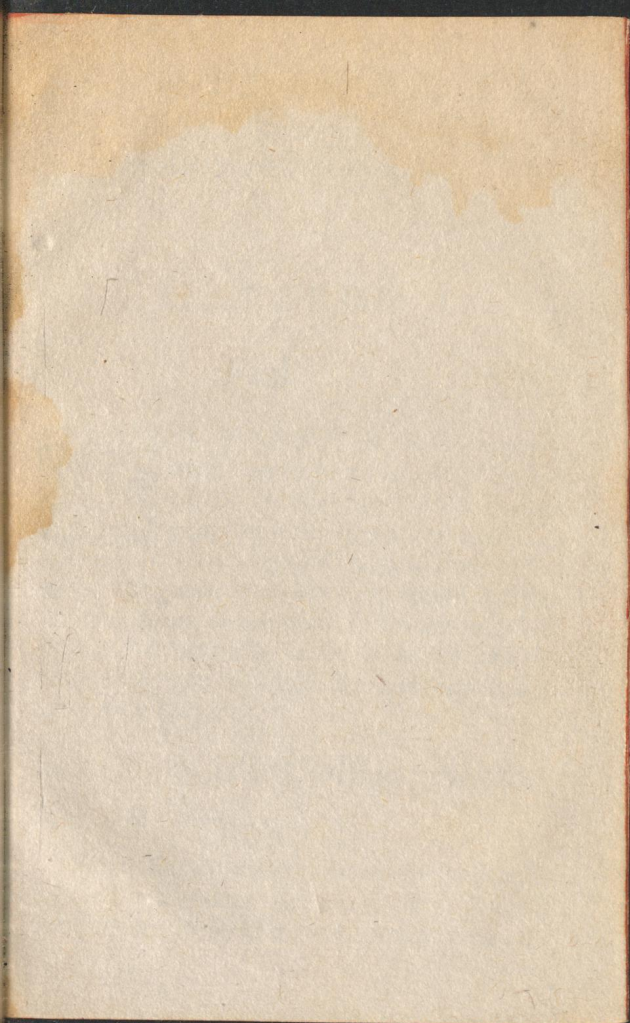
aucun esgard. Les vns & les autres estoient excessifz en leurs propos. Car les superstitieux condamnoient les autres, comme contempteurs de la loy diuine. Ceux cy d'autre part se moquoyēt a tout propos de la simplicité des superstitieux. Parquoy l'Apostre leur baille vne moderation conuenable: retirant les vns d'arrogance & mespris, & les autres de morosité & superstition trop grande. Et quant & quant leur monstre la vraye reigle de la liberté Chrestienne: c'est, qu'elle soit terminée & modérée selon charité & edification: & donne aux imbecilles vn bon conseil, en ce qu'il leur deffend de rien attenter ou faire contre leur conscience.

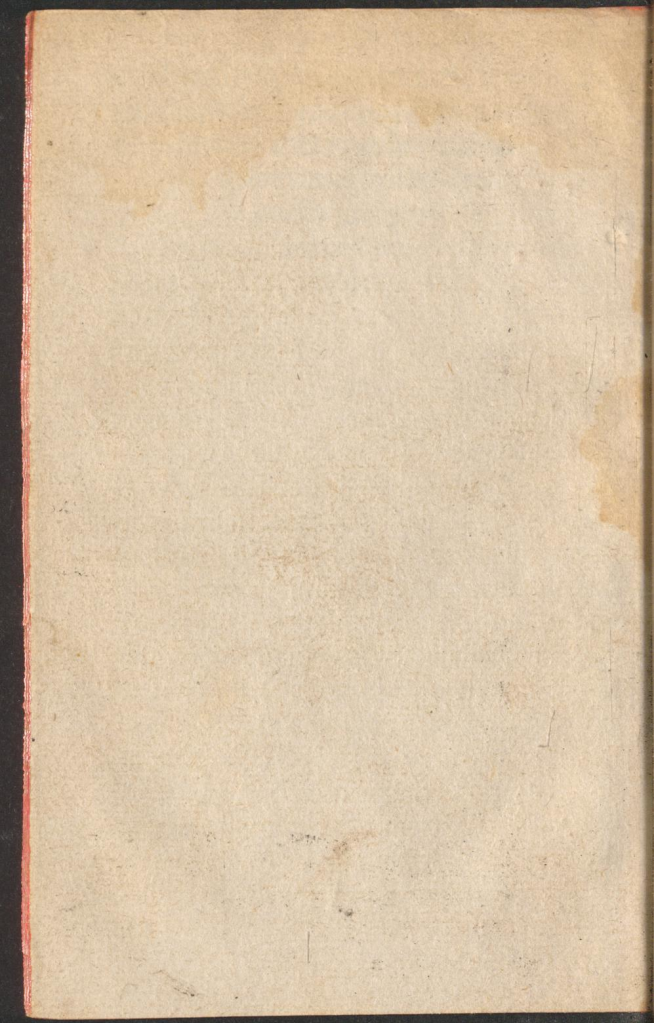
Le quinziésme chapitre commence par la repetition d'une sentence generale, qui est comme la conclusion de la disputation totale: c'est, que les plus fortz vsent de leur force pour confirmer les foibles. or pource qu'il y auoit cōtinuelle dissension entre les Iuifz & Gentilz sur le faict des ceremonies Mosaiques, il apaise

païse tous telz estrifz, en ce qu'il leur oste toute occasion des'esleuer. Car il mōstre le salut des vns & des autres consister en la seule misericorde de Dieu: sur laquelle quand ilz mettent leur appuy en estans faiçtz conioinçtz en l'esperance d'un heritage, toute autesse ostee, ilz se doyuent embrasser les vns les autres. Finablement voulant diuaguer sur les louenges de son apostolat, pour dōner plus grāde autorite a sa doctrine, il prend occasion en ce qu'il s'excuse de temerite, de ce que en telle assurance il auoit prins l'office d'enfeigner entre eux. En apres il leur promet aucunement de les visiter, ce que iusques adonc ilz auoyent attendu en vain, cōme il a dict au commencement de l'Epistre: leur declairant pourquoy il estoit retarde d'y aller, c'est assauoir pour la charge qu'il auoit des Eglises de Macedone & Achaye de porter a Ierusalem les aumosnes qu'elles auoyent assemblees & conferees pour subuenir a la pourete des iuifz conuertiz.

Le dernier chapitre est quasi plein de

ARG. SVR L'EPIST. AVX ROM.
de salutations & recommandations : si-
non qu'ilz y a aucuns commande-
mens entremeslez qui ne
sont a mespriser : &
en fin vne prie-
re bien no-
table.





FAMILIERE EX-
POSITION SVR L'E-
pistre sainct Paul, aux Romains.

CHAPITRE I.

Paul.

L'APOSTRE a prins ce nom Paul le plus souuent en ses Epistres, pource qu'il estoit mieux congneu aux Eglises auxquelles il escriuoit, & plus agreable aux Romains, & moins congneu entre ceux de sa nation. Car il a voulu euitier la suspension & la haine que les Romains & ceux des Prouinces auoyent à lors contre le peuple Iudaique, & se garder d'irriter la raige de ses gens.

Seruiteur de Iesus Christ, appelle pour estre Apostre.

Il s'attribue ces tiltres pour donner autorité à sa doctrine comme venant de Dieu. Ce qu'il fait premierement en demonstrent sa vocation,

puis apres qu'elle s'adresse aux Romains. Car l'un & l'autre estoit requis: assauoir qu'on l'estimast ordonne de Dieu, & que les Romains congneussent qu'ilz estoient deputez à leur Eglise. Il se dit donc seruiteur de Christ, & estre appelle à l'office d'Apostre: afin qu'il monstre, qu'il ne s'est point temerairement ingeré à ce.

Choisi pour annoncer l'Euangile de Dieu.

Quand il se dist estre choisi, il se monstre estre vn notable Apostre du Seigneur. Et en ce faisant il expose ce que contient l'office d'Apostre. Ainsi le sens est tel. Qu'il est seruiteur de Christ, & non pas tel quel, mais en office Apostolique, qui est d'excellente dignité, & ce par la vocation de Dieu, non point par temerité ou de sa propre teste. Apres s'ensuit la declaration de l'office Apostolique, qui est de publier l'Euangile par le monde.

Lequel il auoit deuant promis par ses Prophetes, es sainctes Escritures.

Pource que toute doctrine laquelle est suspecte de nouuellete, n'est pas de grand poiz, il conferme la doctrine de l'Euangile par l'antiquité, comme s'il disoit que Christ n'est pas ve-

nu subitement & qu'il n'a pas apporté vne doctrine nouuellement forgée, mais qu'il a esté promis avec son Euangile dez le commencement du monde, & tousiours attendu. D'autre part, pource que l'antiquité quelque fois n'est pas bien congneüe il amaine des tesmoins, voire d'autorité, pour oster tout soubson, assauoir les Prophetes du Seigneur. Et adiousté que leurs tesmoignages ont esté deuëment signez es saintes Escritures. De ce passage nous pouons apprendre que c'est que l'Euangile, assauoir vne solennelle predication de Christ manifeste: en laquelle les promesses anciennes sont verifiées. Car saint Paul ne dit pas que l'Euangile ait esté publié par les Prophetes, mais seulement promis.

De son Filz nostre Seigneur Iesus Christ.

C'est vne description de l'Euangile, par laquelle il mōstre sommairement ce qui est compris en iceluy. car tout l'Euangile est contenu en CHRIST, tellement que celuy qui se retire de Christ, il se retire de l'Euangile.

Qui a esté faict de la semence de Dauid selon la chair.

Il fault chercher deux choses en Christ pour trouuer salut en luy, assauoir, la diuinite & l'humanite: la diuinite contient en soy puissance, iustice & vie, lesquelles nous sont communiquées par l'humanite. & pourtant l'Apostre a mis toutes ces deux en la somme de l'Euangile. Il n'est point en vain qu'il declare le lignage de Dauid. Car par ceste particule il nous amaine à la promesse, afin que croyons iceluy estre cestuy qui auoit esté iadis promis. Car il estoit notoire qu'entre les Iuifz, le Mefsias estoit appelle filz de Dauid. Ce donc appartient à la certitude de nostre Foy, que Christ est procedé de Dauid. Il adiousté selon la chair: afin que nous entendions Christ auoir quelque chose plus grande que la chair, laquelle chose il n'a point prins de Dauid, assauoir, ce qui s'ensuit.

Et a esté déclaré Filz de Dieu en puissance, par l'Esprit de sanctification, en ce qu'il est ressuscité des mortz.

C'est comme s'il disoit, que la vertu que Christ a monstre en sa resurrection est comme vn arrest ou vn decret, par lequel il est prononcé Filz de Dieu, & que ceste probation a esté ratifiée au cœur des fideles, quand Dieu les a illuminez par son Esprit en les sanctifiant. Parquoy le sens est tel. Il dit, que Christ a esté déclaré Filz de Dieu

Dieu en puissance , pourtant que la puissance a resplendy en luy , laquelle est propre à Dieu, & icelle s'est monstrée par sa resurrection: mais finalement a este' conferme' par le saint Esprit, quand les fideles illuminez d'iceluy , comprennent la puissance diuine en la resurrection de Christ , pourtant qu'il est ressuscité par sa propre vertu.

Par lequel nous auons receu grace & office d'Apostre en son Nom.

Après auoir mis la diffinition de l'Euangile, en laquelle il a demonstre' la dignité de son office , maintenant il retourne à sa vocation pour la prouuer plusamplement , comme il en estoit mestier . Ce qu'il dit, grace & office d'Apostre, vault autant comme s'il disoit, que c'est vn don gratuit de Dieu que son Apostolat. Par ce il signifie , que tout vient de la beneficence de Dieu, & non point de sa dignité, qu'il aeste esleu à si grand office. Si tu aymes mieux traduire, i'ay receu grace pour estre Apostre, ce sera tout vn.

Afin qu'il y ait obeissance de Foy en toutes gens .

C'est, nous auons receu mandement de porter
a iii l'Euan

l'Euangile à toutes gens, auquel icelles par Foy obeissent. Paul oultre, la generale charge de porter le ioyeux message, il a esté constitué especiallement pour anoncer l'Euāgile aux gens, & ainsi s'appelle il en plusieurs lieux, Docteur des nations.

Entre lesquelles aussi vous estes des appelez de Iesus Christ.

Il declare icy ouuertement qu'il est l'Apostre des Romains, quand il les comprend au nombre des Gentilz, auxquelz il estoit ordonné Ministre. Par ce qu'il dit, les appelez de I E S V S C H R I S T, il declare qu'ilz sont participans de Christ par vocation. Car en Christ les filz de Dieu sont esleuz du Pere, & commis en la garde du Filz comme Pasteur. Et adioust ceste particule comme vne approbation de ce qu'il auoit dict, que son ambassade à laquelle il estoit ordonné s'adressoit à eux. Car puis que Dieu en les appellant auoit desia declare qu'il les receuoit en la communion de son Euangile, de cela il s'ensuyuoit qu'ilz ne deuoyent point reiecter le ministere de saint Paul, lequel estoit pour seruir à leur vocation.

A tous qui estes à Rome, aymez de Dieu, & appelez à estre Sainctz.

Il monstre par vn bel ordre ce qui est à louër en nous. Premièrement, que le Seigneur par sa benignité nous a receu en son amour. Et puis qu'il nous a appelle. En apres, qu'il nous a appelle pour estre Sainctz. laquelle louënge à lors aura lieu, quand nostre vie sera correspondante à nostre vocation.

Grace vous soit donnée & paix de par Dieu nostre Pere, & le Seigneur Iesus Christ.

Par grace il signifie la faueur de Dieu, par le nom de paix prosperité en toute chose. Pour ce que l'une & l'autre est necessaire à la vraye felicité il les conioinct ensemble. Car encores que toutes choses nous vinsset à souhait: si Dieu est courroucé contre nous, la benediction nous est conuertie en malheureté. Pourtant le fondement vnique de nostre felicité, c'est que Dieu nous ayme & nous soit fauorable. Car de là procede toute la prosperité que nous pouons auoir. Touchant ce qu'il demande aussi telz biens par le Seigneur I E S V S, il le fait à bon droit: car c'est raison de luy faire cest hōneur, veu que non seulement il est dispensateur de la benignité paternelle enuers nous, mais aussi fait toutes choses en commun avec luy.

Premierement, ie rendz graces à mon Dieu par Iesus Christ, pour vous tous, de ce que vostre Foy est renommée par tout le monde.

Deuant qu'entrer en matiere il les dispose à estre diligens d'escouter & adiouster foy à sa doctrine, & ce par double raison. Car en ce qu'il les louë & fait mention du bon tesmoignage & de la reputation qu'ilz ont entre les fideles, il les incite par ce moyen à se rendre obeissans à sa predication. Apres il leur demonstre l'amour qu'il leur porte, qui est l'autre argument pour les inciter à les rendre attentifz. Car il n'y a rien qui nous esmeue plus de croire à vn homme, que quand nous auons ceste estime de luy qu'il nous ayme & demande nostre bien. Ce est digne de noter en ce passage, qu'il louë tellement la Foy des Romains, qu'il la refere du tout à Dieu. Parquoy sommes enseignez la Foy estre vn don de Dieu. Car si action de grace est vne recongnoissance du bien que nous auons receu, celuy qui rend grace à Dieu pour la Foy, confesse qu'elle est donnée de luy. Et quand nous voyons que l'Apostre commence ses gratulations par action de graces, congnoissons qu'en cela nous sommes admonestez tous noz biens estre benefices de Dieu. Et nous fault

fault accoustumer à telles manieres de parler, pour nous inciter tousiours à congnoistre Dieu estre le donneur de tous biens, & induire les autres à semblable congnoissance. D'auantage, nous auons icy exemple comment il fault rendre graces par Christ, comme au Nom d'iceluy nous demandons misericorde au Pere & l'obtenons. En oultre, il l'appelle son Dieu par vne speciale prerogatiue des fideles, auxquelz seulement Dieu fait cest honneur, comme il a promis : Je leur seray pour Dieu, & il me seront pour peuple. Quand il dit, par tout le monde, il n'entend point que les infideles rendissent tesmoignage de la Foy des Romains, auxquelz elle estoit plustost execrable: mais il entend des fideles, desquelz le tesmoignage estoit au lieu du monde vniuersel: car iceux tant seulement estoient capables de bien sentir & prononcer d'icelle.

Car Dieu m'est tesmoing.

Il approuue sa charite par l'effect. Car quand il dit, qu'il est songneux de prier pour eux, & qu'il desire de les venir visiter, ce sont deux certains signes d'amour. Et pource que cela seruoit, comme nous auons dict, à donner Foy à sa predication, que les Romains fussent certains de son bon courage, il adioust le serment, qui

est vn remede necessaire quand le dire d'un homme qui merite bien d'estre certain & assure est en doute. Or de nier qu'il n'y ait icy serment, ce seroit folie, si nous entendons que serment n'est autre chose sinon d'appeller Dieu en tesmoing. Il est donc licite de iurer quelque fois, mais c'est quand la necessite le requiert, & non pas temerairement ou pour quelque legierete. Et pourtant si nous voulons licitement iurer suyuous la sobriete & la crainte que nous monstrent les Apostres en iurant. Et afin qu'on entende que veult dire ceste formule, quand nous appellons Dieu en tesmoing, c'est, pour le prier de se venger de nous, si nous mentons: ce que saint Paul declare en vn autre lieu, disant: Dieu me soit tesmoing sur mon ame. Comme s'il disoit, qu'il m'en soit iuge pour m'en punir si ie ne dy vray.

Auquel ie sers en mon esprit en l'E-
uangile de son Filz.

Seruir Dieu en esprit, c'est le seruir de cœur pur, qui est la vraye Religion. comme il monstre au troisieme chapitre des Philippiens parlant ainsi: Nous sommes la vraye Circoncision, nous qui ne nous glorifions point en la chair. Or il adioute ce mot, pour dōner plus de poiz à son serment. Car à vn homme meschant ce
n'est

n'est que ieu , & comme vn esbat de se pariu-
rer:mais celuy qui a la crainte de Dieu a le par-
iure en horreur plus que de mille morts. D'auan-
tage, il prouue par effect comme il est seruiteur
de Dieu: c'est au miniftre de l'Euangile . Car
c'estoit vn figne manifeste , qu'il estoit cher-
chant la gloire de Dieu , veu qu'il auoit telle-
ment renoncé à soy mesme , que pour exalter le
Regne de Dieu , il ne craignoit ne paourete', ne
vitupere , ne haine, n'aussi la mort. Il l'appelle
l'Euangile du Filz , auquel Christ est annoncé:
comme nous auous dict, que toute la somme de
la doctrine Euangelique se doit reduire à luy .

Que sans cesser ie fay tousiours me-
moire de vous en mes oraisons.

Il exprime encore plus grande vehemence d'a-
mour par la continuation de prier . Comme s'il
disoit, que iamais n'adresse priere à Dieu qu'il
ne les ait en souuenance . Cependant, il signifie
sa diligence à prier, disant, que c'est continuel-
lement qu'il le fait. Et ne parle point de toutes
inuocations de Dieu, mais spécialement de cel-
les que font les Saintz se retirans de toutes so-
licitudes , pour s'adonner du tout à prier Dieu:
comme nous lisons de nostre Seigneur, lequel se
retiroit pour faire telles oraisons.

Requerant que finalement i'aye quel-
que

que fois prosperité de chemin, par la
volunté de Dieu, d'aller à vous.

Avec la sollicitude qu'il a, recommandant le salut des Romains à Dieu par oraison, il requiert aussi qu'il leur puisse aider par sa presence.

Quand il dit, par la volonté de Dieu, il declare non seulement, qu'il attend prosperité de chemin de la grace du Seigneur, mais aussi qu'il estime lors son chemin, pouoir prosperer & venir à bien, quand il est approuué de Dieu. Selon laquelle reigle doyuent estre cōduictz tous noz desirs.

Car i'ay desir de vous veoir : afin de vous departir quelque don spirituel.

Il expose la fin de son conseil, pourquoy il desire les veoir, c'est, afin de leur communiquer quelque don spirituel, ou de doctrine, ou d'exhortation, ou de Prophetie.

Pour vous confermer : c'est à dire, pour me consoler avec vous, par la Foy que nous auons ensemble, la vostre & la mienne.

Il dit auoir volunté de venir à Rome pour les
con-

confermer, car nous auons tous affaire de confirmation, tant que Christ soit deuenu grand en nous. D'auantage, monstre yne modestie, quād il dit, qu'il desire d'apprendre d'eux: afin qu'ilz apprennent l'un avec l'autre. Car il n'y a si petit ou mesprise en l'Eglise de Christ, lequel ne puisse amener quelque chose à nostre profit: mais par malignité & orgueil, nous sommes empeschez de recueillir tel fruiet l'un de l'autre. Car chascun a son opinion & est assez sage pour soy mesme.

Or mes freres, ie veux bien que vous scachiez, que i'ay souuent proposé de venir à vous: mais i'ay esté empesché iusque à present.

Il declare la volunté qu'il a eu de venir vers eux, mais la puissance n'y a point esté: dequoy nous apprenons, que Dieu renuerse souuent les conseilz des Saincts, pour les humilier: afin qu'il les humilie, & que par telle humiliation les exerce, pour considerer la prouidence de Dieu. Quant à ce qu'il dit auoir esté empesché, il ne le fault point prendre autrement, sinon pour tant que le Seigneur luy presentoit d'autres affaires plus necessaires, lesquelles il ne pouoit laisser sans le grand dommage de l'Eglise.

Ainsi

Afin que i'eusse aussi quelque fruit
entre vous, comme entre les autres na-
tions.

Il parle du fruit, pour lequel cueillir le Sei-
gneur a enuoyé les Apostres comme appert en
sainct Iehan au quinzième chapitre. Il appelle
son fruit, pourtant que ce qui auance la gloire
de Dieu est propre aux fideles. Il dit, qu'il a
trouué fruit entre les autres nations, afin qu'il
baille espoir aux Romains de sa venue, qu'elle
leur fera aussi fructueuse.

Je suis debteur tant aux Grecz qu'aux
barbares, tant aux sages qu'aux igno-
rans.

Il prend icy vn argument de son office, afin
qu'il ne soit reputé arrogant de vouloir ensei-
gner les Romains, lesquelz estoient à lors te-
nuz pour gens tressages. Car le Seigneur l'auoit
aussi obligé aux sages. Et fault icy considerer
deux choses : assauoir, que l'Euangile est deu
aux sages, afin que le Seigneur rende à luy sub-
iecte toute la sapience de ce monde, & que la
haultesse de toutes disciplines baille lieu à la
simplicité de son Euangile. En apres, fault icy
considerer que les ignorans ne sont point de-
bou-

boutez de ceste Eschole, & qu'ilz ne la doyuent point fuir par vne vaine crainte. Car saint Paul est aussi leur debteur, & de bonne Foy, pour payer ce qu'il doit.

Parquoy entant qu'en moy est, ie suis prest d'euangelizer à vous aussi qui estes à Rome.

Il conclud icy ce qu'il auoit dict tant qu'à present, touchant son desir. Pourtant qu'il voyoit appartenir à son office d'espandre l'Euāgile entre eux, pour recueillir le fruit au Seigneur. Il montre qu'il a desir de satisfaire à la vocation de Dieu, autant qu'iceluy le permettra.

Certes ie n'ay pas honte de l'Euangile de Christ: car c'est la vertu de Dieu, pour donner salut à tout croyant.

Il montre icy en passant la dignité de l'Euangile, afin qu'il ne soit point reputé vile vers les Romains. Car il declare qu'il est contemptible au mode, quand il dit, qu'il n'en a point de honte. Et ainsi il les prepare à porter la contumelie de la croix. Et au contraire aussi il demonstre de quelle excellence il est vers les fideles. Car la puissance de Dieu reluist en luy, & est l'instrument

ment de sa bonte'. on le doit bien donc honnorer & aymer. Car à la puissance de Dieu est deu honneur, & entant qu'il a seruy à nostre salut, nous le deuons aymer. Il fault considerer icy, combien saint Paul attribue au Ministre de la Parolle de Dieu. quand il tesmoigne, que Dieu monstre en iceluy sa vertu pour sauuer. Car il parle de la predication vocalle. Mais pourtant, qu'il ne besoigne point en tous efficacemēt, mais seulement là ou l'Esprit, qui est le Docteur interieur, illumine, il est adiousté à tout croyant.

Au Iuif premierement, puis aussi au Grec.

Soubz le nom des Grecz il comprend tous les Gentilz. Il conioinct iceux avec les Iuifz en la participation de l'Euangile: toutesfois il ne iette point les Iuifz hors de leur degre & de leur ordre, pourtant qu'ilz estoient premiers en la promesse & en la vocation.

Entant que la iustice de Dieu est reuelee par iceluy de Foy en Foy.

La iustice de Dieu, c'est celle qui est approuuée deuant le Siege iudicial de Dieu, & est icelle le fondement de salut reuele' en l'Euangile, & par iceluy offerte. Il dit, de Foy, pourtant qu'on
l'ob-

l'obtient par Foy. Et est adiousté, en Foy, pour tant que de tant plus que nostre foy s'augmente, de tant plus nous profitons en ceste cōnoissance.

Comme il est escrit. Le iuste viura de Foy.

Il prouue par l'autorité du Prophete Abacuch ceste iustice de Foy. Car apres que le dict Prophete a predict la subuersion des orgueilleux, il adiousté, la vie des iustes cōsister en foy. Par ce qu'il dit, il viura, il monstre la fermeté de ceste vie, laquelle doit tousiours durer.

Aussi l'ire de Dieu est reuelée du ciel sur toute l'infidelité & iniustice des hommes, qui detiennent la verité en iniustice.

Il argue par vne comparaison de choses contraires, pour prouuer la iustice estre communiquée par l'Euangile. Car il monstre que hors d'iceluy tous sont damnez. Le prouuant par ce, que nul homme ne faict son office, combien que la creation des choses visibles le deuroit bien inciter à glorifier Dieu. L'ire de Dieu, selon la maniere de parler des Escritures, est mise

b pour

pour le iugement ou vengeance de Dieu, pour tant que Dieu punissant monstre, selon nostre opinion, la face de quelqu'vn courroucé. Par ce qu'il dit, que l'ire de Dieu est reuelée du ciel, il entend, qu'icelle est espardue & esparse sur tout le monde, aussi loing que le ciel s'estend. L'infidelité, c'est irreuerence vers D I E U. Iniustice, c'est le tort qu'on luy fait, attribuant à l'homme ce quiluy appartient. Verité signifie la vraye congnoissance de Dieu. Detenir icelle en iniustice, ou iniustement, c'est la supprimer & rendre obscure.

Pourtant que ce qu'on doit congnoistre de Dieu, est manifesté en eux. Car Dieu leur a manifesté.

Ou ce qui est licite ou expedient de congnoistre. Car il entend tout ce qui appartient à promouvoir la gloire de Dieu. ou, tout ce qui nous peut mouuoir & exciter pour glorifier Dieu. Il a dict, en eux, pour monstrier la manifestation plus claire, afin qu'ilz ne se pussent excuser.

Entant que les choses inuisibles d'iceluy: apparoiſſent par la creation du monde: meſme ſa puissance eternelle & ſa diuinité, en les conſiderant par les œuvres.

Dieu est inuisible de soy, mais pource que sa Maïeste reluist en ses œuures & ses creatures, les hommes le deuoyent congnoistre de là. car elles tesmoignent manifestement de leur ouurier.

Tellement qu'iceux sont sans excuse.

Par ce nous est prouue combien par telle démonstrance les hommes peuent congnoistre de Dieu, veu qu'ilz ne peuent apporter excuse suffisante deuant le iugement de DIEU, qu'ilz ne soyent dignes de condamnation.

Car cōme ainsi soit qu'ilz ayent congneu Dieu.

Il monstre icy clairement, que Dieu s'est donné à congnoistre à tous : c'est à dire, qu'il s'est tellement declaire par les œuures, que necessairement ilz l'ont congneu.

Toutesfois ilz ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne luy ont rendu graces.

Il y a en Dieu eternité, puissance, sapience, bonté, iustice, misericorde & verité. Et pourtant que les hommes n'ont point congneu telles vertuz en DIEU, mais ont songé de luy vn vain phantasme : il est dict iustement d'iceux, qu'ilz

b ii ont

ont despouille Dieu de sa gloire. & qu'aussi ont estez ingratz : car il n'y a nul lequel n'ait receu de ses biens en abondance.

Mais sont deuenuz vains en leurs pensées, & leur cœur qui estoit sans sapience a esté remply de tenebres.

C'est à dire, en delaisant la verité de Dieu, ilz sont conuertiz à la vanité de leur pensée . de laquelle toutes les raisons sont vaines, & se passent cōme fumée. Et ainsi estans noyez entenebres, ilz sont tombez de tous coustez en erreur & mensonge.

Lesquelz cuydans estre saiges, sont deuenuz folz.

Ce ne se dict point seulement des Philosophes, mais de gens de tous estatz. Car chascun à voulu enclorre la maiesté de Dieu en son entendement, & le faire tel qu'il le pouoit comprendre. lequel il deuoit en toute humilité recognoistre & honorer. Parquoy par iuste vengeance de Dieu ont esté faictz folz.

Et ont mué la gloire de Dieu incorruptible, en la similitude d'image d'homme corruptible, & d'oyseaux & de bestes

stes à quatre piedz & de reptiles.

Il taxe icy la raige de ceux qui ont voulu figurer Dieu, en quoy ilz ont monstre leurs grosses & folles fantasies. Et en ce faisant, ont souillé la maïesté de Dieu, par similitude d'hôme corruptible, car on ne le peut représenter par image. Et n'ont point estez cōtentz de commettre ce crime, mais sont venuz iusques aux bestes & tresinfames en leur espece. En quoy ilz ont encore plus monstre leur folliē.

Pour laquelle cause Dieu les a abandonné aux concupiscences de leurs cœurs à ordure pour faire vilanie entre eux mesmes, à leurs propres corps.

L'Apostre pretend de monstrier icy l'ingratitude des hommes vers Dieu estre inexcusable, par ce qu'ilz declarent par certains signes l'ire de Dieu estre sur eux. Car iamais ilz ne tomberoyent en telles infametez si Dieu n'estoit courroucé à eux. Quant à la maniere cōment Dieu liure l'homme en peché, qu'il est certain que nō seulement en permettāt ou le laissant faire, mais par son iuste iugement dispense ainsi la chose, qu'il est tellement agité & poulse en telle raige

b iii par

par sa propre concupiscence & aussi par le diable. Seulement faisons ceste exception, que la cause du peche ne vient point de Dieu, car la racine d'iceluy est tousiours dedens le pecheur, qui ne peut sinon toute vilannie quand Dieu l'a laisse en sa propre liberte, ce qu'il declare assez quand il conioinct ordure avec les concupiscences de son cœur.

Lesquelz ont mué la verité de Dieu en mensonge.

Il repete la mesme raison qu'il auoit dict cy dessus par autres parolles, afin qu'elle demeure mieux imprimée en leur cœur, c'est quand la verité de Dieu est muée en mensonge, la gloire d'iceluy est abolie, c'est doncque vne chose iuste, que iceux soyent rempliz de vilanie, lesquelz ostent à Dieu son hōneur, & luy imposent meschanceté.

Et ont honoré & seruy la creature plus que le createur, qui est beneict eternellement, Amen.

Il note icy le crime d'idolatrie. Car on ne peut faire honneur à la creature, se fiant en icelle, sans oster à Dieu son honneur. & est vne vaine excuse de dire, que lon faict honneur aux images pour l'honneur de Dieu, car il n'a point tel

ser-

seruice pour agreable. & n'est point ainsi adorer le vray Dieu, mais vn Dieu contrefaict que la chair a songé. Et ce qui s'ensuit, qui est benict eternellement, est dict, pour faire plus grande confusion aux idolatres. car c'est celuy lequel il fault seulement honorer & adorer.

Pourtant Dieu les a abandonné à affections vilaines: car leurs femmes mesmes ont mué l'usage naturel en celuy qui est contre nature. Semblablement aussi les masles delaisans le naturel usage de la femme, se sont eschauffez en leur appetit l'un enuers l'autre, faisans masle avec masle chose infame.

Il retourne à ce qu'il auoit premieremēt commence de la vengeance du Seigneur. Et ameine premierement l'exemple de ce detestable peché contre nature. tellement que les hommes se sont trouuez plus infames que les bestes, en renuersant l'ordre de nature. Les affections vilaines sont celles dont les hommes ont honte & horreur quand on les nomme seulement.

Et receuans entre eux mesmes le salai-

re de leur erreur, qui leur appartenoit.

Car ceux sont dignes d'estre aueuglez, tellement qu'ilz s'oublient eux mesmes, & ne connoissent point ce qui leur est conuenable, pour tant qu'ilz ont fermé les ieux à la lumiere de Dieu qui leur a esté offerte, pour considerer la gloire d'iceluy.

Et comme ilz n'ont tenu compte de Dieu en la cōgnoissance qu'ilz auoyent, ainsi les a Dieu abandonné en sens reprouué.

La peine a esté selon leur peché ilz n'ont point voulu demeurer en la congnoissance de Dieu, & pourtant le Seigneur leur a donné vn sens peruers, tellemēt qu'ilz ne peuēt riens cōgnoistre.

Pour faire choses qui ne sont pas licites: estans remplis de toute iniustice, de paillardise, de malice, d'auarice, de mauuaistie, pleins d'enuie, de meurtre, de noise, de fraude, de mauuaise condition, murmurateurs, detracteurs, haïssans, Dieu, iniurieux, orgueilleux, vanteurs, inuenteurs de maux, desobeis-

sans

sans à peres & à meres, sans entendement, desloyaux, sans affection naturelle, gens sans alliance, sans misericorde.

Après qu'il a proposé cest exemple execrable du peché contre nature, lequel estoit vulgaire entre plusieurs, non pas toutesfois commun à tous, il cōmence icy à reciter les vices, desquelz nul n'est exempt. Car combien qu'en chascun ne soyent point tous vices ensemble, toutesfois tous sont coupables, d'aucun d'iceux: tellement que chascun peut estre reprins de quelque crime manifeste, *Quand il dict, choses qui ne sont point licites ou decentes, il entend de celles qui sont contre tout iugement de raison, & impertinantes à l'office de l'homme. Par iniustice il entend ce parquoy le droit est violé, en ne rendant point à vn chascun ce qui luy appartient, Par malice il entend icy vne liberte dissolue à mal faire. Paillardise se prend icy tant pour la cupidité interieure, que pour l'œuure exterieure. Soubz noise il comprend les guerres & les emotions seditieuses. Mauuaise condition, c'est vne malice notable, quand l'homme est endurcy en corruption par mauuaise coustume. Les haïssans Dieu sont ceux qui reïestent Dieu arriere d'eux, pourtant qu'ilz voyent que la iustice d'iceluy resiste à leur malice. Murmurateurs & detracteurs sont tellement distinguez, que les mur-*

murateurs sont ceux lesquelz par rapportz secrets mettent dissention entre les bons, & enflamment les cœurs à courroux. mais les detracteurs sont ceux lesquelz par ie ne scay quelle malignité diffament chascun, & par vne raige de maledicēce descirent bons & mauuais. Sans affection naturelle, ce sont ceux qui ont perdu le sens d'amour naturel enuers ceux qui leur appartiennent comme les peres enuers leurs enfans.

Lesquelz combien qu'ilz ayent congneu la iustice de Dieu, assauoir, que ceux qui font telles choses sont dignes de mort, ne les font point seulement: mais aussi sont consentans à ceux qui les font.

La vraye exposition de ce passage est, que les hommes sont venuz à vne liberté de mal faire tant dissolue, qu'ilz n'ont rien laissé derriere de ce qui estoit mauuais. mais sans mettre difference entre le bien & le mal, ont approuué tant en eux comme es autres ce qui estoit desplaisant à Dieu, & condamné par son iuste iugement.

CHAP. II.

P Artant, o homme, quiconque tu sois, qui iuge, tu es sans excuse.

Après que saint Paul a démontré les plus gros vices: afin que nul ne demeure iuste deuant Dieu, il vient à assaillir les hypocrites: lesquels par feintise de sainteté extérieure, seduyent les hommes, & cuydent aussi estre asseurez deuant Dieu: cōme s'ils luy satisfaisoyent à droit. & les monstre estre *inexcusables*, pourtant que ilz congnoissent bien le iugement de Dieu, & toutesfois ilz le trangressent.

Car en ce que tu iuges autruy, tu te condamnes toymesmes.

Le sens est tel, comme si saint Paul vouloit dire: Tu es digne de double cōdamnation: car tu es subiect aux mesmes vices, lesquels tu reprens & accuses es autres.

Veu que tu fais les mesmes choses, toy qui iuges.

C'est, combien que tu iuges, neantmoins tu fais. Et dict faire, pource qu'ilz n'ont point le cœur droit, & le peché est proprement au cœur.

Don-

Doncques par ce ilz se condamnent, qu'ilz des-
prisent le larron, l'adultere, & le maldisant, non
point iugeans les personnes, mais les vices, qui
sont en euxmesmes.

Or nous scauons que le iugement de
Dieu est selon verité sur ceux qui font
telles choses.

Pourtant que l'impurité interieure ne peut e-
stre conuaincue par tesmoignages humains, il
les appelle au iugement de Dieu: duquel la ve-
rité consiste en deux choses. Premièrement, que
iceluy sans acception de personne punira le de-
lict en tous, quelconques ilz soyent. Seconde-
ment, qu'il ne regarde point l'œuvre exterieure,
& n'est point content d'icelle, si elle ne procede
de la pureté du cœur. Et par cela s'ensuit, que
l'hypocrisie n'empesche point, que Dieu ne pu-
nisse par son iugement la meschanceté cachée.

Mais'cuyde tu, o toy homme, qui iu-
ges ceux qui font telles choses, & tu
fais les mesmes, que tu eschapperas le
iugement de Dieu?

Les hypocrites sont fort asseurez en euxmes-
mes, si par force on ne leurs oste leur vaine con-
fidence. Parquoy l'Apostre vse d'une bonne

[ma-

maniere de conuaincre l'hypocrisie, la resueillant de son ignorance, & l'amenant à la lumiere du iugement Diuin. Car Dieu est le Iuge vni- que de tous. & sont bien iceux insensez, qui le pensent tromper, veu qu'ilz ne laissent point mesmes eschapper les autres de leur propre iugement.

Mesprises tu les richesses de sa benignité, & de sa patience, & de sa longue attente : non scachant que la benignité de Dieu t'inuite à repentance.

Pourtant que les hypocrites sont enfliez par leur prosperité, & ainsi sont tant plus endurciz contre Dieu, l'Apostre resiste à leur arrogance, & monstre que par leur prosperité ne doyuent point reputer Dieu à eux propice, pourtât qu'il faict bien à autre fin. Assauoir, afin qu'il conuertisse à foy les pecheurs. Le Seigneur, par sa benignité enuers nous, monstre qu'il est celuy auquel nous nous deuons conuertir, & duquel deuons attendre misericorde, & en luy chercher tout nostre souuerain bien. Que si nous n'vsons de sa beneuolence à ceste fin, certes nous en abusons.

Mais selon ta dureté & ton cœur ne se
re-

repentant point, tu amasses ire pour
toy.

Après que nous sommes endurciz aux admonitions de Dieu, nous ne nous soucions pas de nous repentir, enquoy faisant nous tentōs Dieu manifestement: parquoy icy est vn lieu notable, duquel nous fault apprendre, que les infidelles non seulement de iour en iour amassent le iugemēt de Dieu sur eux, mais aussi que tant plus qu'ilz receoyuent des dons de Dieu, tant plus leur sera tourne en condamnation. car le compte de tout leur sera demande.

Au iour de l'ire & de la reuelation du
iuste iugement de Dieu.

Le iour du dernier iugement est appelle iour de l'ire quand on parle aux infideles, afin de les espouuanter, si parauenture il se conuertiront par telles menaces: comme aussi Sophonias l'appelle iour de tribulation, d'angoisse & de misere. Et Amos: Ce iour ne fera lumiere, mais tenebres. Mais aux fideles. Iour de redemption, pour les resiouyr & consoler. Quand il dict ce mot, reuelation, par ce il signifie, que alors le Seigneur manifestera pleinement son iugemēt. Car adonc les Liures seront ouuers, & les Agneaux seront separez des boucz, & le froment d'avec l'yuroye.

Qui

Qui rendra à chascun selon ses œuvres.

Car en punissant les reprouuez il leur rendra ce qu'ilz ont merité. Et en sanctifiant ceux qu'il a proposé de glorifier, en iceux il couronnera les bonnes œuvres: mais non point selon le mérite. Car combien qu'il predist le loyer, lequel fuyra les bonnes œuvres, toutesfois il ne prononce point de la valeur d'icelles.

Assauoir à ceux, qui en perseuerant par bonne œuvre, quierent gloire & honneur. & incorruption, la vie eternelle.

Quand l'Apôstre dict que les fideles perseuerans en bonnes œuvres, quierent gloire, il ne signifie point, qu'ilz cherchent chose plus grande, que le Seigneur: mais ilz ne le peuuent demander sans ensemble desirer la beatitude de son Royaume. Le sens doncques est, que le Seigneur rendra la vie eternelle à ceux qui pensent à ceste immortalité par l'estude de bonnes œuvres.

Aucontraire, à ceux qui sont noïseux & qui ne s'accordent point à verité, ains obeyssent à iniustice, sera indignation

tion, & ire, & tribulation, & angouisse
sur toute ame d'homme faisant mal.

Il appelle contentieux les rebelles, & par verité
il entend simplement la reigle de la volonte' Di-
uine: laquelle seule est la lumiere de verité. à la-
quelle tous infideles resistent. aymans mieux ser-
uir à iniquité, que prendre le ioug du Seigneur.
Sur telz viendra indignation & ire, & de là affli-
ction & angouisse. Car ceux qui sentent Dieu
courroucé à eux, ilz sont subitement du tout
brisez.

Du Iuif premierement, puis aussi du
Grec.

Icy l'Apostre pource qu'il a affaire aux hypo-
crites, qui establisent leur iustice en ceremonies
& mines, il demonstre quelle est la vraye iustice
des œuures, qui aura lieu deuant Dieu: à fin que
les hypocrites ne se contentent de pouuoir cōten-
ter Dieu par parolles, ou choses friuoles seule-
ment. Il appelle Grecz ceux qu'il appellera tan-
tost Gentilz, comme dessus au premier chapitre:
mais il prefere les Iuifz, pourtant qu'ilz sont les
premiers es promesses de la Loy.

Car il n'y a point de regard de person-
nes enuers Dieu.

Per-

Personne est vsurpé en l'Eſcriture pour toutes choses exterieures, lesquelles on a en priz & honneur. Quand donc l'Eſcriture dict, que Dieu n'eſt point accepteur de perſonnes, entendz qu'iceluy regarde la pureté du cœur, & non pas ce que les hommes ont en eſtimation, comme le lignage, le pays, la dignité, les richesses, & choses ſemblables.

Quiconques certes auront peché ſans loy, ilz periront ſans loy.

L'Apoſtre commence icy, en oſtant la difference entre les Gentilz & Iuiſz, à monſtrer que ilz ſont tous deux coupables. Et premierement vient aux Gentilz, auxquels Dieu n'a point donné loy eſcrite, & neantmoins ſont ſubiectz au iuſte iugement de Dieu en pechant. L'ignorance doncque ne les deliurera point du iugement de Dieu.

Et quiconques auront peché en la Loy, ilz ſeront iugez par la Loy.

Tout ainſi que les Gentilz ſuyuans les erreurs de leurs ſens, tombent en la foſſe, auſſi les Iuiſz ont la Loy deuant eux qui les iuge. Car la ſentence eſt paſſée long temps prononcée, que tous ceux ſeront maudictz, lesquelz ne perſeuereront point es commandemens d'icelle.

Entant que ceux qui oyent la Loy, ne sont pas iustes deuât Dieu: mais ceux qui mettent la Loy en effect seront reputez iustes.

Le sens de la presente sentence est tel, que si on cherche iustice par la Loy, qu'il la fault accomplir. car en la iustice de la Loy consiste en la perfectiõ des œuures. Et par ce lieu nous pouons mieux arguer contre la iustification des œuures, que pour icelle. Car si iceux seulement sont iustifiez par la Loy, lesquelz l'accomplissent, il s'ensuit que nul n'est iustifie. car nul ne se peut vanter de l'auoir accomplie.

Car quand les gens qui n'ont point de loy, font naturellement les choses qui sont de la Loy: attendu qu'ilz n'ont point la Loy, ilz sont loy à euxmesmes.

Il prouue icy par raisons, que les Gentilz se couurent en vain de leur ignorance, veu qu'ilz declairent par leurs œuures, qu'ilz ont quelque reigle de iustice. Car nulle nation ne fut iamais tant priuée d'humanite, qu'elle fust du tout sans loy, & sans aucunes conceptions de iustice & de droit engendrées en leurs cœurs. Ilz ont donc

donc loy sans loy: car combien qu'ilz n'ayent point la Loy de Moyse escrite, ilz ne sont point toutesfois du tout sans congnoissance d'equité. Car ilz punissent les vices, & honnorent les vertuz. Il met nature à lencontre de la Loy escrite: entendant que les Gentilz ont vne lumiere naturelle de iustice au lieu de la Loy, par laquelle les Iuifz sont instruietz: & ainsi ilz sont loy à euxmesmes.

Lesquelz monstrent l'œuvre de la loy escrite en leurs cœurs.

C'est, qu'ilz resmoignent le iugement & discretion entre equité & iniquité, estre escrit en leurs cœurs. car ilz sont tellement vaincuz par la puissance de verité, qu'ilz sont contraincts de l'approuuer. Car pourquoy ordonneroyent ilz des seruices diuins, sinon pourtant qu'ilz iugent que lon doit seruir Dieu? Pour quelle cause sont ilz honteux de paillarder & desrober; sinon pourtant qu'ilz estiment l'un & l'autre estre mal. Toutesfois par ce lieu icy ne fault point conclurre, que pleine congnoissance de la Loy soit es hommes, mais seulement quelque semence de iustice engendrée en iceux.

Auec ce que leur conscience en rend resmoignage, & que leurs pensées entre elles s'accusent, ou aussi s'excusent.

Il ne pouuoit pas plus fort les presser, que par le tesmoignage de leur propre conscience, laquelle vault mille tesmoings. Car la conscience est vne memoire & recordation, ou de l'integrite de vie, par laquelle les hommes se consolent & soustiennent en euxmesmes: ou de vie meschante, par laquelle ilz sont tourmentez en leur cœur comme d'un borreau. Il y a donc quelque naturelle intelligence de la Loy, par laquelle on congnoit vne chose estre bonne, & l'autre mauuaise. Nous auons icy à considerer, que l'Apostre doctement a descrit la conscience: disant, que les raisons viennent en nostre pensée, par lesquelles nous soutenons ce qui est bien fait, & aussi celles par lesquelles nous redarguons les crimes.

Au iour que Dieu iugera les hommes, selon mon Euangile, par Iesus Christ.

Il remet ces raisons d'accusation & de defension au iour du Seigneur, qui est le iour du iugement dernier, lesquelles auront à lors leur valeur: afin qu'on ne les mesprise point comme vaines. Il adioust, selon l'Euangile, lequel il dict sien, au regard du ministere. Car l'autorite de faire Euangile est en Dieu seul, & la dispensation est delaissee aux Apostres. D'auantage, il dict

dict que le Seigneur fera son iugement par Iesus Christ : lequel constitue du Pere Iuge tant des viuans comme des mortz.

Voicy tu es nommé Iuif, & tu te reposes en la Loy, & te glorifies en Dieu.

Après qu'il a traicté la cause des Gentilz il retourne aux Iuifz. leur mōstrant tout ce enquoy ilz s'esleuoient ne valloir rien à la vraye gloire, mais plustost leur torner en opprobre. Soubz le nom de Iuif il comprend toutes les prerogatiues de la nation des Israelites, lesquels estoient à lors appelez Iuifz. Par ce qu'il dict, qu'ilz reposent en la Loy, il n'entend point qu'ilz se sont appliquez à l'estude de la Loy pour l'observer, mais que ne regardant la fin de la Loy, & laissant l'observation d'icelle, se sont enflés de ce seulément que la Loy de Dieu leur appartenait. Semblablement, ils se glorifioient de Dieu, non point comme il requiert par son Prophete, que estans humiliez en nousmesmes, nous nous resioussions en luy seul: mais sans aucune reconnaissance de la bonté de Dieu, par vne vaine glorification le disoient estre leur propre Dieu, & se vantoyent estre son propre peuple.

Et congnois sa volonté, & approuue les choses excellentes, estant instruit par la Loy.

Il leur concede maintenant l'intelligence de la volonté Diuine, & l'approbation des choses excellentes, laquelle ilz auoyent appris par la doctrine de la Loy: mais elle estoit telle que par icelle ilz iugeoyent & discernoyent d'entre le bien & le mal, mais ilz ne suyuoient point pour tant le bien.

Et te confies mesme estre conducteur des aueugles, lumiere de ceux qui sont en tenebres, instructeur des ignorans, maistre des simples, ayant la forme de congnoissance & de verité en la Loy.

Il leur concede encore d'auantage, tellement qu'ilz n'ont point seulement ce qui est à leur v-sage, mais aussi ce dequoy ilz peuuent enrichir les autres. car il leur octroye si grande abondance de doctrine, que les autres en pouuoient auoir leur part. Pourtant qu'ilz auoyent la forme de congnoissance, prenant icy forme non pas pour exemplaire, mais pour euidente & manifeste doctrine.

Toy donc qui enseignes autrui, tu ne t'enseignes pas toymesmes.

Sainct Paul non content de repousser l'arrogan-

gance des Iuifz, lesquelz se floyent es choses predictes, monstre qu'icelles leur tournent en deshonneur. Car cestuy est digne de grand opprobre, lequel non seulement ne se sert pas des dons de Dieu, mais aussi les souille par sa malice. Ce donc dequoy ilz demandoyent louënge leur tourne en vitupere. 

Qui presches que lon ne doit point desrober, tu desrobes: qui dis, que lon ne doit pas commettre adultere, tu commets adultere.

Il reprant les Iuifz, lesquelz se fiant en la nue intelligence de la Loy, ne viuoyent point pourtant mieux. Et en y a certes encore aujourdhuy plusieurs lesquelz sont dignes de telle reprehension. Car ayans vne singuliere congnoissance de l'Euangile, sont rempliz de toutes iniquitez, comme si l'Euangile n'estoit point la reigle de bien viure.

Qui as en abomination les images, tu fais sacrilege.

Il met sacrilege contre idolatrie, comme vne chose d'une mesme espee. Car commettre sacrilege n'est autre chose que violer ou fouiller la Maïesté Diuine, la contemnant & ostant la gloire qui à icelle appartient. comme on estime

aujourdhuy entre les Papistes estre sacrilege robber les temples & piller les idoles. pourtant que leur dieu est es idoles & pompes exterieures. Et sommes icy admonestez, qu'en faisant vne partie de la Loy, ne nous plaisions point mesprisans les autres. & aussi que ne nous glorifions point d'auoir abatu l'idolatrie exterieure, sans extirper l'infidelite' cachée en noz cœurs.

Qui te glorifies en la Loy, tu fais deshonneur à Dieu par la transgression de la Loy.

Tous transgresseurs de la Loy font deshonneur à Dieu : mais l'Apostre impute speciallement la transgression aux Iuifz. pourtant qu'ilz disoyent Dieu estre leur Legislatteur, & toutefois ilz oublioyent de gouverner leur vie selon la reigle d'iceluy. enquoy ilz mōstroyent, qu'ilz ne tenoyent pas grand compte de la Maïeste de leur Dieu.

Car le Nom de Dieu est blasme à cause de vous entre les Gentilz, comme il est escrit.

Ce passage est prins d'Ezechiel chapitre trantesiesme, & est le sens tel: Nous voyons que tous les vituperes du peuple Israelitique redondent

dent contre le Nom de Dieu. Car comme ainsi soit qu'il est appelle & tenu pour le peuple de Dieu, il porte aucunement le Nom de Dieu écrit en son front. Parquoy s'ensuit necessairement, que Dieu est aucunement diffame vers les hommes par la deshonestete d'iceluy.

Certes la Circoncision est profitable si tu gardes la Loy : mais si tu es transgresseur de la Loy, ta Circoncision deviend prepuce.

Pourtant que la Circoncision estoit le signe de l'alliance du Seigneur avec le peuple d'Israel, iceluy se glorifioit en ce : mais l'Apostre leur monstre qu'il ne fault point s'arrester sur le seul signe. La verite de la Circoncision estoit en la promesse spirituelle, laquelle requeroit la Foy. Et les Iuifz oublioyent tant la promesse que la Foy. Parquoy monstre que leur confidence estoit vaine. Et pource l'Apostre laisse de parler du principal vsage de la Circoncision quand il faict seruir sa parolle à leur gros erreur. Disant, que si on a regard à l'œuvre en la Circoncision, que la condition d'icelle est telle, que luy lequel est Circoncis, se doit monstre parfait observateur de la Loy. Donc l'œuvre de Circoncision c'est perfection. Et ainsi fault il parler de

nostre Baptisme. Car si aucun se fie en la seule eue du Baptisme, il luy fault mettre au deuant la fin du Baptisme. Assauoir, que par iceluy Dieu nous appelle à sainte vie. Or c'est la coustume de saint Paul, quand il traite des signes avec les fideles, d'y tousiours conioindre & adiouster l'efficace, & accomplissement de leurs promesses.

Si donc le prepucié garde les ordonnances de la Loy, son prepuce ne luy sera il pas reputé pour Circoncision? & si le prepucié qui est de nature, garde la Loy, nete iugera-il pas, toy qui par la lettre & la Circoncision es transgresseur de la Loy?

Vne chascune chose est inferieure de la fin à laquelle icelle est faite, la Circoncision a son regard à la Loy, elle est donc dessoubz la Loy. & ainsi s'ensuit, que c'est plus de garder la Loy, que la Circoncision, laquelle est ordonnée pour la Loy. Parquoy l'incirconcis, lequel obserue la Loy, est à preferer au Iuis, lequel est transgresseur de la Loy, avec sa Circoncision inutile. Et combien qu'il soit souillé de nature, toutesfois il sera sanctifié par l'observation de la Loy. Ce

mot prepuce au premier lieu est prins improprement pour Gentil, la chose pour la personne. & aussi auons nous translate le prepucie. mais au second lieu est mis en sa propre signification. Et ce qui s'ensuit, que le prepucie par nature iugera le Circoncis, ne se refere point aux personnes, mais à l'exemple. Comme ce qui est en l'Euangile de la Royne du Midy, & des Niniuites. Par la Lettre & la Circoncision, il entend la Circoncision literalle. Et n'entend point qu'ilz violent la Loy pourtant qu'ilz ont la lettre de la Circoncision, mais pourtant qu'avec ceste Ceremonie externe, transgressent les choses principales de la Loy.

Car celuy n'est pas Iuif qui l'est par de hors. Et celle n'est pas Circoncision qui est faicte par dehors en la chair: mais celuy est Iuif qui l'est en secret: & la Circoncision est celle qui est du cœur en esprit, non pas en la lettre.

Le sens est, que le vray Iuif ne doit point estre estime selon le signe exterior, ne aussi la Circoncision, laquelle faict le Iuif, ne consiste point en la figure de dehors, mais tous deux sont interieurs. Il appelle la lettre l'observation extérieure sans foy, & l'esprit la fin de la ceremonie, laquelle

quelle fin est spirituelle. Car puis que tout le pois de signes & des ceremonies despend de la fin, quand la fin est ostée, la seule lettre demeure, laquelle est inutile d'elle mesme. Et ainsi tout ce qui est commandé du Seigneur, s'il n'est receu par pure affection du cœur il demeure en la lettre, c'est, en l'écriture froide, mais s'il entre au cœur, il est aucunement transformé en esprit.

De laquelle la louënge n'est pas des hommes: mais de Dieu.

Pourtant que les ieux des hommes regardēt tousiours aux choses apparentes par dehors: il dict que ce ne suffit pas, qui est l'ouable à l'opinion humaine, laquelle est souuent deceuë par apparence extérieure, mais qu'il fault satisfaire aux ieux de Dieu, auxquelz les choses profondes du cœur sont manifestes.

CHAP. III.

Q'Va donc dauantage le Iuif? ou quel est le proufit de la circoncision?

L'Apostre a bien monstre' dessus, que la gloire estoit vaine laquelle les Iuif demandent de la
seule

seule Circoncision. mais pourtant qu'il y auoit quelque difference entre les Gentilz & les Iuifz par ce signe que Dieu mesme auoit ordonne, & qu'il sembloit estrange, de faire ceste difference vaine & sans fruct, il restoit d'expedier ceste obiection, laquelle il faict en preuenant par interrogation en quoy le Iuif est plus excellent que le Gentil, & met apres la raison de ceste question par vne autre interrogation, quand il dict, Quelle est l'utilite de la Circoncision? car icelle exemptoit les Iuif de la condition commune des hommes.

Beaucoup en toute maniere.

Il commence icy de conceder au sacrement sa louenge: mais il ne veut point que les Iuifz s'enorgueillissent pour ce. Car quand il dist qu'ilz ont esté aornez du signe de Circoncision pour estre enfans de Dieu, il ne cōfesse point que l'excellence vienne par leur merite ou propre dignite, mais par le benefice de Dieu. Si donc on regarde aux homes, il monstre qu'ilz sont semblables aux autres, que si on cōsidere les benefices de Dieu, ilz ont par iceux quelque prerogatiue outre les autres.

Premierement certes pour ce que les parolles de Dieu leur ont esté commises.

Premierement se prend icy pour principallement, en tel sens, quand il n'y auroit sinon ce qu'ilz ont les parolles de Dieu, ce feroit assez pour monstrier leur dignité. Par les parolles de Dieu nous entendons l'Aliance laquelle a esté reuelée de Dieu premierement à Abraham, & puis à ses successeurs, & apres tesmoignée & expliquée par la Loy & les Prophetes. lesquelles parolles ilz ont gardées iusques au temps qu'il a pleu au Seigneur de les disperfer par le monde vniuersel.

Mais quoy, si aucuns n'ont point creu?

L'Apostre exprime moins la chose qu'il ne l'entend. Car il eut peu vrayement dire que la plus grand part du peuple auoit reiecté l'aliance du Seigneur, mais pourtant que c'estoit dur à porter aux Iuifz, pour mitiger l'asperité, il en a seulement mommé aucuns.

Leur incredulité abolira elle la loyauté de Dieu? Ia n'aduienne.

Le sens de ce passaige est tel. Comme ainsi soit que les Iuifz soyent desloyaulx, fault il pour leur desloyaulté que l'Aliance de Dieu soit tellement rompue, qu'il ne face plus de fruit entre eux. Il respond que la peruersité des hommes ne peut point rompre la fermeté de la vérité diuine. & que neantmoins l'Aliance ne retienne sa vertu

Vertu en aucuns de la nation, mais non pas en tous: & ce par la foy qu'ilz ont à la promesse. Parquoy il demonstre que aucuns sont tousiours restez en ceste nation, lesquelz perseuerans en la Foy de la promesse, n'ont point perdu ceste prerogatiue.

Ains soit Dieu veritable, & tout homme menteur, ainsi qu'il est escript.

C'est vn argument pour rompre l'obiection tendente de la desloyaulté de Dieu. Et dit, Dieu estre veritable, non point seulement, pourtant qu'il est prest de garder ses promesses, mais pourtant qu'il les accomplit de faict. Au contrai re l'homme estre menteur, non point seulement pourtant qu'il trompe: mais pourtant que naturellement il appetite mensonge, & fuit verité. le premier membre de cest argument, à scauoir, Dieu est veritable, est la principale proposition de la philosophie Chrestienne. L'autre est prins du Pseaulme. 116. ou Dauid confesse rien n'estre en l'homme ne del'homme qui soit certain. Et cōment dōc, dira quelqu'un, sera la promesse de Dieu mise en effect, s'il n'y a point de foy es hōmes? Il luy trouuera chemin par les mensonges mesmes des hommes. telle est sa sapience & puissance.

Afin que tu sois trouué iuste en tes paroles.

rolles, & que tu vainques quand tu seras iugé.

Le sens est que tant il s'en faut que la verité de Dieu soit destruite par nostre mensonge & desloyauté, que mesmes par icelle elle est plus clairement manifestée comme Dauid le tesmoigne, que Dieu sera iustificé par ce qu'il est pecheur. quelque chose qu'il ordonne en soy-mesme, & surmontera toutes les calumnies des murmureurs infideles. & ainsi pourrons appliquer ce tesmoignage au present lieu, s'il fault que tous les pechez des hommes seruent à magnifier la gloire de Dieu, & que iceluy soit principalement glorifié en sa verité, il s'ensuit que la vanité humaine sert plus à prouuer la verité de Dieu, que à la destruire.

Et si nostre iniustice faict que la iustice de Dieu soit louée, que dirons nous ? Dieu est il iniuste qui ameine ire ? Je parle selon l'homme.

L'Apoître faict icy vne digression, afin qu'il ne semble point auoir donné occasion aux malings de mal dire. Car ils cherchoiēt par tout occasion de diffamer l'Euangile, & auoyent desia au tesmoignage de Dauid quelque occasion. Car si Dieu ne demande autre chose que d'estre glo-

glorifié des hommes, pourquoy les punit il, quand ilz ont peché, veu que en pechant ilz le glorifient? Certes il se courrouce iniustement, s'il prend cause de foy courroucer dece parquoy il est glorifié. Et afin que lon ne pésast point qu'il dit ce de foy mesme, il declare que c'est en la personne des infideles, Et en ce qu'il dict, qu'il parle selon l'homme, il condamne en vn mot toute la raison humaine, montrant qu'elle a ceste propriete de murmurer tousiours contre la sapience de Dieu. Parquoy sommes admonestez que si voulons estre faictz capables de ses secretz, qu'il fault que nous nous priuons de nostre propre sens, nous addonnans du tout & assubiectissans à l'obeissance de sa parolle. Nous prenons ire en ce lieu pour peine.

Ainsi ne soit il. Car aultrement comment iugera Dieu le monde?

Pour reprimer vn tel blaspheme, il ne respond point directement à l'obiection, mais il luy suffit de la detester & auoir en horreur. Et faict avec ce vn argument monstrant, que ce est impossible considerant l'office de Dieu. Car Dieu iugera le monde, Il ne peut donc estre iniuste. Et n'est point prins cest argument de la puissance de Dieu, mais de l'effect, comme s'il vouloit dire, l'office de Dieu, c'est iuger le monde est adire, le conduire par sa iustice, & mettre en tres
d bon

bon ordre ce qui est desordonné. Il ne peut donc commettre aucune chose iniustement. Que si tu veux directement reiecter telles obiections respondz, que ce ne vient point de la nature de iniustice que la iustice de Dieu est plus magnifiée, mais c'est la bonté de Dieu laquelle surmonte nostre malice, la conuertissant en autre fin qu'elle ne tendoit.

Que si la verité de Dieu est plus abondante par mon mensonge à sa gloire, pourquoy suis ie encore iugé comme pecheur?

C'est vne autre obiection laquelle il fait aussi en la personne des infideles. Et est comme vne exposition de celle de dessus, & est le sens tel. Si la verité de Dieu est plus claire & aucunement confirmée par nostre mensonge, parquoy aussi il en est plus glorifié, il n'est point raisonnable que cestuy la soit puny comme pecheur, lequel a esté ministre de la gloire de Dieu.

Et, comme nous sommes blasmez, & comme aucuns disent que nous disons, que ne faisons nous des maux, afin que biens en aduiennent?

C'est vn propos imparfait lequel ce peut ainsi

ainsi accomplir. Et pourquoy ne dit on plus tost (comme nous sommes blasmez, & comme aucuns disent que nous disons) qu'il faut faire des maux, afin que biens en aduiennent. Mais l'Apostre ne daigne respondre à vne tant meschante cauillation . laquelle toutesfois on peut facilement repoulsir, car le mal de soy mesmes ne peut engēdrer que mal, & quand il aduient que Dieu est glorifié par nostre vice, ce n'est point l'œuure de l'homme, mais de Dieu, lequel par sa merueilleuse sapience conuertit nostre malice en l'auancement de sa gloire. Il n'est point donc chose nouvelle, si encore au temps present on accuse faulcement nostre doctrine, laquelle nous cognoissons estre le pur Euangile de Christ, veu que ce est aduenue à l'Apostre, comme voyons icy . Et ne faut point pourtant laisser la simple cōfession d'iceluy, car il a assez de vertu pour dissiper les mensonges d'iceux.

Desquelz la damnation est iuste.

C'est, qu'ilz sont dignes d'estre cōdamnez pour leur peruerſité. Premièrement pourtant qu'ilz ont pense vne telle infidelité iusques à y consentir. secondement pource qu'ilz ont estez assez hardis de forger de ce vne calumnie pour diffamer l'Euangile.

Quoy donc : sommes nous plus excellens : non sans faute.

Après la digression il retourne à son propos, & despeche la question, disant que, les Iuifz ne sont pas plus excellens en aucune chose que les Gentilz. Et combien qu'il leur ait octroyé quelque prerogative outre les autres, icelle est hors deux & mise en la bonté de Dieu, & non point en leur propre mérite, parquoy ilz ne se peuuent glorifier, & en ceste question il demande de la dignité d'iceux, pour laquelle il se peuuent glorifier en eux mesmes. Parquoy ilz n'ont rien pourquoy il s'esleuent deuant Dieu.

Car nous auons parauant monstéré en rendant les causes, que tant les Iuifz comme les Grecz, sont soubz peché.

Ce a fait l'Apostre citant tout le genre humain au siege iudicial de DIEU, afin qu'il le cōprint soubz vne mesme damnation, & qu'on ne l'accuse de calumnie, car il a prouué, en rendant les causes, pourquoy tant Iuifz que Grecz sont pecheurs.

Comme il est escrit.

Après les raisons il commence d'arguer par auctorité, laquelle vers les Chrestiens est vne tresferme probation, moyennant que l'auctorité soit attribuée au tesmoignage de Dieu. Et de ce doyuent les docteurs ecclesiastiques apprendre quel est leur office, ascauoir de confermer
leur

leur doctrine par le tesmoignage de l'Euangile qu'ilz ont receu par les mains de saint Paul & des autres.

Il n'est nul iuste non pas vn, il n'est nul qui entende, il n'est nul qui cherche Dieu. Ilz ont tous decliné, & ont esté ensemble faictz inutiles, il n'y a nul qui face bien, il n'y en a pas iusque à vn. Leur gosier est vn sepulchre ouuert: ilz ont fraudulentlyment vsé de leur langue. Venin d'aspic est soubz leurs leures. Desquelz la bouche est pleine de malediction, & d'amertume: leurs piedz sont legiers à esprendre le sang. Destruction & calamité est en leurs voyes, & n'ont pas congneu la voye de paix: la crainte de Dieu n'est pas deuant leurs yeux.

L'Apostre a mis icy premierement en general la somme des choses que le Prophete recite estre en l'homme, à scauoir, que nul n'est iuste. Et puis il nombre par parties les fruietz de ceste

iniustice premierement qu'il n'y a nul qui entend, car subit apres l'incipience est demōstrée, pourtant que nul ne cherche Dieu, car il n'est rien plus vain que l'homme auquel n'est point la cognoissance de Dieu. En apres il adioust, que nul ne fait bien, parquoy est entēdu, qu'ilz sont priuez de toute humanité, quand vnchacun mesprise les autres, & s'ayme & cherche soy mesme. Et puis il dit, que leur gosier est vn sepulchre ouuert, c'est vn gouffre pour destruire les hommes. & les absorber. Par les langues frauduleuses & les leures venimeuses, nous entendons vne mesme chose. Il s'ensuit. La bouche pleine d'execration & d'amertume, qui est contraire à l'autre vice mis dessus, mais il entend que de tous costez malice est eniceux. Silz parlent doucemēt, ilz deceoyuēt: que s'ilz monstrent ouuertement ce qu'ilz ont au cœur, alors amertume & execration fault dehors. La locution laquelle s'ensuit prinse d'Isaie, ascauoir, que destruction & calamité est en leurs voyes, demonstre comme par vne figure expresse quel le est la cruauté barbare, laquelle par tout ou elle entre par violence, elle destruit & gaste tout. Il s'ensuit qu'ilz ignorent la voye de paix, pource que estans addonnez à rapines, violences, iniures & cruaultez, ilz ne peuuent rien faire amiablement ne benignement. En la fin il met pour conclusion, qu'il n'y a point de crainte de

de Dieu deuant leurs yeux, laquelle est la bride pour retenir nostre malice, autrement nous serons abandonnez à tous vices.

Or nous scauons que tout ce que la Loy dit: elle le dit à ceux qui sont Soubz la Loy.

Delaisant les Gentilz, il applique les auctoritez de dessus aux Iuifz, pourtant que bien grief se confessoient vaincuz. Et afin qu'ilz ne pretendissent point de monstrier icelles propheties appartenir aux Gentilz, il les preuient: & demostre par la fin de l'Escripture, icelles estre leurs propres admonitions. Car à quoy est donnée la Loy, ou à qui doit elle seruir pour instruction sinon aux Iuifz? iceux donc sont premiers enseignez par la Loy. Soubz le nom de la Loy il comprend les propheties & tout l'ancien Testament.

Afin que toute bouche soit fermée, & que tout le monde soit red euable à Dieu.

C'est, afin que toute matiere d'excuse soit ostée. Car à iceluy est fermée la bouche, lequel est tellement entrelacé & tenu par le iugement qu'il ne scait par ou eschapper, pourtant que sa propre conscience le presse.

Pour au tant que nulle chair ne sera iustifici  e deuant luy par les   euures de la Loy.

Nous entendons que sain  t Paul parle icy de toute la Loy, & non seulement des Ceremonies, & ce ne disons point sans raison. Car le fil de la disputation, lequel il a suyuy iusque    present, & suyura cy apres, est pour nous. & plusieurs lieux ne permettent point que sentions autrement. C'est donc vne sentence entre les principales digne de memoire. Que par l'observation de la Loy nul n'obtiendra iustice. Il en a rendu raison cy dessus, pourtant que tous, sans en excepter vn seul, sont conuaincuz de transgression, & arguez d'iniustice par la Loy. Ce mot Chair, sans aucune expecialle declaration, se prend pour les hommes. sinon qu'il se monstre auoir vne plus generale signification.

Car par la Loy est donn  e congnoissance de peche.

Il prouue que iustice ne nous est point donn  e par la loy: pourtant qu'elle nous conuainc  t de peche & de damnation. Car d'une mesme source ne peut proceder vie & mort. En ce, la Loy a son effect, qu'elle demonstre    l'homme son peche. D'ellemesme elle instruit    iustice &

vie:

vie : mais elle ne profite rien en ceste partie, à cause de la corruption , & du vice , qui est en l'homme,

Et maintenant la iustice de Dieu est manifestée sans la Loy.

L'Apostre appelle iustice de Dieu celle laquelle nous obtenons par Foy : pourtant qu'icelle seule peut consister deuant Dieu , ou pourtant que le Seigneur la nous donne par sa misericorde. Et pourtant dit-il , que ceste iustice laquelle Dieu nous communique, & receoit seulement, est reuelée sans la Loy : c'est, sans l'ayde de la Loy, prenant la Loy pour les œuvres. Enquoy nous voyons qu'il ne mesle point les œuvres avec la misericorde de D I E U : mais ostant toute opinion d'erreurs , met icelle seule en auant. Si donc sans la Loy, & hors de nous, est la iustification , pourquoy ne fera elle point attribuée à la seule misericorde ? que si elle est de la seule misericorde , elle donc est de la seule Foy. En referant ceste particule (maintenant) au temps, le sens fera, que par la predication de l'Euangile, apres que Christ est apparu en chair, la iustice de Foy a esté reuelée. Dequoy il ne s'ensuit point pourtant, qu'elle ayt esté cachée deuant la venue de Christ. Mais il fault icy considerer deux manifestations. la premiere en l'an-

d v cien

cien Testament laquelle consistoit en la Parolle & es Sacremens. L'autre au Nouveau : laquelle sans les Ceremonies & promesses, a ses accomplissemens en Christ.

Ayant tesmoignage de la Loy & des Prophetes.

Comme l'Apostre a dict, que la iustice de Foy n'auoit que faire de l'ayde de la Loy: ainsi maintenant afferme-il icelle estre cōfermée par le tesmoignage de la Loy. Que si la Loy rend tesmoignage de la iustice donnée sans deserte, elle n'est point donc donnée pour enseigner les hommes à gagner iustice par les œuvres. Que si tu requiers la probation de ceste sentence, regarde par ordre la somme de la doctrine Mosayque : & tu trouueras, que l'homme estant icte hors du Royaume dez le commencement, n'a point trouué autre recourance que es promesses Euangeliques, de la semence bien-heureuse, laquelle deuoit casser la teste du serpēt, & en laquelle estoit denoncée la benediction des gens. Tu trouueras es Commandemens l'admonition de ton iniquité. Es Sacrifices & oblations, tu cōsidereras la satisfaction & purgation estre en Christ seulement. Si tu viens aux Prophetes, tu trouueras les promesses tresmanifestes de la gratuite & liberale misericorde de Dieu. Et adiouste,

ste, que la iustice gratuite a tesmoignage de la Loy, afin qu'il ne semble que l'Euangile soit contraire à la Loy.

Ie dy la iustice de Dieu, laquelle est par la Foy de Iesus Christ.

Il monstre en peu de parolles quelle est ceste iustification. Assauoir, qu'elle reside en Christ: mais qu'elle est apprehendée par Foy. Et pourtant, quand on interrogue d'icelle, premieremēt il fault rapporter la cause de nostre iustification, non au iugement des hommes, mais au siege iudicial de Dieu, ou nulle iustice n'est approuuée, sinon par la parfaicte obeissance de la Loy. Or puis que nul homme n'est paruenue à ceste parfaicte sainctete, il s'ensuit que tous sont destituez de iustice en euxmesmes. Et pourtant il est besoing que Christ seul iuste transporte sa iustice en nous, pour nous rendre iustes. Et ainsi tu vois, que la iustice de Foy est la iustice de Christ. Afin donc, que soyons iustifiez, la cause efficiente est la misericorde de Dieu, Christ est la matiere, la Parolle avec Foy l'instrument. Et pourtant la Foy est dictée iustifier, pource qu'elle est l'instrument pour receuoit Christ, par lequel iustice nous est communiquée. Or apres que nous participōs avec Christ, non seulement nous, mais aussi noz œuures sont reputées iustes

stes deuant Dieu. Car toute l'imperfection est effacée par le sang de Christ, & les promesses qui estoient faictes soubz condition, nous sont accomplies de mesme grace, d'autant que Dieu remunere & nous paye de noz œuures comme si elles estoient parfaites.

A tous & sur tous ceux qui croient.

Il repete vne mesme chose par diuerses manieres de parler, pour mieux exprimer que la seule Foy est en ce requise, & qu'il n'y a nulle difference entre les fideles, soit qu'ilz soyent Gentilz ou Iuifz.

Certes il n'y a nulle difference : car tous ont peché, & sont priuez de la gloire de Dieu.

Quand il dict, qu'il n'y a nulle difference, il entend qu'il n'y'a nul autre chemin pour obtenir iustice, & que l'un n'est point iustifié par vne maniere, & l'autre par vne autre : mais tous par Foy. car tous sont pecheurs, & pourtant ilz n'ont de quoy se glorifier enuers Dieu. Car deuant le siege iudicial d'iceluy, les pecheurs ne peuuent trouuer que confusion & honte : tellement que leur conscience ne peut porter la presence de Dieu, comme nous voyons en Adam.

Il prend la gloire de Dieu pour celle laquelle a lieu deuant Dieu.

Toutesfois ilz sont iustifiez sans deserte par sa grace.

Le sens est tel, pourtant que es hommes, quant à eux, ne reste autre chose, sinon qu'ils perissent, estans confuz par le iuste iugement de DIEU: pour ceste cause sont ilz iustifiez de pur don & sans desserte, par la misericorde de Dieu. Car Christ secourt à ceste misere, & se communique aux fideles, afin qu'ilz trouuent en luy tout ce qui leur deffault. En toute l'Escripture il n'y a point vn plus beau passage pour demonstrier la puissance de ceste iustice. Car il demonstre que la misericorde de Dieu est la cause efficiente. & que Christ & son sang est la matiere formale, ou instrumentale, & que la Foy conceuë par la Parolle, c'est la gloire finale de la bonte & iustice de Dieu.

Par la ranceon qui est en Iesus Christ.

C'est la matiere de nostre iustice. Car Christ par son obeissance a satisfait au iugement du Pere, & faisant ce que deuions faire, il nous a deliurez de la tyrannie de mort, en laquelle nous estions tenez captifz.

Lequel Dieu a proposé pour Propiciatoire.

Proposer icy se prend non point pour représenter ou mettre au deuant, mais pour preordonner, en le referant à la clemence de Dieu. lequel volontairement a cherché le moyen de secourir à nostre misere. En ce mot Propiciatoire, y a vne allusion à l'ancien Propiciatoire. Car il monstre de faict ce estre exhibé en Christ, qui estoit la figure. Il est manifeste par les parolles de saint Paul, quelle chose il veut icy pretendre, c'est, que Dieu est tousiours courroucé à nous sans Christ. mais nous sommes reconciliez par luy, quand nous sommes renduz agreables par sa iustice. Nō point qu'il deteste en nous son œuvre, c'est, que nous sommes faictz hommes, mais nostre immondicé, laquelle esteinct la lumiere de son image. or quand icelle est nettoyée par Christ, alors il nous ayme, & embrasse comme sa pure œuvre.

Par la Foy en son sang.

Il m'a mieux pleu de retenir de mot à mot ce que saint Paul dit. Car certes il me semble qu'il a voulu dire tout d'un train, que Dieu nous est faict propice, subit que nous mettons nostre fiance au sang de Christ: pourtant que par Foy nous venons en la possession de ce benefice. En

nom-

nommant le sang seulement, il ne veut point forclorre les autres parties de la redemption: mais plustost foubz vne partie comprendre toute la somme. & a nomme le sang, pourtant que nous auons nostre lauement en iceluy.

Pour demonstrier sa iustice, par la remission des pechez precedens, lesquels D I E V a supportez, pour demonstrier sa iustice au temps de maintenant.

Il a repete ceste clause, pour demonstrier sa iustice, tout voluntier, comme fort necessaire, pourtant qu'il est bien difficile de persuader à l'homme, qu'il ne se doit rien attribuer, mais tout à Dieu. Et pource vse-il de diuerses locutions, pour exprimer plus euidentement, qu'en ceste iustice il n'y a rien de nostre merite. Car si nous l'obtenons par la remission des pechez, & que la remission soit vn don de la liberalité Diuine, tout merite humain est bas. Par ce qu'il dit, des pechez precedens, il ne veut point confermer l'erreur des Nouatiens, lesquels ostent aux Chrestiens l'esperance de pardon, s'ilz tombent de rechef, apres auoir esté purgez au Baptisme, mais pourtant que la dispensation de l'Euangile est telle, qu'il propose le iugement & l'ire

l'ire de Dieu à celuy qui pechera, & misericorde à celuy lequel a peché. l'Apostre a monstre, que le pardon lequel Dieu donne aux pecheurs regarde tousiours le passé : afin qu'il ne semble point qu'il nous ayt reconcilié à foy au sang de son Christ, pour apres pecher librement. Car il nous reconcilie pourtant que sommes desia pecheurs, separez de Dieu par nostre peruersite. Il adioute, que Dieu les a supportez en mansuetude, laquelle a retenu le iugement de Dieu, & ne l'a point permis enflamber contre nous à nostre perdition : mais finalement nous a receu en sa grace. (Au temps de maintenant) Il refere ce qui est de tout temps, au iour que Christ est apparu. Car les promesses & les Sacremens estoient deuant Christ : mais elles ont à lors de fait prins leur accomplissement : car elles sont confirmées & establies en Christ. 2. Cor. 1.

Afin qu'il soit iuste, & iustificiant celuy qui est par la Foy de Iesus.

Alors baillons nous entier tesmoignage & tel qu'il appartient à la iustice de Dieu, quand nous recongnoissons icelle seule estre digne de tel honneur, en condamnant tous les hommes. Car il entend qu'il fault prescher vn seul Dieu estre iuste. Et puis aussi la grandeur de la iustice & bonte se montre en ce qu'elle est cōmuniquée
aux

aux hommes. Car tous les iustes sont iustifiez par la Foy qu'ilz ont en Christ, car autrement ilz sont tous meschans. Ilz sont donc iustifiez, pourtant qu'ilz sont *reputez* iustes, combien qu'ilz ne le soyent point: quand l'obeissance de Christ leur est reputée à iustice.

Ou est donc la gloire: elle est forclosé.

L'Apostre dit icy que la gloire est forclosé, pourtant que ne pouuons rien icy produire du nostre, qui soit digne d'estre approuué de Dieu. Doncques si le merite est la matiere de se glorifier, tu vois qu'il tombe icy. En apres si la gloire des œuvres est ostée par la foy: tellemét que la Foy ne se peut purement prescher, qu'en attribuant tout à la misericorde de Dieu, l'homme est du tout despouillé de louënge.

Par quelle loy: des œuvres: Non, mais par la Loy de Foy.

L'Apostre entend icy, que si la iustice estoit en la Loy des œuvres, que nostre gloire ne seroit point forclosé: mais pourtant qu'elle est de la Foy tant seulement, pour ceste cause ne nous fault il rien attribuer. car la Foy prend tout de Dieu, elle n'apporte rien, sinon l'humble confession de sa paoureté. Le nom de Loy est improprement attribué à la Foy.

Nous concluons donc, l'homme estre iustificié par Foy, sans les œuvres de la Loy.

Il recueille maintenant la principale proposition comme manifeste: adioustant l'explication. Car la iustification de Foy est fort esclaircie, quand les œuvres nommément sont forcloses. Et pourtant, noz aduersaires en ce temps present, ne trauaillent en rien tant, que d'envelopper la Foy avec le merite des œuvres. Ilz confessent bien que l'homme est iustificié par Foy, mais non pas par icelle seule. Car de faict ilz mettent la vertu de la iustification en charité, quelque chose qu'ilz concedent à la Foy. Or, saint Paul en ce lieu icy afferme tellement la iustification estre de pur don & sans desserte, qu'il est manifeste, que nullement elle ne peut estre conioincte avec la dignité des œuvres. Et ce que dict saint Iaques, que l'homme n'est iustificié seulement par la Foy, mais aussi par les œuvres, ne repugne avec la presente sentence. Car saint Iaques ne prend pas iustification pour reputation de iustice, mais pour declaration, témoignage de la iustice.

Dieu est il seulement le DIEU des Iuifz ? Ne l'est il point aussi des Gentilz ?

tilz: Certes il est aussi des Gentilz.

La seconde proposition est, qu'icelle iustice n'appartient pas plus aux Iuifz qu'aux Gentilz. Il interroge donc, assauoir-mon, si Dieu n'est point le Createur des Gentilz? & s'il ne se veut point declairer le Sauueur d'iceux? Car puis qu'il fait semblable tout le genre humain, & qu'il les a redigez soubz vne mesme condition: si y a quelque difference entre eux, elle vient de Dieu, & non pas d'eux, lesquels ont toutes choses semblables entre eux. Que si il est vray, que Dieu vueille faire participans de sa misericorde tous les peuples de la terre: le salut & la iustice, laquelle est necessaire à salut, s'estend à tous.

Car certainement il est vn Dieu, qui iustificera la Circoncision de Foy: & le prepuce par la Foy.

En ceste diuersité de parolles, de Foy & par Foy, y a, à mon iugement, quelque ironie: comme si il vouloit dire: Si quelqu'un cherche difference entre le Gentil & le Iuif, qu'il la prene telle: assauoir, que le Gentil est iustifié par Foy, & le Iuif de Foy. Et ainsi il taxe aucunement la folle des Iuifz, lesquels mettoyent difference entre eux & les Gentilz, comme ainsi soit qu'ilz

ne sont rien differens en la cause de la iustification.

Destruysons nous donc la Loy par la Foy : Ia n'aduienne : mais nous establissons la Loy.

Quand on oppose la Loy contre la Foy, subit la chair cōceoit vne suspition, que lon veult destruyre l'vn par l'autre. Et pource saint Paul estoit blasme, comme celuy lequel par sa predication vouloit abolir la Loy, tant cerimoniale comme morale. Car l'Euangile met fin aux Ceremonies Mosayques, & avec ce, efface toute la iustice des œuures : parquoy on l'estime contraire à plusieurs tesmoignages de la Loy, en laquelle le Seigneur afferme estre monstre la voye de iustice & de salut. Et pourtant, ie prens l'excusation presente de saint Paul, non seulement des Ceremonies, ou des Commandemens, que nous appellons moraux, mais entierement de toute la Loy. Car la Loy morale est vraiment confirmée par la Foy en Christ. car en iceluy est trouuée premierement la parfaite iustice de la Loy : laquelle est faite nostre par Foy. Secondement, la sanctification par laquelle noz cœurs sont formez à l'observation de la Loy, laquelle certes est imparfaite : mais toutesfois elle tend au but. La raison est
sem-

semblable des Ceremonies . lesquelles considerées en ellesmesmes, sont images vuydes & vmbreuses. mais si elles regardent à meilleure fin, elles seront trouuées auoir quelque fermeté. En ce donc est leur souueraine cōfirmation, quand on enseigne, qu'elles ont obtenu leur verité en Christ.

CHAP. IIII.

Que dirons nous donc, que Abraham nostre pere selon la chair a trouué ?

C'est vne confirmation par exemple, laquelle est assez ferme. Car tout est semblable tant en la chose, comme en la personne. Car iceluy est le pere des fideles, auquel il nous faut tous confermer, & il n'y a qu'une maniere d'obtenir iustice à tous. Il appelle Abraham pere des Iuifz selon la chair, pour les plus esmouuoir. car nous sommes voluntier fort esmeuz par les exemples de nostre nation.

Certes si Abraham a esté iustificié par les œuures, il a de quoy se glorifier: mais non enuers Dieu.

C'est vne ratiocination imparfaicte, laquelle se doit ainsi recueillir. Si Abraham est iustifié par les œuvres: il se peut glorifier en son merite: mais il n'a de quoy se glorifier enuers Dieu. Il n'a point donc esté iustifié par les œuvres. Il appelle glorifier, quand nous pouuons pretendre aucune chose estre nostre, à laquelle loyer est deu, au iugement de Dieu. Puis donc qu'il oste à Abraham, qui est-ce; qui s'osera attribuer vne goutte de merite?

Mais que dit l'Escripture? Abraham a creu à Dieu, & il luy a esté reputé à iustice.

C'est la probation de ce qui a esté dict. assauoir, que Abraham n'a point cause de se glorifier. Car si Abraham a esté iustifié, pourtant qu'il a receu la bonté de Dieu par Foy: il s'ensuit que sa gloire n'est rien, pourtant qu'il n'apporté rien du sien, sinon recongnissance de misere, laquelle requiert misericorde. car il presume pour vne chose prouuer la iustice de Foy estre le secours du pecheur, lequel est destitue d'œuvres. Le lieu est prins de Genese au quinzième chapitre, là ou est dict, qu'il a receu les promesses de Dieu par Foy, par lesquelles il a esté adopté en l'Aliance de salut, par le moyen de la semence benedite. Mais il fault noter, que

le

le salut n'est point promis sans la grace de Dieu, ne la grace de Dieu sans le benefice de salut. Et qu'aussi ne sommes point appelez à la grace de Dieu, ny à l'esperance de salut, que iustice ne soit ensemble presente. Abraham donc a apprehendé la benignité de Dieu offerte à foy en la promesse: par laquelle il sentoit que iustice luy estoit communiquée. Il est necessaire, pour establir la iustice, d'entendre, que la promesse & la Foy se referent l'un à l'autre, car la promesse ne profite rien à celuy lequel ne croit point à icelle.

Or à celuy qui œuvre, le loyer ne luy est pas reputé pour grace, mais pour chose deuë.

Il appelle œurant, celuy lequel dessert quelque chose par ses merites: & non œurant, celuy auquel rien n'est deu par le merite de ses œuvres. Et argue ainsi: Si aucun dessert quelque chose par son œuvre, la chose desservie ne luy est pas reputée de pur don, mais luy est rendue comme chose deuë. La Foy nous est reputée pour iustice, non point que nous ayons desservy aucune chose telle, mais pourtant que nous apprehendons la bonté de Dieu. Donc la iustice ne nous est point deuë, mais est *conferée pour rien & liberalement.* Ou sera donc main-

tenant le merite? certes il est esteinct.

Mais à celuy qui n'œuure point, ains croit en celuy lequel iustifie le meschant: sa Foy luy est reputée à iustice.

Il exprime icy pleinement la substance de Foy & de iustice. Car nous sommes iustifiez pourtant que nous croyons, asseurez que Dieu nous pardonne noz pechez. Et qu'il nous est propice, combien que nous soyons dignes de l'ire & vengeance d'iceluy.

Ainsi comme Daud declare la beatitude de l'homme estre à celuy, à qui Dieu reputé la iustice sans œuures, disant: Bienheureux sont ceux desquelz les iniquitez sont pardonnées, & desquelz les pechez sont couuers. Bienheureux est l'homme auquel le Seigneur n'imputera point peché.

Nous sommes enseignez icy que la iustice selon S. Paul n'est autre chose que la remission des pechez. Et que ceste remission des pechez est liberale, sans aucun merite, pourtant qu'elle est reputée sans les œuures. ce qui est declare par

ce nom, remission. Car le creditur ne quitte point, quand on l'a payé, mais celuy qui volontairement quitte & rend l'oblige par sa pure liberalité. Comment cōuiendront avec saint Paul, ceulx qui disent, qu'il fault satisfaire à la iustice diuine, par les œuvres, pour obtenir pardon des pechez? Et l'Apostre monstre icy par raison, que la iustice de Foy est de pur don, & sans les œuvres: pourtant qu'elle depend de la remission des pechez. La raison seroit certes vicieuse, si aucunes œuvres estoient meslées avec la remission des pechez. Pareillement par les parolles du Prophete, sont dissipées les ineptes parolles des docteurs scolastiques, touchant la demie remission. Car en leurs resueries, disent la peine estre retenue de Dieu, apres que la coulpe est pardonnée. Or le Prophete dit que les pechez ne sont point seulement couuers, c'est adire, ostez de la presence de Dieu, mais il adioust d'auantage, qu'ilz ne sont point imputez. Comment se peut il faire, que Dieu requiert la peine des pechez, lesquelz il n'impute point? Donc ceste sentence tresnotable, nous demeure faulue, que cestuy est iustifié par Foy, lequel est purgé deuant Dieu, par la pure remission des pechez.

Ceste beatitude donc conuient elle seulement à la Circoncision, ou aussi

au prepuce : Car nous disons que la Foy a esté reputée à Abraham à iustice. Comment donc a elle esté reputée : à ce esté luy estant en la Circoncision, ou au prepuce : C'en'a point esté en la Circoncision : mais au prepuce.

Ce n'est point encore assez, si la remission des pechez ne precede toutes œuvres, desquelles la premiere est la Circoncision, laquelle introduisoit le peuple Iudaique en l'obeissance de Dieu. Et pourtant il perseuere en la declaration de ce: car la iustice d'Abraham est la remission des pechez, ce qui tient pour vne chose asseurée & certaine. Or Abraham a obtenu icelle deuant la Circoncision, il s'ensuit donc, que la remission des pechez n'est point faicte pour les merites precedens. La cause est tousiours deuant son effect. Or il est ainsi que iustice a esté en Abraham deuant la Circoncision,

Et a receu le signe de Circoncision pour vn seau de la iustice de Foy, laquelle auoit esté au prepuce:

L'Apostre montre que la Circoncision n'a point esté vaine ne superflue, combien qu'elle

ne iustificast point. Car elle auoit vn autre vsaige fort excellent. son office estoit de serrer la iustice de Foy & de la confermer. Et ainsi par la fin à laquelle tend, il monstre que icelle n'est point la cause de iustice. Car elle tend à confermer la iustice de Foy, laquelle estoit desia au prepuce. il ne luy oste donc rien. Tu as icy vn lieu notable du cōmun vsage des sacremens. Car ilz sont seaulx, par lesquels les promesses de Dieu sont aucunement imprimées en noz cœurs, & les graces certainement establies en nous. Et combien qu'ilz ne profitent rien sans l'esprit, toutesfois Dieu dispense la vertu de son Esprit par iceux comme par instrumens.

Afin qu'il fust Pere de tous les croyans par le prepuce, & que iustice leur fust reputée: & qu'il fust Pere de la circoncision.

Note, comment la Circoncision d'Abraham cōferme nostre Foy de la iustice liberale & gratuite. Car c'est le seau de la iustice de Foy: afin que iustice soit pareillement imputée à nous qui croyons: Et ainsi par vn singulier artifice, saint Paul reiecte cōtre les aduersaires ce qu'ilz pouuoient obiecter. Car si la verité & vertu de la Circoncision est au prepuce: il ne fault point que les Iuifz s'esleuent tant par dessus les Gentilz.

tilz. Mais pourtant que lon pourroit doubter, à scauoir mon s'il ne nous est point aussi besoing à l'exemple d'Abraham, de confermer la mesme iustice de Foy par le seau de Circoncision, & pourquoy l'Apostre a laissée deriere ceste question. C'est pourtant qu'il estimoit icelle estre assez expliquée par ses parolles. Car puis qu'il est concedé, que la Circoncision vault seulement pour serrer la grace du Seigneur: il sensuit qu'elle est superflue à nous qui auons au lieu d'icelle vn signe institué par le Seigneur. Pourtant d'oc, que là ou est le Baptisme, l'vsaige de la Circoncision ne sert de rien, il n'a point voulu disputer en vain de ce qui n'estoit point en doute. A scauoir, pourquoy la iustice de Foy n'est point scellée es Gentilz, s'ilz ont conuenance avec Abraham.

Non point seulement à ceux qui sont de la Circoncision, mais aussi à ceux qui suyuent le train de la Foy, qui a esté au prepuce de nostre pere Abraham.

C'est à dire, ceux qui nayâs rien sinõ la Circoncisiõ exterieure, se glorifient seuremēt en icelle. Car ilz oubliēt ce qui est le principal, c'est d'ensuyure la Foy de Abraham, par laquelle seule il est paruenü à salut, Et par ce appert quant dili-

gem-

gemment il discernela Foy du Sacrement. afin que nul ne se tienne cõtent du Sacrement sans la Foy, cõme s'il estoit suffisant pour iustifier. Par la mesme raison sont conuaincuz les docteurs scholastiques, mettans difference entre les Sacrements de l'ancien Testament & du nouueau. disans, que ceux du nouueau ont vertu de iustifier, mais non pas ceux de l'ancien. Mais si l'argument de saint Paul est bon, prouuât que la Circision ne iustifie point, pour ce que Abraham a este iustifié par Foy, vers nous aussi la mesme raison aura force pour monstrier, que les hommes ne sont point iustifiez par le Baptisme, veu qu'ilz sont iustifiez par la mesme Foy par laquelle Abraham a este iustifié.

Car la promesse n'a pas esté faicte à Abraham ou à sa semence d'estre heritier du monde, par la Loy : mais par la iustice de la Foy.

Il met maintenant la contrariete, laquelle est entre la loy & la Foy, laquelle fault diligemment noter. Car par ce nous entendons la Foy auoir seulement son regard vers la misericorde de Dieu: si elle n'a aucun regard à la Loy. C'est vn lieu notable, pour bailler consolation ferme aux cœurs des fideles : quand ilz oyent la promesse

messe de Dieu estre simple & liberale . Il monstre aussi cōment la promesse n'est point moins donnée aux Gentilz que aux Iuifz , par la cause d'icelle, laquelle precede en tous deux. Car si le salut des hommes est en la seule bonté de Dieu: ceux qui iectent aucune gent hors de la communion de salut, ilz veulent empeschier la bonté de Dieu. La forme de ceste promesse faicte à Abraham & à sa semence pour estre heritier du monde, ne se trouue nulle part. mais la terre de Canaan estoit la figure de l'Heritage des fideles: laquelle contient le ciel, la terre, la mer & toutes creatures. Et iceux fideles en ont quelque goust en ceste vie presente. car combien qu'ilz soyent pressez de paoureté & d'angoisse , toutesfois avec la benediction de Dieu, ilz vsent des creatures de Dieu en salut: & n'en abusent point comme des biens d'autruy : mais ilz les possèdent par droit cōme siennes , lesquelles les infidèles rauissent par larcin, & vsurpent avec la malediction de Dieu. Et quand les dictz fideles seront exaltez en la gloire de Dieu, ilz verront alors la pleine possession, & auront toutes creatures seruantes à leur gloire. Car à telle fin seront la terre & le ciel renouvellez, afin que selon leur pouoir chascun pour sa part vienne à magnifier le Regne de Dieu.

Car si ceux qui sont de la Loy, sont heritiers:

ritiers : la Foy est aneantie, & la promesse abolie.

L'Apostre presume comme pour vne chose certaine, que le benefice de Dieu n'a point son efficace, si il n'est receu par vne certaine fiance de cœur. Car que seroit-ce; si le salut des hommes estoit fondé en l'observation de la Loy? les consciences n'auront point d'assurance: mais seront vexées par continuelle angoisse. D'auantage, la promesse sera vaine & sans fruit, veu que l'accomplissement d'icelle dependra d'une chose impossible. Voient maintenant ceux qui enseignent le miserable peuple à gagner son salut par œuvres, veu que saint Paul clairement prononce, la promesse estre abolie, si elle se repose sur les œuvres. Et est vne chose fort necessaire, de congnoistre que la Foy est aneantie, si elle se fonde sur les œuvres. Car par ce nous apprennons, que c'est que Foy: & quelle il fault que la iustice des œuvres soit, en laquelle les hommes se peuuent fier. L'Apostre enseigne que la Foy est nulle, si l'ame ne se repose assurement en la bonté de Dieu. Foy donc n'est pas vne congnoissance nue de Dieu, ou de la verité d'iceluy. n'aussi vne simple persuasion, que Dieu est, & que sa Parolle est verité. mais vne certaine congnoissance de la misericorde Diuine, conceüe par l'Euangile: laquelle baille
repos

repos à la conscience, & paix enuers Dieu. La somme donc est, que si le bien du salut est constitué en l'observation de la Loy, que le cœur ne pourra obtenir aucune fiance d'iceluy.

Car la Loy engendre ire.

C'est vne confirmation de la sentence prochaine par l'effect de la Loy, qui est contraire à grace. Car puis qu'elle n'engendre que vengeance: elle ne peut apporter grace. Aux bons & entiers elle pourroit monstrier la voye de vie: mais entant qu'elle commande aux vitieux & corrompuz ce qu'ilz doyuent faire, & ne baille point puissance de l'accôplir: elle les rend coupables deuant le siege iudicial de Dieu. Car selon la corruption de nostre nature, tant plus que sommes enseignez en ce qui est droit & iuste: tant plus est nostre malice descouuerte, afin que le iugement de Dieu, d'autant plus pesant soit amené sur nous. Prends ire, pour le iugement de Dieu. en laquelle signification se prend souuent,

Car, là ou il n'y a point de loy, il n'y a point de transgression.

C'est la seconde probation, pour confermer ce mesme qu'il auoit dict. Assauoir, que l'ire de Dieu est enflammée contre nous par la Loy. Et est la raison, pourtant que apres auoir receu la
con-

congnoissance de Dieu par la Loy nous pe-
chons tant plus griefuement contre Dieu, d'au-
tant que nous auons moins d'excusation. Car à
bon droit souffrent ceux plus grande peine, les
quelz mesprisent la volonté de Dieu apres l'a-
uoir congneu, que ceux qui tombent par igno-
rance. Et ainsi transgression se prend icy non
point pour vn simple delict, mais pour vne ma-
lice deliberée, en violant iustice.

Pour ceste cause, c'est par la Foy, afin
que par grace la promesse soit asseurée
à toute la semence.

C'est l'accomplissement de l'argument, lequel
nous pouuons recueillir en ceste somme. Si l'he-
ritage de salut nous escheoit par les œuvres : la
Foy & la promesse d'iceluy tomberoyent, mais
il fault qu'elles soyent certaines: dunque l'heri-
tage de salut nous aduient par Foy. afin qu'e-
stant estably par la seule bonté de Dieu, ayt
son certain effect. Regarde comment l'Apostre
appelle dubitation, incredulite : par laquelle la
Foy & la promesse sont abolies. Par ce qu'il
dit (par la Foy, afin que par grace la promesse
soit asseurée) nous voyons quel est l'obiet de
la Foy. Car si tout ce que nous obtenons par
Foy, est grace, icelle Foy, ostant toute conside-
ration des œuvres, a seulement son regard à la

liberale beneuolence de Dieu.

Non seulement à celle qui est de la Loy : mais aussi à celle qui est de la Foy d'Abraham.

Estre de la Loy, en autres lieux, conuient à ceux qui sont zelateurs de la Loy autrement qui n'appartient, & s'estreignent au ioug d'icelle, s'esleuans par la fiance qu'ilz ont en elle. mais en ce lieu present il a vne autre significatiō. car il signifie simplement la gent Iudayque. à laquelle la Loy du Seigneur auoit esté baillée.

Lequel est le pere de nous tous, comme il est escrit. Je t'ay constitué pere de plusieurs nations, deuant Dieu, auquel il auoit creu.

Ceste clausule (lequel est le pere de nous tous) vault autant comme, pourtant qu'il est le pere de nous tous. Car il veult prouuer par ce, les Gentilz estre participans de ceste grace, pourtant que par la mesme parolle, par laquelle l'heritage a esté baillé à Abraham & à sa semence, les Gentilz sont appelez à la semence d'iceluy. Car il est dict pere, non pas d'une seule

nation, mais de plusieurs . Parquoy a este' signifie', que la benediction seroit esparse sur toutes nations , & non pas sur les Iuifz seulement . Le temps passe' denote la certitude du Conseil Diuin , selon l'vsage commun de l'Escripture . Car il n'estoit point encores aduenue : mais pourtant , que le S E I G N E V R l'auoit ainsi ordonne', il dit , qu'il l'auoit constitue' pere de plusieurs nations . Le tesmoignage de Moyse se doit enclorre par vne Parenthese , afin que ceste sentence soit conioincte en vne, qui est le pere de nous tous, deuant D I E V , comme vous voyez au texte . Car il estoit necessaire , d'ensemble expliquer , quelle estoit la forme de ceste congnoissance : afin que les Iuifz ne se glorifiassent trop en la generation charnelle . Il dit donques , que Abraham est pere deuant D I E V , qui vault autant comme s'il disoit, spirituel . Car il a ce droit, non point de sa propre chair, mais de la promesse de Dieu.

Lequel faict viure les mortz, & appelle les choses qui ne sont point, comme celles qui sont.

Par ceste circuytion est declairée la nayfue substance de la Foy d'Abraham, afin qu'à l'e-

xemple d'iceluy, on peult paruenir aux Gentilz. Car il estoit neccessaire, qu'il paruint par vn merueilleux chemin à la promesse, laquelle il oyoit du Seigneur. La semence estoit promise à luy comme estant en sa force & vigueur, & il estoit amorty. Il faillloit donc, que sa pensée fust esleuée en la vertu de Dieu, par laquelle il viuifie les mortz. Et ainsi il n'est point estrange, que les Gentilz tous secz & amortiz, soyent inferez en la communion. Car celuy lequel dit les Gentilz non estre capables de la grace, pourtant qu'ilz sont amortiz, il faict iniure à Abraham: duquel la Foy a esté confermée par vne telle cogitation. Il ne fault point regarder, si celuy est mort, lequel est appelle du Seigneur à la vie: veu qu'il luy est facile de ressuscciter les mortz par sa puissance. Nous auons pareillement icy la forme & l'exemplaire de nostre vocation vniuerselle, par lequel nous est mis deuant les yeux quel est nostre commencement, non pas à la premiere natiuite, mais à l'esperance de la vie à venir: assauoir, de rien. Car telz quelz que nous soyons, nous n'auons point vne seule estincelle du bien, lequel nous peult rēdre dignes du Roy aume de Dieu. Parquoy, afin que soyons suffisans pour ouyr la vocation de Dieu, il nous fault totalement estre amortis en nousmesmes. La condition de la vocation est telle, que ceux qui sont morts, sont ressusccités du Seigneur: ceux qui

qui ne sont rien , ilz commencent estre quelque chose par la vertu d'iceluy . Ce verbe (appeller) selon l'vsage de l'Escripture, se prend pour resusciter , pour mieux exprimer la verité de Dieu, lequel par sa seule Parolle releue ceux qu'il veult.

Lequel oultre esperance, creut soubz esperance, qu'il seroit pere de plusieurs nations.

Le sens est, qu'iceluy n'ayant aucun indice ne certification, mais mesme toutes choses contraires, toutesfois il ne laissa point de croire. On pourroit bien lire au texte, par dessus esperance, & parauenture plus conuenablement . Comme s'il vouloit dire, qu'iceluy a surmonté par sa Foy, tout ce qu'il pouuoit conceuoir. Au second lieu, ce mot esperance, signifie la promesse faicte de Dieu, en tel sens : Combien que la matiere d'esperer n'y fust point, toutesfois il se reposa, par esperance, sur la promesse du Seigneur. Et a estime estre assez, pour esperer, que le Seigneur l'auoit promis.

Selon ce qu'il auoit esté dict: Ainsi sera ta semence.

Nous auons voulu ce ainsi traduyre, afin
f iii qu'il

qu'il soit tefere' au temps d'Abraham. Car saint Paul veult dire, que Abraham entre plusieurs tentations de desespoir, afin qu'il iouist du benefice de Dieu, a tourne' son cœur vers ce qui luy auoit este' promis: assauoir, Ta semence sera semblable aux Estoilles du ciel, & au sable de la mer. Le tesmoignage amene' par l'Apostre, est abbrege', afin qu'il nous rende plus diligens à la lecture de l'Escriture. Ce que font, par tout, les Apostres, en allegant l'Escriture.

Et n'estant debile de Foy, il n'eut point esgard à son corps ia amorty, veu qu'il auoit prez de cent ans, ny aussi à la matrice de Sarah ia amortie.

Il monstre maintenant de plus prez, ce qui pouuoit empescher & destourner Abraham de receuoir la promesse. La semence luy estoit promise, qui deuoit proceder de Sarah, & toutesfois il ne pouuoit engendrer, ne Sarah conceuoir naturellement. Tout ce qu'il pouuoit regarder en foy & autour de foy, estoit contraire à l'accomplissement de la promesse. Afin doncque qu'il donnast lieu à la verité Diuine, il retira sa pensée de ce qui estoit present, & s'est quasi oublie' soy mesme. Combien qu'il ne faille point entendre, que nullement il n'a regarde' à son corps

amor-

amorty : car l'Eſcriture teſmoigne à lencontre, qu'il a ainſi argué en ſoy meſme: Le filz de cent ans aura il vn enfant? Et Sarah eagée de nonante ans, enſantera-elle? Mais pourtant, que laiſſant ceſte conſideration, il a reſigné tout ſon ſens au Seigneur. l'Apoſtre dit, qu'il ne l'a point conſideré. Et certes ce procedoit d'une plus grande conſtance, quand il retiroit ſa penſée de la choſe laquelle ſe preſentoit d'ellemesme deuant ſes yeux, que ſi rien de tel ne luy fuſt venu en la penſée. Ce qu'il dit d'Abraham, qu'il n'a point eſté debile de Foy, s'entend, qu'il n'a point vacillé ne doubté, comme nous faiſons en choſes douteuſes. Car il y a deux debilitez de Foy. L'une, laquelle ſe laiſſant vaincre par tentations contraires dechoit de la vertu de Dieu. L'autre, laquelle procede d'imperfection. Car la penſée n'eſt iamais tant illuminée, qu'il ne reſte beaucoup d'ignorances. le cœur n'eſt iamais tant ferme, qu'il n'y ayt beaucoup de doute. Parquoy les fideles ont continuelle guerre avec ces vices charnelz: aſſauoir ignorance & doute. en laquelle guerre, la Foy d'iceux ſouuent laboure & eſt grieveuement troublée: toutesfois elle vient finalement au deſſus. Tellement, que lon peut dire d'eux, qu'ilz ſont tresfermes en infirmité.

Et auſſi ne ſ'enquiſt point par deſſiance de la promeſſe de Dieu.

Nostre translation n'est point sans raison. Car il semble que l'Apostre à voulu dire que Abraham n'a point examiné par incredulité, si le Seigneur pouoit faire ce qu'il promettoit. Car c'est proprement s'enquerir d'aucune chose quand nous l'examinons par deffiance, & que ne la voulons receuoir si nel'auons discutée tant que au fond. Il a bien demandé comment ce pourroit aduenir. Mais ce a esté vne interrogation faite par admiration, comme celle de la vierge Marie, laquelle demandoit à l'Ange comment aduiendroit ce qu'il adnonceoit, & semblable. Et n'est point repris Abraham pour sa demande, car en son admiration il bailloit lieu à la puissance de la Parolle de Dieu. Au contraire Sara, riant, & interrogant n'est point sans reprehension, car elle estimoit la promesse de Dieu estre vaine. Si ces choses sont appliquées à la cause presente, il sera minifeste, que la iustification de Abraham, n'a point d'autre commencement que celle des Gentilz. Parquoy les Iuifz font iniure à leur pere s'ilz cōtredissent à la vocation des Gentilz comme absurde. Et que aussi ayons memoire, que nostre condition est semblable à la condition d'Abraham. les choses qui sont en tout nous, sont toutes contraires aux promesses de Dieu. Il nous promet immortalité. Nous sommes enuironnez de mortalité & de corruption. Il prononce qu'il nous tient pour iustes: Nous sommes

mes couuertz de pechez . Il tesmoigne qu'il nousest propice & bien veuilant: les indices exterieures nous menacent de son ire. Que fault il donc faire? Oublions nous nous mesmes & toutes noz choses, fermans les yeux : afin que rien ne noz empesche ou retarde à croyre que Dieu estre veritable.

Mais feut fort par Foy, & donna gloire à Dieu.

Il veult dire que Abraham n'a point esté debile en Foy, mais que par constance & fermeté de Foy il a vaincu la deffiance ou l'incredulité. Ce qu'il adioust, qu'il a donné gloire à Dieu: en ce est à noter que lon ne pourroit faire plus d'honneur à Dieu qu'en affermant la verité d'iceluy par Foy. Et au contraire il n'est par rien plus deshonné que par deffiance & incredulité. Et ainsi le seruice d'iceluy ne peut estre sauf s'il n'est fondé en Foy.

Et scachant certainement qu'il estoit puissant de faire tout ce qu'il auoit promis.

Nous auons accoustumé tousiours de nous excuser, disans, que ne derogons rien à la puissance de Dieu, quand nous doubtons de ses promesses. pourtant que la cause est la faulte qui est

en nous. Mais nous ne extollons point assez la puissance de Dieu, si nous ne croyons qu'elle soit plus forte que nostre vice. Donc la Foy ne doit point regarder son imbecillite, misere & propre faulte, mais doit de toute son estude considerer la seule vertu de Dieu. Car si la iustice s'appuyoit sur nostre dignite, elle ne s'arresteroit point en considerant la puissance de Dieu.

Et pour ceste cause: ce luy a esté reputé à iustice.

Afin que aucun ne pensast point Abraham auoir esté iustifié pourtant qu'il auoit creu simplement Dieu estre veritable & sa Parolle estre la verité certaine: il conclud, qu'il a obtenu vn si grād bien, pourtāt qu'il auoit eu la promesse. Et fault bien retenir ceste relation de Foy à la Parolle. Car la Foy ne nous peut donner sinon ce qu'elle a receu de la Parolle.

Et ce que luy a esté reputé à iustice, n'est pas escrit seulement pour luy: mais aussi pour nous, ausquelz il sera reputé.

Celieuicy nous aduise comment deuons prendre fruit des exemples des escritures. Ce donc qu'il recite d'Abraham, n'est point, dit il, seu-

seulement pour Abraham. Car ce n'est point vne chose laquelle appartient à la singuliere vocation d'aucune personne, mais il descrit la maniere d'obtenir iustice, laquelle est vnique, seule & perpetuele entre tous. Et ce au Pere comun des fideles, vers lesquelles yeux de tous doyuent regarder. Parquoy si voulons puremēt & religieusement traicter les saintes Histoires, traictōs les tellement que puissions reporter d'icelles fruit de ferme doctrine. En partie pour former la vie, en partie pour confermer la Foy, & en partie pour nous exciter à la crainte du Seigneur. Pour former la vie, l'imitation des sainctz aura valeur, si nous apprenons d'iceluy sobriete, chastete, dilectiō, patience, modestie, cōtemnement du monde, & autres vertus. Pour confermer la Foy, l'aide de Dieu, lequel leur a esté tousiours present, la cōsolation en aduersite & protection: & toute la dispensation des œures de Dieu vers ses seruiteurs. Pareillement les iugemens de Dieu, & les punitions contre les meschantz nous seruiron, pour nous donner crainte d'iceluy.

Voire si nous croyons en celuy qui a resuscité des mortz nostre Seigneur Iesus Christ.

I'ay aduertty cy dessuz que par telles formules paraphrastiques selon la circonstance des lieux,

lieux, la substance de la Foy est signifiée, de laquelle l'une des principales parties est, la resurrection de Christ, en laquelle nous auons le fondement de vie.

Lequel a esté liuré pour noz pechez.

Il signifie la satisfaction pour noz pechez auoir esté parfaicte par la mort de Christ. Car pourtant que estions debtors au iugement de Dieu, iceluy pour nous restituer en grace, a payé en nostre nom, celuy auquel nous ne pouions point satisfaire. Car le chastiment de nostre paix est sur luy.

Et est resuscité pour nostre iustification.

Pourtant que ce n'estoit point assez d'auoir porté la malediction du peché, & s'estre mis au deuant de l'ire de Dieu, s'il n'estoit aussi victorieux cōtre la malediction, & si par son intercession il n'appaisoit Dieu, & estaignoit l'ire d'iceluy. Le droit de iustification est attribué à la resurrection, par laquelle la mort a esté absorbée, & la beneuolence du pere declarée enuers luy. Tout ainsi que l'Apostre dict, Iesus Christ estre mort pour les pechez, pourtāt qu'en la mort, a esté portée la peine deuë pour les pechez, & nous a deliuré de la calamité de la mort: ainsi pareille
ment

ment est il dict resuscité pour nostre iustification. pourtant qu'il nous a restauré la vie par sa resurrection. Par la mort a esté frappé de la main de Dieu, afin qu'en la personne de pecheur, porta la misere du pecheur, & par la resurrection a esté exalté au Royaume de vie, afin qu'il donnast iustice & vie aux siens.

CHAP. V.

NOus donc estans iustifiez par Foy.

L'Apostre commence icy à illustrer & esclaircir par les effectz, ce qu'il à affermé iusques à present de la iustice de Foy.

Nous auons paix vers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ.

C'est vn singulier fruit de iustice de Foy auoir paix. Car si aucun demande seureté de conscience par les œuvres, il attentera ce en vain. Car le cœur est endormy ou par mesprisement, ou oubliance du Iugement de Dieu, ou est plein de crainte & de tremblement iusqu'à ce qu'il se repose en Christ: car luy seul est nostre paix. La paix donc est vn repos de conscience, lequel procede de ce qu'elle sent Dieu estre reconcilié à elle.

Le

Le pharisien n'a point ce repos combien qu'il soit enflé de la faulſe fiâce des œuvres: ny le pecheur auſſi, lequel eſtant enyuré de la douceur des vices, n'eſt point inquieté. Car combien que l'un ne l'autre n'ayt point guerre ouuerte, comme celuy lequel eſt feru du ſens, & de la connoiſſance de peche, toutesfois pourtant qu'ilz ne ſ'approchent point vrayement du Iugement de Dieu, ilz n'ont point de concorde avec iceluy. Qui eſt vn fort iugement pour monſtrer que noz aduerſaires ne font que iaſer deſſoubz l'vmbre quand ilz attribuent la iuſtice aux œuvres.

Par lequel nous auons eu acces par Foy à ceſte grace: en laquelle nous ſommes tenuz fermes.

Car noſtre reconciliation avec Dieu reſoſe en Chriſt: laquelle nous eſt communiquée par l'Euangile: car c'eſt le miniſtere de la reconciliation, & par le benefice d'iceluy nous ſommes aucunement introduitz au Royaume de Dieu. Quand il adiouſte, que auons eſté fermes, il monſtre, que l'Euangile doit prendre racines profondes aux cœurs des fideles: afin qu'eſtans confermez par la verité d'iceluy, ilz ſoyent ſtables contre toutes les fineſſes du diable, & de la chair.

Et nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu.

De ce, pour certain, vient & procede l'esperance de la vie à venir, & ose de ce soy resjouir, que comme ayans mis les fondemens, nous nous tenons fermes en la grace de Dieu. Car si ce ne estoit la certaine intelligence pour le present & la persuasion constante & aisseure pour l'aduenir; qui oseroit se glorifier? l'esperance de la gloire de Dieu nous est venue par l'Euangile, lequel tesmoigne que nous serons participans de la nature diuine. Car quand nous verrons Dieu face à face, nous serons semblables à luy.

Et non seulement auons nous ce, mais aussi nous nous glorifions en tribulation.

L'Apostre prononce icy que les fideles ne sont point moins heureux pour leurs calamitez, mais mesmes que par ce leur gloire est auancée. Et procede à prouuer ce par aucuns degrez, concludant finalement que les afflictions que souffrons, nous tournent en bien & en salut. Et quand il dit, que les sainctz se glorifient en aduersite, il ne le fault point ainsi entendre, comme s'ilz ne refusoient & ne craignoyent les

les tribulations , & que aucunement ne fussent presséz de l'asperité d'icelles , quand elles viennent. Car il n'y auroit point de patience, s'ilz ne sentoient rien d'amertume . Mais pourtât qu'en ayant douleur & gemissant, ilz ne sont point sans grande consolation , pourtant qu'ilz croient tout ce qu'ilz souffrét estre fait pour leur bien, par la dispensation de leur pere tresindulgent. pour ceste cause & à bon droict dit il, Ils se glorifient. Car là ou il ya promotion de salut, là ya il matiere de foy glorifier. Et de ce sommes enseignez qu'elle est la fin de noz tribulations: voire si nous nous voulôs mōstrer enfans de Dieu. Car ceux se doyuent accoustumer à patience. Que s'ilz ne le font , l'œuure du Seigneur sera vaine & anullie par nostre peruersité.

Scachans que tribulation engendre patience.

Ce ne vient point de la nature de la tribulation, par laquelle nous voyons , la plus grande part des hommes estre induictz à mal dire & murmurer contre Dieu: mais quand la mansuetude interieure y est, laquelle est mise au cœur par le saint Esprit , & aussi la consolation laquelle est suggerée par le mesme Esprit, ces tribulations sont faictes instrumens pour engendrer patience: lesquelles ne font que exciter indignation & tumulte dedans les obstinez.

Et

Et patience probation, & probation
esperance.

Iaques en vne semblable procedure semble
suyure vn ordre diuers pourtāt qu'il dit, patien-
ce procede de probation, mais quand nous au-
rons entendu la diuerse signification de ce mot
probation, nous le recorderons bien. Car saint
Paul prend icy probation pour l'experience la-
quelle les fideles prēnent de Dieu, assauoir qu'il
les secourt en la necessite. Car en ayant icelles
approbation de sa verite, il se tient de plus en
plus en luy, & ainsi surmontēt toutes difficultez.
Ascauoir, quand en souffrant patiemment ilz
demourent fermes, alors ilz experimentent com-
bien vault la la vertu du Seigneur : laquelle il a
prouue pour assister par icelle aux siens. Iaques
vsurpe ce mot probation pour la tribulation
mesmes, selon le commun vsaige de l'escriture:
pourtant que Dieu esprouue & examine ses ser-
uiteurs par les tribulations, de quoy elles sont
souuent appellees tentations. Touchant donc ce
present lieu, alors proffitons nous, comme il ap-
pertient, en souffrance, quand par la puissance
de Dieu nous sommes constans en icelle, & ain-
si nous auons esperance pour l'aduenir, que la
grace de Dieu ne nous fauldra iamais, veu qu'el-
le nous a tousiours secouruz en necessite. Et
pourtant met il apres, que l'esperance procede
g de

de probation: car nous ferions ingratz, si ayans desia receuz les benefices de Dieu, ne confermions nostre esperance le temps à venir, par la souuenance d'iceux.

Or esperance ne confond point.

C'est à dire, elle a vne trespertaine yssue de salut. De quoy coste que nous sommes exercez en aduersitez par le Seigneur, à ceste fin que par telz degrez le salut soit promeu. Noz miseres donc ne nous peuuent faire miserables lesquelles, voire selon leur puissance, sont instrumens de la beatitude.

Pour ce que la dilection de Dieu est espendue en noz cœurs par le saint esprit qui nous a este donné.

Je ne refere point ce au plus prochain mot, mais à toute la sentence precedente. Car pour ce dy-ie que sommes exercez à patience par tribulations, & que patience est l'esperience de l'aide diuin, afin que soyons plus encouragez, à esperance, pourtant que combien que soyons pressezz, & qu'il semble que serons subitemēt destruitz, nous sentons neantmoins la beneuolence diuine vers nous. qui est vne grande consolation, & beaucoup plus ample, que si tout estoit en repos. Car comme la prosperite qui est en
appa

apparenc, est miserable, ou Dieu est contraire & couroucé, aussi quand iceluy est propice, il est certain que toutes calamitez succederont en bien. Car il fault que toutes choses seruent à la volonté du Createur. Ceste cōnoissance de la dilection de Dieu vers nous, est espondue dedans noz cœurs par l'Esprit d'iceluy. Car les biens que Dieu a prepare aux siens sont cachez des oreilles & de yeux & des pensées des hommes: le seul Esprit les peut manifester. Il dit qu'il a esté donné, pour môstrer que c'est par la bonté libérale de Dieu, & non point par noz merites.

Car nous estans encore foybles, selon la raison du temps: Christ est mort pour nous infideles.

Il commence icy vn argument pour prouuer la moindre chose par la plus grande. Si (dit il) Christ a eu pitie des infideles, s'il a reconcilié ses ennemis à son Pere, s'il a faict ce par la vertu de sa mort: il gardera maintenant beaucoup plus facilement ceux qui sont iustifiez, & retiendra en grace ceux qu'il a desia remis en icelle, principalement veu que l'efficace de la vie, maintenant est adioustée à la mort. Tu referas le temps de la debilité, non seulement au temps de la reuelation de Christ: mais aussi au

g ii

temps

temps de la congnoissance , par laquelle nous sommes introduictz en la communion d'iceluy . Car ainsi que nous sommes tous engendrez enfans d'ire , pareillement sommes nous detenuz en ceste malediction, tant que nous soyons faits participans de Christ. Il est mort pour ceux qui sont telz, voire mesme, si nous regardons les anciens peres, lesquelz ont obtenu iustice deuant sa mort. Car ilz auoyent ce benefice de la mort d'iceluy à venir.

A grand peine certes aucun voudroit mourir pour le iuste : mais peut estre, qu'aucun oseroit mourir pour aucun bon.

La sentence est telle : C'est vn exemple fort rare entre les hommes , qu'aucun vueille mourir pour le iuste , combien que ce peut bien aucunesfois aduenir . Mais quand nous concederons ce , toutesfois nul ne sera trouue' entre les hommes , lequel vueille mourir pour l'infidele, Et Christ a ce faict. C'est vne amplification par comparaison.

Mais Dieu conferme sa charité vers nous, en ce, que quand nous estions encore pecheurs, Christ est mort pour
nous

nous. Par plus forte raison donc, nous qui sommes maintenant iustifiez en son sang, ferons deliurez d'ire par luy.

Dieu conferme sa charité: c'est à dire, qu'il l'a declairée trescertaine, & tresferme enuers nous, entant, qu'il n'a point voulu espargner Christ son Filz pour l'amour des infideles. Car en ce est manifestée la dilection d'iceluy, que non point estant prouoque par amour, nous a volontairement ayme premier, cōme dit saint Iehan.

Car, si quand nous estions ennemis, auons esté reconciliez par la mort de son Filz: par plus forte raison, nous, qui sommes reconciliez, ferons sauuez par la vie d'iceluy.

C'est vne explanation de la sentence de dessus, avec vne amplification prinse de la comparaison de la vie, & de la mort. Nous estions (dit il) ennemis, quand Christ s'est offert & mis au milieu pour appaiser son Pere. Maintenant nous sommes amis par sa reconciliation. si ce s'est peu faire par la mort, la vie sera beaucoup plus puissante, & de plus grande efficace. Nous a-

g iii uons

uons donques d'amples enseignemens, lesquelz peuuent confermer la fiance de salut en noz cœurs.

Et non seulement cela : mais aussi nous nous glorifions en Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ : par lequel nous auons maintenant obtenu reconciliation.

Il monte maintenant au souverain degre de nous glorifier. Car quand nous nous glorifions d'auoir Dieu pour nostre Dieu, tous les biens que lon scauroit penser, *suyuent apres*. Car D I E U n'est point seulement le plus grand sus tous biens, mais aussi il contient en soy la somme de tous biens, & aussi chascune partie. Or, il a este faict nostre par Christ. Nous sommes donques paruenuz à ce par le benefice de Foy, que nous n'auons faute de rien de ce qui appartient à felicité.

Pourtant, comme par vn homme le peché est entré au monde, & par le peché la mort, pareillement aussi, la mort est paruenue sur tous les hommes, entant que tous ont peché.

Il commence maintenant d'amplifier la chose par vne conference de choses contraires. Car si Christ est venu pour nous deliurer de la calamité, en laquelle Adam estoit tombé, & auoit precipité toutes ses gés avec soy : nous ne pouuons plus clairement congnoistre ce que auons en Christ, que quand il nous fera demonstrez ce que auons perdu en Adam. Considerez icy quel ordre l'Apostre tient, car il dit, que le peché a precedé : & que de cestuy est ensuyuie la mort. Il en y a aucuns, lesquelz contendent, affirmans, que sommes ainsi perduz par le peché d'Adam, comme si nous n'estions point periz par aucune coulpe qui soit en nous. mais pourtant qu'iceluy a peché pour nous. Mais saint Paul affirme pleinement, que le peché est espars sur tous ceux qui portent la peine de peché. Et assigne vn peu apres la raison, pour laquelle tous les heritiers d'Adam sont subiectz à la mort : Entant (dit il) que tous ont peché. Or pecher, est estre corrompu & vitieux. Car la malice naturelle, laquelle nous auons apporté du ventre de nostre mere, combien qu'elle ne produict point si tost ses fructz, est toutesfois peché deuant le Seigneur, & dessert peine. Et ce est le peché, qu'ilz appellent originel. Car comme Adam en sa premiere creation auoit receu les dons de la grace Diuine, tant pour soy, que pour les siens, ainsi en laissant le Seigneur, il a ga

ste nostre nature en soy mesme, & l'a deprauee. Car iceluy estant desherite de la similitude de Dieu, il n'a peu engendrer semence, sinon semblable à soy. Nous auons doncque tous peche, pourtant que sommes tous rempliz de corruption naturelle: & pource sommes iniques & peruers.

Car iusques à la Loy peché estoit au monde.

Ceste Parenthese contient vne anticipation. Car pourtant qu'il semble, que transgression ne est point ou il n'y a point de Loy: on pouuoit doubter: *assauoir, si peche n'estoit point deuant la Loy.* Il n'y a point de doute, que peche n'ayt esté apres la Loy, il estoit seulement question du temps precedant la Loy. Il respond doncque, que ceux ne sont point absoulz de la damnation de peche, qui ont deuant la publication de la Loy vescu iniquement & meschamment. Car Dieu a tousiours esté, auquel seruice estoit deu. Et y a tousiours eu quelque rcigle de iustice. Ceste interpretation est tant manifeste & tant claire, qu'elle reiecte assez d'ellemesme les interpretations contraires.

Mais le peché n'est point reputé, quãd il n'y a point de Loy.

Sans la reprehension de la Loy, nous nous endormons aucunement en noz pechez. Et combien que congnoissons bien noz fautes, toutefois nous suffoquons, de nostre pouuoir, la congnoissance de mal, laquelle se presente, à tout le moins, nous l'oublions subitement. L'Apostre dunque signifie, que les hommes, par leur perversité, quand ilz n'estoyent point excitez par la Loy, & qu'ilz laissoient le plus, la discretion du bien & du mal, vivant en seureté, se permettant beaucoup de choses, comme s'il n'y eust point eu de iugement de Dieu. Autrement il est certain, que Dieu a tousiours imputé aux hommes leurs crimes. Nous auons pour tesmoignes la punition de Cain, le deluge, la destruction de Sodome, les peines qu'ont souffert Pharaon & Abimelech, à cause d'Abraham. Et puis les playes desquelles les Egyptiens ont esté affligez. Et que aussi les hommes ayent imputez l'un à l'autre, il est manifeste par plusieurs complaints qu'ilz font, accusans l'un l'autre d'iniquité. Nous auons plusieurs exemples, lesquelz monstrent vn chascun auoir bien congneu en sa conscience le bien & le mal. mais le plus souvent faisoient semblant de ne congnoistre leurs pechez, tellemēt qu'ilz ne reputoyent rien pour pechez, sinon estans contrains.

Neantmoins la mort a regné depuis

Adam iusques à Moysé.

Combien que depuis Adam iusques à la publication de la Loy, les hommes viuoyét à leur plaisir, sans mettre difference entre le bien & le mal, & que sans l'admonition de la Loy la recordation de peché estoit ensepuellie & cachée, toutesfois le peché auoit vigueur en condamnation. Parquoy la mort regnoit aussi alors, pourtant que l'aveuglissement, & obstination des hommes ne pouuoit point opprimer le iugement de Dieu.

Mesme sur ceux qui n'auoyent point peché en la similitude de la transgression d'Adam.

Il fault conioindre ceste sentence avec les parolles precedentes, par lesquelles a esté dict, que ceux qui estoient sans Loy, n'imputoyét point à eux aucun peché. Iceux donc, ne pechoyent point à la similitude de la transgression d'Adam. car ilz n'auoyent point, comme cestuy là, la reuelation de la volonté de Dieu par certaine parole. Dieu auoit descendu à Adam, qu'il ne touchast point du fruit de science de bien & de mal. mais aux autres, il n'auoit donc aucun commandement, sinon le tesmoignage de la conscience. L'Apostre doncque a voulu secretement monst^rer, que par la diuersité, laquelle est entre
Adam

Adam & ses successeurs , iceux ne sont point pourtant exemptez de damnation . Et quant aux petis enfans, desquelz on a entendu ce passage, ilz seront comprins soubz le catalogue general.

Qui est figure de celuy qui estoit à venir.

Il n'est point de merueille, que l'Apostre dit Adam estre la figure de Christ . Car il appert tousiours quelque similitude , mesme entre les choses fort contraires . Pourtant dunque, que comme nous auons esté perduz par le peché d'Adam, ainsi sommes reparez par la iustice de Christ : il n'a point mal appelle Adam la figure de Christ . Mais il fault noter, que Adam n'est point appelle la figure de peché , & Christ la figure de iustice : mais qu'une comparaison est faicte de l'un avec l'autre , afin que tu ne sois pernicieusement abuse avec Origenes.

Toutesfois le don n'est point comme le forsaict . Car si par le forsaict d'un plusieurs sont mortz, par plus forte raison la grace de Dieu , & le don par la grace, laquelle a esté d'un homme Iesus Christ, a abondé sur plusieurs.

Il met icy les corrections de la comparaison dessus faicte. & enseigne simplement l'amplitude de la grace acquise par Christ, estre beaucoup plus grande, que celle de la damnation, qui est venue par le premier homme. Et lon pourra ainsi conuenablement inferer : si la cheute d'Adam a tant vallu au domnage de plusieurs, la grace de Dieu sera beaucoup plus puissante au profit de plusieurs. Car il est manifeste, que Christ est beaucoup plus puissant pour sauuer, que Adam pour perdre. Touchant ce qu'il dit, que par le forfait d'un nous auons estez perduz, se doit ainsi entendre, pourtant que la corruption est transportée de luy en nous. Il met apres, grace & don, opposant la grace au forfait, & le don à la mort, lequel procede de la grace, à la mort. Donques, la grace signifiera la bonté de Dieu, par laquelle nous sommes releuez de misere, & le don, le fruit de la benignté Diuine, lequel est parueni iusque à nous. Et ainsi tu vois, que la grace est mal diffinie par les Docteurs Scolastiques, quand ilz disent, que c'est vne qualité infuse aux cœurs des hommes.

Et n'est pas ainsi du don comme, de ce qui est venu, par vn qui a peché. Car certes le iugement est d'un forfait en condamnation : mais le don
est

est de plusieurs forfaitz à iustification.

C'est la raison espedale de la correction, que d'un forfait la coulpe a eu force à la condamnation de nous tous, mais la grace, ou plus tost le don liberal, à vertu à iustification, de plusieurs forfaitz. Ayans mis ceste difference, il conste qu'iceux ont mal sentu, lesquelz ont enseigne, que nous n'auons recouure' autre chose en Christ, sinon que nous sommes deliurez de peche originel, comme de la corruption prinse d'Adam. D'auantage, que ces plusieurs delictz desquelz il tesmoigne que sommes purgez par Christ, ne sont point seulement ceux qu'unchascun a comis deuant le Baptisme, mais aussi ceux desquelz les sainctz sont tous les iours contaminez, & par le merite desquelz ilz sont subiectz à damnation, si ceste grace subitement ne secouroit.

Car si par le forfait d'un, la mort a regné par vn: par plus forte raison ceux qui recoyuent abondances de grace, & de don de iustice, regneront en vie par vn Iesus Christ.

Ceste repetition se faict par l'Apostre, afin que la grace de Dieu soit preschée selon sa dignité,
afin

afin que les hommes foyent retirez de la fiancé d'eux meſmes à Chriſt. Afin que ayās receuz la grace d'iceluy, ilz foyent pleinement aſſeurez. Car la ſomme de la choſe tend à ce, pourtant que Chriſt ſurmonte Adam, la iuſtice de Chriſt ſurmōte le peché d'Adā, & la grace de Chriſt obfuſque & couure la maledictiō. Et la vie de l'vn engloty la mort, qui eſt venue de l'autre. Et fault icy noter deux differēces entre Chriſt & Adam. la premiere eſt: Que nous ſommes damnez par le peché d'Adam, non point par la ſeule imputation, comme ſi on demandoit de nous l'amende pour le peché d'autrui : mais nous portons la peine d'iceluy, pourtant que nous ſommes auſſi coupables de la faute, aſcauoir en tant que noſtre nature eſt corrópue en iceluy. Car pour ce ſommes nous obligez par la coulpe d'iniquité enuers Dieu. mais nous ſommes aultrement reſtituez à ſalut par la iuſtice de Chriſt. Car iuſtice ne nous eſt point attribuée, pourtant qu'elle ſoit en nous, mais pourtant que nous poſſedons Chriſt lequel nous eſt donné avec tous ſes biens par la liberalité du Pere. L'autre difference eſt, que le benefice de Chriſt n'eſt point paruenü à tous hommes, comme Adam a enueloppé toute ſa generatiō de damnation. Car la malediction, que auons prins d'Adam, eſt venue en nous par nature, parquoy n'eſt point de merueille ſi elle comprend toute la maſſe. mais pour paruenir à
la

la participation de la gloire de Christ, il cōuient
que soyons instrui&z en iceluy par Foy.

Comme donc par le forfait d'un, à
tous hommes en condemnation: ain-
si par la iustice d'un à tous hommes
en iustification de vie.

La sentence de l'Apostre est imparfaicte. La-
quelle se pourra accomplir ainsi pour auoir le
sens entier, Comme donc par le forfait d'un
la condemnation est sur tous hommes, ainsi par
la iustice d'un, la iustificatiō de vie est en tous
hommes. Et est vne generale conclusion de la
comparaison precedente. Et vient maintenant,
laissant derriere la correction, a accomplir ceste
similitude. Comme nous auons estez constituez
pecheurs par le forfait d'un: ainsi est la iustice
de Christ puissante pour nous iustifier. Il faict la
grace cōmune à tous, non pint qu'elle s'estende
de faict à tous. Car cōbien que Christ ayt souf-
fert pour les pechez de tout le monde, & que
pour tous indifferemment il soit offert, par la be-
nignite de Dieu, toutesfois tous ne l'apprehen-
dent point.

Car cōe par la desobeissance d'un hō-
me plusieurs sont cōstituez pecheurs:
sem-

semblablement par l'obeissance d'un, plusieurs seront constituez iustes.

C'est vne declaration de la sentence prochaine. Car il mōstre que c'est de la iustice de Dieu, quand il l'appelle obeissance. ou vous prie que notons bien, qu'elle chose il nous fault apporter en la presence de Dieu, si nous voulons estre iustifiez par les œuvres. ascauoir l'obeissance de, la Loy, non point en vne partie seulement, mais du tout parfaite. Car si le iuste tombe, toutes ses iustices premieres ne viennent point en memoire. Il fault aussi apprendre de ce, qui est la *vraye maniere de seruir à Dieu, non par ce que les hommes controuuent, mais quand nous faisons ce que Dieu nous commande, & que montrons obeissance à sa Parolle. Que diront donc ceulx qui attribuent la iustice des œuvres à eulx mesmes, laquelle ne se trouue nulle part? Semblablement ceulx qui vendent à Dieu les œuvres controuuées d'eux mesme, lesquelles il n'estime nō plus que merde. Car obeissance vault mieux que sacrifice.*

Et la Loy est suruenue.

Ceste question depend de ce qu'il a dit deuant, que deuant la publication de la Loy, peché estoit transgression de iustice. Car subit que lon
auoir

uoit ce, il s'enfuyuoit. Qu'estoit il donc besoing de la Loy? Et pourtāt failloit il apprendre ceste difficulté, ce qu'il a differé tant qu'apresent, disant, la Loy estre suruenue.

Afin que le peché abondast.

Et n'entendz point qu'il parle d'un aultre accroissement que de congnoissance & de mesprisemēt. Car le peché est tousiours mis par la Loy deuant les yeux de l'homme, tellement que bon gré malgré, luy est presentement present. Ainsi peché occupe sa conscience. D'auantage l'homme lequel parauant transgressoit simplement les fins de iustice, maintenant ou la loy est publiée, il deuient contempteur de la Maïesté diuine, preferant sa volonte à la volonte d'icelle.

Mais la ou le peché a abondé. grace y a plus abondé,

Après que le peché a subuertý les hommes, adonc grace a secourru. Et ainsi de ce fault apprendre, que la condemnation ne nous est point proposée en la Loy, afin que demourions en icelle, mais afin que congnoissans, certes nostre misere, nous nous dressions vers Christ, lequel est enuoyé medecin aux malades & aux captifz liberateur, &c. Isa. 61.

Afin que comme peché auoit regné à
h
mort,

mort, pareillement aussi grace regnaist par iustice, à vie eternelle, par Iesus Christ.

Comme peché est dit l'aiguillon de la mort pourtât que la mort n'auoit point de droit contre l'homme, sinon à cause du peché: ainsi le peché exerce sa force par la mort. Et pour ce est il dit exercer son regne par icelle. Au dernier membre il y'a quelque conclusion en l'ordre, mais ce n'est pas en vain, car sainct Paul non content d'auoir opposé les choses contraires l'une à l'autre, il adiousté grace. afin qu'il imprime mieulx en la memoire, que le tout n'est point de nostre merite, mais de la beneficence diuine.

CHAP. VI.

Que dirons nous donc: demourerons nous en peché, afin que grace abonde?

L'Apostre monstre maintenât l'obiection commune laquelle on fait cōtre la predication de la grace diuine. s'il est vray que la grace de Dieu nous secourt plus benignement & liberalement,
d'au-

d'autant plus que sommes plus presséz du fardeau de peché, il ne nous est rien plus expediér, que de nous plonger au profond de peché. Car alors nous sentirons côme il semble la grace de Dieu plus abondâment, qui est vne chose à desirer sur toutes autres. Or nous verrons tantost apres la maniere de refuter ceste obiection.

Cen'aduienne.

C'est vne familiere responce de laquelle vse l'Apostre, mesmes quand il vse de grandz argumentz. Comme icy il a volenté de reiecter diligemment *ceste obiection calumnieuse*, toutefois il la reiecte premier par *ceste particule*, *se n'aduienne*, comme en la detestant.

Car nous qui sommes mortz à peché, comment pourrons nous encore viure en iceluy?

C'est vn argument prins de choses contraires. Car celuy qui peche, il est certain qu'il vit à peché. Nous sommes mortz à peché par la grace de Christ. Donque icelle grace n'est point occasion de peché. car la chose est telle, que iamaïs la grace de iustification n'est apprehendée sans regeneration. Mesmes nous sommes iustifiez à ceste fin, qu'estans regenererez nous glorifions le Seigneur par pureté de vie.

Ne scauez vous pas, que nous tous, qui sommes baptizez en Iesus Christ, auons esté baptizez en sa mort?

Il prouue son intention par l'effect du Baptesme, par lequel nous sommes premierement receuz en la Foy Chrestienne. assauoir, que nous sommes mortz à peché. Car il est manifeste, que nous sommes baptizez en la participation de Christ, afin que soyons vestuz de luy. Or, comme ainsi soit, que la principale participation de Christ regarde la mort d'iceluy, il est par ce manifeste, que quand nous sommes premierement receuz en la grace de Christ, que nous sommes faictz participans de sa mort. Et combien que ceste societé avec la mort de Christ vault, il s'ensuyura subit apres.

Nous sommes donc ensepueliz avec luy en sa mort, par le Baptesme: afin que comme Christ est ressuscité des mortz, par la gloire du Pere, aussi nous semblablement cheminions en nouuelleté de vie.

De la communion de la mort il passe à participation de la vie. Laquelle est vne tresbonne

de-

deduction, en considerant l'office de Christ, lequel n'est point venu pour tuer les siens, mais plustost pour les viuifier. Car puis que vie & salut doyuét tousiours apparoitre en luy, à quoy seruiroit il de mourir avec luy, sinon afin que ressuscitions en vie meilleure. Et nous propose icy l'Apostre vne doctrine, de laquelle nous pouuons apres tirer vne exhortation. La doctrine est: *Que la mort de Christ est puissante pour esteindre & destruire la malice de nostre chair. La resurrection, pour exciter nouuellete de meilleure nature. Que par le Baptisme nous sommes receuz en la participation de ceste grace. Ayans mis ce fondement, nous exhorterons opportunement les Chrestiens, qu'ilz mettent peine de respondre à leur vocation. D'auantage, il ne doit rien chaillloir de ce que ceste vertu n'est point apparente en tous baptizez. Car pour ce que le Baptisme n'est point bien receu, s'il n'est conioinct avec les promesses de Dieu, & pareillement avec la substance d'icelles: pour ceste cause, quand l'Apostre en parle entre les fideles, il a accoustume de conioindre la verite avec le signe. comme aux Galatiens il tesmoigne, que tous ceux qui sont baptizez en Christ, ont vestu Christ. Car il fault ainsi parler, quand on regarde l'Institution du Seigneur, & la Foy des Chrestiens. Car nous n'auons iamais des signes nudz & vains, sinon quand nous empeschons*

h iii chons

chons par nostre ingratitude & malignité, l'efficace de beneficence Diuine. Par ce qu'il dit, par la gloyre du Pere, il entend vne excellente verité, par laquelle il s'est vrayement declaire glorieux, & a comme illustre la magnificence de sa gloyre. La puissance de Dieu, laquelle s'est monstrée en la resurrection de Christ, est tousiours anoblie par quelque excellente louënge. Et est l'intention de l'Escripture de confermer la Foy de la resurrection, par vne telle & tant expresse commemoration de la vertu Diuine. Car autrement la chair ne peut pas facilement croire la resurrection.

Car si nous sommes entez avec luy à la similitude de sa mort : nous le ferons aussi de sa resurrection.

Il conferme par parolles plus claires l'argument qu'il a fait vn peu deuant. Car nous sommes nourriz avec Christ par entement. Et est sa raison telle: Car si nous sommes entez en la similitude de la mort de Christ: & qu'icelle mort ne soit point sans resurrection: donque la nostre aussi ne sera point sans resurrection. Ce mot, similitude, oultre ce qu'il a puissance d'inferer la resurrection, il semble, qu'il tend aussi à monst^rer, que nous ne mourons pas comme Christ de

de mort naturelle: mais que nous auons vne telle conuenance & porportion avec sa mort, que tout ainsi qu'il est trespasſé par mort, en chair, laquelle il auoit prins de nous, ainsi mourōs nous en nousmesmes, afin que viuions en iceluy. Ce n'est point donque la mesme mort, mais la semblable. En ce mot entez, ya vne grāde efficace. & lequel monstre clairement, que l'Apostre ne exhorte point seulement, mais aussi enseigne du benefice de Christ. Et ne fault labourer de faire conuenir ensemble toutes les parties de ceste comparaison: car on y pourroit trouuer de la diuersité. Car le rambeau qui est enté dedans vn autre arbre, prend bien sa nourriture de la racine, mais il garde sa nature & proprieté de fructifier. mais en cestuy entement spirituel, nous ne prenons point seulement de Christ vigueur & humeur de vie, mais nous passons de nostre nature en la sienne. L'Apostre n'a voulu en ce autre chose monstrier, que l'efficace de la mort de Christ, pour destruire la nature de nostre chair, & vne autre de la resurrection d'iceluy, pour renouveler en nous vn meilleur Esprit.

Scachans que nostre vieil homme est crucifié avec luy, à ce que le corps de peché fust destruiet, afin que ne seruions plus à peché.

Par le vieil homme il signifie toute la nature laquelle nous apportons du vêtre, laquelle n'est point coupable du Royaume de Dieu, tellemēt qu'il fault qu'elle meure, d'autant que nous sommes restaurez en la vraye vie. Il dit que ce vieil homme est affiche' à la croix de Christ, pourtant qu'il est destruiēt par la vertu d'iceluy. Et fait ceste allusion à la croix, afin de monstrier plus expressement, que ne sommes point mortifiez d'autre part, que par la participation de la mort de Christ. Par le corps de peché, il n'entend pas la chair & les os, mais il signifie la masse. car l'homme laissé à sa propre nature, est vne masse composée de peché.

Car celuy qui est mort, il est iustificié de peché.

C'est vn argument prins de la proprieté ou effect de la mort. Car si la mort a aboly toutes les actions de la vie, il fault que nous qui sommes morts à peché, cessions des actions d'iceluy. lesquelles il exerceoit durant sa vie. Nous prenons iustificié de peché, pour celuy qui est absout & deliuré de seruitude. Entendz en somme ainsi la chose, si tu es chrestien, il fault que quelque signe se monstre en toy de la communion avec la mort de Christ, de laquelle le fruit est, que la chair soit crucifiée avec toutes ses concupiscences

ces. Que s'il y a encore quelque relique de la chair viuante en toy, il ne fault point pourtant penser que ceste communion ne soit en toy, mais il te fault continuellement exercer pour l'augmenter, en mortifiant petit à petit ta chair. Et alors aurons beaucoup prouffité, quand le Royaume luy sera osté, & donné à l'esprit.

Mais si nous sommes mortz avec Christ, nous croyons que aussi nous viurons avec luy: scachans que Christ qui est resuscité des mortz, ne meurt plus:

Il ne repete ce à autre fin, sinon pour monstrier apres la declaration, laquelle sensuit. Que Christ vne fois resuscité, ne meurt plus. Parquoy il veult enseigner que les Chrestiens doyent poursuyure ceste nouellete de vie, tout le temps de leur vie. Car s'ilz doyuēt représenter l'Image de Christ en eux, & par la mortification de la chair, & par la viuification de l'esprit, il est nécessaire que la mortification se face vne fois continuellement, & que la viuification dure perpetuellement. Non point que la chair meure en nous en vn moment: mais pourtant qu'il ne fault point reculer en la mortifiant: car si nous retournons en nostre fange, nous renōceons Christ: du
h v quel

quel nous ne pouons estre participans sinon par nouuelleté de vie, comme iceluy meine vie incorruptible.

La mort n'a plus de domination sur luy.

Il semble qu'il veuille signifier, que la mort a eu vne fois domination sur Christ. Et de vray quand iceluy s'est donné à mort pour nous, il s'est aucunement permis & assubiecty à la puissance d'icelle : toutesfois à telle condition, qu'il estoit impossible qu'il fust detenu lie des douleurs d'icelle, ou qu'il tombast dessoubz, ou fust absorbé. Donc, soy assubiectissant pour vn peu de temps a la seigneurie d'icelle, il l'a engloutie eternellement.

Car ce qu'il a esté mort, il a esté mort vne fois à peché.

Non point afin qu'il cessast de peché, cōme il s'entend quand on parle de nous, mais afin qu'il destruisist peché. Et est mort vne fois, pourtant que apres auoir acquise la redemption eternelle par vne seule oblation, & apres auoir fait la purgation de peché par son sang, il a sanctifié les fideles à tousiours.

Mais ce qu'il vit, il vit à Dieu.

Soit

Soit que tu expose, avec Dieu, ou en Dieu, il reuiet en vn mesmes sens. Car il signifie qu'il est viuant au Royaume de Dieu immortel & incorruptible, hors de la subiection de toute mortalité. De quoy la figure doit apparroistre en la regeneration des fideles.

Et ainsi estimez de vous mesmes, que certainement vous estes mortz à peché, mais viuans à Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur.

Estimez (*dit il*) la chose estre ainsi en vous mesmes. Comme Christ est vne fois mort, afin de soy deporter de peché, c'est, de la peine de peché : ainsi estes vous vne fois mortz, afin que cessiez de pecher. Et comme il est resuscité de mort a incorruption, ainsi vous fault il conduire toute vostre vie, en sainteté & iustice.

Que peché donc ne regne point en vostre corps mortel, pour luy obeir en ses concupiscences.

Il commence a faire l'exhortation laquelle procede d'elle mesme de la doctrine laquelle il a baillée de nostre participatiō avec Christ. Combien que peché reside en nous, toutesfois il ne doit

doit point auoir vigueur pour chercher son Regne, pourtant que la vertu de la sanctification doit estre par dessus, afin que nostre vie tesmoigne, que vrayement nous sommes les membres de Christ. Il appelle le corps mortel par vn mesprisement, afin qu'il monstre toute la nature de l'homme, tendre à la mort. Car ie croy qu'il vse de ce mot pour toute la masse de l'homme, pourtant qu'il adioustera le second membre des parties du corps. Il appelle peché ceste premiere malice inferée en noz cœurs, laquelle nous incite à peché, de laquelle proprement procedent tous malesices & crimes. Tellement que ce peché soit comme le Roy : & les concupiscences comme les edictz & commandemens.

Et aussi n'abandonnez point voz membres pour estre armures d'iniustice à peché : mais abandonnez vous mesmes à Dieu, comme viuans hors des mors, & voz membres pour estre armures de iustice à Dieu.

Quand peché regne en nous, subit toutes noz parties sont à son seruice. Et pourtant il descrit icy le regne de peché, par ce qui sensuit, Afin qu'il monstre mieux qu'elle chose il nous fault

fault faire , si nous voulons iecter son ioug arriere de nous. Et prend vne similitude de la gendarmerie. quand il appelle noz membres armez . comme s'il vouloit dire. Tout ainsi que le gendarme a tousiours ses armures preparées, pour en vser quand il sera enuoyé à son Capitaine: & ne s'en fort iamais sinon à la volente d'iceluy: ainsi les Chrestiens doyuent estimer toutes leurs parties estre les armures de la guerre spirituele. si donc ilz abusent à iniquité d'aucune de leurs parties, ilz seruent à peché . or ilz se sont abstrainctz par serment à Dieu & à Christ, il est donc decent & cōuenable, qu'ilz se retirent du camp de peché. & qu'ilz se presentét du tout à Dieu. Car noz membres sont consacrez à seruir à la volente d'iceluy . tellement que toutes les puissances de nostre ame & de nostre corps doyuent seulement aspirer à la gloire d'iceluy .

Peché certes n'aura point domination sur vous : attendu que vous n'estes point soubz la Loy, mais soubz grace.

Il me semble pour le premier qu'il y'a icy vne cōsolation, pour cōfermer les fideles, afin qu'ilz ne defaillent en l'estude de sanctification, & au seruice de iustice , à cause qu'ilz sentent leurs debi-

debilité, laquelle leur fait perdre courage, & est la consolation prinse de ce que maintenant on ne exige point leurs œuures selon l'examen rigoureux de la loy: mais qu'elles sont benignement retenues du Seigneur ayant pardonné l'impurité. Le ioug de la loy ne se peut porter, qu'il ne rōpe ceux qui le portent. Il reste donc que les fideles ayent leur refuge à Christ lequel a restitué la liberté. Car pource a il esté subiect à la loy, à laquelle il n'estoit point autrement débiteur, afin qu'il deliurast ceulx qui estoient soubz la loy. Donc, non estre soubz la loy signifiera, que nous ne sommes point subiectz à la loy, entant qu'elle requiert parfaite iustice, & annonce la mort à ceulx qui declineront en aucune partie. Par le nom de grace nous entendons toutes les deux parties de la redemption, c'est, la remission des pechez, par laquelle iustice est imputée, & la sanctification de l'Esprit par laquelle nous sommes regenez à bonnes œuures. Et fault enoultre icy entendre ce que l'Apostre presume pour vne chose certaine que tous ceux qui sont destituez de la grace de Dieu, sont constrainctz par le ioug de la loy, & detenuz soubz damnation. Et ainsi peut on arguer au contraire, que les hommes sont soubz la domination de peche, tant qu'ilz sont soubz la loy.

Quoy donc? pecherons nous pour-
rât que nous ne sommes point foubz
la Loy, mais foubz grace?

Pourtant que la sapience de la chair contre-
dict tousiours aux mysteres de Dieu: il preuient
à vne question tant absurde que lon pouuoit
mouuoir. Car comme ainsi soit, que la Loy soit
la moderation de la vie: la chair pense, qu'il n'y
aura point de discipline, subit apres que la Loy
sera ostée, & qu'il n'y aura point de difference
entre le bien & le mal. Mais elle est deceuë, en
ce qu'elle pense que l'abolition de iustice, la quel-
le Dieu commande en la Loy, est en l'abroga-
tion de la Loy. comme ainsi soit, que la seule
malediction est abrogée. L'Apostre dunque
respond:

Ia n'aduienne. Ne scauez vous point,
que à quiconque vous vous rendez
serfz pour obeir, que vous estes serfz
de celuy à qui vous obeissez.

C'est vne confutation prinse de la nature des
choses contraires, en tel sens. Il n'y a point de
conuenance entre le ioug de Christ, & le ioug
de peche, tellement que quelqu'un les puisse
por-

porter tous deux. Si nous pechons, nous nous mettons en la seruitude de peché, mais au contraire, nous seruons à Christ. Il fault doncques fuir peché. Et est sa raison telle, puis que vous obeissez à luy: vous estes serfz d'iceluy. car vostre obeissance tesmoigne, que cestuy a le droit de commander, de laquelle procede vne autre raison, si vous estes seruiteurs, doncques la seigneurie est vers cestuy auquel vous estes seruiteurs.

Soit de peché à mort, ou d'obeissance à iustice.

S'il eust voulu conferer partie avec partie, il eust dict, ou de iustice à vie: mais pourtant que l'inuersion des parolles n'empesche rien le sens, il a mieux aymé exprimer, que c'est que iustice par le nom d'obeissance. Laquelle aussi par vne mutation de nom, est prinse pour les Commandemens de Dieu. Et par ce qu'il n'a rien adiouste pour exprimer à qui est ceste obeissance, il monstre, que c'est Dieu seul, auquel les consciences sont subiectes. Et pourtant obeissance est referée à D I E U, combien qu'on ne le nomme point. car il n'en peut point estre plusieurs.

Or graces à Dieu, que vous auez esté serfz de peché: mais vous auez obey
de

de cœur à icelle forme de doctrine, en laquelle vous auez esté transportez.

Il rend graces de ce qu'ilz ne sont plus serfz à peche. Afin que premierement il enseigne, que ce ne vient point de leur propre merite: mais de vne singuliere misericorde de Dieu: pareillement afin, que par le remerciement ilz apprennent à congnoistre la grandeur du benefice de Dieu, & que tant plus par ce ilz ayent le peche en detestation. Et rend graces, non pas pource qu'ilz ont esté serfz de peche, mais pource que ilz ont cessé de l'estre. Par la forme, ou exemplaire (si quelqu'un ayme mieux ainsi traduyre) il signifie l'Ordonnance precise de la Parolle de Dieu, à laquelle toutes noz œuvres doyuent estre conformes. Tellement que nous ne declinions cy apres, ny a dextre, ny à senestre.

Et vous estans affranchiz de peché, estes faictz serfz à iustice.

Le sens est. C'est vne chose absurde, que quel qu'un apres qu'il est affranchy, demeure en la condition de seruitude. Car il doit garder & maintenir l'estat de liberte, lequel il a receu. Il ne fault point dunque, que vous soyiez reduictz soubz le regne de peché, duquel vous estes deliurez par l'affranchissement de Dieu. Ou autrement:

ment: Pourtant estes vous exemptz de la seruitude de peche' . afin que vous fussiez transportez au Royaume de iustice . Il fault doncque, que vous oubliez du tout peche' , & que vous conuertissiez vostre cœur vers iustice, au seruice de laquelle vous estes transportez.

Je dy chose humaine, pour l'infirmité de vostre chair.

Comme s'il vouloit dire: Je pourroye par la comparaison de iustice & de peche' , monstrier, combien plus ardamment vous deuriez seruir à iustice, que vous n'avez seruy à peche' . Mais pourtant que ie supporte vostre infirmité ie laisse derriere vne telle comparaison . Toutesfois, combien que i' vse vers vous de grande indulgence, ie puis certes à bon droit requerrir ce de vous, que ne seruiez point plus froidement , ou negligentement à iustice, que n'avez obey à peche' . Il n'exprime point tant par les parolles presentes comme il entend.

Ainsi que vous avez abandonné voz membres pour seruir à ordure & iniquité, en iniquité: pareillement aussi abandonnez maintenant voz membres,

bres, pour seruir à iustice en sanctification.

C'est à dire: Presentez vous aussi voluntier maintenant à seruir Dieu, comme vous vous estes ioyeusement exposez au seruice de peché. Ce mot, iniquité, au premier lieu signifie les crimes & œuures iniques: au second lieu, la fontaine dont icelles procedent. Comme s'il estoit mis ainsi: Vous auez abandonné voz membres pour perpetrer les œuures iniques: afin que le regne d'iniquité eust vigueur en vous.

Car quand vous estiez serfz de peché, vous estiez francz à iustice.

Il repete de rechef la discorde entre peché & iustice. Car elles sont deux choses tant contraires, que celuy lequel s'est donné à l'un, est necessairement banny de l'autre. Et puis après auoir mis la difference, il monstre quelle chose s'ensuit de tous les deux costez.

Quel fruiet auiez vous donc lors es choses, desquelles maintenant auez vergongne? Certes la fin d'icelles est mort.

Il ne pouuoit plus grauement exprimer ce qu'il pretendoit, en declairant par ordre vne chascune chose, que appellant la conscience de iceux: & comme en confessant la vergongne en la personne d'iceux. Car les fideles subit qu'ilz commencent d'estre illuminez par l'Esprit de Christ & la predication de l'Euangile, ilz recongnoissent voluntier leur vie passée, laquelle ilz ont menée hors de Christ, estre damnable, & ne sen excusent point, mais en sont mesmes vergongneux. Et n'est point en vain ce qu'il dit, auez maintenant vergongne. Car par ce il monstre que sommes aueuglez par l'amour de nous mesmes, quand nous sommes couuers des tenebres de peche, tellement que ne pensons point auoir tant d'ordures en nous. C'est la lumiere du Seigneur seulement, laquelle peut ouurir noz yeux: afin qu'ilz puissent congnoistre l'ordure cachée dedans nostre chair. Finalement, il monstre encore plus clairement, par ce qui s'ensuit, comment ils doyuent estre fort honteux, quand ilz entendent, qu'ilz ont estez prest de tomber en la mort. voyre mesmes desia estez dedans les portes de la mort, s'ilz n'eussent estez retirez par la misericorde de Dieu.

Mais maintenant vous, qui estes afranchiz de peché, & faictz serfz à
Dieu,

Dieu, vous auez vostre fruct en sanctification, & pour fin, vie eternelle.

Comme il a mis deuant deux fins de peche', ainsi met il maintenant de iustice . Le peche' en ceste vie ameine confusion à la mauuaise conscience, & puis la mort eternelle . Et presentement nous recueillons sanctification pour le fruct de iustice : & pour l'aduenir nous esperons la vie eternelle . Ces choses doyuent engendrer en nous (si ne sommes fort insensez) vne hayne & horreur de peche', & vn amour & desir de iustice.

Car les gages de peché, c'est mort.

C'est vne conclusion , & comme le contenu de la sentence laquelle il a mis vn peu deuant.

Et le don de Dieu, c'est vie eternelle, par Iesus Christ nostre Seigneur.

Comme il a maintenant enseigne', que peche' n'engendre que mort , ainsi pareillement maintenant il adiousté consequemment , que le don de Dieu: assauoir, nostre iustification , nous apporte sanctification & beatitude de vie eternelle . Toutesfois par ce on recueillira, que nostre salut est du tout de la pure grace & beneficéce

de Dieu. Car il pouuoit dire autrement, le gage de iustice, est la vie eternelle, pour faire respondre l'un des membres à l'autre, mais il voyoit, que c'estoit le don de D I E U, par lequel nous l'obtenons, non point nostre merite, & que ce don n'est point seul. Car nous estans vestuz de la iustice du Filz, nous sommes reconciliez à Dieu: & par la vertu de l'Esprit nous sommes regez en saintete. Et pourtant a il adiousté, en Iesus Christ: afin de nous retirer de l'opinion de nostre propre dignite.

CH A P. VII.

NE scauez vous pas freres, car ie parle à ceux qui congnoissent la Loy, que la Loy a domination sur l'homme tout le temps qu'il vit ?

Il poursuit de declarer plus amplement la question de l'abrogation de la Loy. pourtant quelle egendre beaucoup d'autres questions: & puis monstre que ce se fait à nostre tresgrand profit. Car quād elle nous tient liez hors de Christ, elle ne peut sinon nous condamner. Et afin que
nul

nul n'accuse la Loy pour ce, il reiecte les objections de la chair, là ou il traicte elegamment, vn notable lieu de l'vsage de la Loy. Ce qu'il demande au commencement, Ne scauez vous pas freres? icy est vne proposition generale par laquelle il monstre que la Loy n'est point baillee aux hōmes à autre fin, que pour gouverner par sa reigle la vie presente, & quelle n'a plus de lieu vers les mortz. Apres quoy il adioustera que nous sommes mortz à icelle au corps de Christ. Et a l'interrogation plus deficace pour monstre la certitude de ce qui est dit. Car il monstre que ce n'est point nouveau ne inconnu à aucun d'iceux, mais notoire à tous. Ceste sentēce interposée, (Car ie parle à ceux qui congnissent la Loy) doit estre referée à ce mesme que la proposition, comme s'il vouloit dire, ie scay bien que n'estes point tant ignorans de la Loy, que vous doubtiez de ce.

Car la femme subiecte à l'homme tant que son mary vit, luy est obligée par la Loy: mais si son mary meurt, elle est deliurée de la Loy du mary. Le mary donc viuant, elle sera appelée adultere, si elle est à vne autre mary. Mais si son mary meurt, elle est deli-

urée de la Loy du mary, tellement qu'elle ne fera point adultere, si elle est à vng autre mary. Et ainsi vous estes mortz à la Loy.

Il ameine vne similitude du mariage .par laquelle il prouue que sommes tellement deliurez de la Loy, que ne luy debuons aucune subiection. Et pourrons rediger tout l'argument en tel ordre,

La femme est subiecte, par la Loy, au mary encore viuant. Tellement qu'elle ne peut aller vers vn autre. *Après la mort du mary, elle est deliurée du lien de ceste loy, tellement qu'elle peut adioindre à foy celuy qu'elle voudra.*

Et puis sensuit l'application.

La loy estoit comme nostre mary, soubz le ioug de laquelle nous estiõs detenuz, tant qu'elle a este morte à nous.

Après la mort de la Loy, Christ nous a prins, c'est à dire, qu'il nous a adioinct à foy, après qu'auons estez desliez de la Loy. Donc nous estans conioinctz à Christ resuscité des mortz, debuons adherer à luy seul. comme la vie de Christ est eternelle après la resurrection, ainsi n'y aura nul diuorſe cy après.

Mais

Mais notons diligemment, que ceste deliurance n'est point de la iustice, laquelle est enseignée en la Loy, mais de la rigoureuse exaction, & de la malediction qui sensuit d'icelle.

Par le corps de Christ : afin que soyez à vn autre, ascauoir, à celuy qui est resuscité des mortz.

Car Christ en la croix à triumphe de peché, & afin que ce se feist, il faillloit que l'obligation par laquelle nous estions tenuz liez fust decouppée. Ceste obligation c'est la Loy, laquelle quād elle exerce sa force, elle nous tient obligez à peché. & pourtant est elle appelée la vertu de peché, nous sommes donc deliurez de ceste obligation par le corps de Christ quand il a esté affiché à la croix. Par ce, qu'il dit, qu'il est resuscité des mortz, il denote l'eternité de vie, laquelle Christ a apres la resurrection. Afin que les Chrestiens entendent que ceste conionction sera éternelle.

A celle fin que fructifions à Dieu.

Il adiousté tousiours la cause finale, afin que ne pensions nostre chair estre en liberté pour seruir à ses concupiscences, pourtant que Christ nous a deliuré de la seruitude de la Loy. Car la cause pour laquelle il nous a acquis à soy, &

aucunement renduz serfz. Et cōbien que nous seruons au Seigneur, ce ne derogue rien à nostre liberté.

Car quand nous estions en la chair.

Quand l'Apostre veult descrire l'estat du temps auquel nous estiōs soubz la domination de la Loy. Il dit que nous estions en la chair. Parquoy nous entendons que tous ceux qui sont dessoubz la Loy, n'obtiennent de ce autre chose, sinon qu'ilz sont enseignez de la Parolle d'icelle par dehors, sans fruct & efficace, pourtant qu'ilz sont destituez par dedans de l'Esprit de Dieu. Parquoy il fault qu'ilz soyent totalement vicieux & peruers, & fault noter ceste maniere de parler vltée en l'Escripture, estre en la chair, laquelle signifie estre seulement munny des dons de nature, sans la singuliere grace de Dieu.

Les affections des pechez, lesquelles estoient par la Loy, auoyent vigueur en noz membres pour fructifier à la mort.

C'est, la Loy excitoit en nous, les mauuaises affections, lesquelles monstroyent leur efficace, & vertu en toutes noz parties. Telle est l'œuvre de la Loy, si le maistre interieur, qui est l'Esprit.

n'y est, desmouuoir noz cœurs à estre fermes en telles concupiscences. Mais considere que la Loy est icy conferée avec la nature vicieuse de l'homme, de laquelle la peruersité est telle, que tant plus qu'elle est restraincte par les reigles de iustice, tant plus furieusement se iecte elle de hors, pour fructifier à la mort, c'est, pour recueillir les fructz qui font venir à la mort. Car les pecheurs ne peuuent autre chose sinon amasser de iour en iour sur eux l'ire de Dieu plus pesante. Dequoy il a parlé icy dessus, qu'ilz recueillent vn thresor d'ire pour eux.

Mais maintenant nous sommes desliez de la Loy.

Si le lien de la Loy ne nous proffitoit sinon a faire peché, Nous sommes donc desliez, afin que cessions de pecher, & que seruions à Dieu. Parquoy ceux font mal qui prennent de ce liberte de pecher, & parlent mal, ceux qui disent que par ce la bride est auallée aux concupiscences. Note donc que sommes alors desliez de la Loy, non pas quand nous viuons selon nostre plaisir. mais seulement quand nous sommes deliurez de la rigoureuse exaction & malediction d'icelle, & que Dieu nous remplit de son Esprit, pour cheminer en ses voyes.

Mortz à icelle, en laquelle nous estiõs detenuz,

Ceste

Ceste partie est pour aucunement monstrier la maniere comment nous sommes deliurez, a-scauoir, quand la Loy est tellement abroguee à nous, que ne sommes plus pressez de sa rigueur importable.

Afin que seruions en nouuelleté de vie, & non point en vieillesse de la lettre.

Il oppose l'Esprit à la lettre, car deuant que nostre volunté soit fermée selon la volunté de Dieu par le saint Esprit, nous n'auons point en la Loy sinon la lettre exterieure, laquelle de vray met la bride à noz actions exterieures, mais elle ne retient point la fureur de nostre concupiscence. Il attribue la nouuelleté à l'Esprit, pourtant qu'elle succede au lieu du vieil homme. Comme la lettre est dicte ancienne ou vieille, pourtant qu'elle meurt par la regeneration de l'Esprit.

Que dirons nous donc : est la Loy peché : ainsi ne soit il.

Pourtant qu'il a este dict, qu'il nous fault estre deliurez de la Loy, afin que seruons à Dieu en nouueauté d'Esprit, il sembloit que la Loy eust vn tel vice, qu'elle nous inuitast à peché. mais
pour

pourtant que c'est vne chose fort estrange, l'Apostre a preposé de la reiecter. Quand il demande, de scauoir si elle est peché: il entend, ascauoir si elle engendre tellement peché, que la coulpe luy puisse estre imputée,

Mais ie ne congnoissoye point peché, sinon par la Loy.

Le peché est en nous, non point en la Loy, à la cōgnoissance duquel nous venons par la congnissance de la iustice de Dieu, laquelle nous est declairée en la Loy.

Car, ie ne congnoissoye point concupiscence, si la Loy n'eust dict: Tu ne conuoireras point.

C'est la declaration de la sentence precedente: en laquelle il monstre l'ignorance de peché, de laquelle il auoit parlé, estre en ce qu'il n'auoit point congneu sa concupiscence. Non point qu'il en feust du tout ignorant, mais il se flattoit: tellement, qu'il n'estimoit rien ce vice caché en son cœur. Car comme il ne croyoit point la iustice estre empeschée par concupiscence, il a finalement veu & entendu, qu'il estoit pecheur, quand il a entendu la concupiscence estre

estre deffendue par la Loy, de laquelle concupiscence nul ne se peut excuser.

Mais quand le peché a prins occasion par le Commandement, il a engendré en moy toute concupiscence.

Du peché dunque, & de la corruption de la chair, est produict tout le mal. La seule occasion est en la Loy. Et veult dire l'Apostre, que la Loy descouvre toute concupiscence, laquelle sembloit estre nulle, quand elle estoit cachée.

Car sans la Loy le peché est mort.

Il exprime tresclairement le sens des choses dessus dictes. comme s'il vouloit dire: La congnissance de peché est ensepuelie sans la Loy.

Et viuoie aucunesfois sans la Loy.

Le sens de ce, est tel. Quand ie pechoye sans penser à la Loy, le peché estoit tellement ensepueley, que ie ne le consideroye point, tellement que le peché sembloit estre presque mort. Et moy aucontraire, pourtant que ie ne m'estimoie point pecheur, reposoye en moyme sine, estimant que i'estoye en vie. Car la mort de peché, est la vie de l'homme. Et la vie de peché, la
mort

mort de l'homme . Que si on demande en quel temps il a esté sans Loy. Ce a esté quand la Loy ne le faisoit point penser certainement au iugement du Seigneur , combien qu'icelle Loy luy fust deuant les yeux. Car il ne considéroit point ce que requiert ce Commandement: Tu ne conuoiteras point.

Mais quand le Commãdement vint, le peché commença à reuiure. Et moy ie suis mort.

Il appelle ainsi maintenant au contraire , la Loy venant auant, pourtant qu'il commença à l'entendre. Icelle donque a comme excité le peché des mortz: pourtant qu'elle a descouuert à Paul la grande malice , laquelle estoit dedans son cœur, & quand & quand l'a occiz .

Et le Commandement, qui m'estoit ordonné pour vie, iceluy a esté trouué, qu'il me tournoit à mort.

Deux choses sont icy dictes: Comme le Commandement nous montre la voye de vie en la justice de Dieu. Et qu'il est donné, afin que gardans la Loy du Seigneur, nous obtenions la vie eternelle: si la peruersité de nous tous n'empes-
choit.

choit. Mais pource que nul de nous n'obeit à la Loy, mais plustost de toute nostre force allons par le chemin, duquel elle nous destourne, elle ne peut amener sinon la mort. Ainsi fault il mettre difference entre la nature de la Loy & nostre vice.

Car peché prenant occasion par le Commandement, m'a retiré du chemin, & m'a occiz par iceluy.

Car combien que toutes noz œuvres, quand mesmes la volonté de Dieu nous est cachée, sont pleines d'erreur, toutesfois nous faillons sans y penser. Mais quand la Loy se manifeste, laquelle monstre comment il fault cheminer, elle monstre quand & quand nostre erreur, quand elle declaire combien nous nous sommes retirez de la droicte: c'est à dire, esgarez. Le peché donques prend occasion de la Loy, pour nous faire errer. Et alors que nous sommes destournez de la voye de vie, le peché nous tient entrelacez de la necessité de mort. Il s'ensuit doncque, que la Loy n'est point cause du peché, mais seulement l'occasion.

La Loy donc est sainte, & le Commandement est saint, & iuste, & bon.

C'est

C'est, la Loy & tout ce qui est commandé par la Loy, tout ce est saint, on le doit donc auoir en grande reuerence. Iuste, on ne le peut donc accuser d'iniustice. Bon, il est donc pur & net de tout vice. Ainsi deliure l'Apôstre la Loy de toute accusation de crime: afin qu'on ne luy attribue rien, qu'il ne soit bon, iuste, & saint.

Donc, ce qui est bon, m'est il tourné en mort? Ia n'aduienne.

Combien qu'il ayt deliuré la Loy de toute calumnie, toutesfois il reste encore vn doute: assauoir, si elle est cause de la mort. Il respond donc maintenant à ceste obiection, niant que d'icelle soit la mort, combien toutesfois que le peché à l'occasiõ d'icelle nous ameine la mort. mais elle n'est point la matiere de la mort, tellement que la mort luy doyue estre imputée.

Mais peché, afin qu'il apparust peché, m'a engendré la mort par le bien, afin que le peché fust faict oultre mesure, pechant par le Commandement.

Le sens est. Le peché est aucunement iustificié, deuant qu'il soit descouuert par la Loy. Mais
lz quand

quand il est reuele par l'occasion, adonque il prend vrayement le nom de peche. Et est adonque apparoist plus mauuais, & plus apparaunt (pour ainsi parler) pource qu'il conuertit la bonte de la Loy à nostre destruction. Car il fault que la chose soit fort pestilentieuse, laquelle faict, que la chose salutaire de sa nature apporte dommage.

Nous scauons certes, que la Loy est spirituelle, mais ie suis charnel, vendu soubz peche.

Il commence icy à comparer de plus pres la Loy & la nature de l'homme. Comme ainsi soit, que es choses humaines n'y ayt point de plus grande dissention, qu'entre l'esprit & la chair: la Loy est spirituelle, & l'homme charnel, quelle conuenance donque y aura il entre la nature de l'homme & la Loy? Telle qu'entre la lumiere & les tenebres. Quand il appelle la Loy spirituelle, ce n'est point seulement pource qu'elle requiert les affections interieures du cœur, cōme aucuns l'exposent: mais pourtant qu'elle requiert vne iustice celeste & Euangelique, en laquelle n'y ayt aucune tache, & nulle faulte en sa netteré: à laquelle l'homme charnel tousiours resiste. Car il est vendu dessoubz peche: c'est, serf de peche, ne plus ne moins que les serfz acheptez, desquelz

quelz les seigneurs abusent, comme des bœufz & des asnes, à leur plaisir. Ainsi sommes nous du tout menez par la domination de peche', tellemét que toute nostre pensée, tout nostre cœur & toutes noz operatiōs sont enclines à pecher.

Car ce que ie fay, ie ne l'entends point.

Il descend maintenant à vn exemple plus particulier de l'homme desia regeneré, auquel est plus clairement demonstre' ce qu'il pretend. Assauoir, quelle discorde il y a entre la Loy de Dieu, & la nature de l'homme : & comment la Loy d'ellemesme n'engendre point la mort. Par ce qu'il dit : *Ie n'entendz point ce que ie fay*, il entend, qu'il ne recongnoit point les œuures, les quelles il cōmet par l'infirmité de la chair, comme siennes : pourtant qu'il les a en detestation.

Et si ne fay point ce que ie vueil: mais ie fay ce que ie hay. Et si ie fay ce que ie ne vueil point, ie consens à la Loy, qu'elle est bonne.

N'entendz point, que ce ayt tousiours esté en luy, qu'il n'a iamais peu accomplir aucun bien. mais il se complainct seulement, qu'il n'a peu mettre en effect ce qu'il desiroit. pour exe-

cuter le bien en telle alacrite' qu'il appartenoit, pourtant qu'il est aucunement tenu lie'. De rechef, qu'il deffault en ce qu'il ne veut point, pource qu'il cloche par l'imbecilite' de la chair. Donques, le cœur fidele ne fai&t point le bien qu'il veut, pourtant qu'il ne resiste point assez vaillamment : & fai&t le mal, lequel il ne veut point, pourtant qu'il desire de demeurer droict, & il tombe. Parquoy, comme il dict apres, quand mon cœur repose en la Loy, & prend plaisir en la iustice d'icelle (ce que certainement se fai&t, quand il a en hayne la transgression) en ce il sent & confesse la bonte' de la Loy : tellement que sommes assez conuaincuz, par l'experience mesme, qu'on ne doit rien imputer de mal à la Loy : mais mesmes, qu'elle est salutaire à tous, si elle tomboit es cœurs droictz & purz.

Or, maintenant ie ne fay point telle chose, mais c'est le peché habitant en moy.

Il ne se veut point excuser par ce, comme il estoit sans coulpe. Comme plusieurs bourdeurs pensent auoir vne iuste excuse pour couvrir leurs crimes, les reiectans sur leur chair : mais c'est vn tesmoignage pour monstrier combien il est separe' de sa chair, & discordant à icelle, par vne affection spirituelle. Car les fideles sont tant

ardans apres l'obeissance, qu'ilz renoncent à leur chair.

Je scay certes, qu'en moy : c'est à dire, en ma chair, n'habite point de bien.

Il dit, que nul bien n'habite en luy, quant à la nature. Ce donque vault autant, comme si estoit dict, en moy, comme de moy. Car par les premieres parolles, il s'accuse totalement de perversité, quand il confesse, nul bien habiter en soy. Et puis il adioust la correction: afin qu'il ne face point d'iniure à la grace de Dieu, laquelle le habitoit aussi en luy : mais elle n'estoit point partie ne portion de la chair. Par ce mot, chair, il comprend tousiours toutes les conditions de nature humaine, & tout ce qui est en l'homme, excepté la sanctification de l'Esprit. Comme par ce mot Esprit, lequel il a accoustumé d'opposer à ce mot chair, il signifie ce que l'Esprit de Dieu a purgé en l'homme & sanctifié à iustice. Tous les deux noms donque conuiennent à l'ame, l'un, entant qu'elle est regenerée : l'autre, entant qu'elle retient encore l'affection naturelle.

Car le vouloir est avec moy, mais ie ne trouue point pour faire le bien : car ie ne fay point le bien que ie vueil,

mais ie fay le mal, que ie ne vueil point. Que si ie fay ce que ie ne vueil point, alors ne fay ie point ce : mais le peché habitant en moy.

Il n'entend point que rien ne soit en luy sinon la volunté sans efficace, mais il nie que l'efficace de l'œuvre responde à la volonté, pourtant que la chair retarde, qu'il ne puisse faire parfaitement ce qu'il fait. Prends aussi ainsi ce qui sensuit, faire le mal lequel il ne veut pas : pourtant que non seulement la chair empesche les fideles, de legierement courir, mais aussi. pourtāt qu'elle met au deuāt beaucoup d'empeschemens, pour les faire tomber.

Je trouue donc par la Loy quand ie vueil faire bien que mal est en moy.

Sainct Paul fait icy quatre manieres de loy, la Loy de Dieu, laquelle seule est proprement ainsi appellée, pource qu'elle est la reigle de iustice par laquelle nostre vie est instituee. Il conjoinct à icelle la loy de l'entendement : ainsi appellant l'indination de l'ame fidele à l'obeissance de la Loy diuine. Pourtant qu'elle a quelque conformité de nous avec la Loy de Dieu. De l'autre coste il oppose la loy d'iniustice, & ainsi

ainsi par quelque allusion, il appelle l'empire ou seigneurie que iniquité a tant en l'homme non encore regeneré, qu'en la chair de celuy qui est desia regeneré. Car les droictz des Tyrans, cōbien qu'ilz soyent tresiniques, ilz sont toutesfois par abuz appelez, loix. Il faict respondre à ceste loy de peché, la loy des membres. cest, la concupiscence située es membres: par la conuenance qu'elle a avec iniquité.

Car ie prens plaisir à la Loy de Dieu selon l'homme de dedans, mais ie voy, *vne autre loy en mes membres bataillante* contre la loy de mon entendement, & me rendant captif à la loy de *peché*, qui est en mes membres.

Tu vois donc icy, qu'elle diuisiō est es cœurs fideles, de laquelle precede ceste luitte de la chair & de l'Esprit. La Loy de Dieu appelle l'homme à la droicture de iustice. Iniquité qui est comme la loy tyrannique de Satan, incite à peché. L'Esprit meine à l'obeissance de la Loy diuine. La chair retire à la partie contraire. Et ainsi l'homme estant distraict par diuerses volontez, il est aucunement double. Mais pourtant que l'Esprit doit tenir la principaute, il se repoute

& estime principallemēt de ce coste là. Et pour-
 tant saint Paul dit qu'il est tenu captif & lié de
 de sa chair. Car quant à ce qu'il est encore pro-
 uoque & esmeu par mauuaises concupiscences
 c'est contraincte, au regard du desir spirituel, le-
 quel totalement resiste. En outre il faut diligem-
 ment noter, en quelle significatiō se prent l'hom-
 me interieur, & les membres. L'homme inte-
 rieur n'est point simplement l'ame, mais la partie
 spirituelle d'icelle, laquelle est regenerée de dieu
 Ce mot membres signifie l'autre partie laquelle
 est de reste. Car comme l'ame est la plus excel-
 lente partie de l'homme, & le corps la partie in-
 ferieure, ainsi l'Esprit est par dessus la chair.
 Donc pour ceste raison, l'Esprit tient le lieu de
 lame en l'homme: & la chair du corps. L'esprit
 a le nom de l'homme interieur, & la chair des
 membres.

**Las moy homme miserable, qui me
 deliurera du corps de ceste mort?**

Il enseigne par ceste exclamation qu'il faut
 continuellement gemir, nous plaignants enuers
 le Seigneur de nostre infelicite. Il appelle le
 corps de mort, la masse de peche, par les liens
 duquel il estoit tenu captif. C'est vn lieu nota-
 ble, lequel enseigne les fideles à tousiours sentir
 leur misere, tant qu'ilz soyent estrangiers en la
 terre.

Je rendz graces à Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur.

Il a mis subit apres ceste action de grâce, afin que ce desir ne semble estre quelque murmure contre Dieu, plustost qu'un fidele soupir. Car les fideles doyent estre tellement affectez, que pour l'amour de sainteté & innocence, ilz doyent auoir en execration la miserable condition de leur chair, & neantmoins estre prest de la porter tant qu'il plaira au Seigneur: estant asseurez de premices par lesquelles le Seigneur les a rendus seurs de l'heritage de son Royaume.

Moy mesme donc ie fers de l'entendement à la Loy de Dieu, mais de la chair à la loy de peché.

C'est vne briefue locution par laquelle il enseigne. que les fideles iamais ne paruiennent à la perfection de iustice, tant & si longuemét qu'ilz demeurent en leur chair: mais qu'ilz sont au cours qu'atant qu'ilz soyent desuetuz de leur chair.

CHAP. VIII.

IL n'y a donc nulle condemnation à ceux qui sont en Iesus Christ, qui
 lz v ne

ne cheminent point selon la chair,
mais selon l'Esprit.

Après qu'il a adiousté la bataille laquelle les fideles ont continuellement, avec leur chair, il retourne à la consolation qui leur est fort nécessaire. Montrât que cōbien qu'ils soyent encore assiegez de peché, toutesfois ils sont deliurez de la puissance de la mort, & de toute malediction: moyennant qu'ilz ne vivent point en la chair, mais en l'Esprit. Il conioinct trois choses. L'imperfection, laquelle est toujours es fideles, l'indulgence du Seigneur en la pardonnant. La regeneration de l'Esprit, afin que nul ne se flatte de vaine opinion, comme s'il estoit deliuré de malediction, pour servir librement aux plaisirs de sa chair.

Car la Loy de l'Esprit de vie en Iesus
Christ, m'a deliuré de la loy de peché
& de mort.

C'est la probation de la sentence dessus mise: pour laquelle entendre il fault noter la signification des parolles. Il appelle improprement la Loy de l'Esprit de vie, l'Esprit de Dieu, lequel purge noz consciences de peché, & puis par regeneration les reforme au seruice de Dieu. Au

con-

contraire il appelle la loy de peché & de mort, la damnation de la chair, & la tyrannie de la mort, laquelle s'ensuit. La loy de Dieu est comme mise au milieu, laquelle enseignant la iustice, ne la peut dōner, mais plustost nous abstrainct à la seruitude de peché & de mort. La sentence est donc telle: que la Loy de Dieu cōdamne les hommes: cela se fait, pource que tant & si longuement qu'ilz demeurēt soubz l'obligation de la Loy, ilz sont pressez de la seruitude de peché, & ainsi sont coupables de mort. Mais quād l'Esprit de Christ corrige en nous les concupiscences desordonnées de la chair, il abolist en nous la loy de peché, & ensemble nous deliure de la mort.

Car ce qui estoit impossible à la Loy, en ce en quoy elle estoit affoiblie par la chair.

Il met icy la declaration de la probation. C'est ascauoir, que le Seigneur nous a iustifiez par Christ, ce qui estoit impossible à la Loy. Et pourtant que la sentence est notable, nous considererons chascune de ses parties. De la Loy, dit il, iustice & salut ne nous pouuoit venir, non que ceste foiblesse vint du vice de la Loy, mais de la debilité de nostre chair. Car la Loy, quant à la doctrine, estoit suffisante pour nous iustifier.

fier, pource qu'elle contenoit la parfaicte reigle de iustice : mais nostre chair ne pouuoit paruenir à ceste iustice. Tu vois doncque, que nous sommes du tout forcloz de la iustice des œures. Et pourtant nous fault aller à la iustice de Christ, pource que nulle iustice ne se peut trouuer en nous. Ce mot chair, se met tousiours en vne mesme signification, assauoir, pour nousmesmes. Doncque la corruption de nostre nature nous rend la Loy inutile.

Dieu l'a faict, ayant enuoyé son propre Filz en semblance de la chair de peché.

Il monstre maintenant la maniere, par laquelle le Seigneur nous a mis en iustice par son filz. Car il l'a vestu de nostre chair: afin qu'en la mesme chair il fust satisfait à son iuste iugement, en laquelle il auoit esté offensé par transgression. Et combien que ceste chair ne fust aucunement souillée, elle a porté la similitude de la chair pecheresse. Premièrement, afin que la mort monstrest & estendist toute sa vertu contre icelle: & puis pourtant, qu'il failloit, que nostre Sacrificateur souuerain experimentast & soustinst les infirmités, desquelles nous sommes pressés, afin qu'il fust plus prompt à faire miséricorde.

Et de peché a condamné peché en la chair: afin que la iustification de la Loy, fust accomplie en nous qui ne cheminons point selon la chair, mais selon l'Esprit.

Il dit le peché estre condamné, pourtant que la domination de laquelle il nous pressoit, & toute sa puissance est abolie: quand Christ s'est opposé à iceluy. De peché, c'est, adire de la satisfaction laquelle a fait Christ: qui a esté fait, pour nous peché, c'est adire expiation & purgation. Ce donc qui estoit nostre, Christ la prins à soy, afin que ce qui estoit sien, il le transportast en nous. car en prenant nostre maledictiō, il nous a donné la benedictiō. il adioust icy, en la chair: afin que nostre fiance soit plus certaine, quand nous voyons le peché estre vaincu & aboly en nostre nature mesme. car par cela il sensuit que nostre nature est vrayement participāte d'icelle victoire. Ce qu'il declare subit apres, afin, dit il, que la iustification de la Loy fust accomplie en nous &c. Il appelle la iustice, l'obeissance de Christ, laquelle exhibée en nostre chair, nous est imputée, afin que par le benefice d'icelle, nous soyons reputés pour iustes. mais nous obtenons ce finalement, quand nous sommes receuz en la compagnie de Christ: conioindz à luy
par

par le lien del'Esprit. Car là ou est l'Esprit, la est la regeneration. Ee pourtant adiousté il ceste particule: qui ne cheminons point selon la chair &c. Par laquelle il signifie, comme dessus, effect perpetuel de ceste societé: & ensemble monstre la fin pourquoy nous sommes conioinctz à Christ, estre la vie spirituelle, afin que Christ ne soit point estime' ministre de peche'.

Car ceux qui sont selon la chair, pensent des choses de la chair: mais ceux qui sont selon l'Esprit, des choses de l'Esprit.

Il met ceste differēce entre l'Esprit & la chair pour confermer ce qu'il a dict: ascauoir, que la grace de Christ, n'appertient point sinō à ceux lesquelz estans regenez par l'Esprit, s'estudiēt à viure innocentement. Car ceux qui sont en la chair, ont toutes leurs estudes charnelles: lesquelles ne peuuent engendrer que mort. Ilz sont donc tous forclos de l'esperance de vie. Au contraire, ceux qui ont l'Esprit de Dieu, ilz se-exercent aux choses spirituelles, desquelles finalement procedent les fruietz de vie. par tout donc ou l'Esprit regne, c'est signe que la grace de Dieu y est. Et là ou la chair regne, il est tout clair, que la grace de Dieu n'y a point encores de lieu.

Certes

Certes la pensée de la chair est mort.

Il fault prendre tellement ce mot, pensée, que elle comprenne toute la raison, depuis l'entendement, iusques à la volente. Je ne pouuoye plus proprement rendre le mot grec. Il demonstre maintenant par l'opposition des choses contraires, que ceux ne sont point capables du benefice de Christ, lesquelz demeurent en la chair: pourtant qu'ilz tendent à la mort tout le cours de leur vie. Et est vn lieu notable, pour apprendre, que nostre nature ne peut rien produire, sinon ce qui faict tomber en la mort.

Mais la pēsee de l'Esprit est vie & paix.

Il oppose cest autre mebre, pour mieux exprimer, que si quelque chose regarde à la vie, que elle ne vient point de la chair. C'est de l'Esprit seul, duquel procedent les fruietz de vie & de salut. Par paix, il fault entendre toutes les parties de felicité. Et voyons icy de vray, comment toutes les graces de Dieu, voyre les bonnes œuures, nous tournent en salut. Combien que pour ce aucun attribuera en vain le salut aux bonnes œuures. Mais de ce nous obtenons vn si grand bien, pourtant que sommes participans de Christ, non point pour aucune dignité qui soit en nous, n'en noz œuures.

Pour

Pourtant que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu.

C'est la probation de ce qu'il a dict, que de la chair ne procede que mort. pourtant que la pensée d'icelle bataille contre la volonté de Dieu. Or, où DIEU est aduersaire & courroucé, en vain peut aucun attendre la vie. Car il faut nécessairement, que la mort suyue l'ire d'iceluy, comme la vengeance de son ire.

Car elle n'est pas subiecte à la Loy de Dieu.

C'est vne exposition de la sentence prochaine. Car il declare comment toutes les pensées del'homme bataillent contre Dieu. Car, comme ainsi soit, que le Seigneur ayt manifesté sa volonté en la Loy: & que les pensées humaines sont totalement contraires à la Loy: il sensuit, qu'elles font la guerre à la volonté de Dieu.

Et aussi ne le peut estre.

Voyla la puissance du franc arbitre, lequel les Sophistes ne peuuent assez extoller. Certes S. Paul afferme icy, pour vne chose certaine, laquelle ilz detestent à pleine bouche: c'est assavoir, qu'il nous est impossible d'assubiectir noz
affe-

affections à la Loy de Dieu. Que chascun donc se congnoisse serf de peche, comme il est à la verité, afin qu'il soit deliuré par la grace de Dieu. Car soy glorifier d'une autre liberté, c'est entièrement vne folie.

Ceux donc qui sont en la chair, ne peuuent plaire à Dieu.

L'Apostre recueille icy des choses dessus dites, que ceux qui se sont donnez aux concupiscences de la chair, sont tous abominables devant Dieu.

Or vous n'estes point en la chair, mais en l'esprit.

Il deiscend maintenant à l'application de la sentence generale: pourtant qu'il y a plus d'efficace d'adresser la parole cōme propre à iceux. Pareillement il poursuit l'explication du second membre : ascauoir quelle puissance a l'Esprit de Dieu es elleuz, & quelz fructz il produit.

Voyre si l'Esprit de Dieu habite en vous.

C'est vne correction, par laquelle ilz sont excitez de soy examiner de plus pres, de peur qu'ilz ne se vantent en vain du nom de Christ. Cestuy est le signe trescertain, par lequel les enfans de Dieu sont discernés des enfans du monde.

de: s'ilz sont regenez par l'Esprit de Dieu à innocence & sainteté.

Que si aucun n'a point l'Esprit de Christ, il n'est point à luy.

Il adioute ce, afin de monstrier combien nécessaire est au chrestien le renoncement de la chair. Le regne de l'Esprit, c'est la destruction de la chair. Ceux n'appartiennent point à Christ, esquelz l'Esprit de Christ ne regne point. Ceux donc ne sont point chrestiens, qui seruent à la chair.

Et si Christ est en vous, le corps est mort à cause de peché: mais l'esprit est vie à cause de la iustification.

Ce qu'il auoit dict deuant de l'esprit, il dit maintenant de Christ, parquoy est signifié la maniere de l'habitation de Christ en nous. Car cōme il nous dedie à soy pour estre Temples par l'Esprit, aussi il demeure en nous par iceluy Esprit. duquel l'Apostre monstre icy estre la vertu de viuifier: laquelle ayt puissance pour engloutir nostre mortalité. Et pourtant fault patiemment attendre, iusqu'atant que les reliques de peché soyent abolies. Par ce mot, d'esprit, il ne fault point entendre nostre ame: mais l'esprit de regeneration: lequel il appelle vie, non pas seulement pourtāt qu'il vit & a vigueur en nous, mais
pour

pourtant qu'il nous viuifie par sa vigueur & renouuelle esteingnâr la chair mortelle: & ce pour la iustice en laquelle est l'efficace de tuer le peche. Du cōtraire, ce mot corps, signifie la grasse masse, laquelle n'est point encore purifiée par l'Esprit de Dieu.

Si l'Esprit donc de celuy qui a ressuscité Iesus des morts habite en vous: celuy mesme qui a ressuscité Christ des morts, viuifiera aussi voz corps mortels, à cause de son Esprit habitât en vous.

C'est la confirmation de la sentence dessus mise. Car si Christ a esté ressuscité par la puissance de l'esprit de Dieu, & que l'esprit retient la puissance eternelle: il môstrera aussi icelle mesme en nous. Celuy qui a ressuscité Iesus des morts) C'est la description de Dieu, laquelle conuient mieux au presët propos, que s'il l'eust simplement appelle par son nom. Par vne mesme raison il assigne au Pere la gloire de Christ ressuscité. Car ce estoit plus fort pour prouuer son intention, que s'il l'eust attribué à Christ mesme. Car on pouoit faire vne telle obiection: Christ auoit telle vertu pour se ressusciter, mais les hommes en sont bien loing. Maisquâd il dit. Dieu a ressuscité

1 2

Christ

Christ des morts par son Esprit, lequel il vous a aussi cōmuniqué, on ne peut rien amener à l'encontre, qu'il ne nous ayt amené, donnant esperance certaine de la resurrection. Et ce ne derogue rien à l'autre sentēce. I'ay puissance de laisser mô ame, & de la reprendre derechef. Christ est vrayemēt ressuscitē par sa propre vertu: mais comme Christ a accoustumé de transporter à son Pere toute la vertu diuine laquelle est en soy. ainsi l'Apostre n'a point improprement transporté au Pere l'œuure qui appartenoit propremēt à sa diuinité. Il appelle corps mortels, tout ce qui reste encore en nous subiect à la mort, comme il a accoustumé d'appeller par ce nom, *la plus crasse partie qui est en nous.*

Pourtant donc mes freres, nous sommes debteurs, non pas à la chair, pour viure selon la chair.

C'est la cōclusion des choses predictes. Car il fault renoncer à la chair, nous n'auons que faire avec elle. Derechef, si l'fault que l'Esprit regne en nous, il fault auoir regard à la volunté d'iceluy. S. Paul a laissé la sentence contraire, ascauoir que sommes debteurs à l'Esprit, mais le sens n'en est point pourtāt obscur. Et ceste cōclusion a vne vertu d'exhortation, cōme il a accoustumé de deduyre exhortation de la Doctrine

ctrine. cōme autre part il admoneste, que ne contristiōs point l'Esprit de Dieu, duquel nous sommes signez au iour de la resurrection.

Car si vous viuez selon la chair: vous mourrez.

Il adioust la menace, afin d'oster toute paresse. Par laquelle aussi sont bien reiettez ceux qui se vantent de la iustification de Foy, sans l'Esprit de Christ. Combien qu'ilz soyent assez redarguez de leur propre conscience, car il n'y a nulle fiance en Dieu, ou aussi amour de iustice ne soit. Il est vray, que sommes iustifiez par la seule misericorde de Dieu en Christ: mais il n'est pas moins vray ne certain, que les iustifiez sont appelez du Seigneur, afin qu'ilz vivent dignement selon leur vocation.

Mais si par l'Esprit vous mortifiez les faicts du corps, vous viurez.

Il modere tellemēt la sentence, qu'il ne faie point perdre courage à ceux qui se sentent encore fort foybles. Car combien que soyons encore subiectz à peche, toute fois il nous promet la vie, moyennant que nous persuyuions en la mortification de la chair.

Certainemēt tous ceux qui sōt menez par l'esprit de Dieu, sont filz de Dieu.

C'est la probation de ce qui a esté maintenant dict. Ceux sont filz de Dieu, quiconques sont menez de l'Esprit de Dieu. Tous les filz de Dieu sont heritiers de la vie eternelle. Tous ceux donc qui sont menez de l'Esprit de Dieu, doyuent estre certains de la vie eternelle. Toutes-fois il fault considerer que l'Esprit a plusieurs sortes d'operations. Il y en a vne vniuerselle, par laquelle toutes creatures sont soustenues & se meuuent. Il y en a aussi des particulieres es hommes, & en plusieurs manieres. mais il entend icy la sanctification, laquelle le Seigneur baille seulement à ses esleuz: quand il les separe pour estre ses filz.

Car vous n'avez point receu l'esprit de seruitude pour estre derechef en crainte: mais vous avez receu l'Esprit d'adoption.

Il declare maintenant cōment ceux sont filz de Dieu, lesquelz sont menez de l'Esprit de Dieu, prenāt sa raison de l'effect. veu que l'Esprit mesme nous donne ceste certitude. Et pour mieux esclarcir la chose, il met deux manieres d'esprit. Il appelle l'un l'esprit de seruitude, lequel nous pouons recevoir de la Loy; l'autre l'esprit d'adoption qui vient de l'Euangile. Il dit que le premier est donné en crainte: & l'autre

tre en feurté. Car si la Loy est considérée en elle mesme, elle ne peut que abstreindre encore plus fort & plus estroitement les hommes, qui sont desia liez en miserable seruitude, par horreur de mort. Car elle ne promet rien de bien sinon soubz condition, & annonce la mort aux transgresseurs. Parquoy comme soubz la Loy estoit l'esprit de seruitude, lequel presse la conscience de crainte: aussi soubz l'Euangile est l'Esprit d'adoption, lequel par le tesmoignage de nostre salut console noz ames.

Par lequel nous crions abba, c'est a-dire, Pere.

Il a change la personne, pour exprimer l'heritage de tous les Sainctz estre commun, comme siil eust dict, vous avez receu l'esprit, par lequel vous, comme nous tous autres fideles, criez. Quand à la repetition du nom de pere en diuers langues: premierement elle sert à l'amplification de la chose, & aussi pour signifier vn consentement de cœurs à inuoyer Dieu entre diuers languages & nations.

Car ce mesme Esprit rend tesmoignage ensemble à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.

C'est l'exposition de la sentence precedente.

Car quand l'Esprit nous tesmoigne, que nous sommes enfans de Dieu, il nous met ensemble vne fiance au cœur, que nous sommes hardis d'appeller Dieu, Pere. Par ce est respôdu à l'objection d'aucuns, lesquelz demandent, comment l'homme peut auoir congnoissance de la volonté de Dieu? Certes ceste certitude ne vient point de la capacité de l'hōme, mais c'est le tesmoignage de l'Esprit de Dieu. Ceste sentence donc est ferme, que nul ne peut estre appelle filz de Dieu, sinon celuy lequel se recongnoit tel, laquelle congnoissance est dicte de S. Iehan, science, pour denoter sa certitude.

Que si nous sommes enfans, nous sommes aussi heritiers : heritiers certes de Dieu, & coheritiers de Christ.

Il vient prouuer nostre salut consister en ce, si nous tenons Dieu pour Pere: l'heritage est ordonne' aux filz. Puis dōc que Dieu nous a adopte' en filz, il nous a aussi ordōne' l'heritage: ascavoir celeste, & par consequent incorruptible & eternal. Et tel qu'il a este' manifeste' en Christ. Par laquelle manifestation toute incertitude est ostee, & est l'excellence de l'heritage recommandee, auquel nous auons part & portion avec le Filz vniue de Dieu.

voire

Voire si nous souffrons avec luy, afin que soyons aussi glorifiez avec luy.

Il y a plusieurs expositions de ce lieu, mais ce sens me plaist le mieux, assauoir, que nous sommes coheritiers de Christ, moyennât que pour auoir l'heritage, cheminions par le mesme chemin qu'il a cheminé. Et ainsi, pourtant qu'il a fait mention de Christ, il a voulu aussi venir à ceste exhortation, comme par ces degrez: l'heritage est nostre, pourtant que sommes adoptez en filz pour l'amour d'iceluy Christ. Et afin que n'en ayons doubte, la possession est desia donnée à Christ, duquel nous sommes faitz compaignons. Or Christ est entré en icelle par la croix. Il fault donc que nous y entrôs par telle maniere, Et ne fault point craindre ce dequoy aucuns ont peur, que nous n'attribuons à noz labeurs la cause de la gloire eternelle. car ceste maniere de parler n'est pas inusitée en l'Escripture: mais elle denote plus l'ordre que le Seigneur tient en dispensant nostre salut, que la cause.

Certainement i'estime que les souffrances du temps present ne sont pas dignes de la gloire à venir, laquelle sera reuelée en nous.

Nous prenons ce en tel sens, qu'il ne nous
1 5 doit

doit point estre moleste de proceder à la gloire celeste par beaucoup de tribulations, veu que icelles, si elles sont conferées avec la grandeur de ceste gloire, sont de petite estime. Et par ainsi il est manifeste, que les scholastiques ont mal entédu ce lieu, duquel il ont tiré leur distinction ou difference de ce qu'ilz appellét, *cōgruum & condignum*. Car l'Apostre ne fait comparaisō de la dignité ou de l'un, ou de l'autre, mais seulement il esleue le grief torment de la croix, par comparaisō de la gloire future, & ce pour confirmer les espritz des fideles par patience.

Car la soigneuse attēte de la creature, attēd la reuelatiō des enfans de Dieu.

Il nous enseigne, que l'exemple de patience, à laquelle il nous a exhorté est mesme aussi aux creatures mutes, ainsi entens ie ce lieu, laissant la diuersité des expositions, ascauoir, qu'il n'y a element, ne aucune partie du mōde, laquelle ne soit aucunement touchée de la calamité presente, & comme attentieue en l'esperance de la resurrection. Et propose deux choses: Que toutes creatures trauaillent, & toutesfois elles se soustiennent en esperance. Dequoy appert le grand pris de la gloire eternelle, lequel peut exciter & rauir toutes choses au desir de soy. Ceste locution, l'attente attend, combien qu'elle ne soit gueres vñtée, elle a toutesfois vn sens conuenable,

ble, car il a voulu signifier, que les creatures estoient en grande perplexité, & grand desir à ce iour, lequel manifestera la gloire des enfans de Dieu.

La creature certes est subiecte à vanité.

Il declare la fin de l'attente, car pourtant que les creatures qui sont maintenât subiectes à corruption, ne peuuent estre restaurées deuant que les filz de Dieu soyent restituez en leur entier, à ceste cause desirans leur restauration, ilz attendent la manifestation du Regne celeste. Il dit qu'elles sont subiectes à vanité, pource qu'elles ne sont permanentes en estat ferme, mais s'esuanouissent legerement.

Contre son vouloir.

Veu qu'il n'y a aucun sens en telles creatures, il fault prendre la volonté pour l'inclination naturelle: selon laquelle la nature vniuerselle des choses tend à sa confirmation & perfection. Tout ce donc qui est detenu soubz corruption, souffre violencé contre nature.

Mais c'est pour celuy qui l'a assubiection en esperance.

Combien que les creatures soyent naturellement enclines autre part: touteffois pourtât qu'il

a pleu à Dieu de les soubmettre à vanité, elles obeissent à son commandement. Et pourtant qu'il leur a donné espoir de meilleure condition, elles se soustiennent à iceluy: differant leur desir, iusques atant que l'incorruption promise leur soit reuelée.

Car aussi mesme la creature sera deliurée de la seruitude de corruption, pour estre en la liberté de la gloire des enfans de Dieu.

Il monstre la creature estre subiecte à vanité, en esperance: ascauoir, pourtant que quelque iour elle en sera deliurée. Comme le tesmoigne Isaie, & Pierre encore plus clairement le conferme. De là nous pouuons reputer quelle horrible maledictiō nous auōs meritée, quād toutes creatures depuis la terre iusque au ciel sont punies pour nostre vice, cōbien qu'elles en soyent innocētes. Car ce qu'elles souffrēt soubz corruptiō, c'est par nostre coulpe. Par ainsi la condamnation du genre humain est imprimée, & au ciel, & en la terre, & en toutes creatures. Derechef par cecy il appert, en quelle excellente gloire les filz de Dieu serōt esleuez, pour laquelle illustrer toutes creatures seront renouuellées.

Car

Car nous scauons que toute creature gemist & trauaille ensemble iusques à maintenant.

Il repete derechef la mesme sentence: afin de venir à nous, combien que ce qui est dit maintenant a force & forme de conclusion. Car de ce que les creatures sont subiectes à corruptiō, non point par appetit naturel, mais par l'ordonnance de Dieu, en apres, pource qu'elles ont espoir de se desuestir de la corruption: sensuit qu'elles gemissent ensemble, comme la femme qui est en trauail d'enfant, tant qu'elles soyent deliurées.

Ce qu'il dit, iusques à maintenant, vault autant comme s'il estoit dict, Tant que l'estat des choses presentes dure.

Et non pas seulement elle, mais nous aussi qui auons les commencemens de l'Esprit, nous mesmes gemissons en nous mesmes.

Il me semble que l'Apostre fait icy vn argument de la chose plus petite à la plus grande, comme sil vouloit dire: les creatures qui sont sans sens & raison, estiment tant l'excellence de nostre gloire à venir, qu'elles sont aucunement

en-

enflammées du desir d'icelle. Il est donc beaucoup plus raisonnable, que nous qui sommes illuminez de l'Esprit de Dieu aspirer à la grandeur d'un tel bien, en ferme esperance & diligent estude. Et requiert deux affections es fideles, ascauoir qu'ilz gemissent, se sentans pressiez de la misere presente, & que neantmoins ilz attendent la deliurance. Ce que les autres ont rendu, les premisses ou les premiers fructz, nous l'auons rendu les commencemens. Car ie ne prend point, comme iceux, ce estre dict des seulz Apostres, mais de tous fideles en general: lesquels estans arrousez de quelque gouttelette de l'Esprit, ou certes, quand ilz ont tresbien prouffite, estans donnez d'une certaine mesure d'iceluy, ne sont point loing de l'accomplissement. Ce qu'il repute, nous mesmes, il fait ce pour plus ardamment exprimer le desir. Et ne nomme point seulement le desir, mais aussi le gemissement, car ou on sent misere, là il y a gemissement.

En attendant l'adoptiō & la deliurance de nostre corps.

Nostre adoption est desia parfaicte par les arres qui nous sont donnees, mais il reste la manifestation. Nous scauons, dit Sainct Iehan, que nous sommes enfans de Dieu, mais il n'est point encore apparu. Ce qui se fera quand nous
ferons

serōs mis en l'heritage de son Royaume. Cōbien que nostre redemprion est accōplie par la mort de Christ : touteſſois , nous ne iouiſſons pas encore de ce bien, iuſques à tant que le Seigneur conformera nostre humilité à ſa gloire par reſurrection.

Car nous ſommes ſauuez en eſperance. Et l'eſperance qu'on voit, n'eſt pas eſperance. Car comment peut eſperer aucun ce qu'il voit?

Afin qu'il ne nous ſoit point peſant de gemir, il monſtre par l'ordre qu'il a pleu au Seigneur de garder en diſpoſant nostre ſalut, qu'il nous eſt auſſi expedient, que labourions icy, ſoyons aſſligez & gemiſſions. Et pour ce prouuer, il prend pour vne choſe certaine, & ce qu'on ne peut nier, aſcauoir, que nostre ſalut cōſiſte main tenāt en eſperāce. Et puis il argue par la propre nature d'eſperāce, que nostre ſalut eſt en ſecret, ſil eſt eſperé, car nous eſperōs ce qui n'eſt point apparēt. Quand il dit, l'eſperance que lon voit, n'eſt pas eſperance, il parle improprement, mais touteſſois, le ſens eſt clair & ouuert. Aſcauoir, veu que eſperāce eſt du bien à venir, et nō point du preſent, elle n'eſt iamais conioincte avec la certaine poſſeſſion.

Si donc nous esperons ce que nous ne voyons point, nous l'attendōs par patience.

C'est vn argument de ce qui precede à ce qui sensuit, car patience suit necessairement esperance. Car si t'est moleste d'estre priue du bien lequel tu desires, si tu ne te consoles par patience, tu tomberas en desespoir. Esperance donc tire tousiours avec soy patience. Et ainsi sera la conclusion tresconuenable, que ne devons rien attendre de bien de Dieu, sinon en portant patiemment la croix & les tribulations iusque à tant que ayons passé la vie presente. Car si la vie est inuisible, il faut auoir la mort deuant les yeux. Si la gloire est inuisible, l'ignominie doit estre presente. Si tu veux donc entendre en brief ce lieu, il te fault en ceste maniere disposer les argumens de Paul. Le salut des fideles est en esperance. Le propre d'esperance est d'estre attentifue es biens absens & à venir. Le salut donc des fideles est cache. Or esperance ne peut estre soutenue sinon par patience. Le salut donc des fideles n'est point cōsommé sinon par patience. D'auantage, nous auons icy vn lieu fort notable, ascauoir, que patience est compagne inseparable de Foy. Car plus patiemment nous endurons les miseres de la vie presente quād nous som-

sommes consolez.

Pareillement aussi l'Esprit ayde noz foibleffes.

Il a mis apres tout premier l'ayde de l'esprit, par leq̃l nostre patiēce est aydée, afin que nous entendons plus certainement, que la chose se fait ainsi par l'ordonnance de Dieu, que en gemissant nous tendiōs à nostre redēption, veu qu'il excite telz gemissemēs par son Esprit. Item afin que nul ne se plaigne disant que les souffrances sont par dessus sa force, veu que sommes à ce renforcez par l'esprit de Dieu, lequel prend sur soy vne partie de la charge.

Car nous ne scauons point ce que nous deuons prier comme il appartient.

Dessus il a parle' du tesmoignage de l'esprit, par lequel nous congnoissons Dieu estre nostre Pere: afin que soyons hardis de l'inuoquer comme Pere. Maintenāt il dit que sommes enseignez du mesme esprit, commēt il doit estre inuoque', & de quoy on le doit requerir. Car combiē que on ameyne de diuerfes expositiōs de ce lieu present, toutesfois ie l'entends ainsi, que nous ne scauons que nous est conuenable ne expedient de prier, car nous sommes icy aueugles.

Mais l'esprit mesme fait requeste pour nous par gemissemens qu'on ne peut dire.

L'esprit de Dieu est dit faire requeste, non point que iceluy vrayement prie ou gemisse, mais pource qu'il resucille noz cœurs à telz desirs desquelz ilz doiuent estre sollicitez, et puis pourtant qu'il met telz souspirs & gemissemens en noz cœurs, lesquels ilz ne peuuent concevoir par instinct naturel, ne volontairement premediter d'eux mesmes.

Mais celuy qui s'enquiert des cœurs, congnoit quelle est l'affection de l'Esprit. Car il fait requeste pour les saints selon Dieu.

C'est vne belle raison pour confermer la fiance en nous, que sommes exaucés de Dieu, quand nous prions par l'esprit d'iceluy. Or il congnoit familierement noz desirs, comme pensées de son esprit. Et faut icy noter la propriété de ce verbe, congnoistre, car il signifie que Dieu considere ces affections de l'esprit, non point comme nouveaux et non acoustumez, ou qu'il les reiet comme mal conuenables, mais qu'il les recongnoist et ensemble benignement les recoit comme de luy bien congneuz & approuuez. Par ce qu'il

qu'il dit selon Dieu, il nous fault apprendre que le principal en oraison est consentement avec la volonte du Seigneur, avec lequel noz desirs conuiennent mal. Parquoy si voulons noz prieres estre agreables à Dieu, il le fault prier, qu'il les modere selon sa volonte.

Et nous scauons que toutes choses aydent à bien à ceux qui aymēt dieu:

L'apostre conclud maintenāt des choses desusdictes, que les calamitez de ceste vie nous sont plustost en ayde de salut, que en retardation. Car cōbien que soyons affligez cōtinuellement, moyennāt que iettions nostre pensēe en Dieu, ce viendra à nostre bien & salut. Et note que Paul par ce mot tout ou toutes choses, ne signifie autre chose que les aduersitez, car il parle icy particulièrement de la croix, combiē que toutes autres choses seruent bien aussi au salut des fideles par la prouidence de Dieu, mais ce n'appartient point au lieu present.

A scauoir à ceux lesquelz selon son propos sont appelez.

Il semble que ceste partie soit adioustēe en lieu d'une correction, afin que aucun ne attribua point vn si grād bien aux hommes comme l'ayans merite par la dilection laquelle ilz ont vers Dieu. Car il monstre qui sont ceux les-

quelz aymét Dieu: A scauoir ceux lesq̃lz le Seigneur par sa libérale volunté a appelle a la cōpagnie de ses saincts. Car par tout en l'escriture le ppos de dieu est oppose aux œuures des hōmes. Car ceux qu'il a parauant congneu, il les a predestinez a estre faictz conformes a l'image de son Filz.

Il monstre par l'ordre de l'election que toutes les afflictions des fideles ne sont autre chose que la maniere par laquelle ilz sont conformes à Christ, ce qu'il a tesmoigne parauant estre necessaire. Parquoy ne nous doit point estre moleste si sommes affligez, voyre si nous ne sommes mal contents de l'election du Seigneur, par laquelle nous sommes preordonnez à la vie. Et si ne prenons mal en gré, que l'image du Filz de Dieu est representée en nous, par laquelle nous sommes preparez à la gloire celeste.

Afin qu'il soit le premier nay entre moult de freres.

Ou afin qu'il fust: il se peut pareillement ainsi rendre. Toutesfois la premiere interpretation me plait mieux. Et a voulu Paul denoter ce seulement en la primogeniture de Christ, que s'il obtient la prerogatiue entre tous les enfans de Dieu, à bon droit il nous doit estre propose pour exēple, afin que ne refusions de porter ce
qu'il

qu'il a bien daigné de souffrir. Afin donc que le Pere celeste resmoigne en toutes sortes la dignité qu'il a baille à son Filz: il veut que tous ceux qu'il a adopté en l'heritage de son Royaume, soyent faictz conformes à l'exemple d'iceluy.

Et ceux qu'il a predestinez, il les a aussi appelez. Et ceux qu'il a appelez, il les a aussi iustifiez, & ceux qu'il a iustifiez, il les a aussi glorifiez.

Il demonstre icy par degréz la communication de la croix estre tellement conioincte avec la vocation, iustification, & aussi nostre gloire, que nullement ne peuuent estre separez d'ensemble. Mais pour entendre que veut dire l'Apostre, il conuient scauoir que par ce nom predestination n'est pas signifiée l'election, laquelle il a denoté par ce mot prescience, mais ce propos & decret du Seigneur, par lequel il a ordonné la croix a porter aux siens. Par ce nom vocation, nous entendons la manifestation de l'election: quand le Seigneur par le ministere de sa Parolle, & la grace de l'Esprit, se declare estre nostre Pere. Par la iustification il denote tant la iustice liberale laquelle est possedée en Christ, que la Sanctification & toute la teneur en general de la beneficence diuine, depuis la Vocation iusque à la mort. La glorification, combien qu'elle ne soit point encore exhibée, sinon en nostre

chef, toutesfois pourtant que aucunement en luy nous nous portons pour heritiers de la vie eternelle, la gloire d'iceluy nous donne vne tant grande assurance de nostre gloire que nostre esperance est à bon droit equiparée & estimée semblable à la possesiō presente & desia obtenue. C'est donc l'intention de l'Apostre de monstrier par ces degrez, que les afflictions des fideles, par lesquelles ilz sont maintenant humiliez, n'appartiennent à autre chose, sinon pour obtenir la gloire du Royaume celeste.

Que dirons nous donc à ces choses ?

Après qu'il a bien prouué la chose, il vient à faire des exclamations: par lesquelles il exprime la magnanimité en laquelle doyuient persister tous Chrestiens estās en aduersitez. Et premierement il monstre la fontaine de seureté, qui est Dieu, pour, par laquelle cœur fidele peut quasi assaillir toutes creatures.

Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

C'est le pilier principal & vnique, lequel nous soustient en toute tentation. Car si nous n'auons Dieu propice; quand mesme toutes choses fauoriseroient, toutesfois nous ne pouons concevoir aucune certaine fiāce. Mais au contraire la faueur de Dieu seulement, nous est assez grand soulas, & ayde assez puissante cōtre toutes tempestes.

Lequel

Lequel mesmen'a point espargné son propre Filz, mais l'a liuré pour nous tous. Et comment ne nous donnera il aussi toutes choses avec luy?

C'est vn tesmoignage notable & cler d'une dilection incôparable, que le Pere a voulu abandonner son Filz pour nostre salut. Et prend de ce Paul vn argument de la chose plus grande à la moindre. Côme ainsi soit qu'il n'a rien eu plus cher, ne plus precieux, ne plus excellent que son Filz: facilement il nous donnera les choses beaucoup plus viles. Ce lieu nous doit admonester & resueiller pour contépler les richesses de Christ. Car comme il est le gaige de la grande charité de Dieu enuers nous, aussi ne nous est il pas enuoyé nud ou vuide, mais réply de tous tresors celestes afin que d'iceluy nous prenions tout & soyons enrichis. Et liurer icy signifie exposer à la mort.

Qui produira accusation contre les esleus de Dieu? Dieu est celuy qui iustifie.

Pourtant que le salut de l'homme est premierement assailly par accusation, & puis abbatu par condamnation; il oste premierement le danger de l'accusation. Il est vn seul Dieu, au siege

judicial duquel il nous fault estre presentéz? Puis donc que cestuy nous iustifie, l'accusation n'a point de lieu. Et fault icy noter, cōme nous auons tousiours parauant admonesté, que Paul n'entend autre chose par estre iustifié sinō estre absoubz de la sentence de Dieu & estre tenuz pour iustes. Et ainsi selon ce, Dieu ne admettra nulle accusation contre nous : pource qu'il nous absou de toute coulpe. Car le diable pour vray est accusateur de tous fideles. La Loy de Dieu mesme, & leur propre conscience les redargue, mais vers celuy Iuge, lequel les iustifie, toutes ces choses ne profitent rien. Nul aduersaire donc ne peut mettre bas nostre salut.

Qui sera celuy qui cōdamnera? Christ est celuy qui est mort, & qui plus est, qui est ressusçité, lequel est à la dextre de **D I E V**, & qui fait requeste pour nous.

Comme nul en accusant ne peut prouffiter aucunement, ou le Iuge absou : aussi il ne reste aucune condamnation, ou on a satisfaiçt aux loix, & que la peine est desia portée. Car Christ est celuy qui a porté la peine laquelle nous estoit deuë, & par ce a tesmoigné qu'il tenoit nostre lieu, pour nous deliurer. Celuy donc lequel cy apres nous voudra condāner, il fault qui ramei-

ne

ne Christ à la mort. Et n'est point iceluy seulement mort, mais aussi est failly victorieux par la resurrection de mort, & a triumphe de sa puissance. Et adiousté encore dauantage : Ascauoir qu'il est maintenant assis à la dextre du Pere. Parquoy est signifie, qu'il obtient la Seigneurie du ciel & de la terre, & pleinement le gouuernement de toutes choses, Eph. 1. Finablement il en seigne cestuy estre tellemēt assis, qu'il est perpetuel Aduocat & Intercesseur, pour la defension de nostre salut, dequoy sensuit, si aucun nous veut condamner, que iceluy ne fera point seulement la mort de Christ vaine, mais entreprendra la guerre avec yne si grande vertu. Ceste assurance doit estre aux cueurs de tous fideles. Car nostre foy est nulle, si nauons certaine persuasion, Christ estre nostre, & le Pere propice à nous en iceluy. Il n'est donc rien plus pestilentieux que la doctrine des docteurs scholastiques de l'incertitude du salut. Et touchāt l'intercession. il ne la fault pas estimer selon le sens charnel: Car il ne fault point pēser qu'il soit suppliant son Pere les genoux pliez & les mains estendues, mais pourtant qu'il est continuellement apparant avec sa mort & resurrection, lesquelles sont en lieu d'intercessiō eternelle, & de vnic oraison, icelles ont efficace, pour reconcilier le Pere avec nous. Et pource à bon droit est il dit interceder.

Qui nous separera de la dilection de Dieu?

Ceste seurete s'estend maintenant plus au large aux choses inferieures. Car celuy lequel est persuade de la beneuolence diuine enuers soy, il est puissant de subsister es afflictions mesme tresgriefues, lesquelles ont acoustume de tourmenter bien fort les hommes, ou pourtant qu'ilz ne pensent point qu'elles viennent par la prouidence de Dieu, ou qu'ilz les interpretent estre les signes de lire de dieu, ou qu'ilz s'estiment estre delaissez de Dieu; ou qu'ilz n'attendent point d'ysue: ou qu'ilz ne meditent point vne meilleure vie: ou quelque chose de semblable. Mais le cœur estât purgé de telz erreurs, facilement se reposera. Et ont vn tel sens ces parolles: Aduienne qui pourra, iamaïs nous ne serons tellement deiettez, que nous ne recognoissions la dilection de laquelle Dieu nous ayme, & que sommes conferuez par sa benignite. Nulle aduersite donc ne nous pourra deprimer, ne aucune tribulation nous retirer de nostre esperance. Car ce que aucuns prennent lamour de Dieu en signification passue, a scauoir pour l'amour du quel il est ayme de nous, il sera facilement reietté par les parolles mesmes de Paul.

Sera ce tribulation, ou angoisse, ou
persecu

persecution, ou famine, ou nudité, ou
peril, ou glaiue?

Ces trois choses, tribulatio, angosse, & perse-
cution, sont ainsi differentes, que tribulation cō-
prend toute maniere d'aduersité. Anxieté est
faulte de courage & de conseil, laquelle aduiēt
pour quelque difficulté: Quelle eut Abraham
par deux fois, quand il abandonnoit sa femme:
Et loth quand il fut contrainct de presenter ses
filles à la concupiscence des Sodomites. Perse-
cution est proprement l'iniure, tort & domma-
ge par lesquelz nous sommes vexez des mes-
chans sans desserte.

Ainsi qu'il est escrit: Nous sommes
liurez à mort tous les iours pour toy,
Et sommes estimez comme brebis de
occision.

Ce tesmoignage sert bien à la cause. Car il si-
gnifie que tant sen fault, que deuiōs defaillir par
la terreur de mort, que ce mesme est le propre
des seruiteurs de Dieu, auoir la mort deuant les
yeux, comme presente. Et puis ilz assurent
qu'ilz souffrent pour le Seigneur. Or Christ pro-
nonce estre iceulx bien heureux, lesquelz souf-
frēt pour luy. Et par ce qu'ilz disent qu'ilz meu-
rent tous les iours, il signifient la mort estre à
eux

eux tellement imminente que vne telle vie n'est en rien différente à la mort.

Mais en toutes ces choses nous surmontons par celuy qui nous a aymé.

C'est à dire, nous eschappons tousiours & sortons dehors. Il aduiēt de vray aucunes fois qu'il semble que soyons dessoubz, comme le Seigneur non seulement exerce les siens, mais aussi les humilie : mais toutes fois vne telle yssue est donnée, que nous obtenons la victoire. Toutes fois afin que les fideles reconnoissent, dont viēt ceste grace, il aduertit premierement qu'elle est de Dieu, & qu'elle ne procede point d'autre part, qu'il nous ayde ainsi, sinon pourtant qu'il nous ayme. Et ainsi ce seul mot est suffisant de declarer que l'apostre ne parle point de l'ardeur d'amour, de laquelle nous sommes ravis en Dieu : mais de la persuasion de la beniuolence & clemence diuine enuers nous.

Car ie suis certain, que ne mort, ne vie, ne Anges, ne Principautés, ne Puissances,

Ce qu'il dit icy, est encore pour plus nous cōfermer es choses que l'on sent. Tout ce qui est en la vie, dit il, ou en la mort, qui semble auoir puissance de nous retirer de Dieu, ne fera rien,

Non

Non pas mesme les Anges. Et ce n'empesche point, que les Anges sont espritz administrateurs, ordonnez pour le salut des esleuts. Car Paul argue & prend sa raison d'une chose impossible, comme au premier chap. aux Galatiés. En quoy il faut considerer cōment toutes choses nous doyuent estre viles, au regard de la gloire de Dieu, veu qu'il est licite d'abuser mesmes des Anges pour affermer la verité d'iceluy. Les Anges pareillement sont signifiez par les noms de principautez & de puissances, ainsi appelez, pourtant qu'il sont les principaux instrumēts de la puissance diuine. Et ont esté adioustés ces deux mots, afin que si le nom des Anges ne signifioit point assez, par iceux fust exprimé quelque chose dauantage.

Ne choses presentes, ne choses à venir, ne hauteur, ne profondeur, ne aucune autre creature, ne nous pourra separer de la dilection de Dieu:

Il afferme que par nulle longueur de temps ne se peut faire, que soyons separez de la grace du Seigneur. Et telle fiâce nous faut il auoir, que celuy leq̃l aura cōmencé la bōne œuvre en nous, la parfera aussi iusque au iour du Seigneur Iesus. Qui est contre la doctrine des docteurs
scho-

scholastiques, lesquelz en leurs iaseries disent que nul n'est certain de perseuerer iusque à la fin.

Laquelle est en Iesus Christ nostre Seigneur.

C'est à dire, de laquelle Christ est le lien. Car iceluy est le filz bié aymé, auquel le Pere a mis son plaisir. Parquoy si nous sommes conioinctz à Dieu par Christ, nous sommes certains de la beneuolence diuine vers nous.

CH A P. IX.

IE dy verité selon Iesus Christ, ie ne mens point,

Il cōmence en ce chapitre de obuier aux empeschemētz qui pouuoÿēt diuertir les cœurs des hommes arriere de Christ. Pourtant que les Iuifz ausquelz il estoit deu par promesse, l'auoyent en abomination. Car il sembloit que l'un ou l'autre se deuoit ensuyure, ascauoir, ou que la promesse ne soit point veritable, ou que I E S V S lequel Paul preschoit n'estoit pas le Christ du Seigneur, lequel estoit promis singulierement aux Iuifz. Ces deux nœudz sont tresbien desnouez par Paul cy après. Toutefois pourtant que plusieurs auoyent ceste opinion,

nion, que Paul estoit ennemy iuré contre la gent, tellement qu'il estoit mesme suspect aucunement aux domestiques de la Foy, cōme enseignant de laisser Moyse: deuant qu'il vienne a disputer de la matiere proposée, il fait vne preface, pour preparer les cœurs des lecteurs, & se deliure de toute faulse suspicion. Et pourtant que la chose n'estoit point indigne que on en iurast, il afferme par iurement, qu'il dit verité. Par lequel exemple nous conuient apprendre, quelz sont les sermens legitimes, ascauoir ceux qui font croire à la verité, laquelle aussi est vtile de scauoir, & ne seroit autrement creuë. Ce qu'il adioust, *ie ne mens point*, est pour signifier qu'il parle sans fiction ou tromperie.

**Ma conscience me rendant ensemble
tesmoignage avec le saint Esprit,**

Par ces parolles il appelle sa conscience au Iugement de Dieu: *pourtant qu'il prend l'Esprit en tesmoignage de sa pensée.* Et ce est proprement iurer par le Nom de Dieu, appeller iceluy en tesmoing pour faire croire les choses douteuses: & ensemble nous obliger au Iugement d'iceluy, si nous mentons.

**Que i'ay grand tristesse, & continuel
torment en mon cœur.**

Par ce que Paul a si grand' tristesse de la perdition

dition des Iuifz, laquelle il congnoissoit estre aduenue par la disposition de Dieu, nous sommes enseignez, que l'obeissance, laquelle nous deuons à la prouidence de Dieu, n'empesche point, que nous ne gemissions pour la ruine des hommes perduz, à laquelle ilz sont destinez par le iuste Iugement de Dieu. Car vn mesme cœur peut bien auoir ces deux affectiōs, ascauoir que ayant regard au Seigneur, il les laisse volontiers perir, puis qu'il a ordonné; & quand il tourne sa pensée vers les hommes, qu'il ayt compassion de leurs maux.

Car ie desireroye moymesme estre separé de Christ pour mes freres, qui sont mes parens selon la chair.

Il ne pouuoit exprimer plus grande vehemence de charité, que par ce tesmoignage: car ceste est la dilection parfaicte, laquelle ne refuse point la mort pour le salut de son amy. Et la particule adioustée monstre qu'il ne parle point seulement de la perdition temporelle, mais de la mort eternelle. Car qu'est ce estre separé de Christ, sinon estre forclos de toute esperance de salut? Ce donc a esté vn signe de trefardāte dilection, que Paul ne doubtoit point de desirer sur soy la damnation, laquelle estoit imminente aux Iuifz, pour les en deliurer. Plusieurs doub-

tent

rent si le desir estoit licite, laquelle doubte se peut ainsi oster: Que la fin de la dilection est telle qu'elle ne s'estend point oultre la volunté de Dieu. Que si nous aymons en Dieu & non point hors de Dieu, nostre amour ne excedera iamais. Tel a este cest amour de Paul: car quâd il consideroit sa nation estre douée de tant de benefices de Dieu, il aymoît les dons de Dieu en icelle, & icelle par les dons de Dieu. Et prenoit mal en gré que telz dons perissoient. Dequoy aduenoit que iceluy d'un cueur confus monstroît ce desir extreme.

Lesquelz sont Israelites.

Ces tiltres de dignité sont aussi tesmoignages d'amour. Car nous nauons point acoustumé de parler tant benignement sinon de ceux que nous aymons. Toutefois il les à loué sans flatterie, veu qu'il declare apres toutes leurs dignitez estre de nulle estimation sans Christ. Et n'est point sans cause qu'il a mis entre leurs louēges, qu'ilz estoient Israelites. Car Iacob auoit demandé ce en lieu d'une souueraine benediction, qu'ilz feussent appelez de son Nom.

Ausquelz est l'adoption.

Car le Seigneur laissant toutes autres nations les auoit esleus pour son propre peuple, & adoptez en Filz, comme souuent il tesmoigne en Moÿse & es prophetes, les appellant maintenant

premier naiz, maintenant delicatz, Exod. 4: Ain
 si ditle Seigneur, Israel est mō Filz premier nay.
 Laisse aller mō Filz afin qu'il me serue, Iere. 31.
 I'ay este faict Pere à Israel, & Ephraim est mon
 premier nay. Item, Ephraim n'est il pas mō Filz
 precieux? n'est il pas mon Enfant delectable &c.
 Par lesquelles parolles il n'a point voulu seule-
 ment recommander sa grād amour vers Israel,
 mais plustost demonstrier la vertu de l'adoptiō:
 foubz laquelle la promesse de l'heritage celeste
 est cōtenue. Lagloire signifie l'excellēce, à laq-
 le le Seigneur auoit esleu ce peuple là sur tous
 les autres peuples. Et ce par plusieurs manieres:
 Et principalemēt, par ce qu'il demouroit entre
 eux. cōme il a mōstre singulieremēt en l'Arche,
 de laquelle il donnoit responce, & exauçoit son
 peuple: afin qu'il mōstrast sa puissance en les ay-
 dant. Et pource estoit elle appelée la gloire de
 Dieu. i. Samu. 4. Pourtant qu'il met icy differen-
 ce entre les alliances & les promesses, conside-
 rons, que alliance est ce qui est conceu par pa-
 rolles expresses & solēnelles, & la promesse d'un
 coste & d'autre, cōme l'alliāce faicte avec Abra-
 ham, & lautre, avec son peuple en la Montaigne
 de Sinai. Les promesses sont tout ce que lō trou-
 ue en diuers passages des escritures, par lequel
 les Dieu nous presente plus simplement sa gra-
 ce. Et ainsi l'alliance ou pact est vne espece de
 promesse plus autentique. La constitution de la
 loy

Loy doit estre à mon semblant referée aux iugemens. Car ce est aussi vn grand honneur au peuple Iudaïque qu'il a Dieu pour son legislateur. Par le seruice Diuin il entend icelle partie de la Loy, par laquelle la maniere legitime de seruir à Dieu est ordonnée, hors laquelle tout ce que les Hommes entreprennent est vne pure prophana-
tion de la religion.

Desquelz sont les Peres.

Ce aussi vaut quelque chose d'estre procedé des sainctz personnaiges aymez de Dieu : veu que Dieu a promis Misericorde aux Peres fideles pour les Enfans iusques en mille generatiōs, principalement à Abraham à Isaac & Iacob par parolles expresses, Gene. 17. & en dautres lieux.

Et dont Christ est selon la chair, qui est Dieu sur toutes choses beneict eternellement. Amen.

L'Apostre veut par ceste louenge conclure l'excellence de la gent Iudaïque pourtant que d'iceux est procedé Christ. Qui n'est point chose de petite estime estre conioinct au redempteur du monde par cognation charnelle. Com bien quil fault tousiours tenir ce, que si la grace du l'ignage est separée de la fidelité, ce ne leur proffitera rien, mais plus leur tournera en condamnation. Nous auons icy vn lieu notable, des

deux natures en Christ lesquelles sont tellement distinguées en iceluy, qu'elles sont ensemble vnies en la personne de Christ. Par ce qu'il dit Christ estre descendu des Iuifz, il declare la vraye humanité d'iceluy. Ceste particule selon la chair, laquelle est adioustée, denote qu'il a eu quelque chose par dessus la chair, la ou est mise vne distinction manifeste entre l'humanité & la diuinité, lesquelles apres il conioinct, ou il dit iceluy estre dieu benieit eternellement. Il fault noter au surplus que ceste louenge ne peut appartenir que à vn seul & eternal Dieu. Car il presche en vn autre lieu vn seul dieu, auquel tout honneur & gloire est deuë.

Toutefois non point que la parolle de Dieu soit mise à neant.

Je prendz ce en tel sens: Que ie deplore ainsi la destruction de ma nation, n'est point, comme si i'estimoye la promesse de Dieu faicte iadis à Abraham, estre maintenant rompue & abolie. Car la grace de Dieu, nonobstant leur aueuglement, perseuere continuellement en iceluy peuple, afin que la verité de l'alliance soit stable.

Car tous ceux qui sont de Israel, ne sont point Israélites. Et ne sont point
tous

tous Filz pourtant qu'ilz sont semence de Abraham.

La proposition est: que la promesse a esté tellement donnée à Abraham & à sa semence, que cest heritage n'appartient point à chascune semence, dequoy sensuyura que la cheute d'aucuns, n'empeschera point que l'alliance ne demeure ferme & stable. Mais afin de mieux connoistre soubz quelle condition le Seigneur a adopté la semence de Abraham en propre peuple, il fault icy considerer deux choses. La premiere que la promesse de salut faicte à Abraham appartient à tous ceux qui sont procedez charnellement de luy, pourtant qu'elle est sans aucune exceptiō offerte à tous. Et pour ceste raison a bon droit ilz sont appelez Heritiers & successeurs de l'alliance faicte avec Abraham. ou ainsi que l'escriture parle, Filz de la promesse. Car puis que l'alliance a esté sellée en Ismael & Esau comme en Isaac & Iacob, il appert qu'ilz nont point estez du tout alienez d'icelle, voire si d'auventure tu n'estimes rien la circoncision laquelle leur a esté cōmuniquée par le cōmandement de Dieu. L'autre chose a cōsiderer est que iceux sont proprement appelez Filz de la promesse, esq̃lz est la vertu & efficace d'icelle. Pour ceste raison Paul nye icy que tous les Filz de Abraham soient Filz de Dieu, combien que l'alliance

est faicte avec eux de par le Seigneur: pour ce que bien peu sont demourez stables en la foy du testamēt. Et ainsi quand il dit que tous ceux qui sont d'Israel, ne sont point Israelites: & que tous ceux qui sont de la semence d'Abraham, ne sont point filz: il comprend au premier membre toute la lignée, & en l'autre les filz legitimes tāt seulement, lesquelz ascauoir n'ont point forligné.

Mais en Isaac te sera appellée semēce.

Paul veut mōstrer l'election secreete de Dieu estre par dessus la vocation externe, & toutefois non pour estre contraire à elle: mais plus tost tēdre à sa cōfirmation & accomplissement. Pour monstrier donc toutes les deux choses, Au premier lieu il prend, que l'election de Dieu n'est point liée à la generation charnelle d'Abraham, car ce n'est point contenu en la condition de l'alliance. Ce qui conferme maintenant par vn exemple bien propre. Cars'il deuoit estre quelque lignée, laquelle ne decheust point de l'alliance, ce deuoit estre és premiers filz d'Abrahā, mais si iceluy encore viuāt, & la promesse toute fraiche l'vn a esté separé de la semence, combien plus donc a peu aduenir ce par vne longue succession? Et est ceste sentence diuine prinse du. 17. de Gene. ou le seigneur respond à Abraham, que ses prieres sont exaucées tou-
tou-

chant Ismael, mais qu'il en y aura vn autre auquel demourera la benediction promise.

C'est a dire, que ceux qui sont enfans de la chair, ne sont point enfans de Dieu : mais ceux qui sont enfans de promesse, sont reputez en semence.

Il recueille maintenant de la sentence prealleguée vne proposition par laquelle il conclud tout. Car si en Isaac & non pas en Ismael la semence est appellée, & que cestuy Ismael est aussi bien filz d'Abraham, comme Isaac: il fault que tous les enfans charnelz ne soient point separez en la semence, mais que la promesse est accomplie especialement en aucuns, & qu'elle n'appartiët point egalemēt ny en comun à tous.

Car la parolle de la promesse est ceste: Je viendray en ce temps, & Sara aura vn filz.

Il adioust vne autre sentence, en l'application de laquelle nous voions en quelle diligence & dextérité il traicte l'escriture. Quand le Seigneur (dit il) disoit qu'il viendrait & que Abraham auroit vn filz de Sara, par ce il monstroit que sa benediction n'estoit point encore, mais qu'elle estoit suspēse. Or Ismael estoit nay quād

ce se disoit. Donc la benediction de Dieu estoit hors d'Ismael.

Et non seulement cela fut promis à Abrahā, mais aussi Rebecca la quelle auoit conceu d'un, ascauoir de nostre pere Isaac.

Il y a en ce chapitre aucunes sentences decoppées comme ceste: mais aussi Rebecca la quelle auoit conceu d'un, ascauoir d'Isaac. Car il demoure au milieu d'icelle, deuant qu'il vienne au verbe principal. le sens est toutesfois, que non seulement on peut veoir ceste diuersité *és filz d'Abraham* quant à l'heritage de la promesse: mais aussi & beaucoup plus euidentement en Iacob & Esau. Car des premiers on pouoit dire que la condition n'estoit point semblable, pour ce que l'un estoit filz de la seruante: mais ceux icy estoient d'un mesme ventre & aussi geumeaulx. Toutesfois l'un est reiecté: & l'autre receu du Seigneur: parquoy il conste, que l'accomplissement de la promesse n'est point indifferemment à tous les filz de la chair.

Car quand les enfans n'estoient pas encore naiz, & n'auoient rien faict, ne bien ne mal.

Il commence maintenant à monter plus hault:
Asca

Ascauoir à mōstrer la raison de ceste diuersité, laquelle il enseigne estre en l'election de Dieu, referant toute la cause à icelle, & qu'elle est gratuite & de pur don sans aucunement dependre des hōmes : tellement que lon ne doit rien chercher par dessus la bonté de Dieu au salut des fideles. Et en la destruction des reprouuez, rien par dessus la iuste seuerité de Dieu. Ceste donc soit la proposition. Tout ainsi que la benediction de l'alliāce separe la gent Israelitique de tous les autres peuples : ainsi pareillement l'election de Dieu discerne les hōmes de ceste nation: en tant qu'il predestine aucuns à salut, & les autres à dānation cternelle. La seconde proposition. Ceste election n'a point d'autre fondement que la pure misericorde de Dieu, lequel sans aucun regard des œuures prend ceux qui luy plait. La tierce proposition. Le Seigneur est libre en sa liberale election, & n'est point tenu necessairement de donner vne mesme grace à tous egalelement. Mais plus tost il laisse ceux qui veut, & prend ceux qui luy plait. Paul comprend briefuement toutes ces choses en vne clause: il poursuyura le reste apres. Par ces parolles, quand ilz n'estoient point encore nays, & n'auoient rien faict &c. Il monstre que Dieu en constituant la difference, ne pouoit auoir regard aux œuures lesquelles n'estoient point encore. Et quand il dit que l'vn ne l'autre n'a faict

ne bien ne mal, il fault aussi adiouster ce que l'Apostre presume: Ascauoir, que l'un & l'autre estoit filz d'Adam, pecheur de nature, & que en eux ny auoit vne seule myette de iustice.

Afin que le propos de Dieu demoustrast selon l'election, non point par les œuvres, mais par celuy qui appelle, il luy fut dict.

Il s'efforce de prouuer l'election de dieu gratuite quasi par chascune parolle. Car si les œuvres auoyent lieu, il falloit dire, afin que les œuvres ayent leur remuneration. Mais il oppose le propos de Dieu, lequel est contenu en son bon plaisir seulement: & pour oster toute doute, il adiouste vne autre particule, selon l'election. Et puis tiercement, non point par les œuvres, mais par celuy qui appelle. Cōsiderons donc de plus pres la composition. Si le propos de Dieu selon l'election est par ce estably, que deuant que les freres soyent nayz, & qu'ilz ayent faict ou bien ou mal, l'un est reiecté & l'autre receu: Donc si aucun veut attribuer à leurs œuvres la cause de la differēce, le propos de Dieu sera ainsi renuersé. Ce qu'il adiouste après, nō point par les œuvres, mais par celuy qui appelle, signifie non point de la part des œuvres, mais de la seule vocation. Car il veut forclorre toute la conside-
ration

ration des œuvres. Nous auons donc que toute la fermeté de nostre election est enclose au seul propos de Dieu, & que les merites ne valent icy rié, lesquelz ne ont puissance que à la mort: Et que on ne regarde point à la dignité d'iceux laquelle est nulle: mais que la seule benignité de de Dieu y regne.

Le plus grand seruira au moindre.

Voyez comment le Seigneur a mis *différence* entre les filz de Isaac estans encore cachez dedans le ventre. Car ce luy fut respondu de par le Seigneur, de quoy sensuyuoit qu'il vouloit singulierement *fauoriser au moindre*, en *de-laisant le plus grand*. Et combien que ce appartenoit au droit de la *primogeniture*, toutesfois en icelle, cōme en la figure de plus grande chose, à esté declarée la volonté de Dieu.

Ainsi qu'il est escrit: *i'ay aymé Iacob, & ay hay Esau.*

Il conferme encore par vn plus certain *tesmoignage* combien vaut à la cause presente la parole de Dieu dictte à Rebecca: *Ascauoir que par la Seigneurie de Iacob & la seruitude de Esau, la condition spirituelle de tous deux a esté signifiée*. Ité que Iacob a obtenu ceste grace par la *benignité de Dieu*, sans aucun merite. Donc ce *tesmoignage du Prophete* monstre la cause
se

se pourquoy le Seigneur a baillé la primogeniture à Iacob . Et est prins du premier chap . de Malachie: Ou est la haine de dieu, là est la mort: & ou la dilection, là est la vie.

Que dirons nous donc?

La chair ne peut ouyr ceste sapience de Dieu. qu'elle ne soit subitement perturbée par questions tumultueuses, voulant contraindre aucunement Dieu a rendre raison. Et pourtant nous voyons l'Apostre quand il traite quelque hault mystere , qu'il va au deuant beaucoup de telles questions impertinentes: desquelles ilz cognoissoient les hommes estre occupez. Principalement quand ilz oyent ce que dit l'Escriture de la predestination. Et quel remede aux fideles ? Ne feront ilz aucune memoire de la predestination si feront. Car veu que le saint Esprit n'a rien enseigné qui ne nous serue , sans doubte la congnoissance d'icelle, moyennât qu'elle soit contenue sous la Parolle de Dieu, nous sera utile & prouffitabile. Que si le Seigneur ferme sa sainte bouche, fermons aussi le chemin à noz pensées afin qu'elles ne procedent point plus auant. Mais pourtant que nous sommes hommes, ausquelz telles questions folles viennent au deuant: escoutons de Paul comment il y fault obuier.

Y a il iniquité en Dieu? Ia ne aduiéne.

Ceste est vne espece d'iniquité & d'iniustice
laquelle

laquelle la chair imagine , que Dieu laisse l'un, & a regard à l'autre. Et pour oster ce scrupule Paul diuise toute la cause en deux membres : Au premier il traite des esleuts, au second il traite des reprouuez, & veut que és esleuts nous contemplions la misericorde de Dieu, & és reprouuez que reconnoissions le iuste Iugement d'iceluy. Premièrement donc il respond que vne telle cogitation est digne de execration, de croire qu'en Dieu soit iniustice. Et puis il declare quant à toutes les deux parties que nulle iniquité ne peut estre en Dieu.

Car il dit à Moÿse: Je auray mercy de celuy de qui ie auray mercy, & feray misericorde à celuy à qui auray fay misericorde.

L'apostre ameyne icy la response qui fut faite à Moÿse de par le Seigneur, quand iceluy prioit pour le salut de tout le peuple. Je auray mercy &c. Par laquelle response le Seigneur a declare qu'il n'est debteur à aucun homme, & que c'est de sa beneficence liberale & franche quand il fait bien à quelcun, & qu'il n'est point subiect de la bailler sinon à celuy qui luy plait. Item que lon ne scauroit excogiter de cause par dessus sa volente, pourquoy il fait bien à certains hommes, & leur veut bien, & nō point à tous.

à tous. Car les parolles sonnent, cōme s'il estoit dit: Ie ne osteray iamais ma misericorde de celuy auquel i'ay proposé de faire mercy.

Ce n'est pas donc ne par celuy qui veut, ne par celuy qui court que nous sommes sauuez: mais c'est par Dieu qui fait misericorde.

Il cōclud du tesmoignage allegué, qu'il s'en-
suis sans cōtradictiō, que nostre, election ne doit
point estre attribuée à nostre industrie, ny estu-
de ny labeur; mais que totalement doit estre re-
ferée au conseil de Dieu. Afin que aucun ne pen-
se ou iuge les esleuts auoir esté esleuts par leurs
merités, ou que D, I E V ayt esté prouqué
par leur dignité, car il prend & esleit ceux mes-
mes qui ny pensent point. Ce qu'il dit que
ce n'est ne par celuy qui veut, ne par celuy
qui court, c'est à dire, que ne par le vouloir ne
l'effort de bien faire que nous sommes sauuez,
il ne le faut ainsi entendre qu'il nous faille estein-
dre & resister au Saints vouloirs, que dieu nous
donne, par nostre nonchallance, mais afin que
nous recognoissions que tout ce que nous auōs
est de luy, & appreniōs aussi de luy seul esperer,
demander toutes choses, & luy en scauoir gré.
Car l'Escripture dit à Pharaο, ie t'ay ex-
citē à cela mesme, afin que ie demon-

stre en toy ma puiffāce, & afin que mō
Nom soit annoncé en toute la terre.

Il vient maintenant au second membre de la
reiection des infideles, auquel pourtāt qu'il sem-
ble qu'il y a vn peu plus de absurdité, pour ce
met il plus de peine a monstrecr manifestement,
que Dieu en reprouuāt ceux qui luy plait, n'est
point seulement irreprehensible, mais aussi ad-
mirable en sa sapience & equité. Il prend donc
le tesmoignage Du 9. d'Exode: Ou le Seigneur
afferme que cest luy mesme lequel a excité
Pharao, à ceste fin, que iceluy en resistant or-
gueilleusement à la puiffance diuine soit vain-
cu & rendu subiect, & ainsi qu'il soit à tous en-
seignemēt, que le bras de Dieu est insuperable,
lequella puiffance humaine ne peut porter, en-
core moins rompre. Voyla la monstre que le
Seigneur a voulu declarer en Pharao. En quoy
fault considerer deux choses. La predestination
de Pharao en destruction: laquelle est referée au
iuste conseil de Dieu, toutesfois secret. Et puis
la fin d'iceluy, qui est afin que le Nom de Dieu
soit presché. Et en ce insiste principalement
l'Apostre. Car si cestuy endurcissement est tel,
que pour iceluy le nom de Dieu en est annōcé,
on ne le peut accuser d'iniustice.

Il fait donc grace à celuy qu'il veut,
& endurecit celuy qu'il veut.

Icy sensuit la conclusion des deux membres, laquelle Paul a faict de son sens: Ascauoir que Dieu selon sa volunté fait digne de sa misericorde celuy qu'il veut: & qu'il monstre la seuerité de son iugement cōtre celuy que bon luy semble. Et nous veut amener à ce que nostre pensée se contente quant à la diuersité laquelle semble estre entre les esleuts & les reprouuez: pource qu'il a pleust ainsi à Dieu, & que lon ne cherche point de raison par dessus la volunté d'iceluy. Et quand ce mot endurcy est attribue à Dieu aux Escritures, il ne signifie pas seulement permissiō, mais aussi l'action de l'ire diuine. Car toutes choses externes lesquelles seruēt à l'aueuglissement des reprouuez, sont les instrumēs de l'ire de Dieu. Mesme Sathā lequel besongne efficacement par dedās, est tellemēt son ministre, qu'il ne fait rien sans son commandement.

Ortu me diras: pourquoy nous accuse il encore? Car qui est celuy qui peut resister à sa volunté?

La chair murmure en ce principalemēt qu'elle oyt referer à la volunté de Dieu, que ceux qui perissent sont destinez à la mort. Et pourtant l'Apostre descēd de rechef aux obiections: car il voioyt que lon ne pouoit fermer la bouche aux infideles, qu'ilz ne detraussent à pleine
gor

gorge de la iustice de Dieu, & exprime elegamment l'affection d'iceux. Car iceux n'estans point contentz de se deffendre ou excuser eux mesmes, il constituent Dieu rée & coupable en leur lieu. Et puis après qu'ilz ont mis sur luy la coulpe de leur dānation, ilz se courroucent contre sa grāde puissance. Ilz sont certes cōtrainctz de se rendre subiectz: mais en murmurant, pourtant qu'ilz ne peuuent resister. Car ilz disent: pourquoy est il courroucé à nous? veu qu'il nous a faict telz, veu qu'il nous meyne à son plaisir, que fait il en nous perdant, sinon qu'il prend vengeance de son œuvre en nous? Il ne nous appartient point de batailler avec luy, & combien que nous resisterons, toutesfois il sera par dessus. Donc son iugement sera inique, si nous destruiet: & sa puissance est effrenée, de laquelle il abuse maintenant cōtre nous. Mais que dit à ce Paul?

Mais o homme qui es tu qui responds contre Dieu?

L'Apostre par ceste premiere response ne fait autre chose que repoulses la malice de cestuy blasphemie predict, prenant son argument de la condition de l'homme. Il mettra après l'autre, par laquelle il deliurera la iustice de D I E U de toute accusation de crime. Et ainsi, comme il estoit fort cōuenable, il admoneste l'homme de

sa condition : comme s'il vouloit dire, veu que tu es homme & que tu te reconnois terre & cendre, pourquoy dispute tu avec le Seigneur, d'une chose, laquelle tu ne peux encore comprendre?

La chose formée dira elle à celuy qui la formée, Pourquoy m'as tu ainsi faite?

Il reprime ceste arrogance de disputer avec Dieu par vne similitude tresconuenable, en laquelle il semble qu'il a plus regardé au passage du chap. 48. de Isa. que au 18. de Iere. Car en Ieremie n'est autre chose enseigné sinõ que Israel est en la main du Seigneur: tellemēt qu'il le peut du tout destruire pour ses pechez, ne plus ne moins que le potier le pot de terre. Mais Isaie monte plus hault disant, malheur à cestuy lequel contredit à son facteur, ascauoir au tesson lequel estruiue avec celuy lequel la forme de terre. L'argille dira elle à son potier, que fais tu, &c. Combien qu'il ne faille point prendre grand peine en applicquant ce tesmoignage à la cause presente, veu que l'Apostre a voulu seulement faire vne allusion aux parolles du Prophete, afin que la similitude eust plus de poiz.

Le potier de terre n'a il point puissance de faire d'une mesme masse vn vais-

seau

seau à honneur, & vn autre à deshonneur?

La raison pourquoy le potier de terre ne doit point estriuer avec son formateur, est pourtant que le formateur ne fait rien que à bon droit il ne puisse faire. Par ce mot, puissance, il n'entend point force & vertu estre au potier pour faire à son plaisir, mais que ceste faculté & puissance luy appartient de bon droit. Car il ne veut pas attribuer à Dieu aucune puissance desordonnée: mais telle qu'elle luy compete à bon droit. Et fault considerer ce en appliquant la similitude. Tout ainsi que le potier n'oste rien à largille, quelque forme qui luy baille, pareillement Dieu n'oste rien à l'homme, quelle que soit la condition de laquelle il a formé,

Qu'est ce, si Dieu en voulant mōstrer son ire, & bailler à cognoistre sa puissance, à endurer en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition :

C'est la seconde responce, par laquelle il demōstre briefuement, (combien qu'en ceste partie le conseil de Dieu soit aussi incōprehensible) que l'equite de Dieu n'est point moins incoulpable en la perdition des reprovez, que au salut

des esleuts. Et pour comprendre le sens de l'Apostre, il faut considérer & peser quasi toutes ses parolles. Car il argue ainsi : il y a des vaisseaux preparez à perdition, & y a aussi des vaisseaux d'ire : c'est à dire, à ce faictz & formez, afin qu'ilz soyent enseignemens de la vengeance & fureur de Dieu. Si le Seigneur les soustient en patience pour quelque temps, ne les destruisant point du premier coup, mais differant le iugement lequelleur est prepare, & ce pour demonstrier les indices de sa seuerité, afin que les autres ayent crainte, par si horribles exemples : Item pour rendre plus claire sa vertu, à laquelle *il fait servir ces choses en plusieurs manieres : dauantage afin que sa grande misericorde vers les esleuts soit mieux congneuë, & plus clere-ment manifestée : qui a il digne de reprehension en ceste dispensation ? Et quant à ce qu'il ne dit point, dont procede ce, que ces vaisseaux sont appareillez à perdition, ce n'est point de merueille. Car il monstre par ce que est dict dessus la cause estre cachée en l'Eternel & inenarrable cōseil de Dieu. Duquel il faut plus adorer la iustice que s'en enquerir. Il a mis vaisseaux en signification generale pour instrumēs, car toute operation laquelle est és creatures, est cōme le Ministère de la vertu diuine. Donc à bon droit nous fideles sommes appelez les vaisseaux de misericorde, desquelz le Seigneur comme d'in-*

strumens

strumens vſe à la demonſtrance de ſa miſericorde. Et les reprouuez ſont vaiſſeaux d'ire, pourtant qu'ilz ſeruent pour illuſtrer les iugemens de Dieu.

Et auſſi pour monſtrer les richèſſes de ſa gloyre és vaiſſeaux de miſericorde, leſquelz il a preparé à gloyre.

C'eſt la ſeconde raiſon, laquelle manifeſte la gloyre de Dieu en la perditiõ des reprouuez. Pourtant que par ce la grandeur de la bonté diuine enuers les eſleuts eſt plus clèrement confirmée. Car quelle difference y a il entre eux, ſinon que les eſleuts ſont deliurez de par le S E I G N E V R d'un meſme gouffre de perditiõ? & ce non par aucun propre mérite, mais par ſa gratuite & liberale benignité. Il ne peut eſtre donc que la grande clemence de Dieu vers les eſleuts ne ſoit de plus en plus louée, quand nous conſiderons combien ſont miſérables tous ceux, qui ne euitét point l'ire d'iceluy. Ce mot gloyre lequel eſt icy repeté deux fois eſt mis pour la miſericorde de Dieu; pourtant que la principale louenge d'iceluy eſt en biens faictz comme auſſi Ephe. I. il enſeigne que ſommes adoptez de Dieu en la louenge de la gloyre de ſa grace, & vn peu après adiouſte, que ſommes ſignez par l'Eſprit de l'heritage en la louenge de la gloyre, ſans faire mention de ce

mot grace. Il a voulu donc signifier, que les effectifs sont les instrumens par lesquels Dieu exerce sa misericorde: afin que son Nom soit glorifié eniceux.

Lesquelz il a aussi appelé, ascavoir nous, non point seulement des Iuifz, mais aussi des Gentilz.

De la disputation, laquelle il a eu iusques a present de la liberté de l'election diuine, sensuyuoient deux choses: Ascavoir que la grace de Dieu n'estoit point tellement enclose au Peuple Iudaïque, qu'elle ne se peust aussi estendre aux autres nations par le monde vniuersel. Item qu'elle n'estoit point tellement liée aux Iuifz, qu'elle paruint à tous les filz d'Abraham sans exception: Car si l'election de Dieu est seulement faite au bon plaisir d'iceluy, par tout ou sa volonté se trouuera, là aura l'election lieu. Puis donc que l'election est mise, le chemin est aucunement préparé à ce qu'il a proposé de dire, tant de la vocation des Gentilz, comme de la reiection des Iuifz, desquelles l'une sembloit bien estrange pour la nouveauté, & l'autre totalement indigne. Mais pourtant que la dernière auoit plus d'empeschement, il la traite premièrement. Il dit donc, que les vaisseaux de la misericorde de DIEU, lesquelz il a esleu à la gloire de son Nom, sont prins de toute part non pas

pas moins des Gentilz que des Iuifz. Et par ceste vocation de D I E U il prouue qu'il n'y a point de difference de nations en l'election. Car si pour estre descendu des Gentilz, ce n'a point empesche que n'ayons este appelez de Dieu, il conste que les Gentilz ne sont point deschassez du Royaume de Dieu, ne de l'Alliance du salut eternal.

Comme aussi il dit en Osée: Celuy qui n'estoit point mon peuple, ie l'appelleray mon peuple, & celle qui n'estoit point aymée de moy, mō aymée.

Il monstre maintenant que la vocation des Gentilz ne doit point sembler nouvelle: veu que elle a este tesmoignée parauant par le Prophete. Le sens est assez cler. Et me semble, sauf l'exposition des autres, que ceste consolation n'a point este seulement donnée aux Iuifz, mais aussi aux Gentilz. Et n'est point nouveau aux Prophetes après qu'ilz ont annoncé la vengeance de Dieu aux Iuifz pour leurs crimes, de se tourner au regne de Christ, lequel deuoit estre espard par tout le monde. Et ce bien conuenablement. Car puis que les Iuifz ont tellement prouoque l'ire de Dieu, qu'ilz meritent d'estre reiectez d'iceluy, il ne reste aucune esperance de salut, s'ilz ne se conuertissent à Christ, par lequel l'alliance

de grace est restaurée & cōfermée. Telle donc comme dit est, est la coustume des Prophetes, après qu'ilz ont abbatu le peuple par menace de la vengeance diuine, de le reuoker à Christ, refuge vnique des desesperez. Et là ou le Royaume de Christ est esleue, ensemble ceste Ierusalem celeste est restaurée à laquelle sont assemblez Citoyens de toutes les parties du monde. Et ce principalement vault en la sentence presente. Car quand les Iuifz ont esté deiectez de la famille du Seigneur, ilz ont esté faictz semblables aux Gentilz. Et après que la difference est ostée, maintenant la misericorde de Dieu a lieu communement en tous les Gentilz. Sur ce, *celuy qui n'estoit point mon peuple, ie l'appelleray mon peuple*, fault noter la maniere de parler de l'Ecriture, laquelle ne met pas tousiours au nombre des filz de Dieu, ceux mesmes qu'il a predestinez en filz par son cōseil eternal, mais ceux desquelz l'election est approuuée par la vocation. Parquoy sommes enseignez de ne iuger, & encore moins de prononcer de l'election de Dieu, sinon d'autant qu'elle se manifeste par ses signes. Et ainsi il appelle son peuple ceux ausquelz pour quelque temps il n'auoit point encore monstre sa dilection, combien qu'il les eust receu par sa misericorde eternelle.

Et aussi Isaie crie touchant Israel.

Quand

Quand le nombre des enfans d'Iſrael ſeroit comme le ſablon de la mer, les remanans ſeront ſauuez.

Il procede à la ſeconde partie : à laquelle il n'a point voulu commencer, afin qu'il ne les irritaſt point trop. Les parolles du Prophete ſont cleres, pour eſpouenter les Iuiſz, afin qu'ilz ne ſe glorifient point trop en la chair. Car c'eſt vne choſe horrible à ouyr, que d'une multitude infinie, tant petit nombre paruiendra à ſalut. Mais pourtāt qu'il a prophetizé ce de ſon tēps, il fault regarder cōment il pourra eſtre accommodé au propos de Paul. Et ainſi ſe pourra faire. Quand le Seigneur vouloit deliurer ſon peuple de la captiuité babilonique, il voulut d'une ſi grande multitude, que le bien de ſa deliurāce paruint ſeulement à vn trespetit nombre lequel euſt à bon droit appelle le remanāt de la deſtruction, au regard de ce grand peuple, lequel il laiſſoit mourir en la captiuité. Or ceſte reſtitutiō charnelle à figuré la vraye reſtauratiō de l'Egliſe de Dieu, laquelle eſt parfaite en Chriſt. Il conuient donc que ce qui aduint alors, ſoit maintenant plus certainement accompli.

Car le Seigneur met à fin & abbrege la parolle en equité, pourtant que le

Seigneur fera parolle abbregée en la terre.

Le vray sens de ce me semble tel. Le Seigneur abbreviera & accourcira tellement son peuple, que la reste semblera quasi vne consommation. C'est à dire, vne representation & signe d'une grande ruyne. Toutesfois ce petit nombre le quel restera de la consommation, sera l'œuvre de la iustice du Seigneur: ou, qui me plait mieux, servira à tesmoigner de la iustice de Dieu par le monde vniuersel. Pourtant que ce mot, parolle, en l'escriture signifie generalmente, chose, parolle consumée, se met pour consommation.

Et comme Isaie auoit deuant dict: si le Seigneur des armées ne nous eust laissé quelque semence: nous eussions esté faictz cōme Sodome, & eussions esté semblables à Gomorre.

Il ameine vn autre tesmoignage, du premier chapitre ou le Prophete se plaint pour la destruction d'Israel de son tēps. Que si ce à esté faict vne fois, ce n'est point vn nouuel exemple. Car le peuple d'Israel n'a rien de prerogatiue sinon de ses parens, lesquelz auoient esté tellement traictez, que le Prophete se plaint de ce qu'ilz ont

ont esté en telle sorte affligez qu'ilz ont esté quasi comme Sodome & Gomorre. Il y auoit toutesfois ceste difference, qu'un bien petit nombre estoit reserué pour la semence, pour exciter le nom, afin qu'il ne feust pas du tout effacé.

Que dirōs nous donc? Que les Gentilz qui ne suyuoient point la iustice, ont apprehendé iustice, ouy celle iustice qui est par foy.

Pourtant qu'il traictoit vne cause difficile il interrogué comme en doubtant, qu'elle chose on peut dire icy. Car il sembloit vne chose fort estrange & bien peu raisonnable, que les Gētilz qui n'auoient nulle cure de iustice, mais estoient addōnez à toutes voluptez charnelles, feussent appelez pour auoir part au salut & obtenir iustice. Et au contraire que les Iuifz lesquels auoient laboure diligemment à faire les œuures de la loy, estoient deboutez du loyer de iustice. Mais Paul expose tant clerement ce qui estoit contre toute opinion, qu'il adoulcit par viue raison tout l'asperité qui y estoit: Ascauoir en montrant que la iustice laquelle ont apprehendé les Gentilz, consiste en foy: & que pour ceste cause elle depēd de la misericorde du Seigneur, & nō point de la propre dignité de l'homme. Et que ceste cure de la loy laquelle auoient les Iuifz estoit

estoit areuers , pourtant qu'ilz vouloient estre iustifiez par les œuvres, & ainsi mettoient peine d'aller ou l'homme ne peut paruenir. Et aussi ilz choppoient contre Christ par lequel seul on a entrée pour obtenir iustice.

Mais Israel en ensuyuant la loy de iustice, n'est point paruenu à la loy de iustice.

Il me semble que au premier lieu il a mis la loy de iustice pour la iustice de la loy. Et au second lieu qu'il a repeté en autre sens, seulement pour la forme & reigle de iustice. Et pourtât le sens sera tel, que Israel en insistât apres la iustice de la loy, *ascauoir celle, laquelle est ordonnée en la loy, afin qu'en bien faisant nous gagnons la vie, n'a point apprehéde la vraye maniere de la iustification.*

Pour quoy? pourtant que ce n'a point esté par foy: mais comme par les œuvres de la loy.

Regarde comment la foy & les merites des œuvres sont comparez, comme choses du tout contraires. Puis donc que la confiance des œuvres est vn tresgrâd empeschemēt nous fermât le chemin pour paruenir à iustice, il est necessaire que la laissant, nous nous iettons sur la seule bonté

bonté de Dieu. Cest exemple des Iuifz doit à bon droit espouéter tous ceux lesquelz s'efforcent de obtenir le Royaume de Dieu par œuvres: & n'appelle point les œuvres de la loy les obseruations des ceremonies, (comme il a esté demonstté dessus) mais les merites des œuvres, ausquelz la foy est mise contre, regardant la seule cleméce de Dieu, sans auoir aucun esgard à sa propre dignité.

Car ilz ont hurté contre la pierre de choppement ainsi qu'il est escrit: *Voicy ie mets en Sion la pierre de chop-pemēt, & la pierre de trebuschement.*

Côme ceux qui se fient en leurs œuvres hurtent contre Christ, il n'est point difficile à cognoistre. Car si nous ne nous recognoissons pecheurs, priuez & destituez de nostre ppre iustice, nous rendons obscure la dignité de Christ: laquelle cōsiste en ce, c'est qu'il nous est à tous lumiere, salut, vie, resurrection, iustice & medicine. Et pourquoy est il toutes ces choses, si nō afin qu'il illumine les aueugles, qu'il restitue les damnez, qu'il viuifie les morts, qu'il releue ceux qui sont redigez à rien, & qu'il guerisse les malades? Mesme si nous attribuons aucune iustice à nous, nous bataillōs aucunement avec la vertu de Christ. Car c'est son office aussi bien
d'a-

d'abattre tout L'orgueil de la chair, que de retirer & soulager ceux qui labeurent & sont pressés dessous la charge. & à este proprement allegué le tesmoignage. car Dieu denōce au dict lieu qu'il sera au peuple de Iudée & de Israel en scandale par lequel ilz chopperōt & trebucheront. Or comme ainsi soit que Christ est le mesme Dieu lequel parloit par le Prophete, il n'est point de merueille que ce est maintenāt accompli en iceluy.

Et quiconque croyt en icelle, iceluy ne sera point confondu.

Il a adiousté ce tesmoignage d'un autre lieu pour la consolation des fideles, comme s'il vouloit dire : Il ne fault point que nous ayons horreur de Christ, pourtant qu'il est appelle Pierre d'offension, ou que en lieu de fiance nous conceuions crainte. Car il est mis en ruyne aux incredulés, mais aux fideles en vie & resurrectiō, ausquelz il est Pierre forte, precieuse & bien assise & sus bon fondement, tellemēt que quiconque s'appuyera dessus icelle, il ne trebuchera pas, mais se tiendra ferme.

C H A P. X.

FReres, certes la beneuolence de mon cœur, & l'oraison laquelle
est

est faicte à Dieu, est pour Israel en salut.

Nous voyons par ce de quel soing le saint homme à obuie' aux offenses. Car derechef afin qu'il atremperé toute l'asperité laquelle estoit en declarant la reiection des Iuifz, il tesmoigne son bon vouloir vers eux comme dessus: & la prouue par effect, pource qu'il auoit cure du salut d'iceux deuant le Seigneur. Car vne telle affection procede d'une vraye charité.

Ie leur porte tesmoignage qu'ilz ont le zele de Dieu, mais non pas selon science.

Ce appartenoit à faire croire l'amour qu'il auoit. Car il y auoit iuste cause pour laquelle il deuoit plustost auoir pitié d'eux que les hayr: pourtāt qu'il voyoit bien qu'ilz pechoient seulement par ignorance, nō point par malice. voire mesme qu'ilz estoient esmeuz par quelque amour vers Dieu, à prescouter le regne de Christ. Et de ce nous conuient apprendre la ou nous rauissent noz bonnes intentions, si nous obeissons à icelles. On estime communemēt ce estre vne tresbonne excuse & fort cōuenable, quand iceluy lequel est reprins, dit qu'il a faict à bonne intention. Et ce empesche beaucoup de gens & sans nombre de s'enquerir de la verité. car ilz
esti-

estiment tout ce estre excusable qu'ilz ont pe-
ché par ignorâce, sans malice deliberée, mesme
auec bonne intétion. Mais nul de nous n'oseroit
excuser les Iuifz de ce qu'ilz ont crucifié Christ,
& qu'ilz ont esté cruelz contre les Apostres,
& qu'ilz ont prins peine d'esteindre l'Euangile.
Combien qu'ilz ayent vne semblable excuse à cel-
le de laquelle nous nous glorifiôs. Laissons d'oc-
ces excuses vaines de la bône intétion. Si nous
cherchons Dieu de cœur, suyuôs la voye par la
quelle seule on paruiet à luy. car il vault mieux
clocher en la voye, dit Augustin, que courrir biē
fort hors du chemin. Si nous voulons estre reli-
gieux & fideles, pensons à ce que dit Lactance.
ascavoir, la vraye religion & fidelité estre celle
laquelle est conioincte auec la parole de Dieu.
De rechef toutesfois quand nous voyons que
ceux perissent lesquelz errent en tenebres par
bonne intention, pensons de combien de morts
nous sommes dignes si estās illuminez de Dieu,
vueillās & tout à nostre escient nous nous four-
uoyons du chemin d'iceluy.

Car ne cognoissans point la iustice de
Dieu, & vueillans establir leur iustice,
ilz n'ont point esté subiectz à la iusti-
ce de Dieu.

Regarde comment ilz se sont fouruoyez par

vn

vn zeile imprudent: Ascauoir pourtāt qu'ilz ont voulu esseuer leur propre iustice. laquelle folle fiance procede de l'ignorance de la iustice diuine. La iustice de Dieu laquelle nous est imputée deuant le Seigneur, est ainsi appellée, pourtāt qu'elle est de luy & procede de luy. Comme celle iustice est propre des hommes laquelle ilz cherchent d'eux mesmes. Celuy donc qui veut estre iustifié en soy mesme n'est point subiect à la iustice de Dieu, pourtant que le commencement pour receuoir la iustice diuine est de se pruer de sa propre iustice.

Car Christ est la fin de la loy, pour iustifier tout croyant.

L'Apostre obuie par ceste raison à l'obiection que lon pouoit faire. Car il pouoit sembler que les Iuifz auoient tenu le droit chemin, pourtāt qu'il s'estoient appuyez sur la iustice de la loy. Il estoit necessaire de reiecter ceste faulse opinion. ce qu'il fait icy, car il monstre que iceluy interprete la loy à rebours, qui cherche d'estre iustifié par les œuures d'icelle. pourtāt que la loy est donnée a celle fin qu'elle nous amène à vne autre iustice. Mesme tout ce que la loy enseigne & commande & promet, elle à tousiours Christ pour son but. Parquoy toutes les parties d'icelle doiuent estre adressées vers luy. Ce ne se peut faire sinon que estant despouillé de toute

iustice

iustice & confuz par la recognoissance de pe-
ché, nous demãdons iustice liberale de luy seul.

Moise certainement escrit de la iusti-
ce laquelle est de la loy, que l'homme
qui fera ces choses, viura en icelles.

Afin quelon voye la grande contrarietẽ en-
tre la iustice de foy & la iustice des œuures il
les compare l'une à l'autre. Car la repugnance
qui est entre choses contraires est mieux es-
clarcie par comparaïson. Et ne prend point les
sentences des Prophetes, mais se fert du tesmoi-
gnage de Moise, afin que les Iuifz entendissent
que la loy n'estoit point dõnée par Moise pour
les entretenir en la fiance des œuures. mais plus
pour les mener à Christ. & est le lieu alleguẽ du
18. du Leuitique, ou le Seigneur promet vie eter-
nelle à ceux qui garderont sa loy. Et ainsi voys
tu que Paul la prins: nõ pas seulement de la vie
temporelle, ce qui plait à aucuns. Et Paul de ce
argue ainsi: comme ainsi soit que nul ne paruiet
à la iustice ordonnée par la loy, sinon celui
qui accomplit parfaictement tous les comman-
demens d'icelle: & que tous hommes ont este
tousiours bien loing de ceste perfectiõ: en vain
donc l'homme mettra peine de paruenir à salut
par ce chemin. Israel a donc mal faict esperant
obtenir iustice de la loy, de laquelle nous som-
mes

mes tous forclos. Regarde comment il argue de la promesse mesme, que icelle ne nous prouffite rien, ascauoir pour la condition impossible. C'est donc vne chose vaine d'alleguer les promesses legales, pour establir la iustice des œuvres. Car avec icelles nous attendons certaine malediction, & n'en peut paruenir à nous aucune benediction.

Mais la iustice qui est de foy, dit ainsi:

Celieu icy est tel, qu'il peut grandement faire doubter le lecteur, & ce pour deux causes. Car il semble que Paul la improprement detorque, & que les parolles sont changez en vn autre sens, mais nous verrons apres, des parolles: regardons premierement à l'application. Le lieu est au chap. 30. du Deute. ou Moise parle de la doctrine de la loy, cōme au lieu dessus allegue. et Paul le tire aux promesses euāgeliques. Ceste difficulte se pourra ainsi declarer: Moise mōstre en ce lieu la faute d'accōplir la volunté du Seigneur, pourtāt qu'elle ne leur est point cachée, ne mise loing d'eux: mais deuant leurs yeux. S'il eust parle seulement de la loy, l'argumēt eut esté vain, veu que la loy mise deuāt les yeux est aussi difficile à faire, comme si elle estoit loing. par quoy il ne signifie pas icy seulement la loy, mais toute la doctrine de Dieu en general, laquelle comprend sous soy l'Euangile. Car la parole

de la loy d'elle mesme n'est iamais en nostre cœur, nō pas vne de ses trespetites syllabes, rant qu'elle y soit inferée par la parolle de l'Euangile. Et aussi apres la regeneration la parolle de l'Euangile ne sera point proprement dicte estre en nostre cœur: pourtant qu'elle requiert perfection, de laquelle sont biē loing les fideles. mais sil est ce la parolle de l'Euangile, combiē qu'elle ne réplisse point le cœur. Car elle offre le pardon de l'imperfection & de la faute. Et Moise entierement en ce chapitre là, comme aussi au 4. met peine de recommander au peuple l'excellente beneuolence de Dieu, entant qu'il auoit receu en sa discipline. laquelle recommandation ne pouoit estre prinse de la loy toute nue.

Nedis point en ton cœur: qui montera au ciel: C'est ramener Christ d'en hault. ou, qui descēdra és abysses: ce est ramener Christ des morts.

Moise nomme le ciel & la mer comme lieux loingtains & ausquelz l'homme ne peut facilement paruenir. Et Paul cōme s'il y auoit quelque mystere cache' dessoubs ces motz les tire à la mort & resurrectiō de Christ. Et pour exposer simplement les parolles de Paul: Pourtant que la seurete de nostre salut gist sur deux fondemens, quand nous entēdons la vie nous estre
acqui

acquise & la mort vaincue: il enseigne par tous les deux la foy estre soustenue par la parolle de l'Euangile. Car Christ en mourant a englouty la mort: & en ressusçirât a prins la vie en sa puissance. Or maintenât le benefice de la mort & de la resurreçtiõ de Christ nous est cõmuniqué par l'Euangile. Il ne faut point donc que nous desirions aucune chose dauantage. Parquoy afin qu'il conste que la iustice de foy fustit abõdamment à salut: il enseigne ces deux membres estre contenues sous icelle, lesquelz seulz sont requis pour paruenir à salut. Ce donc, qui montera au ciel, vaut autant comme si tu disois, qui scait si l'heritage de la vie *eternelle & celeste* nous attend? *Qui descendra és abysses, comme si tu disois, qui scait si l'eternelle perdition de lame suyt aussi la mort corporelle?* Il monstre que toutes les deux dubitations sont ostées par la iustice de foy. Car l'une ramenoit Christ du ciel, & l'autre de la mort. Car l'ascension de Christ és cieux doit tellement confermer nostre foy de la vie *eternelle*, que celuy, par maniere de dire, tire Christ hors de la possession du ciel, qui doute, si l'heritage du ciel est preparée aux fideles, au nom desquelz il est là entre. Semblablement veu qu'il a soustenu les horreurs des enfers, pour nous en deliurer, mettre ce en doute, ascauoir si les fideles sont encore subiectz à ceste misere, c'est annuler la mort de Christ, & cõme le nyer.

Mais que dit l'écriture ! La parolle est
prés en ta bouche, & en ton cœur.

Il faut donc cōtempler en la parolle tous les
secretz du ciel, lesquelz par leur splendeur es-
blouyroient les yeux, & estourdiroient les au-
reilles, & estonneroient la pensée, & cest vn no-
table lieu à la consolation du fidele, touchant la
certitude de la parolle, pource que en icelle il ne
se doit pas moins asseurement reposer, que
au regard des choses qu'il scait estre trescer-
taines.

*Ceste est la parolle de foy, laquelle
nous preschons.*

Paul prend ce à bon droit, car la doctrine de
la loy ne rend point la conscience paisible, & ne
la contente point. Toutefois par ce il ne for-
clost point les autres parties de la parolle : non
point mesme les commandemēs de la loy : mais
il veut establir la remission des pechez pour la
iustice, voire sans parfaite obeissance, laquel-
le la loy requiert. La parolle donc de l'Euan-
gile est suffisante pour bailler tranquillité à la-
me : par laquelle il ne nous est point comman-
dé de meriter iustice par noz œuvres, mais la
recevoir de cœur : laquelle nous est offerte de
pur dō et sans deslerte. la parolle de foy est mise
pour

pour la parolle de promesse, c'est a dire pour l'Euangile mesme, car la foy est de la promesse. Ceste particule, laquelle nous preschōs, est ad-ioustée, afin que lon ne pensa point Paul estre contraire à Moïse. Car il tesmoigne estre bien consentāt avec Moïse au ministration de l'Euangile. Veu que aussi iceluy Moïse n'a mys autre part nostre felicité, qu'en la gratuite promesse de la grace diuine.

Que si tu cōfesse le Seigneur I E S V S
de ta bouche, & que tu croys en ton
cœur, que Dieu la ressuscitée des morts
tu seras sauué.

Il est vray semblable que Moïse à vsé de ce mot, bouche, pour face, ou regard: auquel l'Apōstre à fait vne allusiō en ceste maniere: puis que le Seigneur propose sa parolle deuāt nostre bouche, certes il nous appelle à la confession d'icelle. Car en quelque lieu ou est la parolle de Dieu, là doit elle fructifier, & le fruit de la bouche, c'est la cōfession. Il à mis nommément la resurrection des morts, pourtant que nous auons l'accomplissēmēt de nostre salut en la resurrection de Christ. Car iasoit que la redēption & satisfaction par laquelle auous esté reconciliez à Dieu à esté faite par la mort: toutefois la victoire contre le peché, cōtre la mort & con

tre Sathan à esté acquise & gaignée par la resurrection & la vie aussi restaurée. Parquoy souuent est seule recitée pour certifier le salut. Et aussi de vray elle contient sous soy la mort: & n'est point contenue dessous la mort.

Car on croit de cœur à iustice.

Ce lieu icy nous peut ayder pour entédre la iustificatiō de foy: car il monstre q̄ la iustice nous procede de ce q̄ nous receuons la bōté de Dieu à nous offerte en l'Euāgile. Dece donc sommes nous iustes, que nous croiōs Dieu nous estre propice par Christ. Pourtant que ce mot, cœur, est prins le plus souuent pour vne affection bonne & pure, ie dy que foy est vne ferme & efficace fiance, & non seulement vne cognoissance nue.

Mais on confesse de bouche en salut.

On se pourroit esmerueiller pourquoy l'Apōstre attribue maintenant vne partie de nostre salut à la foy, veu que tant souuent il a tesmoigné, que sommes sauuez par la seule foy. mais il ne faut point cōclure par ce que la confession, soit cause de nostre salut. Il à voulu seulement signifier cōmēt Dieu a fait nostre salut: A scauoir quand il faut que la foy laquelle il à mis en noz cœurs, se monstre & declare par cōfession. Et a voulu mesmedemōstrer qu'elle est la vraye foy, de laquelle ce fruit procede, afin que au lieu d'icelle aucun ne pretendist vn faux tiltre de foy, car elle doit tellemēt enflāber le cœur par affectiō
de

de la gloire de dieu, qu'il boute sa flâme dehors. Car nul ne peut croire, de cœur, qu'il ne cōfesse aussi de bouche: & c'est vne cōsequēce necessaire, toutestōis sās attribuer le salut à la cōfession.

Car l'Escriture dit: **Quiconque croit en luy, ne sera point confus.**

Après qu'il a monstre les causes pourquoy les Iuifz sont à bon droit reprouuez du Seigneur: il retourne pour affermer la vocatiō des Gentilz. Qui est l'autre partie de la question laquelle il traite pour le present. Pourtāt donc qu'il auoit mōstré le chemin par lequel les hōmes paruiennent à salut, & celui lequel compete aussi bien aux Gentilz comme aux Iuifz: maintenant par vne proposition generale il monstre ce chemin apertement aux Gentilz: & puis après il appelle nommément les Gentilz à iceluy. Et repete le tesmoignage de Isaie qu'il auoit allegue dessus, afin que la sentence ayt plus d'autorite: afin aussi qu'il soit manifeste que les Propheties dictes de Christ conuiennent bien avec la Loy.

Certes il n'y a point de difference du Iuif ne du Grec: car il est vn mesme Seigneur de tous, qui est riche vers tous ceux qui l'inuoquent. Car quiconque inuoquera le Nom du Seigneur, il sera sauué.

Si la seule fiance est requise, par tout ou elle sera trouuée, là se monstrera la beneuolence de Dieu en salut. Il n'y aura point d'oc icy de difference entre les nations. Et adiousté vne tres ferme raison. Car si celuy qui est createur de tout le monde, est Dieu de tous les hommes; il se monstrera bening à tous ceux desquelz il sera congneu & inuocé comme Dieu. Car veu que sa misericorde est sans mesure, il ne peut estre qu'elle ne se respande sur tous ceux qui la demādent. Riche se prend icy pour celuy qui fait du bien volontiers. Et combien que ceste raison estoit asses forte; Toutesfois il la confirme par la sentence de Ioel, laquelle comprend ensemble tous hommes vniuersellement.

Mais cōment inuoceront ilz celuy, auquel ilz n'ont point creu?

Ceste procedure que fait l'Apostre cōme par degrez, vault autant comme s'il disoit: Tant les Iuifz comme les Gentilz, en inuoquant le Nom de Dieu, montrent par ce qu'ilz croient en ice luy: pourtant que la vraye Inuocation du Nom de Dieu ne peut estre, que la droite congnoissance d'iceluy n'ayt precedé. Or la foy vient de la Parolle de Dieu. Et la Parolle n'est nulle part preschée, sinon par vne speciale prouidence & ordonnance de Dieu. Donc ou l'inuocation de Dieu est, là est la foy, & ou la foy est, la semen-

semence de sa Parolle a precedé, & là ou est la predication, là est la vocation de Dieu. Or là ou la vocation est tant efficace & fructueuse, là est vn signe euident de la beneuolence diuine. Et de ce finablement constera que les Gentilz ne doyuent point estre forclos du Royaume de Dieu, veu qu'il les a appelle' en la communion de salut. Car comme la cause de la foy en iceux est la predication de l'Euangile, aussi la cause de la predication, est la mïssïõ de Dieu, par laquelle il a voulu pouruoir en ceste maniere à leur salut. Considerons maintenant le reste à part.

Paul veut icy conioindre l'inuocation avec la foy : comme elles sont choses ensemble tres-coniointes. Car celuy qui inuoque Dieu, il va vers iceluy comme au port vnique de salut. Et ne peut aucun faire ce, s'il n'est premierement assure' par foy de la beneuolence paternelle de Dieu enuers luy, tellement qu'il ose attendre de luy toutes choses. Celuy donc qui inuoque Dieu, doit croire necessairement tout son ayde reposer en Dieu. Et faut entendre que Paul parle icy de l'inuocation laquelle est approuuée de Dieu. Car les hypocrites inuoquent aussi, mais non pas en salut, pourtāt qu'ilz inuoquent sans aucun sentement de Foy. Et au contraire aussi faut de ce recueillir, que ceste est la vraye foy, laquelle engendre de foy l'inuocation de Dieu. Car il ne se peut faire que celuy qui a gou
ste

ste la bonte de Dieu, n'ayt aussi tout son desir vers icelle.

Et comment croyront ilz à celuy, du quel ilz n'ont point ouy parler? Et comment oyront ilz sans aucun qui presche?

Il ne nous appartient point de former Dieu à nostre plaisir. Il faut que nous ayons telle cōgnoissance de luy, qu'elle fa parolle nous la propose. Donc si aucun conceoit de foy mesme, Dieu estre bon, la Foy d'iceluy ne sera point certaine ne ferme : mais sera vne imagination incertaine & instable. Pour ce la Parolle est requise pour paruenir à la droite congnoissance de Dieu. Il n'a point mis icy d'autre parolle que celle laquelle est preschée, pourtant que telle est la maniere ordinaire, laquelle le Seigneur a ordonnée, pour la dispenser. Que si aucun par ce vouloit maintenir par contention, que Dieu ne peut autrement inspirer la cognoissance de foy aux hommes, que par l'instrument de la predication: nous nierons ce auoir esté l'intention de l'Apostre, lequel a eu seulement regard à la dispensation ordinaire de Dieu, & non point définir la Loy de la grace d'iceluy.

Et comment prescheront ilz, s'ilz ne sont enuoyez?

C'est vn tesmoignage de la dilection diuine quand il fait prescher son Euangile en quelque nation. & que nul n'est predicateur d'iceluy, s'il ne la fuscité par sa prouidence singuliere. Parquoy ne faut aucunement doubter, que Dieu ne visite ceste nation, en laquelle l'Euangile est annoncé. Mais pourtant que l'Apostre ne traite point icy de la vocatiō legitime d'un chascun, il seroit superflus d'en parler icy dauantage.

Ainsi qu'il est escrit : Combien sont beaux les piedz de ceux qui annōcent paix, de ceux qui annoncent les choses bonnes?

Il faut appliquer ce tesmoignage à la matiere presente en telle maniere: le Seigneur voulant promettre salut à Israel, il a orné d'une notable louenge la venue de ceux qui en deuoyent apporter le ioyeux message. Par ce donc il a déclaré que le Ministère Apostolique ne doit point estre en moindre estime. Par lequel le message de la vie eternelle nous est apporté. Et de ce sensuit qu'il est de Dieu. veu qu'il n'y a rien au monde de desirable ne digne de louēge, qui ne procede de la main d'iceluy. De ce nous aprenons aussi combien la chose doit estre desirée, & la predicatiō de l'Euāgile estimée de toutes gens de bien, laquelle est ainsi recomman-
dée

dée par la bouche du Seigneur. Nous prenons icy les piedz par la venue.

Mais ilz n'ont pastous obey à l'Euan-
gile : Car Isaie dit : Seigneur, qui a
creu à nostre predication?

Ce n'appartient rien à largument lequel
Paul a voulu poursuyure icy par degrez :
Et pourtant n'a point aussi de lieu en la conclu-
sion, laquelle sensuyura vn peu après. Mais il fail-
loit que Paul interposast ce en lieu d'une occu-
pation : afin que par ce qui estoit dict, que la ou
est la Foy, là a precedé la parolle, aucun ne fit
vn argument reciproque & au cōtraire en infe-
rant : par tout ou est la Parolle, là sensuit la Foy.
Car Israel se pouoit ainsi glorifier, lequel iamais
n'auoit esté destitué de la Parolle. Il falloit dōc
ce monstrier en passant : ascauoir que plusieurs
sont appelez, lesquelz ne sont point esleus. Et
ameine vn lieu du 53. de Isa. là ou le Prophete
voulant amener ceste excellente Prophetie de
la mort & du regne de Christ, parlât deuât avec
vne admiratiō du petit nōbre des croyans : la-
quelle luy apparoissoit telle en esprit, qu'il estoit
contrainct de s'escrier disant : Seigneur, qui a
creu à la Parolle que nous preschons? Toutef-
fois il met après la raison, quand il adioust : A
qui a esté reuele le bras du Seigneur? Car il signi-
fie par ce que la parolle ne prouffite point, sinon
quād

quand Dieu reuele par la lumiere de son Esprit.

La Foy donc est par l'ouye : & l'ouye par la Parolle de Dieu.

Nous voyons par la conclusion à quoy a regardé Paul, en mettant ces degrez ensemble, ascauoir afin qu'il monstraist que par tout ou est la Foy, Dieu a là declare ia parauant le signe de son election. Et qu'il a respandu sa benediction par le Ministère de l'Euāgile, afin qu'il illuminast les cœurs par Foy, & que par icelle il les instruit à inuoker son Nom : en quoy le salut est promys à tous. C'est vn lieu digne d'estre noté touchant l'efficace de la predication : pourtant qu'il tesmoigne que d'icelle la foy est produicte. Il a bien confessé vn peu deuant que d'elle mesme, elle ne prouffite rien, mais quand il plait au seigneur de besongner, c'est vn instrument de la puissance d'iceluy. Dauātage il fault noter, que la foy n'est fondée par autre chose que par la doctrine de Dieu. Parquoy cōuient laisser aller toutes inuentions humaines : quand on fait mention de la certitude de Foy,

Mais ie dy: Ne l'ont ilz point ouy?

Puis que les cœurs des hōmes sont instruietz en la congnoissance de Dieu par la predication, laquelle engendre de foy l'inuocation du mes-

me

me Dieu. Il restoit de demander, ascauoir si la verité de Dieu n'auoit point esté annoncée aux Gentilz. Et pour prouuer qu'elle est aussi paruenue iusques à eux, il ameine le tesmoignage du Prophete Psal. 19. lequel à l'apparence semble bien peu seruir à la chose. Car le Prophete ne parle point là des Apostres, mais des œuvres muetes de Dieu, esquelles il dit que la gloire de Dieu tant euidentement reluyt: que lon peut dire icelles auoir aucunement langue, pour raconter les vertus de Dieu. Et ont aucuns ceste opinion que Paul a trāsferé ce par allusion aux Apostres. Mais pourtant que ie considere que les seruiteurs du Seigneur ont traité par tout les *escritures en plus grāde reuerence*, & qu'ilz ne se sont point tournez puis ça puis là tant librement, ie ne me puis persuader que Paul ayt ainsi abusé de ce lieu. Ie prens donc son allegation au propre & legitime sens du Prophete, en sorte que le contenu soit tel: Dieu dès le commencement du monde a manifesté sa diuinité aux Gentilz, non point par la predication des hommes, mais par le Ministère de ses creatures. Car combien que l'Euāgile ne feust point presché entre eux, toutesfoys toute l'œuvre du ciel & de la terre parloit & rendoit tesmoignage à son facteur. Il appert donc que le Seigneur mesme pour le temps, auquel il tenoit la grace de son alliance dedans le peuple de Israel, qu'il n'a point

point tellement retiré des Gentilz la congnoissance de soy, qu'il ne leur allumast tousiours quelque estincelle. C'estoit donc vn signe, qu'il vouloit aussi là estre congneu.

Mais ie dy : Israel ne l'a il point congneu ? Moise dit le premier: Je vous prouoqueray à zele par celuy qui n'est pas mon Peuple. Je vous irriteray par vne gent folle.

Entends que icy est l'obiection de la partie aduerse. Car si Paul argue que la congnoissance de Dieu n'a point esté du tout déniée aux Gentilz, par ce que Dieu s'est seulement déclaré à iceux obscurement, que faudra il dire du Peuple d'Israel? Car dont vient ce que les Gentilz embrassent & recoyuent la chose, laquelle leur est demonstrée de loing, & que Israel la reiecte, laquelle toutesfois il a famillierement congneue? Pourtant que ce ne sembloit estre gueres consentant à verité, il respond en la personne de Moise : duquel l'autorité pouoit oster vers les Iuifz toute opinion absurde & estràge. Le lieu est au 32. du Deut. ou le Seigneur predit qu'elle vengeance il prendra de la desloyaulté du Peuple, s'il decline à idolatrie. Tout ainsi, dit il, qu'ilz me prouoqueront à Ialousie par les

nouveaux Dieux qu'ilz introduisont : ainsi pareillement fusciteray vn nouveau Peuple , afin qu'ilz foyent enflambez de Ialouſie. Et comme ilz ont faiët des Dieux qui ne ſont point Dieux: auſſi ie feray vne gent de celle qui n'eſt point gent. Il ne ſe fault point donc eſmerueilleſſer ſi le Seigneur, eſtans les Iuiſz aueuglez, illumine les Gentilz. Et combien qu'en ce temps là les Iuiſz ne fuſſent point addonnez à l'idolatrie externe, ce ne fait rien pour les excuſer: pourtant qu'ilz ont renoncé Dieu manifeſté à eux en Chriſt: qui eſt la pire eſpece d'infidelité.

Et Iſaie ſ'enhardit & dit: I'ay eſté trouué de ceux qui ne me cherchoiēt point: & ſuis manifeſtement apparu à ceux qui ne interroguoyent point de moy.

Pourtant, que ceſte Prophetie eſt aucunemēt plus clere, afin qu'il les rende plus attentifz, il dit deuant qu'il eſt plein d'aſſurance: comme ſ'il diſoit que le Prophete n'a point parlé par figure ne en doute, mais afferme par pleines & cleres parolles la vocation des Gentilz. Et ce que Paul a icy ſeparé, interpoſant aucunes parolles, eſt cōtenu au Prophete tout d'une venue au chap. 63. Ou le Seigneur prononce vn temps à venir, auquel il deuoit tourner ſa grace vers les Gentilz. Et eſt adioute ſubit après la raiſon,

ascauoir l'ennuyt de la rebellion de Israel, laquelle luy estoit importable, à cause qu'elle auoit trop duré. Il dit dōc ainsi: Ceux qui parauant ne s'enqueroient point de moy, & oublioyent mō Nom, m'ont maintenāt cerché. Ceux qui ne me cerchoient point, contre leur esperance & desir m'ont trouue. (Il met le temps passé pour le futur, pour denoter la certitude de la Prophetie.) Ceste donc est la vocation des Gentilz. En laquelle toutesfois nous voyons la figure generale de la vocation de tous les fideles. Car nul ne preuient le Seigneur, mais nous tous sans exception, sommes retirez par la clemence gratuite d'iceluy, du profond abyssme de mort. Ou il n'y a aucune cognoissance d'yce-luy, là n'y a aucune affection de le seruir, ne aucun sentement de la verité d'iceluy.

Et touchant à Isaie il dit: I'ay tout le iour estendu mes mains au Peuple, desobeissant & contredisant.

Il dit qu'il a estendu ses mains vers Israel lequel il inuitoit continuellement à soy par sa parole, & attiroit en toute sorte par sa benignité. Car il vse de ces deux manieres de faire pour appeller les hommes: veu qu'il leur demonstre ainsi sa beneuolence. Il dit tout le iour, afin que l'on ne soit esmerueille, s'il est las de leur bien

faire, veu qu'il n'a rien prouffité en continuant. C'est vne mesme figure de parler comme en Ieremie cha. 7. & .11. ou il dit qu'il s'est leué matin, pour les admonester. Et ainsi l'infidelité est signifiée par deux noms tresconuenables. Car desobeissance est tousiours avec infidelité, & aussi resistance contre Dieu.

CHAP. XI.

IE dy donc: Dieu a il reiecté son Peuple: Ainsi ne soit.

Ce que l'Apostre a dict iusques à present de l'auenglissement & obstination des Iuifz, sembloit que feust pour monstrier que Christ par sa venue auoit autre part transporté les promesses de Dieu. Et que les Iuifz feussent priuez de toute attente de salut. Il preuiét donc icy ceste obiectiō. Et modere tellement ce qu'il auoit parauant dict de la reiection des Iuifz, que nul ne doit penser l'alliance faicte iadis avec Abraham, estre maintenant rōpue, ou que la memoire d'icelle soit tellement abolie enuers Dieu, que les Iuifz soyent du tout alienez du royaume d'iceluy: comme estoient les Gentilz deuant l'aduenement de Christ. Il nye ce estre ainsi, comme vn peu après il le montrera estre faux.

Car

Car ie suis aussi Israelite, de la semence d'Abraham, de la lignée de Benjamin. Dieu n'a point reiecté son peuple, lequel parauant il a congneu.

Deuant que venir à la cause, il prouue, en passant, par son exemple que c'est vne chose fort absurde de penser la nation des Iuifz estre delaissee. Car de ses ancestres & deuãtiers il estoit Israelite, & non point estrãgier ne nouuellemēt receu en la police d'Israel. Veu dõc qu'il estoit à bon droit du nōbre des singuliers seruiteurs de Dieu, c'estoit vn signe que la grace de Dieu demouroit en Israel. Il prend donc vne conclusion comme approuuée, laquelle toutesfois il traictera après entierement en l'explicant. Et ceste proposition, laquelle il prend, a deux parties. L'vne est que Dieu n'a point reiecté toute la lignée d'Abraham contre la fidelité de son alliance. L'autre que la grace de l'alliance n'est point deuë à tous les filz de la chair: mais elle regarde à l'election de Dieu. Car il nye Dieu auoir reiecté son Peuple: mais il entend de celuy lequel il a deuant, congneu, afin que aucun, en laissant l'election de Dieu, ne comprint point tous les filz d'Abraham sous ce Peuple.

Ne scauez vous point que dit l'Escripture en Helie?

Pourtant que à peine pouoit il estre qu'ilz ne fussent fort offensés, toutes les fois qu'ilz consideroyent que petit nombre des Iuifz croyoit en Christ: Il ne pouoit mieux faire, que les destourner d'une telle pensée. Et estoit l'exemple duquel il vse tresconuenable à ce. Car si ce notable Prophete, lequel estoit tant manifestement muny de l'Esprit de Dieu, voulant à son iugement nombrer le Peuple de dieu, a esté tellemēt abuse: que nous aduiendra il: veu que nostre souueraine congnoissance confercée avec le iugement d'iceluy, n'est que pure ignorance. Parquoy ne determinons rien en ce temerairement: tellement que pensions l'Eglise estre tombée, pourtant que ne la voyons point presentement, & ne soyons point tant hardis de diffinir le nombre des esleuts selon la portée de nostre sens. Dieu a moyen à luy facile, & à nous caché, par lequel il garde merueilleusement ses esleuts, ou il semble que tout est perdu. Ce dōc est le fil de son argumēt: auquel il fault aussi cōsiderer, qu'il est tousiours diligēt à cōparer l'estat de son tēps avec la cōdition des tēps dessus passez: afin que l'on voye qu'il n'aduiant rien de nouveau qu'il n'ayt esté deuāt ouy. ce qui est mis icy, en Helie, il le fault prédre, pour, es gestes de Helie: combien que le liure ayt l'intitulation des Roys.

Comment il fait requeste à Dieu contre

tre Israel, disant: Seigneur, ilz ont tué
tés prophetes, & ont ruiné tés autels,
& ie suis demouré seul, & si taschent à
me oster la vie.

C'est vn certain signe que Helie auoit grande
estime du Seigneur, quand pour la gloyre d'i-
celuy il a bien osé se declarer aduersaire de sa
nation, & desirer à icelle vne perdition extreme,
pource qu'il cuidoit la Religion & seruice de
Dieu estre du tout aboly en icelle. Mais il estoit
abusé en ce qu'il condamnoit toute la nation, se
exceptant seulement, & voulant qu'elle fust pu-
nie d'un tant rigoureux iugement. Il est vray
qu'en ce lieu lequel allegue Paul, n'y a aucune
imprecation, mais seulement vne complainte.
Mais pourtant qu'il se complaint tellement, qu'il
deespere de tout le peuple, il ne fault point dou-
ter qu'il n'ayt desiré sa perdition. Notons donc
en quoy Helie a peché, ascauoir en ce qu'il pen-
soit estre demouré seul, à cause que l'infidelité
auoit bien prés occupé ioute la terre.

Mais que luy dit la diuine respōse: Ie
me suis reserué sept mille hōmes, qui
n'ont point ployé le genou deuant l'i-
mage de Baal.

Soit que tu prenne vn certain nombre pour vn incertain, le Seigneur a voulu sans doubte signifier vne grâde multitude. Puis donc que la grace de Dieu peut tant és choses mesme desesperées, ne adiugeōs point facilement au diable tous ceux, desquelz la fidelité ne nous est point clerement congneue. Au contraire toutesfois considerons de quelles marques Dieu signe ses esleuts: lesquelz ascauoir sont telz qu'ilz n'ont point abandonné, mesme par saintise extérieure, leurs corps au seruice des Idoles. Car il ne leur attribue point seulement la pureté de cœur: mais aussi qu'ilz ont gardé leurs corps nets de toute souillure de superstition.

Ainsi donc aussi au temps present, le residu est selon l'election de grace.

Il applique l'exēple à son temps. Et afin qu'il face toutes choses semblables, il appelle le residu au regard de ce grand nombre duquel l'infidelité estoit congneue euidāment. Et ce mesme residu lequel est demouré par la grace de Dieu, tout ainsi que le Seigneur disoit à Helie qu'il auoit reserué ces sept mille; quand tout le Peuple estoit tombé en idolatrie. Et ne dit point simplement la grace, mais il nous reuoque aussi maintenant à l'election. Petit nombre donc est sauué: & ce par le benefice de l'election diuine, laquelle est annoncée estre gratuite. Car electio
de

de grace, est prinse selon la propriete du langage ebraïque, pour election gratuite & donnée pour rien.

Que si c'est par grace, ce n'est plus par les œuvres: autrement grace n'est plus grace. Que si c'est par les œuvres, ce n'est plus grace: autrement œuvre n'est plus œuvre.

Il amplifie la chose par vne cōparaïson prinse des choses contraires. Car la grace de Dieu & le merite des œuvres sont tellemēt ensemble, que qui establit l'un, il destruit l'autre. Que si on ne peut admettre aucune consideration des œuvres en l'election, sans obscurcir la gratuite bonté de Dieu, laquelle il nous a voulu tant recommander en icelle election, que les docteurs papistiques regardent comme ilz responderont à Paul, quand ilz disent la cause de l'election estre la dignité laquelle Dieu preuoit en nous. car soit que tu donnes aucun lieu aux œuvres a venir, ou passées: ceste sentence de Paul contredira tousiours. laquelle dit, que la grace ne laisse rien de reste aux œuvres. Et cōbien que icy est parle de l'election: toutesfois pource que c'est vne raison generale de laquelle Paul vse, elle se doit estendre à toute raison de nostre salut. Afin que nous entédions que toutes lesfois qu'on at-

tribue nostre salut à la grace de Dieu, autant de fois est prononcé que les merites des œuvres sont nulz. Ou plustost afin que croyons que la iustice des œuvres est redigée à rien toutesfois & quantes que grace est nommée.

Quoy donc? Ce que Israel cherche il ne la point obtenu, mais l'election la obtenu.

Pourtant qu'il traictoit icy vne difficile question il interrogue comme en doubtant. Toutesfois par ceste doubte il a voulu rendre vne *responſe plus certaine, laquelle ſenſuyt bientoſt apres. car il mōſtre que lon n'en peut pas dōner d'autre.* Et eſt telle, que Israel cherchant le ſalut à labouré en vain, pourtant qu'il y a procedé à rebours: combien qu'il ne fait icy aucune mention de la cauſe: mais pourtant qu'il auoit parauant expri-*mē*, il a voulu de vray qu'elle ſoit auſſi icy entēdue. Et valent ſes parolles autāt comme ſ'il diſoit: *Il ne ſe faut point maintenant eſmerueille*, que Israel mettant peine de paruenir à iuſtice, n'a rien prouffité. Et de ce ſenſuyt ce qu'il a dit ſubit apres de l'election. Car ſi Israel n'a rien obtenu par merite, qu'ont faiēt les autres deſquelz la cauſe ou la condition n'eſtoit pas meilleure? Dont vient ſi grande difference entre ſemblables? Qui eſt celuy qui ne voit icy
la ſeu

la seule election mettre la difference?

Et tous les autres sont aueuglez, ainsi qu'il est escrit : D I E V leur à donné vn esprit poignant : des yeux sans en veoir, & des oreilles sans en ouyriusque au iour present. Et Daudid dit:leur table leur soit tournée en laqz & en proye, & en trebuchement & en recompense. leurs yeux soient faicts obscurs, afin qu'ilz ne voyent point : & acourby tousiours leurs dos.

Tout ainsi que les seulz esleuts eschappent de la perdition par la grace de Dieu, pareillement il est necessaire que tous ceux qui ne sont point esleuts demeurent aueuglez. Car ce veut demonstrier Paul, afin que pensions le commencement de la ruyne des dânez proceder de ce qui sont delaissez de Dieu. Les tesmoignages qu'il ameine cōbien qu'ilz soient plus recueillis de diuers lieux de l'escriture, q̄pris d'un lieu, ilz semblent toutesfois tous estre hors deson propos, si tu les cōsyderes de plus près par leurs circonstances. Car tu pourras veoir partout estre faicte mention de l'aueuglissement, & endurcissement,

com

comme de fouetz verges de Dieu, par lesquelz il prend vengeance des crimes desia cōmis par les infideles: Mais en ce lieu Paul veut prouuer ceux estre aueuglez, non pas qui ont desia ce merite par leur malice. mais ceux qui ont este reprouuez de Dieu deuant la creation du monde. Tu pourras ainsi briefuement souldre ceste difficulte. Que le commencement d'infidelite, laquelle prouoque ainsi la fureur de Dieu contre soy est vne peruersite de nature delaissee de Dieu. Parquoy n'est point sans cause que Paul a allegue ces choses de la reprobatiō eternelle, pourtant qu'elles procedent d'icelle comme le fruiet de l'arbre & le ruyseau de la source. Les meschantz devray sont puniz d'aveuglissement par vn iuste iugement de Dieu, & ce pour leurs pechez: mais si nous cerchons la fontaine de la perdition d'iceux, il faudra venir là, c'est que iceux estans maudictz de Dieu, ne peuuent par leurs faictz, dictz & conseilz, autre chose acquerir ou amasser que malediction. Il y a quelque mutatiō es parolles de Dauid, mais elle ne gaste point le sens. Et fait là le prophete vne imprecation contre les meschantz, desirant que tout ce qui leur est desirable & heureux leur soit en ruyne & perdition. Et denote ce par la table. Et puis il prie que aveuglissement & diminution de force leur aduienne. signifiant l'un par l'obscurcissement des yeux, & l'autre par l'acourbisse

bissement de leurs dotz. Donc comme ainsi soit
que ceste imprecation viēdra à tous aduersaires
de Christ afin que la viande leur soit conuertie
en venin(comme nous voyons l'Euangile estre
à iceux odeur de mort en mort)receuons la gra
ce de Dieu en humilité & crainte de Dieu.

Ie dy donc, ont ilz heurté, afin qu'ilz
cheussent du tout: Ainsi ne soit.

Tu seras bien empesché en ceste disputation,
si tu ne confyderes que l'Apostre parle puis de
toute la nation des Iuifz, puis de chascun en
particulier. Et de ce viēt ceste diuersité, que au
cunefois il dit les Iuifz estre exterminiez, & estre
coppez hors del'arbre, & précipitez en perdi
tion par le iugement de Dieu, & puis de rechef
dit qu'ilz ne sont point decheuts de la grace,
mais mesme qu'ilz demeurent en la possession
de l'alliāce, et qu'ilz ont lieu en l'Eglise de Dieu.
Il parle donc maintenāt selon ceste distinction.
Car comme ainsi feust que les Iuifz quant à la
plus grand'part reiectoient Iesus Christ: tellemēt
que ceste peruersité occupoit quasi toute la na
tion, & que bien petit nombre estoit entre eux
de sain entendement: il demande si la nation in
daique à tellement heurté contre Christ, que ce
soit du tout faict d'elle, & qu'il ny ayt plus d'e
spoir d'amendement. Il nye icy à bon droit le
salut des Iuifz estre du tout desespéré: ou qu'ilz
soient

soient tellement deboutez du Seigneur, qu'ilz soient exterminiez du Royaume d'iceluy, veu que la semence de benediction demouroit tousiours en la nation. Et ainsi conste de ce qu'il est facile à entédre, que premieremēt il a conioinct certaine ruyne a l'aveuglissement: & que maintenant il dōne espoir de se releuer. lesquelles deux choses ne conuiendroient pas bien ensemble. Ceux donc sont tombez & du tout cheuz en perdition, lesquelz ont obstinement heurté contre Christ. Toutesfois la nation n'est point du tout tombée, tellement qu'il faille cestuy estre perdu, ou separe de Dieu, lequel est Iuif.

Mais par leur cheutte le salut est aduenue aux Gentilz, afin qu'ilz feussent prouoquez à emulation, ou, à les enfuyure.

L'Apostre dit en ce lieu deux choses, A scauoir la cheutte des Iuifz estre tournée en salut aux Gentilz: mais a ceste fin que les Iuifz feussent enflambez de quelque ialousie, & que par ce il pensassent de s'amender. Il a regardé au tefmoignage de Moise, lequel il auoit allegué dessus en la fin du chapitre. 10. Le verbe lequel est là mis signifie vne affection d'emulatio & de ialou

Iouſie : aſcauoir quand nous ſommes bruſlez voyans vn autre eſtre preſeré à nous. Donc ſi c'eſt le conſeil du Seigneur que Iſrael ſoit prouoqué à ialouſie, il n'eſt point pourtant tombé pour eſtre precipité en ruïne eternelle: mais afin que la benediction de Dieu meſpriſée d'iceluy paruint aux Gentilz, & que ainſi finalement iceluy feust excité a chercher le Seigneur lequel il auoit delaiffé,

Que ſi leur cheutte eſt la richeſſe du monde, & leur diminution la richeſſe des Gentilz: combien plus ſera leur abondance?

Pourtāt qu'il auoit enſeigné les Gentilz eſtre entrez au lieu des Iuiſz apres qu'ilz auoient eſtez repudiez, ou afin que le ſalut des Iuiſz ne fuſt en hayne aux Gentilz : comme ſi leur ſalut conſiſtoit en la perditiō des Iuiſz, il vient au deuant de ceſte faulſe opiniō, & afferme vne ſentēce contraire: Aſcauoir qu'il ny a riē mieux ſeruāt pour pmouuoir le ſalut des Gētilz, q̄ ſi la grace de Dieu eſt floriffāte vers les Iuiſz. pour prouuer ce il yſe d'vn argumēt de la choſe moindre à la plus grande. Si la cheutte d'iceux à peu exciter les Gētilz, & leur diminutiō les enrichir,

com

combien plus leur abondance! Car cela à esté fait contre nature, & ce, seroit selon l'ordre de nature. Et n'empesche point ceste raison, que la parolle est paruenue aux Gentilz, apres que les Iuifz l'auoient cōme vommy en la reiectāt. Car s'ilz eussent receu, leur foy eut apporté plus de fruit, que leur infidelité n'auoit produit par ceste occasion. Car par la verité de Dieu eut esté confermée, pourtant qu'il eut consté icelle estre accōplie en eux, & en eussent aussi amene plusieurs par doctrine, lesquelz ilz destournoiet plustost par leur obstination.

Car ie vous dy à vous Gentilz, en tant certes que ie suis l'Apostre des Gentilz, ie honore mon office, si aucunement ie puis prouoquer ceux de ma chair à vous ensuyure, & en sauuer aucuns d'entre eux.

Il confirme par vne tresbonne raison que les Gentilz n'auront point moins si les Iuifz retournent de rechef en grace avec Dieu. Car il montre le salut de tous deux estre tellemēt conioinct, qu'on peut ensemble promouuoir le salut de l'un & de l'autre. Car il parle ainsi aux Gentilz: comme ainsi soit que ie suis ordonne singulieremēt pour estre vostre Apostre, & que pour ceste

ceste cause ie doibue procurer vostre salut à moy commis par vn singulier estude , & faire ce , quasi delaisant toutes autres choses: toutesfois ie feray fidelement mon office si ie gaigne aucuns de ma nation à Christ. Et ce sera a l'honneur de mon ministere & aussi à vostre prouffit. Car tout ce qui valoit pour anoblir le ministere de Paul, estoit prouffitable aux Gētilz: desquelz le salut estoit la fin de son office. Et vsé encore icy du verbe lequel signifie prouoquer à ialousie, afin que les Gentilz desirerent l'accomplissement de la prophetie Mosaique , quand ilz entendront qu'elle leur est salutaire. Il faut noter icy comment le ministre de sa parolle sauue à sa maniere, ceux lesquelz il ameine à l'obeissance de la foy. Car il faut ainsi moderer la dispensation de nostre salut, que nous entendions toute la vertud'iceluy estre vers Dieu, & que nous luy attribuons la louēge laquelle il merite: toutesfois que nous entédions la predication estre l'instrument par lequel est parfait le salut des fideles: lequel cōbien que sans l'esprit de Dieu, il ne puissent rien promouuoir: iceluy toutesfois besongnant par dedans , mōstre par dehors son operation trespuissamment.

Car si leur reiection est la reconcilia-
tion du monde: qu'elle fera la rece-

r

ption

ption sinon vie des morts.

Celieu icy le quel plusieurs estiment obscur, aucuns l'ont malement depraue' & se doit entendre à mon iugement en tel sens. Si la reiectiō des Iuifz a eu tāt de puissance, qu'elle à este' cause de la reconciliation des Gentilz, combien sera plus puissante la reception, ne debura elle point ressuscciter des morts? Et n'empesche rien ce que aucuns disent, que reconciliation ne differe rien de resurrection, comme aussi de vray nous entēdons icy resurrection, ascauoir par la quelle nous sommes transportez du regne de mort au regne de vie. Car combien que ce soit vne chose mesme, toutesfois il y a és parolles plus et moins de poiz, qui est aussi pour fortifier l'argument.

Que si les premices sont sainctes: aussi est la masse. Et si la racine est saincte, aussi sont les branches.

Maintenant par la comparaison de la dignité des Iuifz & des Gentilz il oste l'orgueil aux Gētilz, & appaise les Iuifz entāt qu'il est en luy. Car il mōstre q̄ nullemēt les Gētilz ne precedent les Iuifz, s'ilz pretēdent d'auoir quelque propre prerogatiue d'honneur: mesme si failloit venir à ceste cōtentiō, ilz seroient grādemēt postposez.

Et

Et nous doit souuenir que en ceste comparai-
son, l'homme n'est point cōparé avec l'homme,
mais la natiō avec la natiō. Si donc ilz sont com-
parez entre euz, ilz seront trouuez en ce sembla-
bles qu'ilz sont tous deux filz de Adam. Il ya
seulement ce de different, que les Iuifz sont se-
parez des Gentilz pour estre le propre peuple
du Seigneur. ilz ont dōc esté sanctifiez par sain-
cte alliance, & ornez par singuliere noblesse de
laquelle il n'a point pour ce temps là estime di-
gnes les Gentilz. Mais pourtant que petite vi-
gueur de l'alliance se monstroït alors, il nous
commāde de regarder vers Abraham & les Pa-
triarches, vers lesquelz de vray la benediction
de Dieu n'a point esté vaine. Il conclud donc
que la sainteté hereditaire est passée d'iceux en
tous les successeurs. Lequel recueil ne vau-
droit rien, s'il estoit seulement question des
personnes, & que lon n'eust point plustost re-
gard aux promesses. Car il ne faut point estimer
pourtant que le pere est iuste, que subit la bon-
té soit transportée au filz. Mais pourtant que
le Seigneur s'est sanctifié à Abraham, à telle
condition que sa semence fust pareillement
sainte : & qu'il ne luy a point donné la sain-
cteté de sa personne, mais du lignage: l'Apo-
stre ne conclud pas mal en disant, que tous les
Iuifz sont sanctifiez en leur pere Abraham. Et
pour ce confermer il ameine deux similitudes.

L'une prinse des ceremonies legales : & l'autre prinse de nature. Car les premices qui estoient offertes sanctifioient toute la masse. Semblablement la bonte de l'humeur est esparse de la racine par les rameaux. Or les enfans sont ainsi avec les parens dont ilz sont procedez, comme la masse avec les premices, & les branches avec l'arbre. Cen'est point donc de merueilles si les Iuifz s'ot sanctifiez en leurs peres. Il ny aura icy rien de difficulte si tu entends par saintete' vne noblesse spirituelle: laquelle ne procedepoint de la propriete de nature, mais de la benediction de l'alliance,

Que si aucunes des branches sont rompues, & que toy qui estois Oliuier sauuage y as esté enté & faict participant de la racine, & de la graisse de l'Oliuier; ne te glorifie pas contre les branches.

Il touche maintenant la dignite' presente des Gentilz laquelle n'est point autre, que ne seroit celle des branches, lesquelles estans prinsees d'autre part, seroient entées en quelque noble arbre. car l'origine des Gétilz estoit cōme d'un Oliuier sauua

sausage & infructueux: car ilz ne trouuoient en toute leur nation autre chose que malediction. Tout ce donc qu'ilz ont de gloire, ilz ont de ce qu'ilz sont nouuellement entés, & non pas de la vieille origine. Il ne faut point donc qu'ilz se glorifient aucunement de leur honneur en se preferant aux Iuifz.

Que si tu te glorifie: tu ne porte pas la racine: Mais la racine te porte.

Les Gentilz ne peuuent pas debattre avec les Iuifz de l'excellence de leur generation, qu'ilz ne prennent debat avec Abraham. Or ce seroit trop meschamment fait, veu que cestuy est comme la racine de laquelle ilz sont portez & nourris. Donc come c'est chose trop lourde que les brâches s'enorgueillissent cõtre la racine, aussi est il que les Gentilz se glorifient cõtre les Iuifz.

Tu diras donc, les branches sont rompues, afin que ie y fusse enté. C'est bien dict. elles sont rompues par incredulité, & tu es demouré ferme par foy. Ne t'esleue point par orgueil, mais crains.

Il amaine en la personne des Gentilz tout ce qu'ilz pouoient alleguer pour eux. Or ce estoit tel, qui ne les deuoit point tant enorgueillie, mais plustost bailler matiere d'humilite. Car si la reiection des Iuifz est faicte pour leur incredulite, & que les Gentilz sont entés par foy: que reste il, sinõ que recognoissans la grace de Dieu ilz soient par ce instruietz à modestie & humilite? Car ce est le propre & naturel de la foy d'engendrer deiection de nous mesmes & crainte. Mais entends vne crainte, laquelle n'est point contraire à l'assurance de foy. Car Paul n'entend pas que nostre foy soit vacillante & abbatue par aucune doubte. Qu'elle sera donc ceste crainte? Ascauoir comme nostre Seigneur nous commande de conuerser en la consyderation de deux choses: ainsi est il necessaire que double affection soit engendree en nous. Car il veut que nous consyderions continuellement la miserable condition de nostre nature: Laquelle ne peut engendrer en nous que horreur, ennuy, angoisse, & desespoir. Et est ainsi expediẽt q̃ soions prosternez & du tout brisez, afin que finablement nous gemissions vers luy. Toutesfois cest horreur conceu par la recognoissance de nous mesmes. n'empesche point que noz cœurs se fiant en la bonte de Dieu, ne soient en repos. Et cest ennuy pareillement n'empesche point que nous n'ayons pleine consolation en luy: mais
aussi

aussi l'angoisse & le desespoir n'empeschent que nous n'ayons ferme lyesse & espoir enuers celuy.

Car si D I E V n'a point espargné les branches naturelles : garde qu'il n'aduienne que aussi il ne t'espargne pas.

C'est vne forte raison pour repoulsier toute fiance presumptueuse. Car la reiectiō des Iuifz ne doit iamais venir en memoire, qu'elle ne nous face trembler decrainte & d'horreur: Car que les a perduz, sinon pourtant qu'ilz ont mesprise le iugement diuin par vne trop grande asseurāce de la dignité laquelle ilz auoiet obtenu. on ne les a point espargné cōbien qu'ilz fussent branches naturelles. Que nous fera il donc fait à nous qui sommes branches sauuages & estranges, si nous sōmes meschāts oultremesure? Mais cōme ceste pensée fait que nous nous deffions de nous mesmes, aussi fait elle que nous adherons plus constamment & plus fort à la bonté de Dieu.

Regarde donc la benignité & la seuerité de D I E V. La seuerité dy ie, sur ceux qui sont trebuchez: mais la beni

gnité sur toy si tu perseueres en sa benigñité.

En mettât la chose deuât les yeux, il cõferme encore plus cleremēt, que les Gẽtilz n'ont aucune occasiõ de soy enorgueillir. Ilz voiet es Iuifz l'exẽple de la rigueur de Dieu, lequel les doit espouenter. Et en eux ilz ont vn enseignement de grace & bonté, par lequel ilz doiuent estre excitez à seulement recognoistre le benefice, & à extollir le Seigneur & non pas eux mesmes. Ces parolles donc valent autant comme s'il disoit: Si tu les mesprises pour leur misere, regarde quel tu as premieremēt esté. Car la mesme seuerité de Dieu t'estoit preparée & feust tõbée sus toy, si tu ne feusses deliuré par sa gratuite benigñité. Pèse aussi à ce que tu es maintenāt: car tu ne perseuereras point autrement en salut, qu'en recognoissant la misericorde de Dieu en humilité. Que si en t'oubliât tu t'esleues insolentement, semblable ruine te viendra comme à iceux. Car ce n'est point assez d'auoir receu vne fois la grace de Dieu, si tu ne poursuis la vocation d'iceluy, toute ta vie. Or il faut que ceux qui ont esté illuminez pensent tousiours de perseuerer. Car ceux ne demeurent point en la bonté de Dieu, lesquelz apres qu'ilz ont vn peu de temps faict selon la vocation de Dieu, en la fin commencent a s ennuyer du Royaume des cieux. Et ainsi

ainsi meritent par leur ingratitude d'estre aveuglez derechef.

Autrement tu seras coppé. Mais ceux la, s'il ne perseuerent point en incredulité, ilz seront derechef entés.

On se pourroit esmerueiller que Paul menace de decoppemét ceux lesquelz par l'electiō de Dieu ont esté parauant entés en esperance de vie. Mais cōbien que ce ne peut aduenir aux esleuts, toutesfois ilz ont besoing d'une telle exhortation, pour dompter l'orgueil de la chair: laquelle comme elle est de vray contraire au salut d'iceux, ainsi doit elle à bon droit estre espouentée par crainte de damnation. Entant donc que les Chrestiens sont illuminez par foy, ilz oyent pour leur certitude que la vocation de Dieu est sans repentāce. Mais entant qu'ilz portent avec eux leur chair, laquelle s'esleue cōtre la grace de Dieu, ilz sont instruits à humilité par ceste parole, Garde que tu ne sois coppé. Mais afin que tu entende comment quelcun peut estre decoppé de l'entement, & comment après l'excision derechef estre enté: il te fault proposer troys manieres d'entement: & deux manieres d'excision: Les enfans des fideles sont entez; pourtant que la promesse faicte avec leurs peres leur est deuë par le moyen de l'alliāce. ceux sont

aussi entéz, lesquelz conçoquent en eux la semence de l'Euangile : mais elle ne prend point de racine, ou elle est deuât suffoquée qu'elle vienne à fructifier. Tiercemēt les esleuts sont entez, lesquelz par le propos de Dieu immuable sont illuminez en la vie eternelle. Les premiers sont decoppez, quand ilz reiectent la promesse faite au peres, ou que autrement il ne la recoyuent point par leur ingratitude. Les secondz quand la semence seiche & se corrompt: & veu que tous sont en danger de ce mal, tant qu'il touche leur nature : nous voyons que ceste admonition a bon droit appartient à tous.

*Car Dieu est puissant de les enter de-
rechef. Car si tu as esté coppé de l'O-
liuier sauuage par nature, & contre na-
ture as esté enté au bon Oliuier ceux
qui le sont selon nature, cōbien plus-
tost seront ilz entez en leur propre
Oliuier?*

Ceste probation vaudroit bien peu vers les infideles, car combien qu'ilz attribuent puissance à Dieu, toutesfois on ne leur prouue rien par icelle. Mais pourtant que les fideles, toutes les fois qu'ilz oyent nommer la puissance de Dieu,
ilz

ilz voyent l'œuvre quasi presente, l'Apostre a esteime ceste raison assez suffisante, pour toucher le cœur d'iceux. Et monstre ensemble par vne cōparaison, cōbien il est plus facile de changer l'estat des choses presentes, qu'il n'auoit esté de l'ordonner: Ascauoir combien il est plus facile que les branches naturelles, si elles sont remises au lieu dont elles ont esté coppées, reprennent la substance de leur racine, que les sauuaiges & infructueuses, d'une racine estrange. Car telle proportion estoit entre les Iuifz & les Gentilz.

Car freres, ie veux bien que vous sachez ce secret, afin que ne soyez outre cuidez en vous mesmes.

Il excite icy les auditeurs, afin qu'ilz soyent plus attentifz quand il promet de declarer vne chose secreete. Et ne fait point ce sans cause: car il veut conclure ceste douteuse question par vne sentence briefue & clere. & toutesfois il denote que nul ne l'eust iamais attendu. Et par ce qu'il dit, afin que ne soyez outre cuidez en vous mesmes, il monstre par ce à quoy il pretend, ascauoir de restreindre l'insolence des Gentilz, afin qu'ilz ne s'enorgueillissent point contre les Iuifz.

C'est

C'est que l'aveuglissement est en partie aduenu en Israel : iusques à ce que la plenitude des gentilz soit venue.

Nous exposons ce mot, en partie, pour aucunement, non pas le referant au temps, ny à la multitude. Et me semble qu'il a voulu par ce adoucir ce qui estoit de soy trop dur. Et par ce mot, iusques, il ne infere point l'ordre du temps, mais vault autant comme s'il eust dict, afin que la plenitude des Gentilz entre. Le sens donc sera: Dieu a ainsi aucunement aveüglé Israel, que quand il reiecte la lumiere de l'Euangile, icelle est trāsferée aux gentilz, & iceux occupent la possession comme vuide. Donc cestuy aveüglismēt sert à la prouidence de DIEU, pour parfaire le salut des Gentilz lequel il auoit ordonné.

Et que ainsi tout Israel soit sauué.

Plusieurs entendent ce du Peuple Iudaïque, comme si Paul vouloit dire, que la religion sera derechef restaurée en iceluy comme parauant. Mais j'ayme mieüx eslargir le Nom d'Israel à tout le Peuple de Dieu, en tel sens: Quād les Gentilz seront entréz, les Iuifz pareillement de rebellion retourneront à l'obeissance de la foy. Et ainsi le salut de tout le Israel de Dieu, lequel il fault assembler des deux, sera accompli.

tel-

tellement toutesfois que les Iuifz auront le premier lieu, comme les premiers nays en la famille de Dieu. Ceste exposition me semble la plus conuenable: pourtāt que Paula voulu designer icy l'accōplissement du regne de Christ, lequel ne comprend les Iuifz seulement, mais tout le monde.

Comme il est escrit: Celuy qui fait de-liurance viendra de Zion, & osterā infidelité de Iacob. Et auront de par moy ceste alliāce, que ie osteray leurs pechez.

Il conserme par le tesmoignage d'Isaie que ceste est la fin de la grace publiée par I E S V S Christ, ascauoir, que salut soit dōné à Israel, toutesfois il ne allegue point de mot à mot ce qui est en Isaie. car le Prophete dit que le Redēpteur viendra à ceux qui retournerōt d'iniquité. mais il suffit qu'il a proprement allegue pour la cause presente. Regardons seulement que puissions monstrier les probations amēces de l'ancien Testament, estre cōuenablement alleguēes pour le lieu duquel il est question. Car eux mesmes n'ont pretendu autre chose, que de monstrier au doigt les lieux ausquelz ilz ont voulu renuoyer les lecteurs. Et combien qu'en ceste prophetie
deli-

deliurance soit promise au Peuple spirituel de D I E V : soubs lequel aussi les Gentilz sont comprins, toutes fois pourtant que les Iuifz sont les premiers nayz, il est conuenable que ceste Prophetie soit principalement accomplie en iceux. Car la cause pourquoy l'escriture nomme tout le Peuple de Dieu, Israelites, c'est pour l'excellence d'icelle nation en l'Eglise. A bon droit donc Paul conclud par ce tesmoignage que la vertu de la redemption de Christ s'est ed efficacemement vers eux. Et pourtant aussi qu'il a voulu en passant enseigner les Iuifz qu'elle chose ilz doiuent attendre de leur Messias : & que desia il auoit par les parolles de Isaie mis l'un des offices d'iceluy, ascauoir d'oster l'iniquite: il a adiousté peu de parolles, lesquelles, comme il semble, il a prins de Ieremie, touchant la remission des pechez. Car le Regne de Christ est cōprins en ces deux membres. Car il est venu pour nous reconcilier à son Pere en nous pardonnant les pechez sans deserte, & pour nous regenerer par son Esprit en nouuelleté de vie.

Ilz sont certes ennemis selon l'Euan-
gile à cause de vous: mais ilz sont bien
aymez selon l'election à cause des Pe-
res: Car les dons & la vocatiō de Dieu
sont

sont sans repentir. Car comme aussi autresfois vous auez esté sans croire à Dieu, & maintenant vous auez obtenu misericorde par leur incredulité: pareillement aussi maintenãt ilz sont deuenus incredules par la misericorde quivous a esté faicte, afin qu'ilz obtiennent aussi misericorde.

Il monstre que les Iuifz ne doyuent point estre mesprizez des Gẽtilz pour ce que estoit tresmau uais en iceux. Or leur plus grand crime c'estoit incredulité. Mais Paul mōstre & enseigne qu'ilz ont esté ainsi aueuglez pour vn temps, afin q̃ le chemin fust preparé à l'Euāgile, pour paruenir aux Gentilz. Mais toutesfois quilz ne sont point pour ce forclos à tousiours de la grace de dieu. Je confesse donc qu'ilz sont pour le present alienez de Dieu à cause de l'Euangile, afin qu'en ceste maniere il paruint aux Gentilz. Toutesfois il dit que D I E U n'a point oblié l'alliance, laquelle il a faict avec leurs Peres, & par laquelle il a tesmoigné qu'il a aymé ceste nation selon l'election eternelle. Et conferme ce par vne notable sentence: Ascauoir que ceste grace de la vocation diuine ne peut estre annullée.

Car

Car ce signifient ces parolles, les dons & la vocation de Dieu sont sans repentance. Et n'a point entendu ce de chascune vocation: mais de celle par laquelle Dieu a adopté aucune nation en son alliance: veu que d'icelle est spécialement la disputation. Or ce ne se peut faire aucunement que le Seigneur laisse l'alliance, laquelle il a faict avec Abrahā, en disant: Je seray le Dieu de ta semence. il n'a donc pas du tout destourné sa beneuolence de la nation Iudaïque.

Car Dieu a enclos tous en incredulité, afin qu'il fust à tous misericorde.

C'est vne tresbelle clausule, par laquelle il monstre que ceux qui ont quelque espoir de salut, ne doyuent point desesperer des autres. Car quelque chose qu'ilz soyent maintenant, ilz ont esté comme tous les autres. Si sont sortis hors d'incredulité par la seule misericorde de Dieu, ilz doyuent aussi laisser quelque lieu aux autres. Et quant au sens de ceste sentence, l'Apostre n'entend point que Dieu ayt tellemēt aueu glé tous hommes, que leur incredulité luy doive estre imputée: mais qu'il a tellement dispensé la chose par sa prouidence, que tous fussent coupables par incredulité, afin qu'il les eust subiectz à son iugement. Et à ceste fin, que le salut vint de la seule bonté de Dieu, enseuelissant tous merites. Donc Paul pretend de monstrier icy

deux

deux choses, ascauoir, qu'il n'y a rien en aucun homme parquoy il puisse estre preferé aux autres, sinon la pure grace de Dieu. Et que iceluy en la dispensation de sa grace n'est point empesché de la donner à qui il luy plait.

O profondeur des richesses de la sagesse & congnoissance de Dieu!

L'apostre iette icy vne voix laquelle volontiers procede des fideles par la cōsideration des œuvres de Dieu. Et puis il restreint en passant la hardiesse des infideles, lesquelz ont accoustumé de murmurer contre les iugemens de Dieu, Quand donc nous oyons, O profondeur, on ne scauroit exprimer, combien ceste admiration doit valoir pour repoulsier la temerité de la chair. Car après qu'il a disputé par la Parolle & Esprit du Seigneur, estant finablement vaincu par la haultesse d'un tant grand secret, il ne peut faire autre chose sinō s'esmerueiller, & s'escrier, disant ces richesses de la sapience de Dieu estre tant profondes, que nostre raison ne peut entrer iusques à icelles. Si donc aucunesfois nous venons à parler des conseilz eternalz de D I E U, mettons tousiours ceste bride à nostre entendement & à nostre langue, que quand nous aurōs sobrement pensé & dedans les limites de la Parolle de Dieu; que nostre disputation prenne fin par admiration. Car nous ne deuons point auoir

vergoigne, si nous n'entendōs point mieux que cestuy lequel a esté rauy iusques au tiers ciel, & a veu des mysteres & secretz quel l'homme ne scauroit exprimer ne dire: & toutesfois il ne pouoit trouuer autre fin, que ainsi se humiliant.

**Que ses iugemēs sōt incōprehēsibles,
& ses voyes impossibles à trouuer?**

Il signifie vne chose mesme par diuerſes parolles, Car, voyes, se prēnent pour ordōnances. Et persiste encore en son exclamation en laquelle tant plus qu'il extolle la profondeur du secret diuin, tant plus il nous retire de la curiosité de l'enquerir. Apprenons donc de rien plus auant enquerir du Seigneur, qu'il ne nous est reuelé par les escritures: car autrement nous entrērōs en vn labyrinthe, dont nous ne fortirons point facilement.

**Car qui est ce qui a congneu l'intention du Seigneur? ou qui a esté son conseil-
lier?**

Il cōmence icy certes de reprimer la hardiesse des hōmes, afin qu'ilz ne murmurēt point cōtre les iugemēs de Dieu. Et fait ce par deux raisons: la premiere est, que tous hōmes cōsiderās par leur propre sens la predestination de Dieu, n'y voyent du tout goutte. Or on ne peut sinon temerairement & mal disputer d'une chose in-

congneuë, L'autre raison est, que nous n'auons
nulle cause de nous plaindre de Dieu, veu que
nul d'entre les hommes ne peut dire Dieu estre
son debteur, mais au cōtraire tous sont tenus &
obligez à la benignité d'iceluy. que vn chascun
dōc ayt memoyre de cōtenir sa pēsee en ceste
closture, afin qu'il ne s'esleue en s'enquerāt de la
predestination par dessus les escritures: veu que
nous oyons que l'hōme en ce ne peut non plus
discerner, que l'aveugle en tenebres. ce que n'est
point toutesfois pour abbatre la certitude de la
foy, laquelle ne procede point de la capacité
du sens humain, mais de la seule illumination de
l'Esprit. Car Paul mesme en vn autre lieu, après
qu'il a tesmoigné, que tous les mysteres de dieu
excedent la capacité de nostre entendement, il
adiouste toutesfois subit après, que les fideles
entendent l'intention du seigneur, pourtāt qu'ilz
n'ont point receu l'Esprit de ce mōde: mais ce-
luy qui leur est donné de dieu, par lequel ilz
sont enseignez de la bonté d'iceluy laquelle est
autremēt incōprehensible. Cōme donc nous ne
pouons par nostre propre puissance paruenir à
l'inquisition des secretz de Dieu: ainsi venons
nous à la certaine & clere cōgnoissāce d'iceux
par la grace du S. Esprit. Parquoy s'il fault suy-
ure l'Esprit allāt deuāt: quād iceluy nous delais-
se, il fault là s'apprester, & là ficher son pied. que
si quelcun affecte de congnoistre plus qu'iceluy

n'a reuele: il sera oppresse de la splendeur de la lumiere inaccessible d'iceluy.

Ou qui est ce qui luy a dōné premier, & il luy sera rendu?

C'est l'autre raison par laquelle la iustice de Dieu est vaillamment defendue contre toutes les accusations des infideles. Car si nul n'a Dieu obligé à soy par ses propres merites, nul ne se peut plaindre à droit de luy, pource qu'il ne recoit point remuneration. Celuy qui veut contraindre aucun à luy faire du bien, il fault qu'il mōstre les seruices, par lesquelz il a bien merité d'iceluy. Les parolles dōc de Paul s'entendent ainsi, on ne peut autrement accuser Dieu d'injustice, sinon en disant qu'il ne rend point à vn chascun ce qui luy appartient. Or il conste qu'il ne fait tort à aucun, veu qu'il n'est tenu à personne. Car qui est celuy qui se peut glorifier d'auoir faict aucune œuvre, par laquelle il ayt merité la grace de Dieu? C'est vn lieu notable par lequel nous sommes enseigne, qu'il n'est point en nostre puissance de prouoquer Dieu à nous sauuer par noz biensfaictz, mais que iceluy nous preuient par sa gratuite bonté sans nostre deserte. Car il demonstre non seulement ce qu'ilz ont accoustume de faire, mais quelle puissance ilz ont entierement. Que si nous nous voulons bien examiner, nous ne trouuerons point seulement

ment que Dieu n'est point nostre debteur: mais que nous sommes tous sans exception obligez au iugemēt d'iceluy. Et que n'auons point seulement desseruy aucune grace de luy: mais que nous sommes du tout dignes de la mort eternelle.

Car de luy & par luy & à luy sont toutes choses.

C'est la cōfirmation de la prochaine sentence. Car il mōstre que nullemēt ne nous pouōs glorifier contre Dieu d'aucun propre bien, veu que sommes crées de rien par luy, & que nous cōfistons maintenant en iceluy. Dequoy il conclud qu'il est raisonnable que soyōs cōduictz & adrefsez à la gloyre d'iceluy. Car ce seroit vne chose bien estrāge que les creatures lesquelles il a formées & lesquelles il cōserue, seruissent à autres choses que à magnifier la gloyre d'iceluy. Et ainsi exposons nous ceste particule, à luy, c'est, à sa gloire.

Aluy soit gloire eternellemēt, Amen.

Il préd maintenāt la propositiō cōme prouuée, & de laquelle on ne doit auoir aucune doubte: ascauoir, que le Seigneur doit par tout auoir sa gloyre stable & permanāte. Dōc toutes pēsees lesquelles tendēt a oster la gloyre d'iceluy, sont absurdes & sans raison, voire mesmes insensées.

IE vous prie donc mes freres par la misericorde de Dieu.

Après que Paul a traité ce donc il faillloit commencer nécessairement pour esleuer le Royaume de Dieu: ascauoir qu'il fault demander iustice de Dieu seulement, & que le salut procede de sa seule misericorde, & que la somme de tous biens repose en Christ seulement: maintenant en bonne ordre il vient à former les meurs: car l'ame est comme regenerée en vie celeste par la salutaire congnoissance de Dieu & de Christ, & par commandemens exhortatifs la vie est aucunement establie. car tu montreras en vain le soing d'ordonner la vie, si premierement tu ne montres aux hommes le commencement de toute iustice estre en Dieu & en Christ. Qui est les ressuscciter des mortz: Il met donc le commencement dont toutes les parties de sainteté procedent: Ascauoir, que nous sommes rachetez du Seigneur à ceste fin que nous dedions à luy, nous & tous noz membres. Mais il nous fault tout cōsiderer par parties: ie vous prie (dit il) mes freres par la misericorde de Dieu. On ne scauroit dire cōbien vne telle priere faicte par la misericorde de Dieu, nous doit esmouuoir. car cōme ainsi soit que nous luy deuons tout, si nous refus

sons

sons de faire aucune chose pour l'amour de luy, nous declarōs en ce nostre ingratitude. Et quād Paulexhorte en ceste maniere, il a d'autant plus d'efficace, que plus il excède les autres, en manifestāt la grace de Dieu. Il fault que le cœur soit plus dur que fer, lequel n'est point embrasē en l'amour de D I E U, par la doctrine laquelle il a baille cy dessus, veu qu'il sent la benignité de Dieu tant abondamment respandue sur luy. Ou soit donc ceux lesquelz cuident que toutes exhortations à bōne vie sont ostées, si le salut des hommes est mis en la seule grace de Dieu : veu que le cœur fidele ne peut estre tant biē instruit par aucuns cōmandemens n'y ordōnances, cōme par la cōtemplation diligente de la bōté divine enuers soy. Nous pouons aussi veoir icy la douceur de l'esprit de l'Apostre, lequel a mieux aymē traicter les fideles par amiables pīeres & admonitions, que par rigoureux cōmandemens, pourtāt qu'il cognoissoit qu'en cestemaniere il proffiteroit plus entre les dociles.

Que vous offriez voz corps en sacrifice viuāt, saint, plaissant à Dieu, qui est vostre raisonnable seruice à Dieu.

Cetuy dōc est le cōmencemēt du droit chemin pour paruenir aux bōnes œuures si nous entendōs

tendõs que sommes consacrez au Seigneur. car de ce s'ensuit que nous laissõs de viure à nous, afin que nous ordõnions toutes les operations de nostre vie au seruice d'iceluy. Il fault donc icy cõsiderer deux choses. La premiere est que nous sommes au Seigneur, & par ce qu'il nous fault estre cõsacrez: car ce est indigne de la saintete de Dieu que aucune chose luy soit offerte, qui ne soit premierement cõsacrée. Cela mis, il s'ensuit qu'il se fault exercer en saintete lurant toute la vie: & que ce n'est point sans apparence de sacrilege, si nous recheyons en souillure: car ce n'est autre chose que profaner vne chose sanctifiée. Et est par tout icy gardée vne grande propriete de motz. Premierement il dit qu'il fault que nostre corps soit offert en sacrifice à D I E V, parquoy il monstre que ne sommes point maintenant à nous mesmes: mais totalement mis en la puissance de D I E V. Qui ne se peut faire autrement sinon que renouions à nous mesmes, & puis il monstre quel doit estre ce sacrifice. Car quãd il appelle, viuant, il signifie, que sommes à telle cõdition sacrifiez au Seigneur, afin que, ostant de nous la premiere vie, soyons ressuscitez en nouuelle vie. Par saintete il denote la propriete du sacrifice, duquel nous auons parlé. Car alors est le sacrifice cõferme, quand la sanctificatiõ est precedee. La troiziesme propriete est, quãd il nous admoneste
qu

que nous adressions ceste immolation de nous mesmes au plaisir du Seigneur. Adonc auons nous vne grande consolation de ce que nostre estude est agreable à Dieu, quand nous nous dedions à innocence & sainteté. Par corps, il n'entend pas seulement les os & la peau : mais toute la masse de laquelle nous sommes faitz. & à vse de ce mot pour mieux denoter toutes noz parties. Car les membres du corps sont instrumens pour executer les operations. autrement il requerra de nous, non seulement l'integrité du corps, mais aussi de l'ame & de l'esprit comme est dict. 1. Tessa. 5. En ce qu'il commande que nous presentions', il dit ce selon la maniere des sacrifices Mosaiques lesquels estoient presentez à l'autel comme en la presence du Seigneur: toutesfois il monstre elegamment quelle promptitude nous deuons auoir pour receuoir les commandemens de Dieu, afin que sans tarder nous obeissions à iceux. Nous auons maintenant quelz sacrifices Paul recommande à l'Eglise chrestienne. Car nous estans reconciliez à Dieu par Christ par vn seul sacrifice, nous sommes tous faitz sacrificateurs par la grace d'iceluy, pour dedier nous & toutes noz choses à la gloire de Dieu. Nul sacrifice de purgation ne se peut esleuer sans faire iniure à la passion de Christ. Ceste particule, (qui est vostre raisonnable seruice à Dieu) est adioustée, a mon aduis,

pour mieux expliquer et cōfermer les choses précédentes, cōme s'il eust dict, Presentezvous en sacrifice à Dieu, si vous auez volunté de seruir à Dieu. car telle est la maniere legitime de seruir à Dieu, de laquelle ceux qui se retirēt sont mauvais seruiteurs. q̄ si Dieu est adōc biē seruy, quād il est seruy selō son ordonnāce: laissons tous seruitres cōtrouuez, lesquelz il a à bō droit en abhominatiō, veu qu'il estime plus obeissāce q̄ sacrifice. Et ne vous conformez pas à ce siecle, mais soyez transformez en nouuelleté de vostre sens.

Ce mot, monde, à beaucoup de significations, mais en ce lieu il est prins pour la nature & maniere de viure des hōmes: auquel il nous defend de nous conformer. Car veu que le mōde enuoloppé est tout mis en malignité, il conuient nous desuestir de tout ce que auons de l'hōme, si nous voulons vraiment vestir Christ. Et afin que ce soit plus certain, il expose par son contraire, nous commādant d'estre transfigurez en nouuelleté de sens. Mais entēds icy quelle reuolution est requise de nous. Certes, non pas seulement de la chair, mais du sens, qui est la plus excellentē partie de nous. Car flattrōs nous tant que nous voudrons, toutesfois la sentence de Christ est veritable, qu'il cōuiēt tout hōme estre renay, lequel vouldra entrer au royaume de Dieu. cōme
ainsi

ainsi soit que nous sommes du tout , esloignez de la iustice de Dieu , & de cœur & de pensée. Afin que puissiez esprouuer quelle est la volonté de Dieu , bonne,plaisante & parfaicte.

Tu as icy la fin pourquoy il nous faut vestir vn. nouveau sens , ascauoir afin que laissans les conseilz & desirs de tous hōmes nous ayons regard à la seule volonté de Dieu, de laquelle l'intelligence est la vraye sapience. Que si à ce la renouation de nostre sens est nécessaire, pour esprouuer quelle est la volonté de Dieu, il appert par ce combien elle est contraire à Dieu. Les proprietétez qui sont adioustées sont à la louenge d'iceluy afin que plus alaigremēt mettions peine de paruenir à icelle.

Car ie dy, par la grace qui m'est donnée, à vn chascun qui est entre vous que nul ne sente arrogammēt de soy, plus qu'il n'appartient de sentir, mais qu'il en sente en sobriété.

Deuāt qu'il viēne à cōmander il recite l'auto rite laquelle luy est donnée, afin qu'ilz n'obeissent point moins à sa voix que à la voix de Dieu. ses parolles valēt autāt cōme s'il eust dict: Ie ne
parle

parle point de moymesme, mais cōme Apostre
 de Dieu, ie vous apporte les mādemens lesquelz
 il m'a enioinēt. Il appelle la legatiō grace cōme
 cy dessus, afin qu'en ce il cōmāde la bonté de
 Dieu, & ensemble monstre, qu'il ny est point en
 trē temerairement, mais par la vocatiō de Dieu.
 Et puy le commdāement sensuyt, par lequel il
 nous retire de l'inquisition des choses, lesquelles
 ne peuuent sinon tormenter noz entendemens
 sans aucune edification, & defend que aucun
 ne presume outre sa capacite & vocatiō, & en-
 semble admoneste que nous pensions seulement
 & meditiōs és choses qui nous peuuēt rēdre so-
 bres & modestes. Je l'ayme mieux exposer ainsi
 pourtāt qu'il est plus conuenable au texte. Ceste
 particule, plus qu'il n'appartient de sentir, decla-
 re quelle chose il a voulu signifier par ce qui
 precede, que nul ne sente arrogamment de soy,
 Ascauoir, que nous excedons le moyen de sen-
 tir, si nous nous occupons és choses desquelles
 nous ne deuons point estre soingneux. Mais sen-
 tir à sobriete' c'est estudier aux choses par les-
 quelles tu pourras estre instruiēt à sobriete'.
 Et comme à vn chascun Dieu à de-
 party la mesure de foy.

Icy est monstrée la raison de ceste sobre sa-
 pience de laquelle il parle. Car puis que la distri-
 butiō des graces est diuerse, chascun garde vne
 bonne

bonne maniere de sentir, quād il se tient dedans la grace de foy, laquelle Dieu luy à donnée. Donc l'affection de scauoir superflue n'est pas seulement és choses superflues & inutiles, mais aussi en icelles, desquelles l'intelligence est bien vtile, là ou nous ne regardōs point estre gardé: afin que vn chascun se gouerne modestement selon sa faculté, sans soy ingerer en l'office d'autrui, & que vn ne demande point auoir tout ensemble, mais estant content de ce qu'il a, se garde de vsurper les offices des autres. Toutesfois comme ainsi soit qu'il monstre manifestement la communion laquelle est entre nous, il declare ensemble par ce quelle affectiō nous deuons auoir vn chascun a cōmuniquer les dons qu'il a, au prouffit commun du corps.

Ayans dons differens selon la grace qui nous est donnée.

Nous auons icy le but principal auquel tend l'Apostre, ascauoir, que tout ne conuient point à tous, mais que les dons de Dieu sont tellement distribuez, que vn chascun en a sa portiō. Et que vn chascun doit tellement mettre peine de communiquer ses dons à l'edification de l'Eglise, que nul delaisant son office, n'entreprenne l'office d'un autre. Car par vn tel ordre l'integrité de l'Eglise est confermée: quand vn chascun pour soy apporte en commun ce qu'il a receu
du

du Seigneur, tellemēt qu'il n'empesche point les autres. Celuy qui rompt cestuy ordre, il bataille avec Dieu qui l'a institue. Car la difference des dons, ne vient point du plaisir des hommes: mais pourtāt qu'il à pleu à Dieu de ainsi dispenser sa grace.

Soit prophetie, selon la proportion de foy: ou seruice en administration: ou celuy qui enseigne en doctrine: ou qui exhorte, en exhortation.

Il demonstre maintenant aucunes especes, les amenant pour exemple pour veoir commēt vn *chascun doit estre occupe' en sa faculte*. Car chascun don a sa fin à laquelle il tend, de laquelle le decliner, c'est corrompre les dons mesmes. Mais pourtāt que les parolles sont aucunement confuses, nous les pourrons ainsi cōioindre en commēceant icy la conclusion: Celuy donc qui a prophetie, qui la meine selon la proportion de foy. Qui a seruice qu'il en vse à seruir: qui a doctrine qu'il en vse à enseigner &c. Ceux qui regarderōt ce but, se tiendrōt bien dedans leurs offices. nous prenōs ce mot, prophetie, généralement pour reuelation de la volunté diuine, & pour sciēce de la declarer: laquelle n'est auioir dhuys en l'Eglise chrestienne quasi autre chose, que droite intelligence de l'escriture, & vne singuliere

guliere faculté de l'expliquer: entant que toutes propheties & sentēces de Dieu sont accomplies en Christ & en l'Euangile d'iceluy. et en ce sens l'a prins l'Apostre quand il disoit : Je veux que vous parliez langaiges: Mais plus que vous prophetiziez. Nous cognoissōs en partie & prophetisons en partie. Et ne semble point que Paul ayt voulu seulement nombrer icy ces graces admirables, desquelles Christ à orné son Euangile au commencement : mais voyons plustost qu'il a voulu reciter seulement les dons ordinaires, lesquels demourent cōtinuellemēt en l'Eglise. Par soy il entend les principaux articles de la religion, ausquelz toute doctrine laquelle ne correspondra point, sera ainsi cōvaincue de faulseté. et esautres mēbres il y a moins de difficulté. celui (dit il) qui est ordonné ministre qu'il execute son office en ministrant & qu'il ne pense point qu'il soit mis en tel degré pour soy, mais pour les autres. Celuy qui est excellent en doctrine, qu'il cōgnoisse estre à ceste fin que l'Eglise soit vrayement instruite. Et que là soit son exercice seulement, à rendre l'Eglise plus sauante par sa doctrine. Car cestuy est docteur qui instruit l'Eglise en la parolle de verité. celui qui a vertu d'exhorter, qui regarde la fin, qui est de efficacement exhorter. Ces offices ont grande affinité entre eux, & aussi conionction, toutesfois ilz ne laissent point pourtant d'estre diuers. Nul

ne peut certes exhorter sans doctrine , toutes-
fois celuy qui enseigne n'est point pourtant
muny du dō d'exhorter. Nul ne prophetize aus-
si, ou enseigne, ou exhorte, sans seruir. mais c'est
assez , si nous regardons ceste distinction, la-
quelle nous voyons estre és dons de Dieu, & la-
quelle nous voyons estre conuenable à l'ordre
ecclesiastique.

Qui distribue, en simplicité : qui pre-
siede, en diligēce: qui fait misericorde,
en lyesse.

Par ces derniers membres nous voyons cle-
rement nous estre icy demonstre quel est l'vsa-
ge legitime des dons de Dieu. Par ceux qui di-
stribuent, desquelz il parle icy, il n'entend point
ceux qui donnent de leurs biens , mais les dia-
cres, lesquelz ont a dispenser les biens communs
del'Eglise. Par ceux qui font misericorde, il en-
tend les vefues & autres ministres , lesquelz
estoit ordonnez, selon la coustume de l'Eglise
anciēne, pour auoir soing des malades. car se fōt
deux diuers offices, pcurer les choses necessai-
res aux pources & les traicter. Il attribue à iceux
simplicité, en laquelle sans fraude & acception
de personne ilz administrent fidelement ce qui
leur est commis. Il veut que iceux seruent &
ministrent en lyesse , afin que leur seruice ne
per-

perde point sa grace , en se montrant difficiles & chagrins, (comme souuent aduient.) Car comme il n'y a rien qui cōsole plus le malade, ou celui qui est autrement affligé, que quand il voyt qu'on est prest de luy seruir alaigremēt & de bō cœur : aussi s'il apperçoit tristesse en la face de ceux qui l'aydēt, il prédra ce pour iniure. cōbiē qu'il appelle propremēt ceux qui president ceux ausquelz legouuernemēt de l'Eglise est commis (car iceux estoient ces anciens qui cōduysioient les autres & reformoiēt la vie) toutesfois ce qu'il dit de ceux se peut estendre generalemēt à toutes presidences. car grande sollicitude est requise & aussi diligence en ceux qui doiuent procurer que tous soient en assœurāce, & qui doiuent veiller nuit & iour pour le salut de tous,

Vostre dilectiō soit sans feintise, soyez haïssans le mal, vous adioingnans aux bien.

L'Apostre voulant maintenant parler des offices particuliers, il commēce à bon droit à charité, laquelle est le lien de perfectiō. Il cōmande d'icelle ce qui estoit tresnecessaire, à scauoir, qu'en ostant toute feintise, elle procede d'un cœur pur. Car on ne scauroit dire cōment quasi tous hommes sont fort ingenieux à contrefaire la charité laquelle ilz n'ont point vrayement.

t

Car

Car ilz ne mentent point seulement aux autres. mais aussi à eux mesmes. Pourtāt qu'ilz ont ceste persuaſion, que ceux là ſont vrayement ayez d'eux, leſquelz ilz n'oublient point ſeulement, mais aussi reiectēt de faict. Paul donc prononce icy qu'il ny a point d'autre charité, ſinon celle laquelle eſt du tout ſans feintife. Or chaſcun peut facilement eſtre teſmoing à ſoy meſme, ſ'il n'a rien au ſecret de ſon cœur qui ſoit contraire à charité. Ces motz, bien & mal, qui ſenſuyuent ſubit apres au texte, n'ont point ſignificatiō generale: Mais il à mis mal, pour vne iniquité malicieuſe par laquelle on nuyt aux hommes. & bien, pour vne benignité par laquelle ilz ſont aydez. Et eſt ceste oppoſition aſſiez vſitée en l'eſcriture, ou les vices ſont premierement defenduz, & puis les vertuz recommandées.

Enclins par charité fraternelle à aymen l'un l'autre: preuenans l'un l'autre par honneur.

Il ne ſe peut aucunement ſatisfaire en expoſant l'ardeur de la dilectiō, de laquelle nous deuons aymen l'un l'autre. Car il l'appelle fraternelle, & l'affection d'icelle telle qu'eſt la charité du pere enuers les enfans, ou des enfans enuers le pere. Et faut certes q̄ l'affectiō que auōs vers les enfans de Dieu ſoit telle. Et afin que ce ſe face,
il ad

il adiousté vn commandement fort necessaire pour entretenir la beneuolence, c'est que vn chascun porte honneur à son prochain plustost que à soy mesme. Car il n'y a point de venin plus puissant pour aliener les cœurs, que quand aucun pense estre mesprisé. Que si on veut entendre par honneur toutes manieres de seruice, ie n'y contredy pas fort, toutesfois i'approuue mieux la premiere interpretation.

Non paresseux à faire seruice, seruens d'esprit: seruans au temps.

Ce commandement nous est baillé, non point seulement pour tant que la vie chrestienne doit estre actiue, mais pour tant qu'en oubliant nostre prouffit, il conuiét de seruir à noz freres, & non pas tousiours aux bons, mais souuent aux tres-indignes & tresingratz. & que aussi en plusieurs offices il nous faut oublier nous mesmes. Si donc nous ne sollicitōs nous mesmes & mettons peine d'oster toute paresse, nous ne serōs iamais vraiment preparez au seruice de Christ. Et par ce qu'il adiousté, seruens d'esprit, il declare par ce cōment nous pourrons obtenir ce qui est dict deuant. Car si nous sommes allumez de l'esprit de Dieu, iceluy nous resueillera assez, afin que ne soyons paresseux. Et de ces choses n'est point estrāge la tierce, c'est que seruīōs au tēps.

Car c'est grande chose de scauoir s'accommoder au temps: tellemēt toutesfois qu'en chascune inclination nous tenions le droit cours. On lit en aucuns textes, du Seigneur: mais ce est du tout estrange.

Estans ioyeux par esperance, patiens en tribulation, perseuerans en oraison.

Ces choses sont pareillement conioinctes ensemble & semblent appartenir aucunement à ce, seruans au temps. Car cestuy s'accommode tresbien au temps, lequel met sa ioye en l'esperance de la vie a venir: & soustient patiemment les tribulations. Et quoy qu'il en soit (car ce ne fait rien si tu les conioinctz ou si tu les separe) premierement il nous defend de mettre nostre repos és biens presens, ne de constituer nostre liesse en la terre ny és biens terriens, cōme si là estoit nostre felicité: mais il cōmande d'esleuer les pensées au ciel, afin que iouyssions de ferme & pleine ioye. que si nostre ioye est contenue par esperance de la vie future, de là procedera patience en aduersité: pourtant que nulle douleur ne pourra opprimer ceste ioye. Mais pourtant quel vn & l'autre passe nostre puissance, il faut perseuerer en oraisō, & prier cōtinuellemēt Dieu, afin qu'il ne permette point noz cœurs

tomber en terre, ou estre rompuz par choses dures, & aduerfes.

Communicans aux necessitez des sainctz, exerceans hospitalité.

Il retourne aux offices de charité, desquelz le principal est de bien faire à ceux desquelz nous attédons trespetite remuneration. Or pour tant qu'il aduient le plus souuent, que ceux sont principalement mespriséz, lesquelz sont au regard des autres, presséz d'indigence, & ont à faire de ayde: (car on pense le bien qu'on leur fait estre perdu) Dieu nous les recommande singulierement. Car à lors baillons nous vraye approbation de nostre charité, quand nous aydons noz freres indigens, n'ayans autre regard que d'exercer benignité. Or l'une des principales especes de ceste charité c'est hospitalité, c'est à dire, vne beneuolence & liberalité, laquelle est monstrée és estrangers, pourtant que iceux entre tous sont delaissez, à cause qu'ilz sont loing de leurs gens & amys. Et pourtant il nous la recommande nommément. Car tu vois selon la parolle de Dieu que deuons auoir tant plus grand soing d'un chascun, d'autât qu'il est plus mesprisé des hommes. Il faut aussi consyderer la propriété de parler en ce qu'il dit, qu'il faut cōmuniquer aux necessitez, parquoy il signifie qu'il cōuient tellemēt secourir à la poureté des

freres comme si nous secouriōs à nous mesmes:
 & commande d'ayder specialemēt les sainctz.
 Car combien que nostre charité se doine esten-
 dre à toutes manieres de gens, toutesfois elle
 doit singulierement aymer les domestiques de
 la foy, lesquelz sont plus fort cōioinctz à nous.

Parlez bien de ceux qui vous persecu-
 rent, benedicez les & ne les maudissez
 point.

Le lecteur soit icy aduise vne fois pour toutes,
 qu'il ne doit point icy chercher trop curieuse-
 ment vn certain ordre en chascun commande-
 ment, mais doit estre cōtent d'auoir icy aucuns
 briefz commandemens espars, par lesquelz il
 pourra estre instruit de toutes pars à viure sain-
 ctement, lesquelz sont deduietz de ce commen-
 cement, lequel il a mis à l'entrée du chapitre. Il
 commandera tantost de ne rendre point iniure
 pour iniure, mais il commāde icy quelque cho-
 se de plus difficile: Ascauoir que ne desirions
 point de mal à noz ennemis, mais que nous leur
 desirions toutes choses bonnes, & les demādions
 à Dieu pour eux, combien qu'ilz nous vexent
 & traictent inhumainement. A laquelle mansue-
 tude deuons tant plus mettre peine, d'autāt qu'el-
 le est plus difficile à garder. Car le Seigneur ne
 commande rien, en quoy il ne requiere nostre
 obe-

obeissance. Et ne faut admettre aucune excusation, si nous sommes priuez du sens, par lequel le Seigneur à voulu que soyōs differens des infideles & enfans de ce siecle. Je cōfesse que c'est vne chose difficile & du tout contraire à la nature de l'homme: mais il n'ya rien tant hault, qui ne soit attainct par la vertu de Dieu, laquelle ne nous faudra iamais, moyennant que n'oublions point de l'inuoquer. Et combien que à peine en trouueras tu vn qui soit tant aduācē en la loy de Dieu, qu'il ayt accomply ce cōmandemēt: nul toutesfois ne se peut vanter d'estre filz de Dieu ne se glorifier du nom de Chrestien, s'il n'est en partie vestu d'vn tel cœur, & s'il ne bataille iour nellement avec l'affection contraire.

Resiouyssez vous avec ceux qui s'esjouysent, & plourez avec les plourās, ayans vn mesme courage les vnz vers les autres.

Ces trois choses icy sont tellement conioinctes ensemble, que les deux premieres sont les parties, & que la tierce les comprend soubz soy Et seruēt à ce que nous nous accōmodiōs l'vn à l'autre autant qu'il sera possible. Et quelque chose qu'il aduienne à quelcun, que chascun transporte en soy l'affection de l'autre: soit qu'il faille auoir cōpassion es choses aduerses ou

se resiouir des choses prosperes. Et certes ne se resiouir de la felicité de son frere, ce vient d'enuye & ne se cōtrister s'il a mal, vient d'inhumanité. Qu'il y ayt donc en nous vne telle compassion laquelle nous puisse tous ensemble conformer aux affections.

N'estimez point arrogamment de vous : mais accommodez vous aux choses de petite estime. Ne soiez pas oultreuidez en vous mesmes.

L'Apostre parle plus clerement en Grec & conuient mieux avec l'opposite, disant: Ne pensez point choses haultes, mais accōmodez vous aux choses de petite estime. parquoy il entend, qu'il n'appartient point à l'homme Chrestien d'aspirer ambitieusement aux choses, par lesquelles il excede les autres, ny estre de hault courage, mais qu'il pense plustost à modestie & mansuetude. Car par icelle nous sommes excellens deuant le Seigneur, & non pas par orgueil & mespris des freres. Ce commandement sert bien à ce qui est dict dessus. Car il n'y a rien qui separe plus l'vnité, de laquelle à este parle, que quand nous nous esleuons, & aspirons de paruenir au plus hault lieu. Icy donc est condamnée toute ambition & elation de cœur la quelle s'aduance sous le nom de

de magnanimité. La principale vertu des fideles est modestie ou submission, laquelle ayme mieux laisser l'honneur aux autres, que le prendre deuant. A ce conuient ce que sensuit: car il n'y a rien qui enfle plus les cœurs, que l'opinion de sa prudence. Il veut donc qu'en l'ostant, nous oyons aussi les autres, & que croyons & obeissions à leurs conseilz.

Ne rendez à personne mal pour mal.

Ce n'est quasi en rien differant de ce qui sensuit vn peu après, sinon que vengeance est plus que ceste maniere de recōpense. Car nous rendons aucunesfois mal pour mal, là mesmes ou nous ne demandons point vengeance pour l'injure à nous faicte. Comme quand nous ne receuons point amiablement ceux qui ne nous font point de bien. car nous auons accoustumé d'estimer le merite d'vn chascun vers nous, ou la puissance de meriter, afin que facions seruice ou à ceux ausquelz nous sommes desia obligez, ou à ceux desquelz nous attendons quelque chose: que si aucun nous a refuse de nous ayder en nostre necessité ne l'aydons nō plus au besoing, qu'il ne nous a ayde, luy rendāt (comme on dit communement) la pareille. Il y a d'autres & semblables exēples, esquelz ont rend mal pour mal, sans manifeste vengeance.

Procurez choses honnestes deuant

tous hommes.

Mettans peine que tous soyent edifiez par vostre preudhommie. car comme il nous est necessaire d'auoir pure conscience deuant Dieu, aussi ne fault il point mespriser nostre bonne renommée enuers les hommes. Car s'il est conuenable que Dieu soit glorifié en noz œuvres, d'autât est diminué la gloire d'iceluy, quâd les hommes ne voyent rien digne de louenge en nous. Et sa gloire n'est point seulement obscurcie, mais iniure aussi luy est faicte, car les ignorans tirent tout le mal que nous faisons au vray pere de l'Euangile. Et quand il nous est cōmandé de procurer choses bonnes & honnestes deuant les hommes, il fault ensemble noter à quelle fin. Car la fin n'est point que soyons estimez & priez d'eux. Car Christ nous defend soigneusement vne telle cupidité, quand il nous commande de faire le bien arriere des hōmes, en demandant seulement le tesmoignage de Dieu : mais afin que esleuans noz cœurs vers Dieu, nous luy donnions la gloire, & afin que par nostre exemple les hommes soyent excitez à l'estude de iustice, & afin aussi qu'ilz sentent vn bon odeur & souef de nostre vie, pour estre attirez à l'amour de Dieu. Que si nous sommes vituperez pour le Nom de Christ, nous ne laissons pas pourtant à procurer choses honnestes
entre

entre les hommes : mais alors est accôply ceste parolle, que nous sommes estimez comme menteurs , & que toutesfois nous sommes veritables, &c.

Si se peut faire, autant qu'en vous est, ayez paix avec tous hommes.

C'est vn singulier don & vne belle grace en l'homme Chrestien d'estre tellement paisible & ainsi ordonner sa vie, qu'il puisse estre aymé de tous. si nous voulons mettre nostre estude à ce, il cōvient non seulement que ayons en nous vne souueraine equité, mais aussivne souueraine cōmodité & facilité de meurs : laquelle puisse non seulement gagner les iustes & les bōs, mais aussi abattre les cœurs des infideles. Et se fault en ce garder de deux choses : premierement que ne affectiōs point d'estre agreables tellement que nous refusions d'estre hays d'un chascun pour Iesus Christ, quand il sera besoing . Et de vray nous en voyons aucuns , lesquelz sont agreables à tous pourtāt qu'ilz sont paisibles & mansuetz de meurs, toutesfois ilz ont pour aduersaires, mesmes leurs prochains amys à cause de l'E uāgile. D'autre part il fault prédre garde que la facilité ne se tourne en flaterie, ou q̄ nous repre niōs les hommes de leurs vices pour auoir paix avec ceux. Pourtant dōc qu'il ne se pouoit faire que

que eussions paix avec tous, il a adiousté deux particules pour exceptiō, ascauoir, si il se peut faire, & autāt qu'il est en vous. Or il faudra estimer ce selon l'office de foy & de charité, que ne violons point la paix, si ne sommes contrainctz de l'un ou de l'autre.

Ne vous vengez point vous mesmes, mes bien aymez : mais donnez lieu à ire:

Le mal lequel il corrige icy est plus grief que celuy duquel il a parlé cy dessus, comme nous en auons aduisé le Lecteur. Tous deux toutefois procedent d'une mesme fontaine: Ascauoir du trop grand amour de nous mesmes, & de l'orgueil engendré en nous, lequel fait que nous fauorisons à noz vices, & ne pouons supporter les vices des autres. Pourtant donc que ceste maladie engendre bien prés en tous vne furieu se cupidité de se venger, subit qu'ilz sont un peu touchez, il cōmande icy que ne attentions point de nous venger, combien que soyons griefue-ment blessez, mais que l'aissions la vengeance au Seigneur. Et pourtāt que ceux lesquelz sont prins vne fois de ceste puissante affection, ne se laissent point facilement brider, il nous tend la main, doucement nous appellant freres, afin de nous retenir. Le commandement donc est tel, que nous ne nous vengeons point, ou ne desi-
rons

rons point de nous venger. Il met la raison, pourtant qu'il fault donner lieu à ire. Or dōner lieu à ire, c'est laisser à Dieu la puissance de venger, laquelle luy ostent ceux qui se veulent venger. Parquoy s'il n'est pas licite d'vsurper l'office de D I E U, il ne nous est pas aussi licite de nous venger. Car ainsi faisans nous preuenons le Iugement de Dieu. qui s'est reserue cestuy office. Il signifie aussi ensemble, que Dieu fera la vengeance pour ceux qui attendent patiemment l'ayde d'iceluy, & que ceux que le preuient ne laissent point de lieu à l'ayde de Dieu. Et fault noter que non seulement il defend icy, de nous venger de nostre main, mais aussi que nostre cœur ne soit point tenté de telle conuoytise. C'est donc vne chose vaine de distinguer icy entre la vengeance publique & particuliere. Car celuy lequel demandel'ayde du Magistrat d'un cœur mal vueillant & conuoiteux de vengeance, n'a nō plus d'excuse, que celuy qui trouue maniere de se venger de soy mesme.

Car il est escrit: A moy est la vengeance: ie le rendray, dit le Seigneur.

Il amaine la probation du cantique de Moyse Deut. 32. ou le Seigneur denonce qu'il prendra vengeance de ses ennemis. Or les ennemis de Dieu sont tous ceux qui vexent les seruiteurs d'iceluy sans cause. Celuy qui vous touche
(dit

(dit il) il touche la prunelle de mon œil. Soyons donc contents de ceste consolation : que ceux n'eschapperont point la peine, qui nous font mal sans cause: & que aussi en souffrât nous ne nous rendrōs point plus subiectz aux iniures des mauuais: mais plustost donnerons lieu au Seigneur, lequel est nostre seul vindicateur & liberateur, pour nous dōner ayde. Cōbien qu'il n'est point mesmes licite de requérir à Dieu vengeance de ses ennemis, mais prier qu'ilz se conuertissent afin qu'ilz soyent amys. Que si perseuerent en leur malice, il leur aduiendra ce qui est aduenue aux autres contempteurs de Dieu.

Si donc ton ennemy a faim, dōne luy à manger: s'il a soif donne luy à boyre.

Il monstre maintenant comment nous pouuons vrayement accōplir les commandemens de ne se venger & de ne rendre mal pour mal, Ascauoir si non seulement nous nous gardons de faire iniure, mais que aussi faciōs bien à ceux qui nous font iniure. Car c'est se venger aucunement, quand nous refusons de bien faire à ceux qui nous ont mal fait. Soubs le nom de viande & de beuorage, entendz toutes les autres especes de beneficence. Autant donc que tu
puif-

puissance porte, en quelque chose que ton ennemy aura besoing, ou de tes richesses ou de ton conseil ou de ton labeur, tu luy dois secourir. Il appelle nostre ennemy, non pas celuy que nous haïssons, mais celuy lequel a inimitié avec nous.

Car en ce faisant, tu luy assembleras des charbons de feu sur la teste.

Pourtant que nous ne perdons' point volontiers nostre peine, il mōstre quel fruit en vient, quand nous faisons bien à nos ennemis. Aucuns entendent par *charbons confusion*, laquelle viét sur la teste del'ennemy, si nous luy faisons bien, combien qu'il n'en soit point digne, & qu'il ayt mesme merité le contraire. Les autres ayment mieux entendre, que le cœur d'iceluy est attiré à nous aymen, quand il se voit tant amiablemēt traité. Mais ie le prends plus simplement. Que le cœur d'iceluy sera rompu en l'une partie ou en l'autre. Car certes ou l'ennemy sera amolli, ou s'il est tant cruel, qu'il ne se puisse adoucir, il sera touttefois bruslé & enflammé par le tesmoignage de sa conscience, laquelle se sentira pressée par vostre benignité.

Ne sois point vaincu du mal : mais surmonte le mal par bien.

Il semble que ceste sentence soit mise pour confirmation. Car nous auons icy a cōbattre avec peruersité. Si nous mettons peine à la rendre, nous confessons que sommes vaincuz d'icelle. Au cōtraire si nous rendōs bien pour mal, nous mōstrōs par vne telle œuvre la cōstance inuidible de nostre cœur. Et certes c'est vne tresbel le maniere de vaincre, de laquelle le fruit n'est point seulement en la conception du cœur, mais il se sent aussi de fait: entant que le Seigneur baille bonne yssue à leur patience, & meilleure qu'ilz ne l'a scauroyent desirer. Au cōtraire celuy qui essayera de vaincre le mal par le mal, parauanture qu'il vaincra son ennemy par malice, mais ce sera en sa ruyne, pourtant que ainsi faisant, il sert au diable.

Chap. XIII.

Toute personne soit subiecte aux puissances superieures.

Veu que l'Apostre traicte tant diligemment ce lieu en l'institution de la vie Chrestienne, par ce appert qu'il a este contraint par quelque grande necessité: laquelle comme ainsi soit que la predication del'Euangile l'ayt tousiours avec
luy

luy, en ce temps là principalement il la pouoit bien auoir. Car il y a tousiours des espritz tumultueux, lesquelz croyét que le regne de christ n'est point assez exalté, sinō que toutes les puissances terriēnes soyent abolies, & qu'ilz ne iouissent pas bien de la liberte' donnée par Christ, s'ilz n'ont iette' toute charge de seruitude humaine. Toutesfois les Iuifz plus que les autres ont estez en cest erreur. car ilz leur sembloit vne chose indigne, que la lignée d'Abraham, de laquelle le regne auoit esté tresflorissant deuant l'aduenemēt du Redempteur, demourast en seruitude, iceluy Redempteur estant desia manifeste. Il y auoit aussi vne autre chose laquelle retiroit autant les Gentilz comme les Iuifz de l'obeissance de leurs princes, pourtant que non seulement les Princes auoyent la foy en horreur, mais aussi persecutoyent trescruellement la Religion. Parquoy leur sembloit bien estrange de les recongnoistre pour leurs Princes, veu qu'ilz mettoyent peine d'oster le Royaume à Christ Seigneur vnique du ciel & de la terre. Il est vray semblable que Paul a esté incité pour ces causes de confermer plus soigneusement la puissance du Magistrat. Et premierement il met vn commandement general, par lequel il comprend en somme ce qu'il doit dire. Et puis il met après ce que fait à l'exposition & probation de ce commandement. Il appelle les puissances superieu-

res, nō point celles qui tiēnent le souuerain empi-
re: mais celles qui sont esleuées par dessus les au-
tres hommes. les Magistratz donc sont ainsi ap-
pellez au regard de leurs subiectz, & non point
au regard l'un de l'autre. Et certes il me semble
que l'Apostre a voulu par ce mot oster la curio-
sité friuole des hommes, lesquelz ont accoustu-
mé de s'enquerir souuēt, par quel droit ont ob-
tenu la puissance ceux qui ont les seigneuries. car
ce nous doit estre assez, qu'ilz president. Car ilz
ne sont point paruenuz par leur propre vertu en
vne telle superiorité, mais y ont estez mis par la
puissance de Dieu. Quand il dit, toute personne,
il oste par ce toute exception, afin que aucun ne
cherche point d'estre affranchy quant à la sub-
iection commune.

Car il n'y a point de puissance sinon
de par Dieu: & les puissances qui sont,
sont ordonnées de Dieu.

C'est la raison pourquoy nous deuons estre
subiectz aux Magistratz: à cause qu'ilz sont con-
stituez par l'ordonnance de Dieu. Que s'il plait
ainsi au Seigneur de gouverner le monde: ce-
stuy là veut rompre l'ordre de Dieu, & resiste
mesme à Dieu, quiconque mesprise la puissance.
car mespriser sa prouidēce n'est autre chose que
entreprendre la guerre contre luy. Mais il faut
enten-

entendre que les puissances sont de Dieu, non pas comme la peste, la famine, la guerre & autres peines des pecheurs sont dictes estre de Dieu: mais pourtât qu'il les a institue pour l'administration legitime & droite du monde.

Parquoy, qui resiste à la puissance, il contreuient à l'ordonnance de Dieu. Et ceux qui y contreuient, ilz receuront damnation sur eux mesmes.

Pourtant que nul ne peut resister à Dieu, si non à son dommage, il menace de punition tous ceux qui en ce resisteront à la prouidence de Dieu. Il se fault donc garder de point encourrir ceste denonciation. Et par iugement ou damnation ie n'entends point seulement la peine de laquelle le Magistrat punit, comme s'il eust voulu dire, ceux estre à bon droit punis, lesquels s'esleuent contre le Magistrat, mais toute vengeance de D I E U, en quelque maniere qu'elle soit faicte. Car il enseigne en general à quelle fin viendront ceux qui bataillent avec D I E U:

Car les Princes ne sont point à craindre pour la bonne œuvre, mais pour la mauuaise. Or ne veux tu pas crain-

dre la puissance : fais bien, & tu rece-
uras louenge d'icelle.

Il nous recommande aussi maintenant l'obeis-
sance des Princes pour l'utilité. Or l'utilité est
que le Seigneur a voulu par telle maniere prou-
voir à la tranquillité des bons, & restreindre la
malice des meschantz. Par lesquelles deux cho-
ses l'intégrité du genre humain est conseruée.
Car si on n'empesche la fureur des mauuais, &
que les Innocens ne soyent preseruez de la con-
uoitise d'iceux, tout yra subitement à perdition.
si donc c'est le seul remede, pour deliurer le gen-
re humain de perdition, il doit estre diligem-
ment conserue par nous : voire si nous ne nous
voulons declarer ennemis publiques du genre
humain. Et quand il adioust, ne veux tu pas
craindre la puissance? fais bien. il monstre par ce
qu'il n'y a point de raison pour laquelle nous
deuiôs auoir horreur du Magistrat, voire si nous
sommes bôs. Et mesmes que c'est vn tesmoigna-
ge secret d'une mauuaise conscience, & laquel-
le machine quelque mal, quand aucun ne veut
point estre subiect au Magistrat. Mais il entend
de parler du vray & nayf office du Magistrat.
lequel, combien que ceux qui ont les Seigneu-
ries, ne l'exercent point deuëment, toutefois si
leur fault il porter l'obeissance deuë aux Princes.
car si le mauuais Prince est le foet du Seigneur
pour

pour punir les pechez du Peuple , pensons que ce se fait par nostre faute , que l'excellente benediction de D I E U nous est tournée en malediction. Et pourtant 'ne laissons pas de porter reuerence à la bonne ordonnance de dieu. Ce que ferôs facilement, si nous nous imputons tout le mal qui sera en icelle. Il enseigne donc icy à quelle fin les Magistratz sont ordonnez du Seigneur . Dequoy l'effect seroit tousiours, si vne tant noble & salutaire ordonnance n'estoit corrumpe par nostre coulpe. Combien que les Princes n'abusent iamais tellement de leur puissance en vexât les bons & les Innocés, qu'ilz ne retiennent en leur tyrannie quelque espece de iuste condamnation . Il n'y a donc nulle tyrannie, laquelle ne soit en quelque sorte en ayde pour conseruer la societé des hommes. Il a pareillement icy noté deux parties, esquel-les les Philosophes ont dit consister l'administration d'une repu. bien ordonnée , A scauoir , le loyer des bons, & la punition des mauuais. Ce mot, louenge, a icy vne ample signification selon la proprieté du langaige Ebraïque.

Car elle est seruante de Dieu pour ton bien. Que si tu fais mal, crains. Car elle ne porte point le glaiue sans cause.

Les Magistratz peuuent par ce apprendre quelle est leur vocation. Car ilz ne dominant point pour eux, mais pour le bien publique. Et ne sont point cōmis d'une puissance effrenée : mais de celle qui est estraincte au salut des subiectz. D'auantage estans en leur domination ilz sont obligez à Dieu & aux hommes. Car pourtant qu'ilz sont enuoyez de Dieu & font l'œuvre d'iceluy, ilz luy rendront compte. Et puis le *ministere* au quel Dieu les a mis regarde les subiectz, parquoy ilz leur sont debteurs. Et sont admonestez aussi les subiectz que ce vient de la benignité diuine, qu'ilz sont defendus & gardez cōtre les iniures des meschantz par le glaue des Princes.

Entant qu'elle est seruante de Dieu pour prendre vengeance, en ire d'iceluy qui fait mal.

C'est l'autre partie de l'office des Magistratz, qu'ilz doyuent reprimer l'iniquité des mauuais par force, quand ilz ne veulent point se laisser gouverner par les Loix : & prendre vengeance de leurs crimes, ainsi que le Iugemēt de Dieu le requiert. Car prendre vengeance en ire, vault autant comme, executeur de l'ire de Dieu. Et prouue ce par l'usage du glaue : lequel le Seigneur luy a baillé en la main. C'est vn lieu notable pour prouuer le droit du glaue. Car si le
Sei-

Seigneur en armant le Magistrat, luy a aussi cō-
mâde l'usage du glaiue, toutes les fois qu'il préd
vengeance des mauuais par peine capitale, en
exerceant la vengeance de Dieu: il obeyt aux
commandemens d'iceluy. Que ceux donc con-
tendent avec Dieu, qui disent qu'il n'est pas lici-
te de resprendre le sang des malfaiçteurs.

Et pourtant il fault estre subiectz, nō
point seulement pour l'ire: mais aussi
pour la conscience.

*Il repete icy par maniere de recueil ce qu'il
auoit commandé au commencement de faire
obeissance aux Magistratz, & fait ce avec vne
declaration: ascauoir qu'il leur fault obeir, non
seulement pour vne necessité humaine, mais afin
aussi que nous obeissions à dieu. Car il a mis ire
pour vengeance, laquelle pourroyent prendre
les Magistratz pour le mespris de leur dignité,
comme s'il eust dict, il ne fault donner lieu
pourtant qu'on ne peut resister aux plus puis-
sans sans punition, comme on endure les iniu-
res lesquelles on ne peut repoulses: mais il fault
volontairement se soubmettre à quoy la Pa-
rolle de D I E V astrainct la conscience. Donc
quand mesme le Magistrat ne seroit point ar-
me, & qu'on le pourroit irriter sans estre puny,*

toutesfois il ne faudra non plus ce attenter que si nous voyons la peine estre presente. Car il n'appartient point à l'homme priué d'oster la seigneurie à cestuy lequel le Seigneur a mis par dessus nous avec puissance. Et est toute ceste disputation des presidences ciuiles. Parquoy en vain labeurent d'establir par ce leur tyrannie sacrilege ceux qui vsurpent seigneurie sur les consciences.

Pour ceste cause aussi payez vous les tributz : car ilz font les ministres de Dieu s'employans à cela.

Par occasion il fait mention des tributz desquelz il deduit la raison de l'office des Magistratz. Car si c'est leur office de garder & cōseruer la trāquillite des bons en son entier, & resister aux mauuaises entreprinſes des meschantz, ilz ne peuuent ce faire, s'ilz ne sont assiste & aydez par puissance. Par droit donc on leur paye les tributz pour soustenir les frays & despendz tant necessaires. Et quant à la maniere de payer les tributz & Peages, ce n'est pas icy ou il en faille traicter plus amplement. Et ne nous appartient point aussi de ordonner aux Princes cōbien ilz doyuent despendre en chascune chose & affaire, ou de leur faire rendre compte. Toutesfois il fault qu'ilz ayent
me-

memoire, que tout ce qu'ilz ont du peuple, est comme vn bien publique, & non point vn instrument de leur concupiscence & plaisir priuè.

Rendez donc à tous ce qui leur est deu, à qui tribut, le tribut: à qui peage, le peage: à qui crainte, la crainte: à qui honneur, l'honneur.

Il me semble que l'Apostre a voulu icy sommairement comprendre en quoy gist l'office des subiectz enuers les Magistratz: Ascauoir qu'ilz les ayēt en pris et hōneur. qu'ilz obeyssent à leurs edictz, loix & iugemēs: & qu'ilz payent les tributz & peages. Soubs le nom de crainte, il signifie obeissance. Par les peages & tributz, il n'entend point seulement les passeportz & impositions, mais aussi les autres reuenuz.

Ne deuez rien à personne sinon que vous aymiez l'vn l'autre.

En prenant simplement ce que dit icy l'Apostre, i'estime qu'il a voulu referer ce commandement de la puissance des Magistratz à la loy de dilection, afin qu'elle ne semble à aucun estre fable, comme s'il eust dict: Quand ie requiers que vous obeyssiez aux princes, ie ne requier autre chose sinon ce que tous fideles doiuent faire par la loy de dilection. Car si vous voulez

du bien aux bons (ne le vouloir ce seroit certes inhumanité) vous deuez mettre peine que les loix & les iugemens soient en leur valeur: & que ceux qui ont les loix en leurs mains ayent le peuple obeyssant, par le benefice desquelz tous sont en tranquillité & repos. Celuy donc viole charité, lequel oste le Magistrat, car de ce sensuyt le troublement de toutes choses.

Car qui ayme autruy, il a accompli la loy.

La deliberation de Paul est de reuoker tous les *commandemens de la loy à dilection*, afin que scachions adonc auoir bien obey aux *commandemens*, quand nous gardons dilection. Et ce afin que ne refusions de porter aucune charge pour garder charité. Et ainsi conferme tresbien ce qu'il a commandé de l'obeissance deue au Magistrat, en quoy consiste vne bonne partie de charité. Aucuns sont icy empeschez, & ne peuuent bonnement sortir de ceste difficulté, que Paul enseigne la loy estre accôplie si nous aymons nostre prochain: mais Paul ne regarde point à toute la loy. il parle seulement des seruices lesquelz la loy nous commande de faire à nostre prochain. Les sophistes monstrent leur cauillation quand ilz mettent peine de tyrrer
hors

hors ceste sentēce de la iustificatiō des œuures. Car Paul ne dit point ce que les hommes font ou ne font point: Mais il parle sous condition, laquelle tu ne trouueras nulle part estre accomplie.

Car ce: Tu ne feras point adultere, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu diras point faux tesmoignage, Tu ne conuoiteras point, & s'il y a aucun autre commandement, il est sommairement compris en ceste parolle: Tu aimeras ton prochain comme toy-mesme.

On ne peut cōclure de ce quelz cōmandemens sont contenuz en la seconde table, veu qu'il adiouste en la fin, & s'il y a aucun autre cōmandement. Car il a laissé derriere le cōmandement d'hōnorer les parēs. Toutefois il pourroit sembler estrange que ce est laissé, qui seruoit tresbien à l'affaire. Mais que dirons nous, s'il à ce laisse, afin qu'il ne rendist son argumēt plus obscur? mais cōme ie n'oseroie ce affermer, aussi ie ne voy icy rien defaillir pour ce qu'il pretēdoit.

Asca

Ascauoir que si Dieu n'a pretendu autre chose par tous ses commandemens, sinon de nous instruire à charité, il faut en toutes manieres mettre peine de paruenir à icelle.

La dilection ne fait point de mal au prochain. Donc la consommation de la loy, c'est dilection.

Il prouue par l'effect ce qui est en tous ces commandemens estre contenu sous charité. Car celuy qui aura vraye charité iamais ne luy viendra audeuant de nuire à ses freres. Car que defend toute la loy, sinon que ne nuissions aucunement à nostre prochain. Et quant à ce qui repete de la dilectiō, qu'elle est l'accōplissement de la loy, entends le comme dessus: de ceste partie de la loy, laquelle regarde la sobriere des hommes. Car la premiere table laquelle est du seruice de Dieu n'est point icy touchée.

Et comme ainsi soit que scauōs estre le temps, qu'il est heure de nous leuer du somne: car maintenant le salut est plus près de nous, que lors que nous l'auons cuydé.

Il vient icy à faire vne autre exhortation. Pourtant que le Seigneur s'est declare à nous

par

par Christ le soleil de iustice, il faut que facions ce qu'ont accoustumé de faire ceux qui cheminent en plein iour & en la presence des hōmes. Car iceux se gardent soigneusement de commettre chose vilaine ou deshoneste, pource que s'ilz offensent aucunement, ilz se rendent coupables deuant trop de tesmoingz. Or nous qui sommes tousiours en la presence de Dieu & des Anges, qui auons deuant les yeux Christ le soleil des ames, il nous conuient beaucoup plus de nous garder de toute deshonesteté. Le but donc de ces parolles est tel: Puis que scauons le tēps conuenable estre maintenant venu, au quel nous faut resueiller, iettons tout ce qui est de la nuit. Iettons toutes les œuures des tenebres, veu que les tenebres sont desia chassées, & mettans nostre estude à faire les œuures de lumiere, cheminons comme il faut cheminer de iour. Et pource qu'il y a icy vne allegorie, il faut noter ce que chascune partie signifie. Il appelle nuit l'ignorance de Dieu, en laquelle quiconque est derenu, il est comme errant & endormy en la nuit. Car les infideles ont ces deux maux en eux, qu'ilz sont aueugles & estonnez. Et signifie c'est estonnement par le sommeil, lequel n'est autre chose que l'image de la mort. Il nomme la reuelatiō de la verité diuine, lumiere, par laquelle le Christ le soleil de iustice nous est apparu. Il met, leuer du sommeil ou resueiller, pour se prepa

rer a faire le seruice lequel le Seigneur requiert de nous. Et les œuures de tenebres pour les œuures deshonnestes & criminelles: car la nuit est sans vergoigne. Les armures de lumiere pour operations honnestes, sobres & chastes, pour lesquelles le iour est ordonné. Et les appelle armures plustost que œuures, pourtant qu'il faut batailler dessous le Seigneur. Ce qui sensuyt: Car maintenant le salut est plus près &c. s'expose en diuerses manieres. Mais il me semble que la plus simple sentéce est ceste: Le salut est maintenant plus près que au temps auquel nous auons commence de croire, en referant ce au temps lequel à precedé la foy.

La nuit est precedée, & le iour approche. reiettons donc les œuures de tenebres & soyons vestuz des armures de lumiere, tellement que nous cheminions honnestement comme par iour.

Ascauoir deuant que Dieu se fust monstré à nous, nous estions en tenebres, ou nul salut ne se declaroit. Maintenant l'esperance de resurrection nous est mise deuant les yeux par l'Euangile, laquelle nous doit resuciller, afin que ne nous endormions point en terre.

Non

Non point en gourmādises & yurongneries, non point en couches & infametez, non point en noyse & enuie.

Il à mis trois manieres de vices, & chascun d'iceux a signifie par deux noms: ascauoir gourmādises & excès en viures, paillardise & les infametez qui luy sont cōioinctes, enuie & noyse. Si ces choses sont tant deshōnestes, que mesmes les hōmes charnelz ont vergoigne de les commettre en la presence des hōmes, il est bien conuenable que nous nous en gardions cōtinuellement, entant que conuerfons en la lumiere de Dieu, voire mesmes quand nous sommes separez des hommes.

Mais soiez vestuz du Seigneur I E-
SVS CHRIST.

Ceste metaphore est fort vsitée és escritures, laquelle est és choses qui appartiennēt ou pour orner l'hōme ou pour le rendre difforme. ce que lon voit és vestemens. Car vne robbe orde & deschirée le desnōnore, & vne belle & nette luy fait auoir grace. Or icy vestir Christ signifie estre garny de toutes partz de la vertu de son esprit, par laquelle soient réduz idoynes à toute sainteté: car ainsi est restaurée en nous l'image de Dieu, laq̃lle est l'ornemēt vnique de l'ame. Et nayez point soing de la chair en

ses con

ses concupiscences.

Tant que nous portōs nostre chair avec nous nous ne pouons du tout ietter le soing d'icelle. Car nostre conuersation est tellemēt au ciel, que nous sommes encore comme pelerins en la terre. Il faut donc auoir soing des choses appartenātes au corps, mais nō autremēt que des choses qui seruent à faire son pelerinage, & nō pas qu'elles nous facēt mettre en oubly nostre pays: Et pource à il faict c'este ordonnance, afin que seruions à la necessitē de nostre chair, & nō pas à nostre concupiscence, & ainsi nous vserons de ce present siecle, comme n'en vfans point.

CHAP. XIII.

ET receuez entre vous celuy qui est debile en foy.

Il vient maintenant au commandement lequel est fort necessaire pour l'institution ecclesiastique: c'est que ceux qui sont les plus aduancez en la doctrine Chrestienne, s'accommodent aux plus ignorans, & qu'ilz employēt leur force pour soustenir la foiblesse d'iceux. Car il y ena aucuns au peuple de Dieu encore foibles, lesquen

lesquelz faut traicter en grande mansuetude & clemence, autrement ilz perdront courage, & finalement s'esfrâgeront de la religion. Ce qui est vray semblable auoir esté principalement en ce temps la. Car les Eglises estoient meslées de Iuifz & de Gentilz, desquelz les vns auoient estez long temps accoustumez és obseruations de la loy Mosaique, & nourris en icelle dès leur enfance, & pourtant ne pouoient facilement se retirer d'icelles, & les autres pour ce qu'ilz n'auoient rien aprins en icelles reiectoient le ioug lequel il n'auoient point accoustumé de porter. Et pourtant que l'homme est prompt & enclin par la diuersité des opinions à débats & contentions. *L'Apostre monstre comment ceux qui sont ainsi differens en opinion, pourrôt cōuenir entre eux sans dissentiō. Et baille vne tresbonne maniere, c'est que les plus robustes soustiennent les plus foibles, & ceux qui ont mieux profité les plus ignorās. Car si Dieu nous cōferme plus que les autres il ne nous dōne point force, afin que oppressiōs les foibles. Et n'appartiēt point aussi à la sapiēce chrestienne d'estre oultre cuy de oultre mesure, ne de mespriser les autres. Il adresse donc pour ceste raison la parolle aux plus entenduz & ceux qui sont desia confermez, lesquelz sont plus obligez à ayder leurs prochains, d'autant qu'ilz ont receu plus grande grace du Seigneur.*
Non pas en differences de questions.

C'est vne oraison imparfaicte . Toutesfois il ne veut autre chose dire, sinon que les foibles ne soient point faschez par questions importunes. Ainsi appelle il les questions difficiles & obscures, par lesquelles les consciences foibles sont inquietées & troublées, sans edification. Il faut donc veoir, quelles questions vn c hascun pourra porter. Car il faut bailler doctrine à vn chascun selon sa capacite.

Celuy qui croit, qu'il mange de toutes choses: mais celuy qui est foible, mange des herbes.

En ceste translation j'ay ensuiuy la leçon de mon liure, laquelle me sembloit plus conuenable. Il appelle les croyans ceux qui sont asseurez en leur conscience. A ceux la il permet indifferemment l'usage de toutes choses. Et cependant le foible mange des herbes, & s'abstient de ce de quoy l'usage ne luy semble point licite. Si la leçon vulgaire plaist mieux, ie ne la mesprise point aussi.

Celuy qui mange, qu'il ne desprise point celuy qui s'abstient. Et celuy qui s'abstient, qu'il ne condamne pas celuy qui mange: car Dieu la accepte.

Il re

Il remédie prudemment aux vices des deux
 coustez. car les plus fortz ont ce vice, qu'ilz mes-
 prisent les scrupuleux cōme gens superstitieux,
 & s'en moquent. Au contraire les scrupuleux
 ne se peuuent garder de iuger temerairement &
 de cōdamner ce qu'il n'entendent point. Car ilz
 estiment estre mauuais ce qu'ilz voyent estre
 faict contre leur sens. Il retire donc les vns de
 contemnement, & les autres de trop grande se-
 uerité. Pourtant que la raison laquelle il met ap-
 partient à routes les deux manieres de gens, il la
 faut approprier à tous les deux mēbres. Quand
 tu vois (dit il) vn homme illuminé de la cognois-
 sance de Dieu, tu as assez de tesmoignage, qu'il
 est accepté du Seigneur. Si tu le mesprises ou
 condamnes, tu reiettes celuy que Dieu a receu.

Toy qui es tu qui iuge du seruiteur
 d'autrui?

Tout ainsi que entre les hōmes tu ferois inci-
 uilemēt, voire mesmes orgueilleusemēt, si tu vou-
 lois contraindre le seruiteur d'autrui à faire se-
 lon tes loix, & exiger toutes ses œures selon la
 reigle de ta volunté. Aussi tu prends trop d'au-
 torité, si tu condamnes au seruiteur de Dieu ce
 qui ne te plait point. Car il ne t'appartient
 point de luy ordonner ce qui doit faire,

& ce qu'il ne doit pas faire, & ne luy est point aussi necessaire de viure selõ ta loy. Et ceste puissance de iuger laquelle nous est ostée, appartient tant à la personne comme aux œuvres. Esquelles choses toutesfois y a grande difference. Car nous deuõs laisser l'homme, quel qu'il soit, à l'arbitre de Dieu. Et de ses faictz n'est point licite d'en ordonner selon nostre fantasie: mais par la parole de Dieu. Or le iugement lequel est prins de la parole n'est point humain ny aussi estrange del'homme. Paul donc veut icy nous retirer de tout iugement temeraire, auquel tombent ceux qui osent prononcer des faictz des homes sans la parole de Dieu.

Il se tient ferme ou trebuche à son Seigneur. & se tiendra mesmes ferme: car Dieu est puissant de le faire tenir ferme.

Comme s'il vouloit dire: Ceste puissance appartient proprement au Seigneur de reprouuer ce que le seruiteur fait, ou del'accepter. Parquoy celuy fait iniure au Seigneur, qui la veut transporter à soy. Par ce qu'il adioust apres, & se tiendra mesmes ferme, il ne nous commande point seulement de nous garder de condamner les autres, mais aussi nous exhorte à clemence,

&

& benigne, afin que ayons bon espoir de celuy, auquel nous voyons quelque chose de Dieu. Veu que le Seigneur nous a donne vne telle esperance, qu'il veut confermer plaine-ment, & amener à perfection celuy auquel il à commence l'œuvre de sa grace. Car l'argument qu'il fait de la puissance de Dieu, il ne le fait point simplement, comme s'il disoit, que Dieu le pourroit faire s'il vouloit: Mais il con- joint la volonté de Dieu avec sa puissance, à la maniere de l'escriture.

Certes l'un iuge d'un iour au regard de l'autre iour: & l'autre iuge de chascun iour egallement. Vn chascun soit certainement resolu en son sens.

Il a deu ant parle de la religion en l'eslite des viandes: Maintenant il baille vn autre exemple de la difference des iours, & estoient ces deux choses du Iudaïsme. Car comme ainsi soit que le Seigneur discerne entre les viandes en sa loy, & qu'il prononce aucuns d'iceux souilleez, en defendant l'usage d'iceux. Veu pareillement qu'il auoient aucunes festes & solennitez, & commande de les obseruer: Les Iuifz qui auoient estez nourris dès leur enfance en la do-

Erine de la loy , ne pouuoient oster la reuerence des iours , laquelle ilz auoient conceu dès le commencement , & auoient accoustumé toute leur vie, & n'osoient toucher aux viandes lesquelles long temps auoient eu en horreur. Ce procedoit de foiblesse qu'ilz estoient nourris en telles opinions. Car ilz eussent estimé autrement , s'ilz eussent eu certaine & clere connoissance de la liberté Chrestienne. Et ce procedoit de diuine reuerence qu'ilz s'abste-noient de ce qui leur sembloit estre illicite. Comme il feust venu de hardiesse & de mespris, s'ilz eussent attenté quelque chose contre leur conscience. l'Apostre donc met icy vne tresbon ordre, quand il commande que chascun soit asseuré de son conseil. Parquoy il entend que les Chrestiens doiuent tellement mettre leur estude a estre obeissantz qu'ilz ne facent rien sans auoir estime, ou plustost sans estre certains que ce plait à Dieu.

Celuy qui a cure du iour, il a cure
au S E I G N E V R , & qui n'a
point cure du iour, il ne l'a point au
S E I G N E V R. Qui mange, il
mange au S E I G N E V R, Car
il

il rend graces à Dieu. Et qui s'abstiēt,
il s'abstient au S E I G N E V R, &
rend graces à D I E V.

Veu que Paul scauoit bien que l'obseruation
des iours procedoit de l'ignorance de Christ, il
n'est point à croyre qu'il ayt voulu du tout ex-
cuser: & touteffois il semble par ses parolles, que
celuy n'offense rien le quel obserue le iour.
Car rien ne peut estre agreable à Dieu, qui ne
soit bō. Parquoy afin que tu cognoisses son sens
il conuient distinguer entre l'opinion que au-
cun à cōceu del'obseruation des iours, & l'ob-
seruation, à laquelle il s'astraint. Car l'opinion
est superstitieuse. Et ce ne nye point Paul,
lequel l'a desia accusée de foiblesse, & la blasme-
ra tantost plus aplain. Or quand à ce que celuy
qui est tenu de ceste superstition n'ose pas vio-
ler la solēnité du iour, ce est approuué de Dieu,
pource qu'il n'ose rien entreprendre, doubtrant
en sa conscience. Car que feroit le Iuif, qui n'a
point encore tāt profité, qu'il soit deliuré de la
religion des iours? Il a la parolle du Seigneut,
par laquelle l'obseruation des iours est recom-
mandée. Necessité luy est imposée par la loy.
L'Abrogation ne luy est point encore mani-
festée. Il ne reste donc autre chose sinon qu'en

attendant plus pleine reuelation, il se tiennent dedans les limites de sa capacite'. Et qu'il ne iouysse point du benefice de liberte' deuant qu'il est compris par foy. Ainsi faut il estimer de celuy qui se garde des viandes souillees. Car s'il en mange estant ainsi en doute, ce ne seroit point prendre le benefice de la main de Dieu, mais mettre la main aux choses defendues. Qu'il vse donc des autres qui luy semblent permises, & suyue la capacite' de son intelligence. Et ainsi il rendra graces au Seigneur, ce qu'il ne pourroit faire, s'il n'estoit certain auoir este repeu par le benefice de Dieu: Et pourtant il ne fera point à mespriser, comme s'il eust offense' le Seigneur par ceste sobriete' & timidite' fidele. Note ce qu'il dit, que alors nous mangeons au Seigneur & abstenons à luy, quand nous rendons graces. Parquoy l'usage n'est point pur ne l'abstinence pure sans action de graces. Il n'y a que le nom de Dieu seul, lequel quand il est inuoke', sanctifie nous & toutes noz choses.

Car nul de nous ne vit à foy, & nul ne meurt à foy: car soit que nous viuions, nous viuons au Seigneur: Ou soit que nous mourions, nous mou-

rons au Seigneur. Soit donc que nous viuons, ou que mourons, nous sommes au Seigneur.

Il conferme maintenant la sentence de dessus, prouuant la partie par le tout : Ascauoir que ce n'est point de merueille, si les actions particulieres de nostre vie doyuent auoir leur regard au Seigneur: veu que toute la vie doit estre menée à la gloire d'iceluy. Car la vie du Chrestien n'est pas bien ordonnée, si elle n'a la volonté diuine pour son but. Que si tu dois referer à iceluy tout ce que tu fais, il ne t'est nullement licite d'entreprendre aucune chose que tu pense luy desplaire; voire mesmes que tu ne sois certain qu'elle luy plaise. Viure au Seigneur, ne signifie point icy cōme au 6. chap. pour estre mené par son esprit: mais pour se gouverner à sa volonté & plaisir, & disposer ses affaires à la gloire d'iceluy. Et ne fault point seulement vīre au Seigneur: mais aussi mourir, c'est à dire, que tant la vie que la mort doit estre delaissee à son arbitre. Il adioust vne tresbonne raison, pource que soit que viuons, ou mourons, nous sommes à iceluy.

Car pour cela est Christ mort & ressus-
cité & retourné en vie: afin qu'il ayt

seigneurietant sus les mortz que sus les vifz.

C'est la confirmation de la raison laquelle il a maintenant baillée. Car pour prouuer qu'il fault viure & mourir au Seigneur, il auoit dict que nous sommes en la puissance de Christ, soit que viuons ou que mourons. Il monstre maintenant que à tresbon droit le Seigneur vsurpe ceste puissance sur nous : veu qu'il a acquise par si grand pris. Car en mourant pour nostre salut, il a acquis vne seigneurie laquelle ne se pouoit mesme perdre par mort. Et en resuscitant il a receu toute nostre vie en propre possession. Donc par sa mort & Resurrection il a merité que nous seruions à la gloire de son Nom tant en la mort qu'en la vie. Ce qui est dict icy, il est resuscité & retourné en vie, vault autant comme, il est restitué en vie par la resurrection, laquelle vie iamais ne prendra fin.

Mais toy pourquoy iuge tu ton frere? ou pourquoy desprise tu aussi ton frere? Certes nous comparoistrontous deuant le siege iudicial de Christ:

Pourtant qu'il auoit adiugé la vie & la mort de nous tous à Christ, il vient à faire mention
du

du Iugement, lequel le Pere luy a donné avec la seigneurie du Ciel & de la terre. Parquoy il conclud que c'est vne hardiesse trop grande à celuy lequel vsurpe iugement sur son frere: car par vne telle presumption ont osté à Christ nostre Seigneur sa puissance, laquelle luy seule a receu du Pere. Mais premierement il restrainct ceste hardiesse de iuger à cause de la fraternité. Car si le Seigneur a ordonné entre nous le droit de société fraternelle: il fault que égalité soit gardée. Celuy donc ne fait pas bien qui se vsurpe la personne du Iuge. Et puis il nous rappelle à ce seul Iuge: auquel on ne peut pas seulement oster la puissance; mais aussi on ne peut euer le siege iudicial d'iceluy. Comme ce seroit vne chose fort estrange entre les hommes si le coupable lequel doit estre assis aux basses chaires, fautaist au siege du Iuge; aussi n'est il pas moins absurde que l'homme Chrestien tyre à soy la liberté de iuger la conscience de son frere. Il y a quasi vn tel argumēt en Saint Iaqués chapitre quatriesme: Ascauoir que celuy qui iuge son frere, il iuge la Loy. Or celuy qui iuge la Loy, n'est point obseruateur de la Loy, mais Iuge. Mais au contraire, dit il, Il y a vn legislateur lequel peut sauuer & perdre. Il attribue à C H R I S T le siege iudicial pour la puissance de iuger, comme la voix de l'Archange est appellée autre part trompette, pourtāt qu'elle

le

le troublera les cœurs & estonnera les oreilles
de tous par son bruit.

Car il est escrit : Ie vy, dit le Seigneur.
Tout genou se ployera deuant moy,
& toute langue donnera louenge à
Dieu.

Il n'a point, comme il me semble, *allegue* ce
tesmoignage du prophete tant pour prouuer
la sentence du Iugemēt de Christ, laquelle estoit
certaine vers tous Chrestiens, que pour mon-
strer que tous doiuent attendre ce Iugement
avec *souueraine humilité & subiection* : ce que
aussi les parolles monstrent. Il a donc pre-
mierement tesmoigné par ses parolles que le Iu-
gement sur tous hommes appartient à Christ seu-
lement : maintenant il monstre par les parolles
du Prophete, qu'il fault que toute chair se humili-
lie en attendant ce Iugement. *Dauantage* com-
bien que le Seigneur au lieu preallegue du Pro-
phete predict en general que sa gloire sera illu-
strée vers toutes nations, & que sa maïesté sera
par tout exaltée laquelle estoit alors cachée en-
tre peu de gens, comme en quelque obscur an-
glet du monde: toutesfois si nous regardons de
plus pres, il est manifeste que l'accomplissement
de ce n'est point maintenant, & ne fut iamais en

ce monde , & n'y a point d'esperoir qu'il soit cy après. Dieu ne regne point maintenant au monde autrement que par l'Euangile , & n'est point autrement sa maïeste' honorée à droit , que la ou elle est cogneue & en admiration par la Parolle . Or la Parolle de Dieu a tousiours eu des ennemis, lesquels luy ont obstinément resisté: & des cōtempteurs, lesquels l'ont eu en moquerie comme vne farce ou vne fable. Et en y a encore aujourdhuy beaucoup de telz , & en sera tousiours. Par ce voyons nous que ceste Prophetie se commence bien en ceste vie presente: mais elle est loing de sa perfection iusques à tāt que le iour de la Resurrection derniere soit apparu ; auquel tous les ennemis de Christ seront prosternez , pour estre faictz la scabelle des piedz d'iceluy . Mais ce ne se pourra faire, si le Seigneur n'est assis en iugement. Il a donc bien applique' ce tesmoignage au siege iudicial de Christ. C'est aussi vn lieu notable pour confermer nostre foy touchant la diuinité erernelle de Christ. Car c'est Dieu lequel parle là: & le Dieu lequel a vne foys prononcé qu'il ne donnera point sa gloire à vn autre. Or si ce qu'il attribue là à soy seul, est accōply en Christ: il se manifeste de vray en Christ. Et certes la Verité de ceste Prophetie est adonc manifestement apparue , quand Christ a recueilly le Peuple à soy hors du monde vniuersel, & la reduit au service

de sa

de sa puissance diuine & en l'obeissance de l'E-
uangile. A ce a regarde Paul Philip. 2. disant, que
dieu a donne à son Christ vn Nom, auquel tout
genou se ploye maintenant. Mais ce sera mani-
feste plainement quand il sera monte au siege
iudicial pour iuger le vifz & les mortz. Comme
tout iugement luy est donne de son Pere au ciel
& en la terre. Il y a és parolles du Prophete, tou-
te langue me iurera : mais puis que le iurement
est vne espee de seruice diuin, ce que Paul a
mis icy donnera louenge, ne differe rien quant
au sens. Car le seigneur a voulu simplement affer-
mer, que tous hommes ne reconnoistront pas
seulement sa puissance : mais feront confession
d'obeissance & de bouche & par geste exte-
rieur du corps, lequel il a denote en disant, tout
genou se ployera.

Par ainsi donc vn chascun de nous
rendra compte à Dieu de soy mesmes.
Ne iugeons dōc plus l'vn lautre: mais
iugez plustost, que aucune occasion
de choppement ou de trebuchement
ne soit donnée à son frere.

Ceste conclusion nous rappelle à humilité &
submission. Parquoy subit après il infere, que ne
iugeons

iugeons point l'un l'autre. Pourtant qu'il ne nous appartient point d'vsurper l'office de iuger, veu qu'il nous est necessaire de nous assubiectir à iugement & ensemble rendre compte. Il a elegamment deduyt la reciprocation de la diuerse signification de ce verbe, iuger. Car au premier lieu il nous a defendu de iuger en condamnant: & au second il commande que nous iugeons en toute raison pour cuiten offension.

Je scay & tiens pour certain par le Seigneur Iesus, que rien n'est souillé de foy mesme, sinon à celuy lequel estime quelque chose estre souillée, elle luy est souillée.

Pour preuenir l'obiection que pouoyent faire ceux qui auoyent tant prouffité en l'Euāgile de Christ, qu'ilz ne discernoyēt point entre les viandes: il demonstre premierement quelle chose il fault sentir des viādes, si elles sont cōsiderées en elles mesmes: & puis il adioust cōment on peut offenser en l'vsage d'icelles. il pronōce dōc que nulle viāde n'est souillée à la cōscience droite & pure. Et qu'il n'y a aucun empeschement, que n'en puissios purement vser, s'il ne procede d'ignorāce & d'erreur. Car si aucun imagine quelque souillure estre en la viande, il n'en peut pas librement vser. Mais vn peu après il adioust,

qu'il

qu'il ne fault pas seulement regarder aux viandes, mais aux freres, deuant lesquelz nous men-geons. Car nous ne deuons pas tenir l'vsage des benefices de Dieu tellement indifferant, qu'il ne soit subiect à charité. Ses parolles donc valent autant cōme s'il disoit: Ie scay que toutes viandes sont nettes, & pourtant ie les laisse en ta liberté, ie laisse ta conscience deliurée de tout scrupule. dauantage ie ne te defendz point simplement les viandes: mais laissant le regard des viâdes ie ne veux point que tu oublies ton prochain. Il appelle icy souille ce qui est commune mēt vsurpé des infideles, en l'opposant aux choses qui sont singulieremēt sanctifiées à l'vsage du peuple fidele. Il se dit scauoir & tenir pour certain que toutes viandes sont nettes, & pour la rendre certaine, il adiousté en Iesus Christ: car nous obtenōs par le benefice & grace d'iceluy, que toutes creatures sont beneictes du seigneur pour nous, lesquelles autrement estoient maudictes en Adam. Il a toutesfois voulu opposer la liberté donnée par Christ à la seruitude de la loy, afin qu'ilz ne pensassent point estre obligez à l'observation de laquelle Christ les auoit deliuréz. En l'exception laquelle il a mis, nous sommes enseignez qu'il n'y a rien qui soit tant pur, qui ne soit souille, là ou la conscience est corrompue.

Mais

Mais si ton frere est contristé pour ta viande, lors tu ne chemines point selon charité. Ne destruis point pour ta viande celuy pour lequel Christ est mort. Vostre bien donc ne soit point blasmé.

Il declare maintenant par combien de manieres l'offension des freres souille l'usage des choses bonnes. La premiere raison est, pour ce que la charité est violée, si pour tant legiere cause le frere est contristé. Car il est contraire à charité de donner à aucun occasion de douleur. L'autre raison est, que quand la conscience foible est naurée, le pris du sang de Christ est dissipe. Car le frere le plus contemptible qui soit, a esté racheté par le sang de Christ. C'est donc vne chose indigne de le perdre pour satisfaire au ventre. Voire si nous ne preferons à Christ la viande qui est vne chose tresuile. La troiziesme raison est, que si la liberté acquise pour nous par Christ est bonne, nous deuons mettre peine, qu'elle ne soit point subiecte aux maudissions des hommes, & qu'elle ne soit vituperée à bon droit: ce qui aduient quant nous ne vsons point des dons de Dieu en temps & en lieu. Ces raisons donc nous doiuent esmouuoir de non legiere-

y ment

ment offenser noz freres pour nostre liberte.

Car le Royaume de DIEU n'est pas viande ne breuuage:

Il nous enseigne maintenant au cōtraire que nous pouons sans dommage nous deporter de l'vsage de nostre liberte: pourtant que le Royaume de Dieu n'est point constituee en telles choses. Car on ne doit aucunement laisser ce qui appartient & sert a esleuer & conseruer le Royaume de Dieu, quelque offense qu'il en puisse venir. Que si pour charite il est licite de laisser l'vsage des viandes, sans blesser l'honneur de Dieu, & sauf le regne de Christ, & sans offenser la Religion, ceux ne sont point a endurer, qui troublent l'Eglise pour les viandes. Il vse de semblables argumentz en la premiere aux Corinth. la viãde est pour le ventre, & le ventre pour les viandes: Dieu destruira l'un & l'autre. Si nous mangeons nous n'aurons rien dauantage. Par lesdictz arguments il veut monstre en somme, la viãde & le breuuage estre choses tãt viles, que pouricelles on ne doit point empescher le cours de l'Euangile.

Mais iustice & paix & ioye au Saint Esprit.

Il a oppose ces choses à la viande & au breuuage, nō pas pour nōbrer tout ce en quoy cōsiste
le

le Royaume de Christ: mais pour monstrier qu'il consistoit en choses spirituelles. Combien qu'il ayt compris en peu de parolles la somme d'iceluy: Ascauoir afin que ayons bonne conscience vers le seigneur, nous reposions, & iouyssios de la vraye ioye de conscience, & ce par le sainct Esprit habitant en nous.

Car qui par cela sert à Christ, il est agreable à D I E V, & approuué des hommes.

C'est vn argument deduit de la consequence: car il ne se peut faire que celuy, lequel est agreable à Dieu & approuué des hommes, n'ayt aussi ce qui appartient au Royaume de Dieu. Celuy qui en paisible conscience sert par iustice à Christ, il est approuué tant de Dieu comme des hōmes. Ou est donc iustice & paix & ioye spirituelle, là est le Royaume de Dieu du tout parfait & accompli. Il ne consiste point donc en choses corporelles. Il appelle l'homme agreable à DIEV, celuy qui obeyt à la volonté d'iceluy. Il tesmoigne que cestuy est approuué des hommes, pource que les hommes ne se peuvent garder de rendre tesmoignage de la vertu laquelle ilz voyent de leurs yeux.

Parquoy donc ensuyuans les choses qui sont de paix & les choses d'edifi-

cation l'un enuers l'autre. ne fay point
perir l'œuvre de Dieu pour la viande.

Il nous retire autant qu'il est possible, de la
consideration nue des viandes, pour entendre
aux choses plus grandes, lesquelles doiuent te-
nir le premier lieu en toutes noz actions & estre
par dessus. Car il fault manger pour viure; & vi-
ure pour seruir au S E I G N E V R. Or celuy
sert au S E I G N E V R, lequel par beneuo-
lence & humanité edifie son prochain. Car en
ces deux choses, concorde & edification sont
contenez bien près tous les seruices de charité.
Afin que ce ne soit point mesprise, il repete la
sentence dessus dicte: la viande corruptible estre
chose indigne pour laquelle soit destruit ce que
le Seigneur a edifié. Car par tout ou il y a vne
estincelle de diuine reuerence, là peut on veoir
l'œuvre du Seigneur: laquelle destruisent ceux
qui troublent la conscience qui est encore foible.

Vray est que toutes choses sont net-
tes: mais mal est à l'homme qui man-
ge par offense. Il est bon de non man-
ger chair, & de non boire vin, ne faire
autre chose, parquoy ton frere soit
scandalizé, ou offensé, ou rendu foi-
ble

ble en la Foy.

Il veut dire que la viande est bonne, mais que l'offense est mauuaise. Car les viandes nous sont données afin qu'en m'ageons sauue charité. Cestuy donc fouille l'usage de la viande nette, qui viole charité en icelle. Il infere de ce, qu'il est bon de s'abstenir de toutes choses lesquelles offensent les freres. Et met trois choses par ordre, *tōber*, estre offense, & estre debilité, en tel sens. Occasion de trebuchement ne soit point donnée aux freres, ny mesmes d'offension ny aussi de debilité. Car estre debilité, est moindre que heurter ou chopper : & chopper, moindre que tomber. Cestuy est dict estre debilité, à la conscience duquel on baille quelque crainte ou tremblement, & cestuy estre offense duquel la conscience est touchée de plus grande perturbation, & cestuy tomber, lequel aucunement est aliene de l'amour de la Religion.

As tu foy : aye la en toy mesme deuant Dieu.

Pour faire fin, il demonstre en quoy consiste le bien de la liberté Chrestienne : dequoy nous voyons que ceux faulxement se glorifient de la liberté, qui ne se scauent point gouverner modestement en l'usage d'icelle. Il dit donc que

y ; la

la congnoissance de la liberte a proprement son regard vers Dieu, veu qu'elle appartient à la foy. Celuy donc qui a vne telle certitude, il fault qu'il soit content deuant Dieu de la tranquillite de sa conscience: & n'est point besoing qu'elle prenne possession deuant les hommes. Il s'en suit donc, que si nous offensoys noz freres debiles en mâgeant la chair, que sommes menez d'vne peruerse concupiscence; pource que nulle necessite ne nous contraint à ce. *Ausurplus* nous voyons facilement que aucuns abusent de ce lieu, en cōcluand parce que l'on ne doit point regarder cōment chascun se gouerne en l'observation des folles & superstitieuses ceremonies, moyennant que la conscience demeure pure enuers Dieu. Car Paul n'a rien moins voulu monstrier que ce, cōme le texte le tesmoigne.

Bien heureux est celuy qui ne se iuge point foy mesme en ce qu'il examine.

Il veut enseigner icy premierement cōment l'vsage des dons de Dieu nous est fait legitime: & puis quel grand empeschement cest que ignorance: afin que nous ne contraignons point les ignorans outre la mesure de leur infirmité. Et met vne sentence generale laquelle s'estend à toutes actions. Bien heureux, dit il, est celuy lequel ne se sent point coupable: car il examine

bien

bien ses faictz. car il aduient que plusieurs commettent de tresmauuais crimes sans aucun scrupule de conscience. Mais ce se fait pourtant que ayant les yeux fermez ilz se iettent temerairement par tout ou la furieuse & aueuglée intemperance de la chair les meine. Mais il y a grande difference entre stupidité & iugement. Celuy donc qui iuge des choses, si après qu'il a bien prise & considere la chose, n'a point remord de conscience, il est bien heureux. Car ceste seule seureté peut faire que noz œuures sont plaisantes à Dieu.

Mais celuy qui en fait scrupule: il est condamné s'il en mange: car il n'en mange point par foy.

Il a tresbien exprimé par vne seule parolle l'affection du courage vacillant & incertain, de ce qu'il doit faire. Car celuy qui a scrupule il change puis d'un cousté, puis d'autre, & est suspens entre plusieurs & diuerses deliberations. puis donc que le commencement de la bonne œuvre est la certitude de bonne conscience enuers dieu, & comeune seureté paisible: il n'y a rien qui soit plus contraire pour approuer noz œuvres, que doute. A la mienne volonté que ceste sentence fust bien plantée aux cœurs des hommes, ascauoir, que lon ne doit rien entreprendre, que

la conscience ne soit asseurée estre agreable à Dieu.

Or tout ce qui n'est pas de foy, est peché.

C'est la raison de la condamnation, que l'œuvre combien qu'elle soit belle & excellente en apparence, si elle n'est fondée en droite conscience, elle est imputée à peché. Car Dieu ne regarde point à l'apparence extérieure: mais à l'obéissance intérieure du cœur. de ceste seule depend la consideration de noz œuvres. Or quelle est l'obéissance, ou quelcun entreprend vne chose de laquelle il n'est point certain, qu'elle soit approuvée de Dieu. Ou donc il y a vne telle doute, cestuy est à bon droit reprins de prevarication, lequel fait contre le tesmoignage de sa conscience. Ce mot, foy, est icy mis pour vne constante persuasion de cœur, & ferme certitude non pas toutesfois telle quelle, mais celle qui est cōceue de la verité de D I E U. L'incertitude donc & crainte souille toutes noz œuvres tant belles qu'elles foyent en apparence. Or puis que le cœur fidele ne peut asseurement reposer sinon en la Parolle de Dieu: tous seruices faictz & cōtrefaictz, & toutes œuvres inuentées au cerueau des hommes, sont trouuées vaines par ce passage. Car quand on condamne tout ce qui n'est point de foy, on reiette tout ce qui n'est point
con-

confermé ny approuué par la Parolle de Dieu. Combien aussi que ce n'est point assez que noz œuures soyent approuuées par la Parolle de Dieu, si le cœur se fiant en vne telle persuation, ne se met à faire l'œuvre ioyeusement.

C H A P. X V.

NOus qui sommes fortz, deuõs supporter les infirmitéz des foybles, & non point plaire à nous mesmes.

Afin que ceux qui auoyent profité en la cognoissance de Dieu, n'estimassent estre vne chose indigne, qu'on les chargeoit trop, il monstre à quel vsage ilz doyuent employer leur force qu'ilz ont par dessus les autres, ascauoir pour supporter les foybles, afin qu'ilz ne tombent. Car tout ainsi que dieu ordonne ceux à qui il a donné plus excellente doctrine, pour enseigner les plus rudes, aussi il recommande les plus foybles aux plus fortz, afin qu'ilz les corroborent. Ainsi fault il que toutes graces soyent communiquées entre les membres de C H R I S T.

Dautant donc que chascun est plus ferme en Christ, tant plus est il obligé de supporter les foybles. Par ce qu'il dit, que le Chrestien ne doit point plaire à soy mesme, il signifie qu'il ne doit point mettre son estude pour satisfaire à soy mesme, cōme ont accoustumé ceux, lesquelz estans contens de leur propre iugement, mesprisent feuerement les autres.

Mais vn chascun de nous plaise à son prochain en bien pour edification.

Il enseigne icy que nous sommes obligez aux autres. Et pourtant nous sommes tenuz de leurs satisfaire & obtéperer. Et sans aucune exception nous nous deuons accommoder à noz freres, la ou nous pouons ce faire selon la parolle de Dieu à leur edificatiō. Ily a donc icy deux propositions. L'vne que non contens de nostre iugement, & sans consentir à noz cupiditez deuons par tout mettre peine de satisfaire à noz freres. L'autre, que quand nous voulons nous accommoder à noz prochains, nous deuons auoir le regard à Dieu, afin que nostre fin soit leur edification. Il ne faut point donc estudier de plaire à ceux ausquelz rien ne plait que le mal.

Car aussi CHRIST n'a point pleu à soy mesme, mais ainsi qu'il est escrit:

les

Les opprobres de ceux qui te repro-
choient sont cheuz sur moy.

S'il est raisonnable que seruiteur ne refuse rien de ce que le Seigneur prend sur soy, ce seroit vne chose bien estrange de nous vouloir exempter de la necessite de supporter l'infirmité d'autrui, veu que Christ s'est bien soubmis, du quel nous nous glorifions cōme de nostre Roy & Seigneur. Car iceluy n'ayant point regard à soy mesme, s'est addōne du tout a ce faire. car à luy appartient vrayemēt tout ce que le Psalmiste chante Psal. 69. Et entre les autres choses il met aussi que le zeile de la maison de Dieu la māge, & que les opprobres de ceux qui reprochēt à Dieu, sont cheuz sur luy. Parquoy il signifie qu'il a esté tellement eschauffé de l'ardeur & amour de la gloire de Dieu, & qu'il a eu vn si grand desir d'aduancer le Royaume d'iceluy, qu'en oubliāt soy mesmes, il a esté quasi englouty en ceste cogitatiō: & qu'il s'est tellemēt addōne au Seigneur, que le cœur luy fendoit toutes les foys qu'il voioyt le saint Nom d'iceluy estre blasme par les meschās. cōbiē q la partie de ou il est parlé des opprobres de Dieu se peut entēdre en deux manieres: ou qu'il n'a point esté moins oultrage par les iniures que on faisoit à Dieu, que si luy mesme les eust souffert sur soy: ou qu'il n'a eu point moins de douleur en voyant faire
iniure

iniure à Dieu, q̄ s'ileust este' luy mesme l'autheur.

Que si Christ regne en nous, comme il est neces-
saire qu'il regne en ses fideles, vne telle affection
aura aussi vigueur en noz cœurs, afin que
tout ce qui deroguera à la gloire de Dieu, ne
nous tormente point moins, que si nous en e-
stions cause. Voient maintenāt ceux desquelz
le souuerain desir est d'estre en grand honneur
au pres deceux qui en toute maniere oultra-
gent le Nom de Dieu, & foullent **CHRIST**
aux piedz, & deschirent l'Euangile d'iceluy oul-
trageusement, & par glaiue & par feu le persecu-
tent. Il n'est pas seur d'estre tāt hōnoré de ceux
desquelz Christ n'est pas seulement mesprisé,
mais aussi outrageusement traicté.

Car toutes les choses qui sont deuant
escrites, sont escrites pour nostre do-
ctrine: afin que par patience & conso-
lation des escritures nous ayons espe-
rance.

C'est l'application de l'exemple, afin que au-
cun ne pense que Paul feust allé querir ce trop
loing pour exhorter à l'imitation de **CHRIST**.
Mais mesme, dit il, il n'y a rien és escritures qui
ne serue à vostre instructiō & à l'enseignement
de vostre vie. C'est vn notable lieu, par lequel
quand nous entendons, que rien n'est contenu
és escri

és escriptures qui soit vain & sans fruit, nous sommes ensemble enseignez que nous profitons en la leçon de l'escriture pour paruenir à diuine reuerence & sainteté de vie. Labourons d'oc en apprenât tout ce qui nous est demōstre par l'escriture. Car ce seroit faire iniure au saint esprit, si nous pensions qu'il eust enseigné aucune chose, qui ne nous seruiſt de rien. En apres sachons que tout ce qui est là enseigné tend à l'aduancemēt de la foy. Et combien qu'il parle de l'ancien testament, touteſſois il faut entendre ce meſme auſſi des escritz apoſtoliques. Car si l'esprit de Christ est par tout ſemblable à ſoy meſme, il n'y a point de doubte, qu'il n'ayt ordonné ſa doctrine maintenant par les Apoſtres à l'edification des ſiens, comme iadis par les Propheſtes. Icy ſont tresbien reprins ces eſpritz fantaſtiques leſquelz diſent l'ancien Testament eſtre aboly, & qu'il n'appartient rien aux Chreſtiens. Cōment n'ont ilz point de honte de deſtourner les Chreſtiens des choses que Paul teſmoigne eſtre inſtituées au ſalut d'iceux? Ce qu'il adioute, afin que par patience & la conſolation des eſcritures nous ayons eſperāce: il ne comprend point toutes les parties de l'vtilité, qu'on peut recueillir de la parolle de Dieu: mais il monſtre en brieſ la fin principale. Car la principale fin des eſcritures c'eſt de eſleuer à l'eſperāce de la vie eternelle ceux qui deſia ſont diſpoſez à

patience & confermez par consolations les re-
tenants en grand pensement & exercice d'icel-
les. Le Nom d'exhortation pour lequel les au-
tres mettent consolation, ne me desplaist pas: si-
non que consolation conuient mieux avec pa-
tience, car patience vient de consolation.

Et le Dieu de patience & de consola-
tion, vous doit penser vne mesme
chose entre vous selon I E S V S
C H R I S T, afin que d'un coura-
ge & d'une bouche vous glorifiez
Dieu & Pere de nostre Seigneur I E-
S V S C H R I S T.

Il est ainsi appelle à cause du faict. Ces cho-
ses ont esté premieremēt attribuées à l'escriture:
& certes à bonne raison, touteſſois differente:
car certes Dieu seul est auteur de patience &
de consolation, pourtant qu'il les met en noz
cœurs par son esprit: touteſſois il vse pour ce
faire de sa parolle comme d'un instrument. Car
il enseigne premierement qu'elle est la vraye
consolation & la vraye patience: & puis il inspi-
re & met en noz cœurs icelle doctrine. Or
apres qu'il a admonesté & exhorté les Romains
à fai

à faire leur office, il se met à faire priere: afin que Christ reduise leurs courages en vray consentement, & les faire vrayement cōuenir entre eux. Il mōstre ensemble quel estle lien de cestevnite, quand il veut qu'ilz consentent selon Christ. Car le consentement est miserable lequel se fait hors de la volunté de Dieu. Or cestuy n'est point selon Dieu, lequel nous aliene de la verité d'iceluy. Et pour nous mieux recommander le consentement en Christ, il enseigne combien elle est necessaire. Veu que Dieu n'est point vrayement glorifié par nous, si les cœurs & les langues de nous tous ne consentent en la louenge d'iceluy. Il ne faut pas donc que aucun se vante de donner gloire à Dieu selon sa fantasie. Car Dieu estime tant l'vniō de ses seruiteurs, qu'il ne veut point que sa louenge soit dictée entre les dissensions & debartz. Ceste cogitation estoit suffisante de restreindre toute cupidité insensée, de débattre & estriuier, laquelle tient trop subiectz les cœurs de plusieurs.

Receuez donc l'un l'autre comme aussi Christ nous a receu à la gloire de Dieu.

Il retourne à l'exhortation, pour laquelle confermer il retient l'exemple de Christ. Car
iceluy

iceluy nous ayant receuz tous ensemble, & non pas seulement l'un ou l'autre, nous a tellement conioinctz, que nous nous deuons tous entretenir l'un l'autre, voire si nous voulons demourer en son sein. Ainsi donc confermerons nostre vocation, si nous ne nous séparons point de ceux avec lesquels Dieu nous a liés. Ceste particule, à la gloire de Dieu se peut referer ou à Christ, ou à nous & à luy ensemble. Et me plait mieux le dernier en tel sens: Tout ainsi que Christ à manifesté la gloire de son Pere, nous receuât tous en grace, quand nous aurions besoin de misericorde, ainsi nous pour magnifier la gloire de Dieu, confermons icelle conioction que nous auons en Christ.

Or ie dy, que **IESVS CHRIST** à esté ministre de la Circoncision, pour confermer les promesses faictes aux Peres.

Il monstre maintenant comment Christ nous a tous receuz: & ne met rien de difference entre les Iuifz & les Gentilz sinon qu'il a esté premierement promis, & comme proprement ordonné pour la nation Iudaique, deuant qu'il feust donné aux Gentilz. Mais en ce qui est la semence de tous debatz, il enseigne qu'il n'y a nulle difference entre les deux, pource qu'il les ar-
cueil

cueillis il les a amenez au Royaume de son pere, afin qu'ilz feussent vn troupeau en vne bergerie & sous vn Pasteur. Et de ce il infere estre raisonnable qu'ilz soient d'accord entre eux : & qu'ilz ne mesprisent point l'un l'autre, veu que Christ n'a mesprise ne l'un ne l'autre. Il parle donc premierement des Iuifz : & dit que Christ leur a este enuoye pour accomplir la verite de Dieu, mettant en effect les promesses faictes aux Peres d'iceux. Or cest honneur n'est pas petit que C H R I S T Seigneur du ciel & de la terre a prins chair humaine pour seruir à leur salut. Car d'autant plus qu'il s'est humilie pour eux, d'autant leur a il faict plus grand honneur. Et prend ce pour vne chose certaine & sans doute. Parquoy c'est merueille de l'impudence laquelle est tant grande en aucuns personages frenatiques, lesquelz osent bien enclorre en la chair & lier à ce present monde toutes les promesses de l'ancien Testament. Mais Paul nye icy que l'office de C H R I S T ayt este autre en la Circoncision, c'est adire, entre les Iuifz, que pour confermer de faict les promesses faictes à Abraham & aux autres Peres. Et afin que aucun ne puisse dire par moquerie, qu'il les a prins seulement pour les successeurs : il leur attribue ce bien expressement, quand il les appelle, les promesses d'iceux. Donc ou la vertu de C H R I S T sera contenue es benefices, corpo-

relz, ou l'alliance faicte avec Abraham s'estendra plus loing que à la chair.

Et aussi afin que les Gentilz honnorassent D I E U, pour sa misericorde: comme il est escrit, pour ceste cause ie confesseray tes louenges entre les Gentilz, & chanteray à ton Nom.

C'est l'autre membre, pour lequel prouuer il demoure vn peu plus, pource qu'il estoit en doute. Le premier tesmoignage lequel il allegue est prins du Psal. 18. lequel est recité au. 22. chapitre du. 2. liure de Samuel. là ou sans doute est prophetizé du Regne de C H R I S T. Et prouue Paul la vocation des Gentilz par ce que audict lieu est promise la confession de la gloire de Dieu entre les Gentilz. Car nous ne pouuons vrayement louer Dieu sinon entre ceux qui oyent les louenges d'iceluy, quād elles sont chantées par nous. Parquoy afin que le Nom de Dieu soit celebre entre les Gentilz, il faut que iceux ayent cognoissance, & qu'ilz viennent en la compagnie du peuple de Dieu. Car tu verras ce par tout és escritures, que les louenges de Dieu ne peuuent estre preschées, sinon en la congregation des fideles, lesquelz ont les oreilles

capables pour ouyr la predication.

Et encore dit: Gentilz esiouyssezvous avec son peuple.

On interprete ce verset communement comme prins du cantique de Moïse, mais ce ne me plaît point. Pourtant que Moïse veut là plustost espouenter les aduersaires d'Israel, par la grandeur d'iceluy, que les inuiter à vne cōmune lyesse. I'estime donc qu'il est plustost allegué du Psalme. 67. ou il est dit: Essiouyssez vous Gentilz & soyez en lyesse: pource que tu iuge les peuples en equite', & adresse les Gentilz en la terre. Et quand à ce que Paul à adiousté du sien, avec le peuple de Dieu, il a fait ce pour explication. Car le prophete conioinct là les Gentilz avec Israel & les incite tous deux ensemble à lyesse laquelle ne consiste sinon en la cognoissance de Dieu.

Et de rechef: Toutes gens louez le
S E I G N E V R & vous tous peuples collaudez le.

Et ce lieu icy aussi ne cōuient point mal. car cōmēt loueroiēdieu ceux q ne cognoissent point sa grādeur: ilz ne pouroiēt ce faire nō plus q inuouer.

quer son Nom incogneu. C'est donc vne prophetie tresconuenable pour prouuer la vocation des Gentilz. Et ce est encore mieux prouue par la raison qui est là adioustée. Car il commande là de rendre graces pour la verité & misericorde. Pseaul. 16.

Et encore dit *Isaie*, la racine de Iesse fera, & celuy qui s'esleuera pour gouverner les gents: les Gentilz auront esperance en luy.

Ceste prophetie est la plus clere de toutes. Car par icelle le Prophete console les petites reliques des fideles, les choses quasi desesperées, disant que du tronc de la famille de Dauid sec & amorty deuoit sortir vne verge, & de la racine mesprisée flourir vn rameau, lequel deuoit restituer le peuple de Dieu en sa gloire premiere. Et que ce rameau soit CHRIST le Redempteur du monde, il est manifeste par la description là mise. Il adioste apres qu'il sera esleue pour le signe des peuples, afin qu'il leur soit en salut. Ces parolles sont vn peu differentes de la verité Ebraïque. Car là ou nous lisons icy se lieue, l'Ebrieu a, estre droict pour signe. Qui est vne mesme chose: Ascauoir estre veu & apparoitre comme vn signe. En lieu de

de ce verbe, esperer, l'Ebrieu dit, chercher. Mais selon le commun vsage de l'escripture, chercher Dieu n'est autre chose, que esperer en luy. Et est la vocation des Gentilz confirmée par deux fois en ceste prophétie: Par ce que C H R I S T leur doit estre esleue en signe, lequel regne entre les seulz fideles. Et que iceux sont dictz auoir esperance en C H R I S T. Qui ne se fait point sans la predication de la parolle, & illumination de l'Esprit Auec ce s'accorde le cantique de Simeon. Au reste l'esperance en C H R I S T est le tesmoignage de la diuinite d'iceluy.

Or le Dieu d'esperance vous remplisse de toute ioye & de paix pour croire afin que vous abondiez en esperance par la puissance du saint Esprit.

Il ferme aussi maintenant la sentence comme dessus, par priere: par laquelle il desire qu'il leur soit donne du Seigneur tout ce qu'il auoit commande. Parquoy nous voyons que le Seigneur ne mesure point ses commandemens selon nostre force & la puissance du franc arbitre, & qu'il ne commande point ce que de uons faire, à ceste fin q nous fians en nostre propre vertu, nous nous preparions à le seruir, mais
z 3 qu'il

qu'il commande ce qui a neceſſité de l'ayde de ſa grace , afin de nous exciter à l'eſtude & affection de prier. Et quand il dit: le Dieu de paix: il regarde au verſet mis vn peu deſſus , ce Dieu donc auquel nous tous enſemble eſperons, nous rempliſſe de ioye, ceſt adire, de tranquillité de conſcience, & de puis de vnité & concorde, & ce pour croire. Car adonc ſommes nous bien diſpoſez pour croire, quand tout d'vn accord, nous nous addonnons à l'obeiſſance de ſa parole: Il adioute d'auantage afin que abondiez en eſperance. Car en ceſte maniere l'eſperance eſt cōfermée & augmentée en nous. Ceſte particule, en la puissance du ſainct Eſprit, eſt miſe pour denoter que toutes ces choſes ſont dons de la bonté diuine. Et ce mot, puissance, eſt mis pour recommander ceſte grande vertu par laquelle l'Eſprit fait en nous foy, eſperance, ioye & paix.

Auſſi mes freres moy meſme ſuis certain de vous.

Il ſ'excuse de ce qu'il a oſé d'entreprendre entre ceux la perſonne de docteur & exhortateur , & dit qu'il a fait ce , non pas qu'il ſe deſſiaſt de leur prudence, ou benignité ou conſtance: mais pour ce qu'il eſtoit contrainct par ſon office. Et ainſi euite toute accusation de temerité & preſumption: laquelle eſt, principalement

en

en celuy qui se ingere a faire l'office d'autrui, ou qui se mesle de ce qui ne luy conuient point. En quoy nous pouons veoir la singuliere modestete du cœur sainct, qui n'a eu rié plus agreable, que de n'estre rien estime: moyennât que la doctrine laquelle il preschoit eust autorite.

Que vous aussi estes pleins de bonté, remplis de toute cognoissance: & que vous pouez admonester l'un l'autre.

Le moniteur doit auoir deux principales graces: Ascauoir humanite, laquelle incline son cœur à ayder ses freres par cōseil, & qu'il modere sa face & ses parolles en douceur, & dexterte de conseil, ou prudēce, laquelle luy face auoir autorite, afin qu'il puisse prouffiter à ceux qui l'oyent. Car il n'y a rien plus contraire aux monitions fraternelles, que malueillance & arrogance, laquelle fait que nous mesprisons en orgueil ceux qui errent, & aymons mieux nous moquer d'eux, que les corriger. L'Asperite pareillement, si elle se monstre ou en parolles ou en la face, elle osterá le fruit des admonitions. Toutefois quand ainsi sera qu'en toy sera l'affection d'humanite & de mansuetude, tu ne feras pas idoyne pour admonester, si en toy n'est prudence & experience des choses. Il attribue donc aux Romains toutes les deux graces, quād

il leur veut donner tesmoignage, qu'ilz sont suffisans d'eux mesmes de s'admonester l'un l'autre sans l'ayde d'autrui. Car il confesse qu'ilz abondent en benignité & science. Parquoy sensuyt qu'ilz sont puissans pour exhorter.

Mais ie vous ay escrit en partie plus hardiment freres, comme vous reduisant cecy à memoire, pour la grace qui m'est donnée de Dieu, afin que ie soye ministre de I E S V S Christ aux Gentilz.

L'excusation sensuyt, en laquelle faisant, afin qu'il soit plus modeste, comme en concedant, il dit qu'il a fait hardiment, en soy interposant en l'affaire, lequel ilz pouuoient bien mettre en execution eux mesmes. Mais il dit qu'il a prins ceste hardiesse pour la necessité de son office. Pourtant qu'il est ministre de l'Euangile enuers les Gentilz. Et pource il ne les a peu laissé derriere, à cause quilz estoient du nombre des Gentilz. Dauantage il dit qu'il n'a point vsurpé l'office de Docteur, mais de Moniteur, du quel l'office est de raméteuoir, les choses qui ne sont point autrement incogneues.

Con

Consacrant l'Euangile de Christ, à celle fin que l'oblation des Gentilz soit agreable, estant sanctifiée par le saint Esprit.

I'ayme mieux ainsi traduire que, administrer. Car il est certain que Paul fait icy vne allusion aux saintz mysteres, lesquels fait le sacrificeur. Il se fait donc Euesque ou sacrificeur au ministere de l'Euāgile, pour offrir en sacrifice le peuple lequel il acquiert à Dieu, & pour ainsi besoigner aux sacrez mysteres de l'Euangile. Et de vray ceste est la sacrificature du Pasteur Chrestien, mettre les hommes en l'obeissance de l'Euangile, cōme les immolant à Dieu : non pas cōme les Papistes se sont tant iusques à present arrogamment vantez, qu'ilz reconcilioient les hōmes avec Dieu par l'oblation de Christ. Non toutefois qu'il appelle icy les Pasteurs ecclesiastiques simplement sacrificeurs, cōme d'un tiltre qu'il leur soit perpetuel, mais Paul voulant exalter la dignité & efficace du ministre, à vsé par occasion de ceste metaphore. Ceste donc soit la fin des Predicateurs euangeliques en leur office, d'offrir à Dieu les ames purifiées par foy, il adiouste que telles hosties sont agreables à Dieu. Ce qui ne sert point seulement à la louēge
2 5 du

du miniftre: mais aufsi pour vne grande confo-
lation à ceux qui fe baillét pour eftre cōfacerz.
Or tout ainfi que les hofties anciennes eftoyent
dediées à Dieu par ſanctifications externes &
par lauemens, pareillement ces hofties defquel-
les nous parlons font cōſacrées au Seigneur par
l'Efprit de ſaincteté, par la vertu duquel beſoi-
gnant par dedans elles font ſeparées de ce mon-
de.

I'ay donc gloyre en Ieſus Chriſt és
choſes qui appartiennent à Dieu. Car
ie n'oſeroye rien dire des choſes que
Chriſt n'a point faiçt par moy: pour
amener les Gentilz à obeiffance, par
parole & par œuure, par vertu de ſi-
gnes & de miracles, par la puiffance de
l'Efprit de Dieu.

Après ce qu'il a loué en general la vocation
de l'office apoſtolique, il adiouſte maintenant
les louenges de ſa commiſſion, par lesquelles il
puiſſe prouuer qu'il a prins ceſt office par l'or-
donnance de Dieu. Il fait enſemble mention de
ſa fidelité laquelle il auoit monſtre en faiſant
ledict

ledict office. Car c'est peu defaict si nous sommes ordonnez, si nous ne respondons à nostre vocation, & satisfaisons à nostre office. Et ne fait point ce parvaine gloire mais pource qu'il ne devoit rien laisser de ce qui seruoit à faire auoir grace & authorite à sa doctrine vers les Romains. Il se glorifie donc en Dieu & non pas en luy, car il ne tend à autre chose sinon que Dieu ayt sa louenge parfaite. Et quant à ce qui parle seulement negatiuement, c'est vn signe de modestete: mais il vault à faire croire ce qu'il veut affermer comme s'il vouloit dire La verité me donne si grãde matiere de gloire, qu'il ne m'est pas besoing d'aller querir des louëges faulx & estrãges, *ie suis content des choses veritables.* Ceste particule, pour amener les Gentilz à obeissance, demonstre quel est son propos: Asca uoir de rendre son ministere de plus grãde estime enuers les Romains, afin que sa doctrine ne soit point sans prouffit. Il demonstre donc par signes que D I E U a rendu tesmoignage à sa predication par la presence de sa vertu, & aucunement seelle sa commission. Tellement que nul ne doit doubter qu'il ne soit ordonne & enuoye du Seigneur. les signes sont la parole & l'œuvre, ou plustost le signe, (pourtant que vn suffit pour plusieurs) est la puissance de l'Esprit, laquelle s'est declarée & par parole & par œuvre. Parquoy il signifie qu'il a eu force & effi-

efficace en preschant Christ, en laquelle la merueilleuse vertu de Dieu est apparue. Et puis les miracles sont venuz après, lesquels estoient comme sceaux pour bailler plus certaine congnoissance de la dicte chose. Il met premierement la parolle & l'œuvre, & puis il explique, qu'il a voulu entendre par ce mot, œuvre, ascauoir la puissance de faire miracles. Car ainsi est il prins en l'Euāgile de Luc, ou il dit que Christ a esté puissant en parolle & en œuvre, chap. dernier. Item en saint Iehan, ou Christ renuoye les Iuifz à ses œuvres, pour auoir tesmoignage de sa diuinité. Et ne dit point simplement miracles, mais il leur baille deux tiltres. En lieu de ce qu'il dit icy par vertu de signes & de miracles, Pierre Act. 2. a vertus, signes & choses merueilleuses. Et certes ce sont tesmoignages de la puissance diuine, pour estonner les hommes. Et ne sont point sans signification: mais ilz nous excitent à sentir grandemēt de Dieu. C'est vn lieu notable de l'vsage des miracles: Ascauoir que par iceux nous venons à auoir reuerence vers Dieu & obeissance à iceluy. Ainsi lisons nous en Marc, que Dieu a cōfermé sa doctrine par les signes ensuyuans. Et Luc és Actes recite que le Seigneur a rendu tesmoignage à la parolle de sa grace par miracles. Donc les miracles qui sont faitz pour donner gloire aux hommes, & non pas à Dieu, & font croire aux mensonges, & non pas à la Parolle

rolle de Dieu, sont diaboliques. Il refere la puissance de l'Esprit de Dieu laquelle il met au troiziesme lieu, a tout les deux.

Tellement que depuis Ierusalem & à l'environ iusques à Illyrique i'ay accompli l'Euangile de Christ.

Il adioust pareillement vn tesmoignage par l'effect. Pourtant que le prouffit, lequel estoit procedé de la predication, excedoit toutes facultez de l'homme. Car qui est ce qui pourroit assembler tant d'eglises à Christ, sans estre ayde de la vertu de dieu? I'ay (dit il) espars l'Euangile de Christ depuis Ierusalem iusques en Illyrique: & ce non pas tenant le droit chemin pour bien tost paruenir à l'ysue: mais allant d'vng couste & d'autre à lentour, environnant toutes les regions lesquelles estoient au millieu.

Et ainsi ay prins courage d'annoncer l'Euangile, non point ou auoit esté faicte mention de Christ: afin que ie n'edifiassé sur le fondement d'autrui.

Pourtant qu'il estoit necessaire à Paul, nō seulement de prouuer qu'il estoit seruiteur de Christ & Pasteur de l'eglise Chrestienne: mais aussi de s'attribuer la personne & l'office d'Ambassadeur

deur, afin qu'il peust auoir audience vers les Romains, il met icy la propre marque de l'office d'Ambassadeur. Lequel est de semer l'Euangile la ou il n'a point esté encore presché, selon ce commandement: Allez, preschez l'Euangile à toute creature. Ce qu'il fault diligemment noter, afin que ne tirons point pour vn exemple general, ce qui conuient specialement à l'ordre Apostolique. Car il ne fault point vituperer ce, si quelque successeur est mis au lieu de celuy lequel a edifié l'Eglise. Donc les Apostres sont comme fondateurs de l'Eglise: les Pasteurs qui succedent mieux doyuent conseruer & aggrandir l'edifice commence par iceux. Il appelle le fondement d'autrui, celuy lequel est mis par la main d'vng autre. Autrement Iesus Christ est la seule Pierre sur laquelle l'Eglise est fondée 1. Corinth. 3. & Ephe. 2.

Mais c'est ainsi qu'il est escrit: Ceux ausquelz n'a point esté annoncé de luy, le verront: & ceux qui n'en ont rien ouy, l'entendront.

Il conferme par la Prophetie de Isaie ce qu'il auoit dict du signe de son office d'Ambassadeur. Car iceluy au chap. 52. quand il parle du Regne du Messias, entre les autres choses il predit qu'il fault iceluy estre dilaté par le monde

vni-

uniuersel & que la cognoissance de Christ par-
uinist aux Gentilz lesquelz n'auoyent au parauant
rien ouy parle du nom d'iceluy. Il conuient ce
estre faict par les Apostres, ausquelz ce mande-
ment est specialement fait. Donc l'office Apo-
stolique de Paul est fait manifeste en ce que ce-
ste Prophetie est en luy accomplie.

Pour laquelle cause aussi i'ay esté sou-
uentesfois empesché de venir à vous.

Ce n'est point au Texte du Commentaire ny
aussi exposé

Mais maintenant veu que ie n'ay plus
de lieu en ces regions cy, & que ia plu-
sieurs ans ay desir de venir à vous :
quand ie me mettray en chemin pour
aller en Espagne, ie viendray vers
vous.

Il tire aussi maintenāt autre part ce qu'il auoit
dict de son office Apostolique, ascauoir pour
s'excuser qu'il n'estoit iamais venu vers eux, veu
qu'il estoit aussi bien ordōné pour eux que pour
les autres. Il monstre donc en passant, qu'en se-
mant l'Euangile depuis Iudée iusque en Illyri-
que, il a accōply le cours que le SEIGNEVR
luy auoit enioinct, lequel ayant acheuē il a
pro-

propose de ne les oublier. Et ce pendant afin qu'ilz ne s'estimassent mesprisez, il oste ceste suspicion, quand il tesmoigne auoir eu passé long temps vouloir de venir vers eux. Et n'estoit point sans iuste empeschement, qu'il n'auoit ce peu faire plustost. Maintenant puis qu'il le peut faire par ce qu'il est appelle, il leur donne espoir de sa venue. De ce lieu on tire vn argument bien foible pour prouuer qu'il a este en Hespagne. Car il ne sensuit point qu'il ayt mis en effect la chose, pourtant qu'il auoit ainsi propose en son cœur. Il parle seulement de l'esperance, de laquelle il pouoit bien estre frustré, comme les autres fideles.

Car i'espere que ie vous verray en passant, & seray là conduict de par vous, voire quand premierement seray en partie rassasié d'auoir esté avec vous.

Il touche la cause pourquoy il a long temps desiré de venir à eux, & pourquoy maintenant il le propose: Ascauoir afin qu'il les voye, cest à dire, qu'il puisse iouir de leur compagnie & parler avec eux: & aussi afin qu'il se presentast à eux, à cause de son office. Car soubz la venue des Apostres, l'accroissement aussi de l'Euangile y est contenu. Quand il dit, afin que ie soye là conduict de par vous, il signifie par ce combien

il se promet de leur beneuolence. Qui est vne tresbonne maniere d'acquérir grace comme en auons parauant aduise le Lecteur. Car d'autant que vnchascun voit qu'on se fie plus en luy, d'autant se sent il plus obligé. Car nous estimons estre vne chose deshonneſte & inhumaine de tromper ceux qui ont conceu quelque opinion de nous. Quand il adiouſte, voire quand ie ſeray en partie ſaoullé, par ce il baille teſmoignage de la beneuolence qu'il a pareillemēt enuers eux. Car c'eſtoit le profit de l'Euangile s'il ſe perſuadoyent que Paul les aymoit.

Or maintenant ie men voy en Ieruſalem pour miniſtrer aux ſainctz. Car il a pleu aux Macedoniens & aux Achayens de faire quelque communication aux poures ſainctz qui ſont en Ieruſalem. Certes il leur a pleu ainſi.

Afin qu'ilz n'attendent point ſa venue ſi toſt, & qu'ilz ne penſent eſtre abuſéz, ſi vient plus tard qu'ilz n'eſperoyēt, il predit quel affaire il auoit pour le preſent, pourquoy il ne

A peut

peut fisto se mettre en chemin, car c'est qu'il sen va en Ierusalem pour porter les aumosnes qu'il auoit recueillies de Achaie & de Macedoine : & ensemble prend occasion de louer ceste beneficence pour les inciter aucunement à imitation. Car combien qu'il ne demandepoint ouuertement, toutesfois quād il racompte que Achaie & Macedoine a deu faire ce, il monstre secretement quel est l'office des Romains qui estoient en la mesme cause. Et cōfesse manifestement escriuant aux Corinthiens, qu'il a eu son regard à ce. Je me glorifie, dit il, de vōstre promptitude enuers toutes les Eglises : afin qu'elles soyent pro-uouquées par vōstre exemple. Et a esté ce vn exēple d'vne charité bien rare, que les Grecz oyans dire que les freres qui estoient en Ierusalem auoyent necessité, n'ont point considere la distance des lieux: mais estimās ceux assez estre prochains, avec lesquelz il estoient conioincts du lyen de foy, ont releue la necessité d'iceux par leur abondance.

Et aussi ilz sont tenus à eux. Car si les Gentilz ont esté participans de leurs biens spirituelz, ilz leur doy-
uent

uent aussi ministrer quant aux biens charnelz.

Chascun voit bien icy ce qui est dict touchant l'obligation, n'estre point tant dict à cause des Corinthiens que pour les Romains. Car les Corinthiens ou Macedoniens ne deuoyét point plus aux Iuifz que les Romains. Il met la cause de l'obligation, pourtât qu'ilz auoyent receu l'Euangile d'iceux. Et prend son argument de la comparaiſon de la chose moindre avec la plus grande, comme il fait aussi autre part. La recompense ne doit point sembler inique ou griefue à ceux, lesquelz pour les biens spirituelz rendēt les charnelz, pourtant qu'ilz sont de beaucoup plus viles. Et par ce il demonstre le pris de l'Euangile, qu'il prononce iceux estre obligez non seulement aux miniftre d'iceluy, mais aussi à toute nation dont sont venuz les Miniftres.

Après donc que i'auray acheué cela, & que leur auray assigné ce fruit ie iray par vous en Hespaigne.

Il ne me desplaiēt point que aucuns disent, qu'il y a icy vne allusion à la maniere & coustume des Anciens, lesquelz enfermoyent

avec des animaux ce qu'ilz vouloyent estre garde' seurement.

Et scay que quãd ie viẽdray à vous i'y viendray en abondance de la benediction del'Euangile de Christ.

Afin qu'il rendist sa venue vers eux plus desirable, il se dit qu'il espere qu'elle ne sera point sans fruit, pourtant qu'il doit donner accroissement à l'Euangile, lequel il appelle abondance de benedictiõ en lieu de dire pleine benediction, parquoy il signifie que la chose succedera & accroistra en felicité. Et ceste benediction dependoit en partie de son ministere, & en partie de la foy d'iceux. Il promet donc qu'il neviendra point vers eux en vain, veu qu'il employera bien vers eux la grace que Dieu luy a dõnée, pourtant qu'ilz estoient bien disposez à receuoir l'Euangile de bon cœur.

Or freres ie vous prie par nostre Seigneur Iesus Christ, & par la dilection de l'Esprit.

On peut congnoistre par plusieurs passages combien ceux de sa nation l'ont hay à cause de faux rapportz: cõme s'il enseignoit de

de laisser Moyse. Il congnoissoit combien sont puissantes les calumnies pour greuer les Innocens, principalement enuers ceux qui ont vn zele incōsideré. Il auoit aussi le tesmoignage de l'Esprit, par lequel il estoit continuellement admonesté que prison & afflictions l'attendoient en Ierusalem. Pource donc qu'il voyoit le dāger estre plus grand, d'autant estoit il plus esmeu de soigneusēmēt recōmāder aux Eglises son salut. Et ne soyōs point esmerueillez qu'il a esté en si grand foulcy de sa vie, car il scauoit qu'en icelle gisoit le grand danger de l'Eglise. La vehemence donc laquelle est en ceste priere, tesmoigne cōment ce bon cœur estoit angoissé; quand avec le Nom du SEIGNEVR il adioustela dilection de l'Esprit, de laquelle se doyuent entreaymer les Saintz. Toutesfois en vne si grāde crainte il ne cesse point d'aller auant: & ne craint point tellement le danger, qu'il ne soit prest d'y entrer voluntiers: mais il se garnit des remedes que Dieu luy a donnez. Il demande l'ayde de l'Eglise, afin que estant aydē par les prieres d'icelle, il en sente quelque soulas, selō la promesse du Seigneur: La ou il en y aura deux ou trois assemblez en mon Nom, ie seray là au milieu d'eux. Et de quelconque chose qu'ilz consentiront

ront sur la terre, ilz l'obtiendront au ciel. Veir donc que c'est vn si grand bien d'estre? ay de par les prieres des fideles, lequel mesme Paul vaisseau esleu de Dieu n'a point mesprise: quelle paresse sera ce si nous miserables hommes & de nulle estime le mesprisons? Toutefois de prendre occasion par telz & semblables lieux pour affermer les intercessions de Saintz mortz, c'est vne grande impudence.

Que vous vous employez ensemble avec moy par les prieres que ferez à Dieu pour moy, afin que ie foye deliuré des infideles qui sont en Iudée.

Erasme n'a point mal rendu, afin que vous aydéz celuy qui labeure, mais pourtant que le langage Grec a vn peu plus d'efficace, i'ay mieux aymé le rendre mot pour mot. Car aussi par le nom, de cōbat, il signifie de quelles angoisses il est pressé: & quand il commande, qu'on luy assiste en cestuy combat, il enseigne quelle affectiō doyuent auoir les prieres des fideles pour les freres, ascauoir qu'ilz recoyuent en soy la personne d'iceux comme s'ilz estoient constituez en la mesme necessite.

ceſſité. Et puis finalement il monſtre auſſi quel eſſect elles ont. Car celuy qui recomman- de ſon frere au Seigneur, en receuant ſur ſoy vne partie de la neceſſité d'iceluy, il le ſoulai- ge d'autant. Et certes ſi noſtre force eſt en l'inuocation du Nom de Dieu, nous ne pou- uons pas mieux confermer noz freres qu'en inuocant ſus eux le Nom de Dieu.

Et que mon adminiſtration, que ie feray en Ieruſalem, ſoit agreable aux ſainctz: à celle fin que ie vienne à vous en ioye par la volonté de dieu, & que ie me recreee avec vous. Et le Dieu de paix ſoit avec vous tous, Amen.

Les rapporteurs auoyent tellement proſſi- té en l'accuſant faulſement, qu'il ſe ſoucioyt que le don venant de ſes mains ne fuſt guere agreable, lequel toutesfois en ſi grande ne- ceſſité venoit bien à point. Et par ce voyons nous la grande manſuetude d'iceluy, quand il ne ceſſa point de labourer pour ceux, auſ- quelz il ne ſcait ſ'il fera plaiſir. Il nous con- uient d'enſuyure vn tel cœur, afin que ne laiſ-

sons de seruir à ceux , desquelz nous ne sommes point certains s'il en seront recongnofsans.

CHAP. XVI.

IE vous recommande nostre sœur Phebe, laquelle est seruãte de l'Eglise qui est en Cenchrée: afin que lareceuiez au SEIGNEVR, comme il appartient aux sainctz, & que luy assistiez en quelconque affaire qu'elle aura besoing de vous. Car elle à assisté à plusieurs : & aussi à moymesme.

La plus grand part de ce chapitre icy contient des salutations , esquelles n'est pas besoing de s'arrester, pourtant qu'il ny a en icelles nulle difficulté. Je toucheray seulement ce qui requiert quelque declaration. Premièrement il recommande Phebe , à laquelle il baille l'Epistre a porter. Et la recommande
pre-

premierement à cause de son office, car elle seruoit en l'eglise d'un treshonnest & tref-sainct ministration. Et puis il baille vne autre cause pour laquelle ilz la doiuent receuoir & en toute maniere luy seruir. Pourtant qu'elle à tousiours faict seruice à tous fideles. Pourtant donc qu'elle à este seruante de l'Eglise qui est en Cenchrée, il commande qu'elle soit receue au Seigneur. Et quand il dit, comme il appartient aux Sainctz, il monstre par ce que cest vne chose indigne des seruiteurs de CHRIST, s'ilz ne monstrent à ceste femme quelque honneur & benignité. Il faut aymer tous les membres de CHRIST, & principalement ceux qui ont office publique en l'Eglise, à iceux appartient de faire singulierement honneur. Et puis comme icelle à tousiours este preste de faire seruice à tous, aussi maintenant il commande de luy assister en ses affaires. Car ce appartient à humanité de ne laisser cestuy lequel est enclin de sa nature à bien faire, quand il a d'auenture affaire de l'ayde d'autrui. Et afin qu'il incite de tant plus les cœurs d'iceux, il se met aussi au nombre de ceux à qui elle a bien faict. Et quand au ministration du quel il parle, il enseigne autre part. 1. Timo. 5. Tout ainsi que les pources estoient nourris du thresor publique de l'e-

glise, ainsi estoient ilz seruis par office publique. A ce seruice estoient esleues les vefues, lesquelles estoient deliurées des charges domestiques, & n'auoient nulz enfans, & pourtant desiroient du tout se dedier à Dieu & aux seruices de charité. Parquoy estans receues en tel office, estoient comme obligées. De quoy l'Apostre reprend celles qui ont renoncé à l'office vne fois receu, cōme pariuers. Or pourtāt qu'elles deuoient viure chaste, il deffend de les eslire plus ieunes que de soixante ans. Pourtant qu'il preuoioit le vœu de perpetuelle chasteté estre dangereux & pernicieux en moindre eage. C'estoit vn office tresfainct & tresvtil à l'Eglise, mais cōme les choses sont declinées en pire estat, il a esté change en vn ordre de ne scay quelles Nonnains qui viuent oyseusement. Lequel combien que dès son commencement à esté vitieux & contraire à la parolle de Dieu, toutesfois il est maintenant tant esloigné de son dict commencement, qu'il n'y a point moins de difference, que entre vn temple de chasteté & quelque bordeau.

Saluez Prisce & Acylle mes adiu-
teurs en IESVS CHRIST, qui
pour

pour ma vie ont soubmis leur col.

Les tesmoignages lesquelz il baille icy à aucuns tendent à celle fin que quand on fait honneur aux bons & dignes, la bonté soit aussi honorée, & que ceux qui peuuent & desirent plus seruir aux autres, ayent autorité: en partie afin qu'ilz mettent peine de continuer en la vie desia au parauant cōmençée, & qu'ilz ne defaillent point au cours de la foy. C'est vn hōneur singulier lequel il fait icy à Prisce & Acylle, principalement envne femme. En quoy aussi on voit plus clèrement la modestie du saint homme, lequel ne desdaigne point d'auoir pour cōpaigne vne femme en l'œuvre de Dieu, & n'est point hōteuz de le confesser. Et ceste estoit la femme de Acylle, laquelle Luc appelle Priscille Act. 18.

Ausquelz ie ne rendz point graces moy seul, mais aussi toutes les Eglises des Gentilz. Saluez aussi l'Eglise qui est en leur maison &c.

Comme cestuy Apostre estoit vn noble
thresor des Gentilz, aussi le deuoient ilz auoir
en

en grande estime, s'ilz vouloient estre recognoissans vers le Seigneur. Ce n'est point d'œmerueille si toutes les Eglises des Gentilz se sentoient obligées aux conseruateurs de la vie dudit Apôstre.

Saluez l'un l'autre en saint baïser.
les Eglises de C H R I S T vous saluent.

Il est manifeste par les escritures en plusieurs passages que le baïser estoit vn signe de beneuolence fort frequent & accoustumé entre les Iuifz. Il n'estoit point parauenture tant vñté vers les Romains, toutesfois il y estoit aucunemēt en usage: sinon qu'il n'estoit point licite d'y baïser les femmes sinon aux cousins seulement. Ce toutesfois à esté enuers les anciens, que les Chrestiens se baïsoient l'un l'autre deuant que communiquer à la Cene pour tesmoigner l'amytie par vn tel signe. Et puis faisoient les aulmosnes, afin que ce qu'ilz auoient representé par le baïser, qu'ilz le monstrassent par effect. Comme il appert par quelque homilie de Chrysostome, la maniere de baïser la platine & de faire offrande,
comme

comme font les Papistes , est procedée de là. Donc l'une n'est que superstition sans aucun fruit, & l'autre ne sert à autre chose, que à satisfaire à l'avarice des Prestres , voire si elle se peut souiller.

O ie vous prie freres que preniez garde à ceux qui font dissensions & scandales contre la doctrine que vous auez apprinse, & que vous retiriez d'eux.

Il met maintenant vne exhortation de laquelle toutes Eglises ont affaire d'estre cōtinuellement sollicitées, pourtant que par occasion les ministres de Sathan font tousiours prestz de troubler le regne de Christ. Et attendent de faire ce en deux manieres. Car ou ilz sement des dissensions, pour destruire les cœurs de l'vnité de la verité : ou ilz excitent des scandales pour les alienier de l'amour de l'Euangile. Le premier se fait quand la verité de Dieu est dissipée par nouvelles doctrines & humainement inuentées : l'autre quand elle est rendue odieuse & contemptible par diuers ars & finesse. Il commande donc de prendre garde à ceux qui font l'un ou l'autre
afin

afin qu'ilz ne decoiuent & qu'ilz ne furpren-
nent les maladiſez, & auſſi les euter pour
ce qu'ilz ſont nuyſibles. Mais il faut noter
qu'il parle à ceux leſquelz ſont inſtituez en la
pure doctrine de Dieu. Il ne faut point donc
que les papiſtes ſe couurent de ce lieu pour
prouoquer l'enuie du mōde contre nous: car
nous ne impugnōs point l'Euāgile de Chriſt,
mais les menſonges du diable, par leſquelz il
a eſté iuſques à maintenant obſcurcy.

Car ceux qui ſont telz, ne ſeruent
point au S E I G N E V R Ieſus
C H R I S T, mais à leur ventre: &
par doulces parolles & beaux dictz
ſeduyſent les cœurs des ſimples.

Il met icy vne marque par laquelle on doit
touſiours diſcerner entre les faux Prophetes
& les ſeruiteurs de C H R I S T, c'eſt qu'ilz
n'ont point ſoing de la gloire de Chriſt: mais
de leur vêtre. Mais pourtant qu'ilz entrent ſe-
cretemēt & par dol, & cachēt leur malice en
ſe contrefaiſant & deſguyſant, il monſtre en-
ſemble, qu'elles ſont leurs fineſſes, afin qu'enul
ne ſoit deceu: Aſcauoir que par doulces pa-
rolles ilz acquierent la faueur des hommes.

Les

Les predicateurs de l'Euangile ont bien leur humanité & mansuetude , mais elle est conioincte avec liberté , tellement qu'ilz ne attirent point les hommes par vaines louenges, & ne les flattent point en leurs vices. Mais ces Seducteurs attirent les cœurs par flatterie, & espargnent les vices & les permettent , afin qu'ilz les retiennent obligez à eux. Il appelle simples ceux qui ne sont point assez aduisez pour se garder de leurs fraudes.

Car chascun à cognoissance de vostre obeissance. Je m'esfouy donc de vous. Mais ie veux que vous foyez sages en bien & simples en mal. Et le Dieu de paix brisera de brief Satan de fous vos piedz.

C'est vne occupation par laquelle il monstre qu'il ne les admoneste pas pourtant qu'il sente mal d'eux: mais pourtant qu'il est facile de tomber en tel danger. Comme s'il vouloit dire: vostre obeissance de vray est par tout louée: tellement que j'ay cause de m'esfouyr de vous. Mais pour ce que souuent il aduient que par simplicité on tombe, ie veux que
soyez

soyez simples à faire le mal, & que soyez tres prudentz en bien, c'est à dire, toutesfois qu'il est expedient de conseruer integrité. Nous voyons quelle simplicité est recommandée aux Chrestiens, afin que ceux qui reputent l'ignorance de la parolle de Dieu pour vne souveraine vertu, ne se couure point de ce tiltre. Ce qui sensuyt, que Dieu brisera Sathan, est plus vne promesse pour les fortifier, que vne priere.

Et à celuy qui est puissant de vous cōfermer selō mon Euāgile, qui est la reuelation du secret qui de tout temps auoit esté caché, mais manifesté maintenant, & par les escritures des Prophetes, selon l'ordonnance de Dieu eternal, diuulgué en toutes nations pour obeir à la foy, à DIEU seul sage, par I E S V S CHRIST, soit gloire à tousiours mais. Ainsi soit il.

L'epistre, cōme nous voyons, fine par louenge

ge de Dieu & action de graces. Car icy est
faicte mention de ce grand & excellent bene-
fice de Dieu, lequel a voulu par sa grace ma-
nifester la lumiere de l'Euangile aux Gentilz,
en quoy s'est monstree l'ineestimable bonte
d'iceluy, laquelle on ne scauroit assez louer.
Combien aussi que ceste louenge a quelque
chose en soy qui sert pour releuer & confer-
mer la fiance des fideles, afin que ayans les
cœurs esleuez en Dieu, ilz attendent pour
certain, tout ce quiluy est icy attribue, afin
aussi que pour le temps a venir ilz cōferment
leur esperance par les benefices qui leur a
faict le temps passe. Or pourtant qu'il a re-
cueilly beaucoup de choses envne sentence, il
conuient partir chascun membre. Premie-
ment il donne toute gloire à vn seul Dieu, &
puis pour monstrier à quel droit ce luy est
deu, il recite en passant aucunes de ses vertuz,
parquoy on peut veoir, que luy seul est digne
de toute louenge. Il dit qu'il est seul sage, la-
quelle louenge est ostée de toutes creatures
entant qu'elle luy est attribuée, quand il dit,
que iceluy les peut confermer iusque à la fin:
ce sert à la consolation d'iceux. Et à celle
fin qu'ilz se reposent plus asseurement sur ce-
ste puissance, il adioust qu'elle nous est tes-
moignée par l'Euangile, ou tu vois que l'E-
B uangile

uangile ne nous promet point seulement la grace presente: mais qu'il nous apporte aussi vne certitude de la grace, laquelle doit tousiours durer. Et là Dieu ne nous annonce point seulement qu'il sera nostre Pere pour le present: mais iusques à la fin. Le reste est mis pour recommander la vertu de l'Euangile & sa dignité. Il appelle la predication de I E S V S C H R I S T Euangile: cōme de vray la somme d'iceluy est contenue en la cognoissance de C H R I S T. Il appelle la doctrine d'iceluy reuelation du secret: ce qui doit non seulement nous rendre plus attentifz à l'escouter, mais imprimer vne souueraine reuerence d'iceluy en noz cœurs. Et quand il adioust qu'il a esté caché par tāt de temps dés le commencement du monde, par ce il monstre la haultesse d'iceluy. Il n'a point certes de sapience enflée & orgueilleuse, que les filz de ce siecle appetent, desquelz il est pour ceste cause mesprisé, mais il ouure les inenarrables thresors de la sapience celeste, plus grandz que tout entendement: lesquelz si les Anges adorent en admiration, les hommes certes ne les peuuent auoir en trop grande reuerence. Et ne doit point ceste sapience estre de moindre estimation, pource qu'elle est cachée sous vne humble & rude simplicité

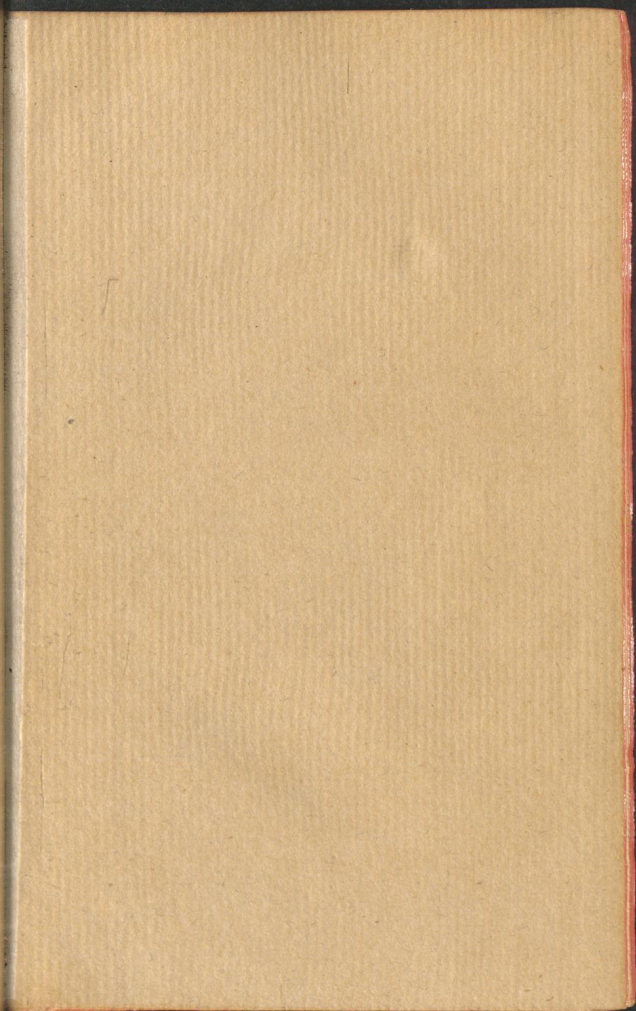
plicité de parolles, car il a pleu ainsi au Seigneur d'humilier l'arrogance de la chair. Mais pourtant que lon pouoit doubter, comment il est aduenü que ce mystere lequel a esté caché tant de réps, est subitement reuelé auant, il enseigne que ce n'a point esté fait par la temerité des hommes ou par cas fortuit, mais par l'ordonnance eternelle de Dieu. Et puis finalement, de peur que aucun ne mist ceste chose en doubte pour accuser l'Euāgile comme vne chose nouuelle, & pour cele diffamer, il allegue les escritures prophetiques, lesquelles estoit predict ce que voyons estre accompli. Car tous les Prophetes ont rendu tant manifeste tesmoignage à l'Euangile, qu'on ne scauroit d'autre part le mieux confirmer. Or en quel sens il appelle l'Euangile mystere caché, tant icy comme aux Ephes. 2. & Collos. 1. les Docteurs mesme n'en sont pas d'un accord. L'opinion de ceux qui referent ce à la vocation des Gentilz est plus ferme que toutes les autres : laquelle Paul mesme a touché nommément aux Collos. Et quant à moy, combien que ie confesse ceste estre l'une des causes, toutefois on ne me peut persuader qu'elle soit seule. Il me semble qu'il est plus probable que Paul a aussi regardé aux autres differences de l'ancien &

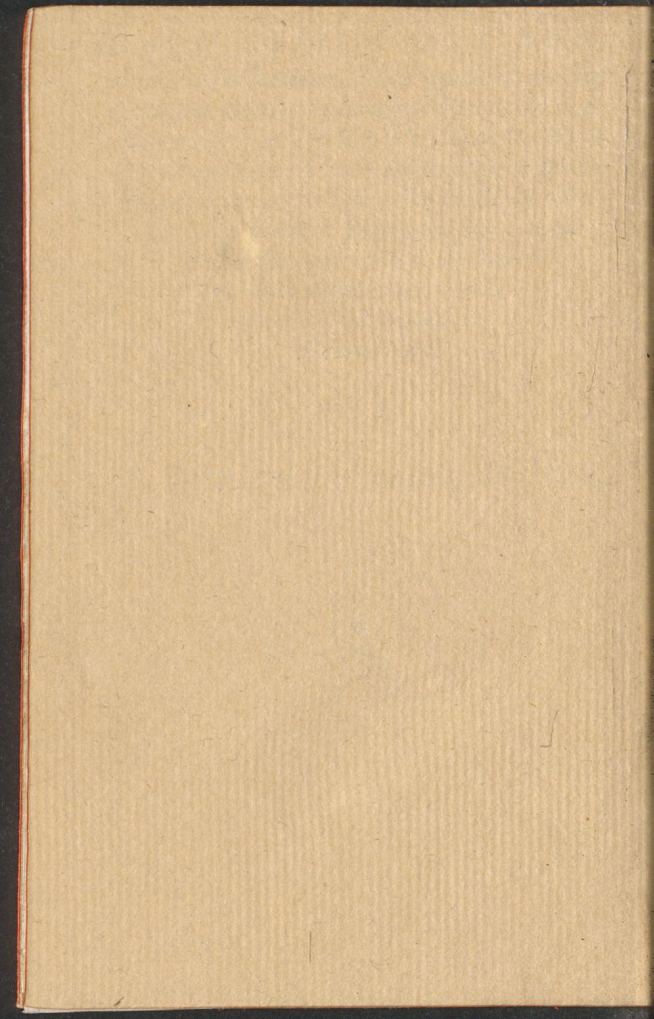
383 SVR L'EPIST. AVX ROM.
nouveau Testament. Car combien que les
Prophetes iadis ont enseigné tout ce qui a e-
sté exposé par CHRIST & par les Apo-
stres: toutesfois ilz auoyent enseigné si grâde
obscurité, au regard de ceste manifeste clair-
té de la lumiere Euangelique, que ce
n'est point merueille, si les choses
qui sont maintenant manife-
stées sont dictes auoir
esté cachées.

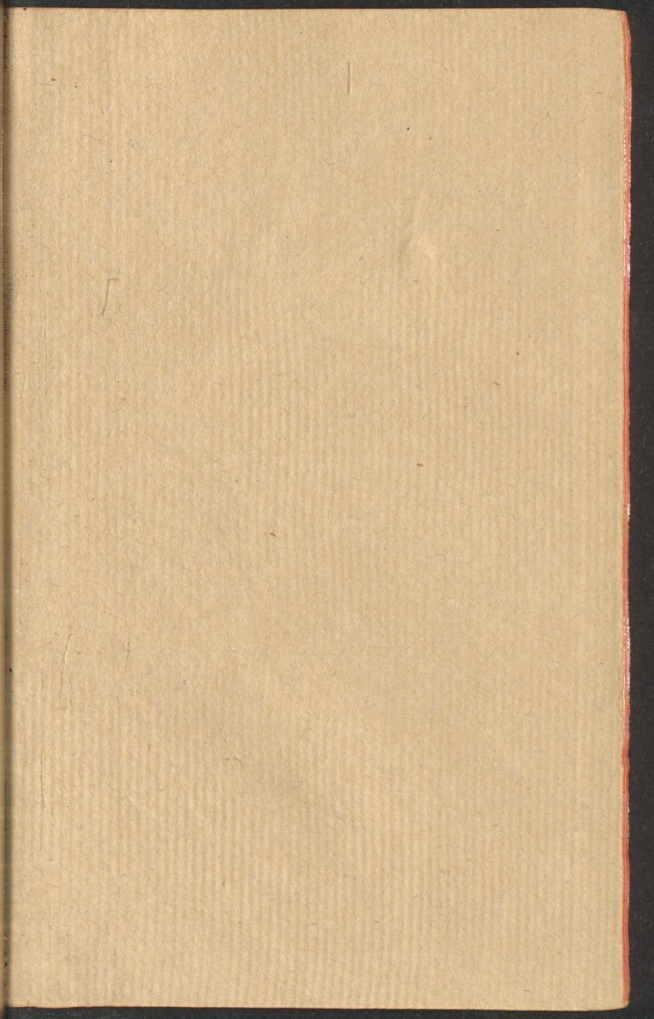
F I N.

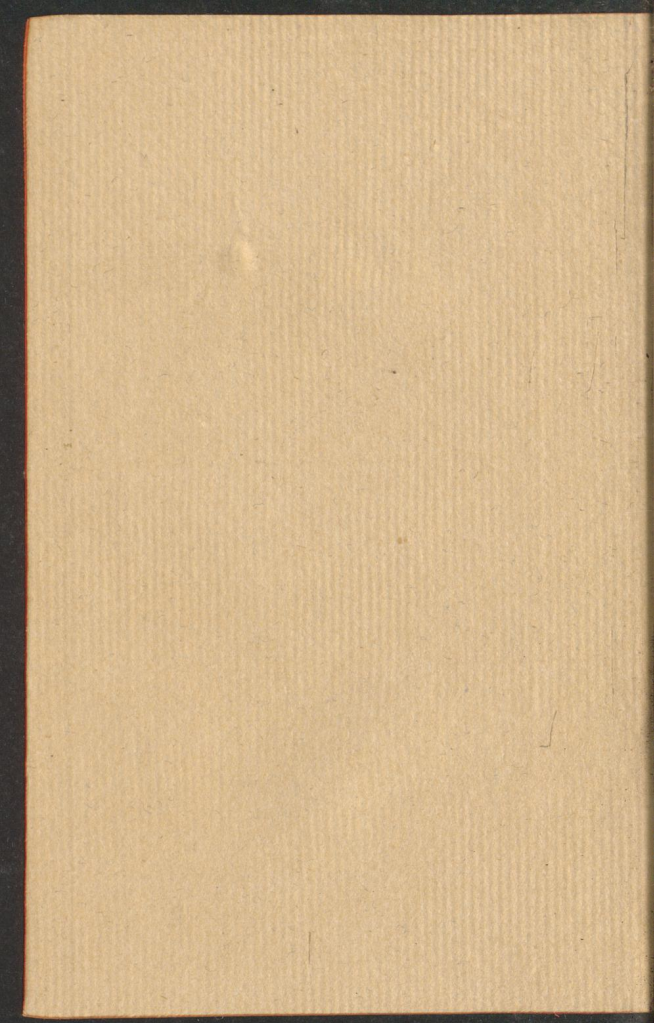
A Dieu seul soit honneur & gloire.







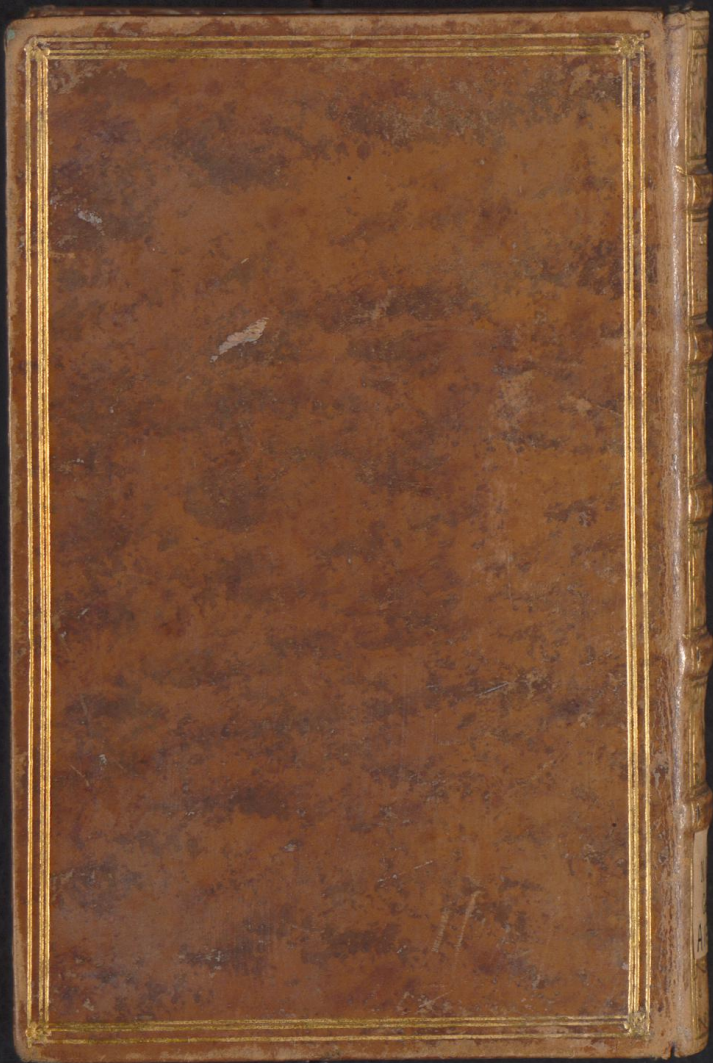




A 117,1(43)







REGISTRE
DE
SAINT PAUL

M. H. R.
Genève
A 117,1 (43)

